



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
27 è 28 di MARZU di u 2025**

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
27 et 28 MARS 2025**

2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée



1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
27 è 28 di MARZU DI U 2025
 1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2025
 27 et 28 MARS 2025

SUNTA di u VENNERI u 28 di MARZU di u 2025
SOMMAIRE du VENDREDI 28 MARS 2025

Reprise de la séance à 11h10	
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE</u> / <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n^u 067 : Raportu nantu à u sviluppu à longu andà pè u 2024 Rapport n° 067 : Rapport Annuel de Développement Durable 2024 Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	13
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, avis CESEC et avis l'Assemblea di a Giuventù	16
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. François SORBA	16
M. Didier BICCHIERAY	18
M. Pierre GHIONGA	20
Mme Anna Maria COLOMBANI	20
M. Romain COLONNA	23
M. Jean-Christophe ANGELINI	24
M. Saveriu LUCIANI	26
M. Paul-Félix BENEDETTI	28
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	28
M. Julien PAOLINI, en réponse aux intervenants	30
M. le Président Gilles SIMEONI	32

PRISE D'ACTE	33
<u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u>	
Raportu n° 071 : Approvu di a mudifica di u tassu di i diritti di mutazione à titulu di costu per l'eserciziu 2025	
Rapport n° 071 : Adoption de la modification du taux des droits de mutations à titre onéreux pour l'exercice 2025	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge de Budget des Finances de la CdC	34
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	34
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Marie-Anne PIERI	34
M. Louis POZZO DI BORGIO	36
M. Paul-Félix BENEDETTI	39
M. Jean-Christophe ANGELINI	41
Mme Marie-Anne PIERI	44
M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse aux interventions	45
M. le Président Gilles SIMEONI	47
M. Paul QUASTANA explication de vote	51
M. Gilles SIMEONI	51
M. Jean-Christophe ANGELINI	52
M. Jean-Martin MONDOLONI	53
M. Pierre GHIONGA	54
M. le Président Gilles SIMEONI	54
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	55
VOTE RAPPORT	55
Suspension de séance à 13h05 / Reprise de la séance à 14h25	

<u>INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS</u>	
Raportu n° 078 : Avisu nantu à u prugettu preliminare rilativu à a creazione di u stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 078 : Avis sur l'avant-projet de loi portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
VOTE urgence	58
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	58
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
Lecture du rapport conjoint de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission des Finances et de la Fiscalité (N° 2025/O1/003CF/CDENATE) par M François SORBA, <i>rapporteur de la CDENATE</i>	74
Prise(s) de parole :	74
M. Paul-Félix BENEDETTI	75
M. Alex VINCIGUERRA	79
M. Jean-Christophe ANGELINI	81
Mme Christelle COMBETTE	86
M. Louis POZZO DI BORGO	89
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	91
M. Jean-Martin MONDOLONI	93
M. Pierre GHIONGA	95
M. Don Joseph LUCCIONI	96
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse aux interventions	97
Présentation des 3 amendements du Conseil exécutif par M. le Président Gilles SIMEONI	98
Examen et vote amendements	98-107
VOTE RAPPORT	109

Suspension de séance à 16h52 / Reprise de la séance à 17h26

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

Raportu n° 074 : Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica pè l'eserciziu 2025

Rapport n° 074 : Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances de la CdC

111

Lecture de l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O1/006) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur*

121

Prise(s) de parole :

M. Paul-Felix BENEDETTI

121

M. Georges MELA

123

M. Louis POZZO DI BORGO

130

M. Jean-Martin MONDOLONI

134

M. Jean-Christophe ANGELINI : son groupe votera contre le budget

137

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

141

M. Pierre GHIONGA

144

M. Alex VINCIGUERRA

145

M. Louis POZZO DI BORGO

147

M. Paul-Felix BENEDETTI

149

M. Jean-Christophe ANGELINI

150

M. Jean-Martin MONDOLONI

151

Mme Chantal PEDINIELLI

152

M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse aux intervenants

152

M. le Président Gilles SIMEONI

157

VOTE RAPPORT

165

<p>Raportu n° 072 : Bugettu primitivu pà l'aserciziu 2025 di u bugettu annessu di u Laboratoriu d'analisi di u Pumonti Rapport n° 072 : Budget Primitif 2025 du budget annexe du laboratoire d'analyses du Pumonti</p> <p>Et</p> <p>Raportu n° 073 : Bugettu primitivu pè l'eserciziu 2025 di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte Rapport n° 073 : Budget Primitif 2025 du budget annexe du laboratoire d'analyses du Cismonte Présentation groupée des deux rapports du Conseil exécutif par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse</p> <p>Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis CESEC</p> <p>Communication de l'avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O1/007) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i></p> <p>Prise(s) de parole : M. Georges MELA Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, en réponse</p> <p>VOTE SUR LE RAPPORT N° 72 VOTE SUR LE RAPPORT N° 73</p> <p><u>RAPORTU D'INFURMAZIONI / RAPPORT D'INFORMATION</u></p> <p>Raportu n° 043 : Raportu d'infurmazioni : Scansa di Santa Lucia di Portivechju Rapport n° 043 : Rapport d'information : Déviation de Santa Lucia di Portivechju Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Felix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse</p> <p>Prise(s) de parole : M. Georges MELA M. Louis POZZO DI BORGIO M. Jean-Noël PROFIZI</p>	<p>165</p> <p>168</p> <p>168</p> <p>169</p> <p>169</p> <p>170</p> <p>170</p> <p>171</p> <p>176</p> <p>178</p> <p>179</p>
--	--

M. Paul-Felix BENEDETTI	180
M. Saveriu LUCIANI	181
Mme Marie-Anne PIERI	182
M. Jean-Christophe ANGELINI	183
M. Jean-Felix ACQUAVIVA, en réponse aux intervenants	184
PAS DE VOTE (rapport d'information)	186
<u>CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE</u>	
Raportu n° 052 : Museu Casa nativa Pasquale Paoli : iscrizione di cullezzione nantu à l'inventariu regulamentare di u museu	
Rapport n° 052 : Musée Maison natale Pasquale Paoli : inscription de collections à l'inventaire règlementaire du musée	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	188
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/O1/009) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	191
Prise(s) de parole :	
Mme Véronique PIETRI	191
M. Petru Antone FILIPPI	192
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	193
Mme Anne-Laure SANTUCCI, en réponse	193
M. Saveriu LUCIANI, explications de vote	194
VOTE RAPPORT	194
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 058 : Resucontu pè u secondu simestru di u 2024 di e delegazione d'attribuzione accunsentite à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente	
Rapport n° 058 : Compte-rendu pour le second semestre 2024 des délégations d'attributions consenties au Conseil exécutif et à son Président	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	195

PRISE D'ACTE	195
Raportu n° 070 : Rinnuvata parziale di i membri di a Cummissioni di Chjama à Ufferti	
Rapport n° 070 : Renouvellement partiel de membres de la Commission d'Appel d'Offres	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	196
Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse	196
VOTE mode de scrutin	196
VOTE RAPPORT	196
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u>	
<u>RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 065 : Elezzione cumentare di rapresentanti di l'Assemblea di Corsica à u Cunitatu sindacale di u Sindicatu di l'Energia di u Pumonti	
Rapport n° 065 : Élection complémentaire de représentants de l'Assemblée de Corse au Comité syndical du Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	197
M. le Président Gilles SIMEONI	197
Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse	198
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Felix BENEDETTI	198
M. Georges MELA	199
VOTE RAPPORT	199

<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
Motion N° 2025/O1/004 déposée avec demande d'examen prioritaire par la Commission pour les Politiques de Santé et la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux : Non à la hausse de la taxe sur les billets d'avion (TSBA) pour la Corse Présentation de la motion par Mme Muriel FAGNI	201
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Chantal PEDINIELLI	203
Mme Marie-Claude BRANCA	204
M. Jean-Christophe ANGELINI	205
M. Don Joseph LUCCIONI	205
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	206
M. Jean-Felix ACQUAVIVA - Avis du Conseil exécutif	206
VOTE MOTION	207
Motion N° 2025/O1/005 déposée avec demande d'examen prioritaire par MM. Jean-Jacques LUCCHINI et Hervé VALDRIGHI pour le Groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien aux lycéens et à la communauté éducative des lycées agricoles de Corse Présentation de la motion par M. Hervé VALDRIGHI	208
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Chantal PEDINIELLI	209
M. Paul-Félix BENEDETTI	210
M. Saveriu LUCIANI	210
Mme Marie-Claude BRANCA	210
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	211
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	211
M. Saveriu LUCIANI	212
M. Jean-Jacques LUCHINI	213
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	213
M. le Président Gilles SIMEONI - Avis du Conseil exécutif	214
Lecture de l'amendement par M. Hervé VALDRIGHI	214
Vote amendement	215
VOTE motion	215

Motion N° 2025/E1/001 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Avanzemu » : Demande de reconnaissance du Chjam'è Rispondi par l'UNESCO comme patrimoine culturel immatériel (PCI) et son inscription sur la liste de sauvegarde d'urgence	
Présentation de la motion par M. Saveriu LUCIANI	216
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/O1/007) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	217
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Mureil FAGNI	218
Mme Chantal PEDINIELLI	218
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	218
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	219
Mme Anne-Laure SANTUCCI - Avis du Conseil exécutif Amendement	219
Vote amendement	220
Mme Anne-Laure SANTUCCI	220
VOTE MOTION	221
Motion N° 2025/O1/006 déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse « Opposition à la suppression du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESEC) et des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER) dans leur ensemble »	
Présentation de la motion par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	222
Lecture des 2 amendements par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse	222
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Romain COLONNA	223
M. Jean-Christophe ANGELINI	223
Mme Nadine NIVAGGIONI	224
M. Paul Felix BENEDETTI	224
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	225

Mme Marie-Anne PIERI	225
M. Jean BIANCUCCI	226
M. le Président Gilles SIMEONI - Avis du Conseil exécutif	226
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
Examen et vote amendements	227
VOTE MOTION	227
La séance est levée à 22h26.	

La séance est reprise à 11 h 16 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pè piacè, pigliate piazza, avemu assai travagliu è simu assai in ritardu.

Je vais demander au secrétaire général d'être présent, merci.

Nous allons reprendre nos débats.

Comme il était prévu, nous allons passer le budget ce matin, avec au préalable, parce que c'est la règle, c'est la loi, nous allons passer le rapport sur le développement durable. Ensuite, le budget et nous ferons la pause.

Nous déjeunerons ici avec une reprise assez rapide à la suite.

Qui va présenter le rapport sur le développement durable ?

Donc, c'est le président de l'exécutif.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 067 : Raportu nantu à u sviluppu à longu andà pè u 2024

Rapport n° 067 : Rapport Annuel de Développement Durable 2024

M. le Président Gilles SIMEONI

Il s'agit donc d'un exercice récurrent annuel imposé et défini par l'article L 4425-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que, préalablement au débat sur le projet de budget, le président du Conseil exécutif de Corse présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la Collectivité de Corse, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.

Je rappelle que l'Assemblée générale des Nations unies a adopté 17 objectifs de développement durable déclinés en 169 cibles pour la période 2015-2030.

Ces objectifs et cibles constituent pour les États et donc pour les collectivités infra étatiques, une feuille de route commune de la transition vers un développement durable. Ces 17 objectifs couvrent l'intégralité des enjeux développement durable tels que, et je reprends les termes de l'ONU, le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, mais aussi la lutte contre la pauvreté, l'égalité femmes-hommes, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation.

Donc on voit que cette définition est extrêmement large et recouvre en fait la quasi-totalité des politiques publiques, d'où aussi structurellement, je dirais, une difficulté à ne pas être dans une présentation générale, c'est un des reproches qui nous est fait, notamment dans le cas de l'avis du CESEC, par ailleurs globalement positif, voire très positif, et j'y reviendrai, mais également dans l'avis qu'a rendu l'Assemblea di a Giuventù, également positif, même si le vote est majoritairement réservé, le contenu de l'avis souligne à la fois la qualité formelle et l'importance sur le fond de l'engagement de la Collectivité de Corse dans la poursuite de ces objectifs.

Le rapport qui vous est soumis se décline autour de 5 axes essentiels : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, le renforcement de la cohésion sociale, de la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et enfin, le développement d'une économie durable et solidaire, y compris lorsque l'on recentre autour de ces 5 axes, on se rend bien compte que la quasi-totalité des politiques publiques qui sont mises en œuvre au titre des différentes attributions du Conseil exécutif de Corse, de l'Assemblée de Corse et notamment en ce qui concerne le fonctionnement du Conseil exécutif, au titre des délégations qui sont données aux conseillères et conseillers exécutifs, la quasi-totalité des décisions que nous prenons sont en relation avec les objectifs contenus dans ce rapport sur le développement durable.

Un mot pour dire ce que nous avons fait et un mot pour dire ce que nous allons faire.

Je rappelle que nombre de collectivités qui sont soumises à l'obligation de production d'un rapport relatif au développement durable s'affranchissent du respect de cette obligation. C'est une obligation dont le non-respect n'est sanctionné par aucun texte. Donc, c'est une obligation qui reste théorique. Normalement, l'obligation pèse sur l'ensemble des collectivités, établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50000 habitants. Et donc en fait, la pratique c'est que beaucoup des collectivités soumises à cette obligation, y compris dans l'île, ne s'y soumettent pas. Donc nous, première remarque que je voudrais faire, nous le faisons et nous le faisons systématiquement.

Deuxième remarque, j'en appelle à la mémoire de l'Assemblée de Corse, ce document, s'est, au fil des années, beaucoup étoffé d'un point de vue formel et d'un point de vue du fond. Je voudrais en remercier bien sûr la rédactrice principale et coordonnatrice, Madame Pianelli, coordonnatrice puisqu'effectivement, il s'agit de récupérer auprès de l'ensemble des services, les éléments intéressants le rapport et ensuite d'essayer de les présenter sous une forme aussi complète et synthétique que possible.

Donc, on se rend compte que, conformément à ce qu'est notre ADN politique, en fait, l'objectif de développement durable est transversal à l'ensemble des politiques publiques qui sont mises en œuvre, qu'il s'agisse de la santé et du social, de l'agriculture par exemple, de la gestion de la ressource en eau, le développement économique, l'équité entre les citoyens et les territoires, c'est à la fois la délégation de Lauda Guidicelli, et par exemple l'aménagement du territoire, on en a beaucoup parlé hier dans les logiques de compensation et de péréquation entre celles et ceux qui ont plus et celles et ceux qui ont moins,

et bien sûr, par exemple, la biodiversité, c'est un des premiers combats qui est mené notamment par l'Office de l'environnement, mais également par les services dédiés de la Collectivité de Corse, a fortiori depuis que la fusion a conduit à récupérer des attributions et compétences, notamment en matière de gestion des espaces naturels qui étaient initialement attribués aux deux conseils départementaux.

Donc, je ne vais pas rentrer dans le détail de ce rapport. Simplement dire que nous allons essayer de prolonger la nouvelle méthode qui est mise en œuvre de façon générale, que j'ai un peu évoquée hier, y compris pour qu'elle irrigue la façon de produire ce document. Je crois effectivement qu'il faut, en concertation avec l'administration, que nous identifions un certain nombre d'objectifs cibles dans le cadre du rapport de développement durable et que, comme le suggère notamment le CESEC et l'Assemblée di a Giuventù dans le cadre de leur avis, eh bien nous ayons des éléments chiffrés, qualitatifs et quantitatifs de réalisation de ces objectifs. D'où partons-nous ? Où souhaitons-nous aller et où en sommes-nous au moment où le rapport de développement durable est produit ?

Donc, c'est une culture de l'évaluation qui dépasse la problématique de la présentation de la réalisation des objectifs de développement durable, mais qui doit nous permettre d'aller vers une meilleure restitution et appréciation de ce que nous faisons.

Je termine en disant qu'en fait, la quasi-totalité des problématiques qui sont au cœur de nos débats politiques et de nos délibérations, y compris dans le domaine de la transition énergétique et écologique, dans le domaine de la préservation des ressources naturelles, dans le domaine de la solidarité entre les territoires, les citoyens et les générations, dans le domaine de la construction, confère le PADDUC, d'un projet de société intégrant y compris une vision cohérente de l'agriculture de production et plus généralement d'une économie durable et solidaire. Tout ça relève directement du rapport et présenté, nous essaierons de le faire, la forme a été beaucoup améliorée et le fond aussi, mais nous essaierons de le faire pour les prochains exercices en intégrant la notion d'objectifs prioritaires et d'évaluation de la mise en œuvre de ces objectifs.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Nous accueillons la classe d'Alata Trova qui va nous écouter sur le rapport relatif au développement durable. Ils étaient un peu inquiets parce qu'ils allaient être présents au moment du budget et que ce n'est jamais très appétissant de suivre le budget lorsqu'on est en CM1 et CM2.

Donc là, c'est le développement durable et le développement durable, c'est leur avenir et donc, ça les concerne plus directement. Bienvenue à eux et à leurs enseignants.

Merci, Monsieur le Président.

Il y a un avis du CESEC. Vous avez tous eu l'avis comme celui de l'Assemblea di a Giuventù. Je ne vais pas lire parce que nous avons beaucoup de retard aujourd'hui.

Le CESEC a pris acte de la transmission du rapport.

Concernant l'Assemblea di a Giuventù, il y a un avis d'une commission qui est la commission « environnement » avec des avis réservés et des avis favorables. Les avis réservés en fait, sont motivés par le fait que les jeunes de l'Assemblea di a Giuventù visent l'idée, l'objectif de faire de la Corse véritablement un modèle de développement durable. Donc s'ils soulignent des éléments de transition et d'amélioration, eux, ils sont dans une logique et je peux y souscrire, de mettre la Corse véritablement en pole position en matière de développement durable, pour que nous devenions un modèle de développement durable. Donc, il y a plusieurs propositions qui vous sont faites en la matière.

Qui souhaite intervenir sur ce rapport important ? Oui, François Sorba pour « Fà populu ».

M. François SORBA

Merci, Madame la Présidente, merci Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Ce rapport que nous étudions aujourd'hui traduit un choix politique fort, celui de prendre pleinement notre part dans la lutte contre un défi planétaire qui engage l'avenir, notre avenir commun, et ça bien au-delà de nos frontières.

Il ne s'agit pas ici d'une menace abstraite ou lointaine, le dérèglement climatique est là, vous l'avez souligné tout à l'heure, Monsieur le Président, partout et maintenant : la montée des eaux, les canicules, les sécheresses à répétition, les pertes de biodiversité, la dégradation accélérée des milieux naturels. Le climat est en train de se dérégler et notre planète en paye déjà le prix.

La Corse n'est malheureusement pas épargnée, bien au contraire et en tant qu'île méditerranéenne, nous sommes évidemment en première ligne. Les étés sont plus longs, plus secs, les forêts plus vulnérables, les incendies

malheureusement plus fréquents, on le voit chez nos voisins en Méditerranée, plus précoces et bien entendu plus violents. Il faut saluer ici aussi le travail remarquable des services incendies et de secours et leur professionnalisme.

Le réchauffement climatique touche aussi nos ressources en eau devenues plus précieuses, vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Président aussi, ainsi que notre agriculture, notre biodiversité insulaire, notre littoral et notre modèle énergétique encore trop dépendant.

Alors tout est exposé, tout est fragilisé et face à cela, nous n'avons pas le luxe de l'inaction. C'est pourquoi la Collectivité de Corse a inscrit la transition écologique et solidaire au cœur de ses politiques publiques. Le rapport que nous examinons aujourd'hui en témoigne à travers les 5 axes que vous venez de citer, ils sont complémentaires et cohérents.

D'abord, agir pour le climat, juste quelques chiffres sans être trop redondant : quand même 1 400 logements sociaux rénovés, un grand nombre de vélos à assistance électrique financés, 52 000 points lumineux remplacés, ça représente en gros 80 % d'économie d'énergie, 85 projets d'énergie renouvelable accompagnés. Les ressources naturelles, 7 millions d'euros investis pour l'accès à une eau de qualité, un suivi renforcé des forêts, du littoral, des zones humides, une stratégie de gestion durable des déchets et un soutien fort à l'économie circulaire.

On agit aussi pour réduire les inégalités en luttant contre le non-recours aux droits. Il faut saluer ici le travail de la ville de Bastia qui est un travail exemplaire, on réduit les fractures d'accès à la santé, au logement, à l'emploi, on renforce la transmission de la langue et de la culture corses en essayant aussi de revitaliser, hier on l'a vu, nos territoires de montagne et de l'intérieur.

Il faut être clair, une transition durable qui abandonne les plus fragiles, elle n'est pas durable et elle n'est surtout pas acceptable.

On fait aussi le choix de l'éducation et de l'émancipation. Je vais saluer ici les jeunes des écoles primaires d'Alata Trova, on sensibilise les plus jeunes à l'écologie dès l'école. On a voté au mois de mai dernier un rapport avec l'office de l'environnement sur l'éducation à l'environnement, on accompagne les publics éloignés de l'emploi vers les métiers de demain et en agissant pour la protection de l'enfance avec une approche humaine transversale et inclusive.

Enfin, on transforme notre modèle économique en soutenant l'agriculture bio, les circuits courts et la souveraineté alimentaire. On essaie de développer un tourisme plus respectueux et mieux maîtrisé. On réoriente nos

aides vers des projets à fort impact environnemental et on intègre l'éco-responsabilité dans la commande publique.

Donc je vais conclure. On n'a plus le choix aujourd'hui entre croissance et sobriété, on a plus le choix entre développement et écologie, on n'a plus le choix entre justice sociale et transition climatique.

En fait ce que ce rapport démontre, c'est que ces enjeux ne doivent pas être opposés, mais pensés ensemble dans une logique d'interdépendance. Ça suppose une vision politique claire et c'est ce à quoi la Collectivité tend, des moyens adaptés et surtout une volonté affirmée. Cette volonté est la nôtre. Aujourd'hui, je suis convaincu qu'elle sera partagée par l'ensemble de celles et ceux qui, ici, pensent à l'avenir de la Corse, à l'avenir de la jeunesse, avec lucidité et responsabilité.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò cunsigliu.

Quale hè chì vole intervene nant'à 'ssu cartularu nant'à u sviluppu à longa andà ? Didier Bicchieray.

M. Didier BICCHIERAY

Merci Madame la Présidente.

On est là dans un exercice réglementaire habituel qui doit recenser les actions 2024 et faire l'objet d'un débat sans vote.

Au risque de trancher avec la philosophie du document qui se veut assez conceptuel et que pourrait résumer le titre d'un chapitre en page 101, je cite : "Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains", qui prête à sourire. J'ai pour ma part plusieurs questions concrètes qui auraient pu relever de la commission, mais comme il n'a été inscrit dans aucune des commissions organiques, je n'ai pas d'autre possibilité que de solliciter l'exécutif en séance.

Concernant l'éclairage public et les 12 millions d'euros destinés à 35 communes, équivalant à environ 10 000 points lumineux, je souhaiterais savoir si les communes peuvent bien répondre à l'appel à projets jusqu'en 2028, et si le renouvellement de cet appel à projets au-delà est prévu parce qu'on est pour l'heure aux 2/3 du total à réaliser.

Bien sûr, la PPE et la MDE sont évoquées, largement évoquées. Concernant les chiffres clefs page 11, ça me paraît beaucoup sur la seule année 2024 : 1400 logements sociaux et 157 maisons rénovés. Ne serait-ce pas plutôt le bilan à ce jour ou sur une période ?

Sur les établissements scolaires, j'ai relevé qu'on ne parlait que de deux chaufferies biomasse, mon collègue Georges Mela avait demandé un PPI sur le scolaire pour avoir un état des lieux de ce qu'il y aurait à faire pour les collèges et lycées, pas qu'au niveau énergétique. Est-il prévu de produire ce document pour avoir une feuille de route, dans la même logique que pour le PPI transport routier ?

Le nombre de dossiers FEAMPA annoncé est plus élevé cette année, mais il n'y a pas de montants associés, ne nous permettant pas d'avoir une idée de la consommation de l'enveloppe sur la période. Auriez-vous ces éléments ?

Enfin, je ne peux que saluer l'initiative du bus « Campa bè », c'est important dans le rural d'avoir des moyens de transport, de créer des lignes et d'avoir l'ambition de favoriser l'intermodalité.

Mais attention, une inquiétude nous remonte à propos du transport scolaire qui est crucial pour que les élèves puissent rejoindre un établissement scolaire lorsque les parents travaillent. Pas tout le monde n'habite à Bastia ou Ajaccio où les enfants peuvent aller à pied au collège ou au lycée. Les transporteurs sont à cette heure dans le flou le plus total. Le marché pour la rentrée de septembre n'est pas encore sorti et on s'approche dangereusement de l'été. Lors du précédent marché, il avait été lancé en novembre, les réponses devaient être rendues pour mi-janvier, et les attributions et notifications étaient intervenues fin août, et la procédure avait été lancée au mois de novembre ! On est bientôt en avril, et rien n'a été engagé. C'est déjà trop tard s'il faut acheter de nouveaux cars à moins que vous ayez en tête de prolonger les contrats actuels d'une année, sans compter les retards de paiement récurrents enregistrés par les transporteurs scolaires. Je me devais de vous relayer cette inquiétude, en espérant que vous pourrez me répondre.

Pour finir, un mot sur l'avis du CESEC dont je partage plusieurs points, comme la nécessité d'évaluer, puisque nous disposons d'un comité d'évaluation des politiques publiques, la concertation avec l'Etat pour que la Corse bénéficie des 52 mesures du TRACC, ou encore le tourisme à appréhender au-delà de l'hébergement. Mais surtout, de façon plus concrète, la complexité du dispositif en faveur des productions cinématographiques « Ecomigliurenza » est décourageant pour les producteurs désireux de s'y conformer. Ne négligeons pas la mise en valeur de la Corse par l'audiovisuel et le cinéma.

Lors de la session de février autour des questions mafieuses, le débat en commission s'est installé sur la question du financement de films intégrant des séquences violentes ou mettant en scène des logiques mafieuses, de contrainte ou de prédation. Finalement, il a été décidé d'enlever cet alinéa et de ne rien décider sur ce point. Soyons conscients qu'une mesure de cette nature dans le règlement des aides n'aurait pas permis le financement de « Borgo », du « Mohican », etc...

J'en reviens au dispositif Ecomigliuena, parce que la Corse passe à côté de cette activité cinématographique, qu'il faudrait à mes yeux accompagner, je sais les sollicitations que nous avons à Calvi entre autres, et qui pourraient contribuer à étaler la saison. Donc, là, vraiment, je vous invite à revoir cette mesure pour la rendre mobilisable par le plus grand nombre, d'où l'enjeu de simplification.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. Qui souhaite s'exprimer ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziu,

Sò felice d'avè intesu u Presidente di chì u sviluppu à longu andà nu sta cullettività hè una filusuffia chì annacqua tutte e nostre pulitiche, è quessa hè a vera sfida.

Ùn hè micca semplice, ma avimu u dovere di mette lu un ballu per trasmette à i nostri figlioli una Corsica incù un ambiente di prima trinca, una sucetà appaciata, ricca di a so lingua è di a so cultura, è cù un'ecunomia di spartera.

Dunque u viaghju hè longu ma simu nantu à a bona strada.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Anna Maria Colombani.

Mme Anna Maria Colombani

Merci, Madame la Présidente.

Alors, ça a été largement rappelé, le développement durable est un sujet qui est bien transversal et dans la continuité de l'exercice d'évaluation qui est mené par ce rapport, je souhaite poser une question : est-ce qu'actuellement en Corse, nous pouvons dire que nous vivons dans une société qui soit socialement saine, économiquement stable et dont on sait que les ressources naturelles vont continuer à bénéficier aux générations futures ? Malheureusement non, ça n'est pas le cas et si c'est le cas, ça n'est pas le cas partout et ça n'est pas le cas tout le temps.

Pour autant, ce que montre ce rapport, c'est bien qu'il existe 2 voies qui mènent au développement durable. La première, bien sûr, c'est celle des décisions politiques majeures qui concernent par exemple les choix qui sont faits en matière de politique énergétique ou de gestion des ressources naturelles. Et de ce point de vue-là, nous sommes sur la bonne voie, ça a été rappelé par mon collègue François Sorba qui a cité un certain nombre de mesures. La seconde voie, c'est celle de l'innovation expérimentale où des solutions ambitieuses sont testées à l'échelle locale et résonnent avec pertinence et efficacité sur l'échelle de proximité.

C'est sur cette logique d'autonomisation et d'adaptation des mesures que je souhaite insister parce que, comme le président l'a rappelé, pour évaluer notre action en matière de développement durable, on utilise un référentiel. Ce référentiel, ce sont les 17 objectifs de développement durable qui ont été définis par l'ONU. Justement, que nous dit le dernier état des lieux de l'ONU sur l'atteinte de ces objectifs de développement durable à l'échelle mondiale ? Eh bien, ce rapport dit que sur les 162 pays qui ont été évalués, les 3 premières places du podium sont occupées par des pays qui ont, dans leur fonctionnement administratif, soit des régions autonomes, soit des pouvoirs très fortement décentralisés, à savoir le Danemark avec l'autonomie du Groenland et des îles Féroé ; la Suède qui ne bénéficie pas d'autonomie au sens où on l'entend, mais qui est divisée en comtés et ces comtés bénéficient d'une forte autonomie fiscale ; enfin la Finlande, avec les îles Åland. Donc, ces 3 pays occupent les 3 premières places du classement des meilleurs élèves en matière de développement durable.

L'analyse du lien entre autonomie et performance en matière de développement durable mérite d'être encore longuement étayée, mais juste pour rappel, on en a eu plusieurs fois la démonstration en commission des compétences législatives et réglementaires,

Je pense notamment à l'audition du Directeur général des relations extérieures du gouvernement des Baléares qui, dans son audition, affirmait que l'autonomie de leur gouvernement avait permis aux Iles Baléares d'être précurseurs en matière de développement durable, à tel point que certaines mesures ont été reprises à l'échelle nationale.

Donc, ce que cela montre, ça n'est pas qu'il faut complètement se désolidariser de la coopération internationale et de l'harmonisation des mesures, parce que c'est bien l'affaire de tous et de tous les pays, mais cela montre quand même que lorsque le sujet du développement durable est mis au cœur d'un gouvernement autonome, non seulement cela est suivi d'effets immédiats sur les objectifs qui sont poursuivis et, d'autre part, le gouvernement autonome sert parfois de laboratoire d'idées, d'échantillon de mesures qui peuvent être reprises à l'échelle nationale ou même à l'échelle internationale dans des territoires qui pourraient être similaires sur plusieurs domaines.

Donc en disant tout cela, je veux dire que le développement durable ne se limite pas à la mise en œuvre de solutions particulières pour résoudre des problèmes qui sont ponctuels. Mais je veux dire que le développement durable s'inscrit dans un cadre global où il est nécessaire de réévaluer les rôles et les responsabilités des différents acteurs à tous les niveaux, y compris au niveau institutionnel.

Pour conclure, je voudrais dire que l'avenir du développement durable passera très certainement par un ajustement profond de nos structures économiques et sociales, mais aussi par l'ajustement profond des structures politiques. Et je pense que ce rapport nous montre que nous en avons les capacités et que nous en prenons déjà toute la mesure.

Nous prenons donc acte de ce rapport et nous l'accompagnerons, bien sûr, politiquement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti, Anna-Maria.

Altre dumande di parolla ? Romain Colonna, andate puru.

M. Romain COLONNA

In dui minuti perchè i me culleggi anu dettu assai affari.

Pensu chì ghjè assai impurtante d'ùn piglià micca issu cartulare unicamente cum'ellu hà dettu u presidente in u so prupositu d'intruduzione, ùn piglià micca issu cartulare unicamente cum'è una furalità amministrativa.

A quistione di u sviluppu à long'andà -si pò dì cusì in corsu- ghjè una quistione fundiva.

Signore Presidente, quand'aghju lettu issu raportu, mi sò ciuttatu in un libru, v'hà da fà piacè, chè vo aviate publicatu à nome di l'Università è di u laboratoriu di ricerca. Ghjera in 2009 mi pare, aghju riletu i nostri scritti parchè eramu parecchi à participà ci, è issu libru si chjamava Signore Presidente "La Corse et le développement durable" 2009. Aghju vulsutu pruvà à capì à pena torna sò ch'ellu era u sviluppu à longu andà.

Un souci avec le développement durable, et je crois que ça mérite d'être dit, c'est que nous avons, ce sont ces lectures-là qui m'ont rappelé ça, ce que la linguistique appelle un oxymore, deux termes qui ne vont pas a priori ensemble.

Le développement, ça suppose un progrès, ça suppose un changement, ça suppose une évolution ; durable, ça suppose de la stabilité. Et là, on a pour la Corse un enjeu, un choix de société qui est fondamental entre ce que l'on doit développer, ce que l'on doit maintenir en termes de stabilité. Et ça suppose que l'on fasse des choix de société, parce qu'il faut que collectivement, cette Assemblée, je ne dis pas aujourd'hui mais je dis dans les mois à venir, et je dirais deux mots sur le PADDUC, puisse s'interroger sur la notion de progrès, sur la notion de développement.

Développement, ça commence quand ? Ça s'arrête quand ? Quels sont les conflits d'usage entre le privé et le public ? Tout un certain nombre de choses qui sont fondamentales. Notre rapport à l'espace, notre rapport au temps, notre rapport à l'histoire, notre formidable capital naturel, notre formidable capital culturel, notre formidable capital humain et institutionnel, tout ceci doit être interrogé au regard du développement durable.

Et dans ce livre, Madame la Présidente, je ne sais pas si je vais vous rafraîchir la mémoire, mais l'introduction que vous signez, la première phrase de l'introduction, on est en 2009, livre donc, je le répète, de la communauté universitaire sur le développement durable fait référence à quoi ? Au PADDUC.

C'est la première phrase. Et tout l'ouvrage s'articule finalement autour du PADDUC.

Et j'ai cru comprendre que les semaines à venir allaient être des semaines de révision du PADDUC. Donc moi, je crois que véritablement, au-delà de l'obligation légale qui est la nôtre aujourd'hui, laissons cette obligation de côté. On a bien compris, le Président nous le rappelait utilement, que beaucoup de collectivités ne se soumettaient pas à cette obligation, nous nous le faisons. Mais au-delà de cette obligation-là, il va y avoir la révision du PADDUC qui va intervenir dans les semaines et les mois à venir, je crois qu'elle doit permettre très tranquillement, très sereinement, de poser la question du développement durable en termes de ce que nous voulons et en termes également de ce que nous ne voulons pas pour la Corse, pour essayer à notre manière de répondre à cette tension permanente entre ce qui doit être développé et ce qui doit être pérennisé.

C'est un formidable défi pour la Corse et je crois que la révision du PADDUC permettra aux Corses et à sa représentation élue de faire des choix.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Très vite et à 2 voix, un mot sur le rapport en général et un mot sur la question de l'eau par Xavier, en 2 minutes.

Sur le modèle en général, après avoir écouté l'ensemble des orateurs, on est assez satisfaits. Alors je ne sais pas s'il y a une délibération ou une prise d'acte, Madame la Présidente ? Prise d'acte, donc pas de vote en soi du boulot qui a été conduit et s'il avait fallu le valider, on l'aurait fait.

Le problème est « ailleurs » et c'est peut-être ce qui manque à ce rapport ; à savoir, pour préciser un peu notre pensée, une vision plus fine, non pas simplement de ce qui a été engagé dans les secteurs facialement connus ou identifiés comme relevant du développement durable, mais dans tous ceux qui, ça a été dit par Didier et d'autres, impactent cette logique-là : je pense aux déchets, je pense aux politiques d'aménagement du territoire, je pense au débat sur l'urbanisme qu'on a pu avoir hier, etc.

De notre point de vue, le développement durable, au sens du modèle que vous appelez de vos vœux, il a deux adversaires irréconciliables.

Le premier, c'est le statu quo, y compris du côté de ceux qui ont parfois une vision excessive et qui pensent qu'en mettant l'ensemble des paysages sous cloche, on résout le problème. Il est des lieux, on en est d'accord, qu'il faut sanctuariser ad vitam æternam et puis d'autres qu'il convient peut-être, non pas de mettre en tourisme, pour reprendre une expression un peu rapide, mais en tous les cas d'aménager et d'ouvrir à une forme de présence humaine et d'activité économique et sociale, qui est parfois plus à même de garantir leur pérennité que l'abandon pur et simple.

Donc ça, c'est un sujet auquel on voulait très brièvement vous rendre attentif.

Le deuxième adversaire, c'est bien sûr celui relatif à un développement économique débridé, ultralibéral et qui considérerait les ressources identitaires, patrimoniales, humaines, naturelles comme étant des variables d'ajustement dans une course vers le profit. Ce modèle-là, tous bords politiques confondus, il me paraît très largement rejeté. On n'est pas au Texas ou ailleurs. C'est quelque chose qui ne fait même plus globalement débat, même si le débat peut exister et donner lieu à des approches contradictoires.

Donc, entre ces deux bornes, se situe un espace pour une stratégie.

Ce rapport donne des pistes essentielles, dresse un inventaire préalable au débat budgétaire et au vote qui doivent suivre. Mais je veux dire et préciser au nom de notre groupe qu'il gagnerait, pour les temps à suivre, à être un peu plus fin encore dans l'approche à la fois sectorielle, les grands sujets, et transversale, étant entendu qu'il s'agit moins, vous l'avez dit, de recenser des actions que de bâtir un modèle.

Alors, bâtir un modèle, c'est pompeux et ça peut sembler très vite présomptueux. Donc, on ne va pas parler en ces termes, on va simplement essayer d'être exemplaires, pionniers, précurseurs et de continuer dans la direction qui a été engagée, toute majorité confondue, au service d'une idée ou d'une certaine idée de notre île de sa trajectoire en Europe et ailleurs.

Donc, voilà à grand trait quelques remarques et un focus sur l'eau que je laisse le soin à l'ancien président de l'Office hydraulique de réaliser.

Merci.

M. Saveriu LUCIANI

Présidente, il a fait mon ordre du jour.

Au-delà de l'eau, il faut bien se dire qu'on est dans une guerre contre le temps. Je crois qu'il faut qu'on se le dise clairement tous, on est dans une guerre contre le temps où souvent, on privilégie ce que j'appelle la valeur de l'instant à la valeur de toujours. On est devant des grands choix et on oublie.

Alors, ce rapport, il ne transpire pas en tous les cas cette inquiétude-là : la question démographique.

Je ne vais pas dans l'eau, je vais dans l'humain et dans l'immatériel même, parce que ça a des conséquences énormes, la question de la démographie. On a une Corse qui va dépasser assez rapidement les 400 000 habitants.

Alors je passe sur les questions d'urbanisation, sur l'écriture de la terre, puisqu'aujourd'hui on est dans un gribouillage urbanistique. On a cette question-là qui se pose. Et se pose en parallèle la question d'un plan de développement agricole. Se pose à côté de tout ça, un plan, justement, de gestion de l'eau. Je sais que tout le monde y réfléchit depuis longtemps. On y a tous apporté notre touche, mais elle est cruciale parce que tout le monde regarde tous les soirs à la télévision, la météo, mais la météo n'est pas le climat, le climat, c'est plus dur que ça.

Le climat est implacable et il va nous contraindre très rapidement à réfléchir à des investissements qui sont autrement plus colossaux que ceux que nous avons aujourd'hui en quelque sorte dans nos caisses, je dirais même mieux, dans les caisses même de l'État français.

Donc, c'est important parce que la gestion de l'entretemps, au-delà des comptes-rendus, ils sont louables et nous les partageons en grande partie, l'entretemps est terrible.

On parle de sensibilisation, sur la question de l'eau, je n'ai pas besoin d'enfoncer les portes ouvertes, on a tous engagé des plans qui avancent, qui n'avancent peut-être pas aussi vite qu'il faudrait qu'ils avancent, parce que l'investissement, et moi je suis de ceux qui pensent que le stockage aujourd'hui, malheureusement, parce qu'on parle de barrages et de retenues, peu importe, il faut stocker parce que quand on aura plus de 400 000 habitants, la démographie va nous écraser.

J'en parlais et je regarde le président de la CAB qui le sait, l'alimentation en eau des grandes agglomérations aujourd'hui pose d'énormes problèmes. C'est Golu qui vient aujourd'hui, en quelque sorte, porter secours à la CAB. Je crois que c'est 1,5 ou 2 millions, on est autour de 2 millions de mètres cubes, rien que de Calacuccia, on dira comme ça.

Donc, ça veut dire qu'à un moment donné, les nappes, et je ne parle même pas des nappes du Cap Corse, vous les connaissez, ou l'état des nappes de la Figarella, je regarde Didier, je regarde Pierre Guidoni, et je ne parle même pas de celles du Fium'orbu, sachant en plus, et je terminerai parce que l'eau finalement, c'est l'oasis, c'est le centre de la tribu, le cœur de la vie.

Quand on a une décharge comme celle de Prunelli... Hier on parlait de Monte, moi je parle de Prunelli ; Prunelli est condamnée à enfuir encore des centaines de milliers de tonnes. Je le dis parce qu'au-dessous, il y a un bassin alluvionnaire, il y a une nappe dans laquelle, M. Profizi connaît aussi en tant que maire, où on pompe pratiquement la ressource de toutes les communes du Fium'Orbu. Josépha connaît aussi.

Donc, on est devant des situations qui aujourd'hui, encore une fois je le disais, c'est une guerre contre le temps, la valeur de l'instant contre la valeur de toujours. Sauf qu'il y a aujourd'hui des impasses et il y a des choix stratégiques à mettre en œuvre très rapidement.

Alors je reste dans la philosophie, mais la question de la démographie, et je m'arrêterai là, elle pose un autre problème, c'est le problème du modèle de société. Et j'en reviens, Président, à la question linguistique.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de relever le défi qui regarde notamment le rapport sur les pratiques mafieuses, où on essaie de construire un pays, de faire, autour d'une langue, autour d'une culture, une nation. Et aujourd'hui nous sommes devant une situation qui, étant subie, ne nous permet pas là-aussi de nous émanciper, ou en tous les cas de mettre en place les conditions élémentaires de la survie d'un peuple.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a d'autres interventions ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ne vous parlerai pas de l'eau, je ne vous parlerai pas de l'air, je ne vous parlerai pas de l'énergie.

Ce que vous avez mis est la réalité. C'est un rapport de ce qui est fait et qui sous-entend aussi ce qu'il faudrait faire. Donc ce n'est pas que le bilan 2024.

Par contre, je considère qu'il manque un 5ème axe, qui doit être l'axe 1, parce que le développement durable en Corse, et même dans le monde, c'est la garantie de sauvegarde des peuples et des espaces sociolinguistiques, culturels et historiques qui sont menacés de disparition.

Ça a été repris par le CESEC, moi, je vous demande de l'inclure de manière prioritaire dans les rédactions de rapports à venir sur le développement durable. Ce chapitre est important. Ça fait partie des recommandations fondamentales de l'UNESCO. Ça fait partie d'une matrice qui en plus est la nôtre, politiquement, culturellement et historiquement, et c'est cette seule remarque de fond que je fais.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non.

Donc, merci, Monsieur le Président de l'Exécutif et merci aussi à vos services qui sont là, parce que je sais que produire un document de ce type chaque année est quelque chose de lourd, dans le sens où effectivement il faut éviter de tomber dans l'acte purement administratif auquel nous invite la loi d'un côté et de l'autre, entre un exercice, je dirais, presque de philosophie, du vivre ensemble et de la soutenabilité de notre développement.

Donc, je sais très bien que l'exercice n'est pas facile, et je pense que souvent, à dessein, ou de manière implicite, les réactions sont souvent portées par une incompréhension de ce qu'est cet exercice-là.

Donc moi, je vous en remercie.

Beaucoup de choses ont été dites et surtout sur le développement durable. Il y a plus de 300 définitions du développement durable.

Aujourd'hui, on en revient, ça fait un moment qu'il a été produit, au rapport Brundtland, donc c'est la fin des années 80, et les grands objectifs de développement durable.

Aujourd'hui, Romain Colonna l'a rappelé, je l'en remercie, je ne le savais pas, je l'en remercie, effectivement, on a travaillé déjà il y a 15 ans sur le sujet à l'université, en termes écologique, environnemental, sociétal et économique, parce qu'il ne saurait y avoir de soutenabilité du développement s'il n'était pas aussi humain, bien sûr, et s'il n'était pas basé sur la protection des espaces naturels et la préservation des ressources naturelles.

Aujourd'hui, on n'en est plus là. Aujourd'hui, on est vraiment à une bifurcation et ce qui se passe dans le monde nous le dit tous les jours.

Le changement climatique, ça y est c'est fait, on est en plein dedans. Ce n'est pas demain, ce n'est pas 2050, on y est.

Sur la question des ressources stratégiques, et c'est là où il faut qu'on réfléchisse à mon sens de manière très, très forte, nous le faisons dans le cadre de Corsica Prospettiva 2050. Les ressources stratégiques aujourd'hui, c'est ce qui motive les appétits et, on le voit, les appétits à l'échelle internationale, avec ce qui se passe aux États-Unis : lorsque Trump dit « je veux le Groenland » et dit « je vais prendre le Groenland », en gros il le dit à peu près comme ça, c'est pour évidemment les ressources stratégiques du Groenland.

De même, s'il y a règlement du conflit en Ukraine, ça sera au regard des ressources rares, des terres rares.

Ce qui se passe en Afrique, que personne ne dit, où la Chine récupère la terre, achète des pays entiers, achète le sol, c'est lié aux ressources stratégiques.

Donc, on en est maintenant non plus à la capacité de produire des modèles. Maintenant, on en est à la capacité de savoir comment on va vivre, voir comment on va survivre.

Et moi, je résumerai l'équation à 3 variables clés, pas besoin d'avoir, même si dans le cadre de CP 50, on travaille sur de nombreuses variables dont la démographie, dont ci, dont là, etc. :

C'est la terre, ce que j'ai évoqué hier dans le discours. La terre. Si on n'a pas la terre, on ne fera rien, ça c'est la première chose. On n'est plus là sur le plan identitaire, on n'est plus là à dire qu'on ne peut plus se loger, etc., on ne peut plus cultiver, il n'y a pas d'autonomie, de souveraineté alimentaire, etc. Donc, la terre, premièrement.

Deuxièmement, l'eau. C'est très simple, la terre, l'eau, effectivement, dans le contexte de réchauffement.

Troisièmement, les peuples qui tiendront le choc, ce sont les peuples où il y aura une cohésion sociale très forte. Et aujourd'hui, tout est fait pour qu'il y ait délitement de la cohésion sociale, c'est évident. C'est évident.

Donc, sur ces 3 axes-là, moi je pense qu'il y a un engagement fort de l'Exécutif et je pense, regardant les uns et les autres dans ces travées, que ce sont des choses sur lesquelles on peut se retrouver.

Ensuite, sur la façon de faire, bien sûr qu'il y aura divergence. Mais s'il n'y a pas la conviction profonde, les uns et les autres, de la nécessité d'engager une trajectoire de soutenabilité basée sur : premièrement, le foncier ; deuxièmement, l'eau ; troisièmement, notre cohésion sociale, c'est fini. C'est fini, c'est évident.

Donc moi, je pense qu'il est absolument nécessaire, parce que là, ça part un peu, pas dans tous les sens parce que la discussion est intéressante, je pense qu'il est nécessaire que dans la perspective du travail sur le PADDUC, nous ayons ces échanges-là aussi en amont, ça me paraît fondamental.

Et puis, bien évidemment, nous reviendrons vers vous avec la prospective ; on a échangé déjà avec Julien Paolini.

Merci. Donc, je repasse la parole à Julien Paolini.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente, pour la transition et pour me permettre d'intervenir.

Je souhaitais tout d'abord rebondir sur vos propos et sur ceux de Romain Colonna, pour partir du général.

En effet, lier ce rapport du développement durable à la révision du PADDUC, je rappelle que le PADDUC, c'est le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, ça paraît une évidence, d'autant que d'un point de vue purement formel, ce rapport quelque part annuel sur le développement durable, c'est une obligation législative qui s'impose à notre collectivité et qui doit être présenté annuellement avant le budget. Et la loi prévoit également un rapport annuel de présentation des résultats du PADDUC ; il y a 6 ans, le rapport d'analyse qu'on a présenté au mois de décembre.

Donc, il serait utile de mener une réflexion pour qu'à un moment donné, cet exercice à la fois de présentation du bilan du PADDUC annuel et ce rapport annuel du développement durable soit mis en cohérence et fasse l'objet

d'un seul et unique travail. Et c'est un peu dans l'idée de ce que proposait le président, repris par l'Assemblée de la Giuventù et par le CESEC, d'avoir des indicateurs précis de suivi d'un certain nombre de politiques publiques en matière de développement durable.

Et bien sûr que dans le cadre du PADDUC, on aura intégré, et c'était un des constats fort de l'analyse, la question notamment du changement climatique et de tous les risques afférents au changement climatique.

La situation en 2015 en matière de prise de conscience sur le changement climatique était déjà là, mais la prise de conscience n'était pas la même, elle était moins prégnante qu'elle ne l'est aujourd'hui 10 ans plus tard. Et les risques aussi se sont matérialisés de manière différente. On pourrait citer la crise COVID, même si on peut s'interroger sur le lien ou pas avec le changement climatique. Mais les dernières tempêtes qu'on a traversées en Corse, le 18 août, les tempêtes Ciaran, Domingos, etc., les incendies, sont clairement en lien avec le changement climatique et donc ce sont des choses qu'on doit intégrer, bien entendu, dans le cadre de la révision du PADDUC et en faire un axe fort. Et en cela, les travaux menés par la Présidente, dans le cadre de Corsica Prospettiva sont bien sûr très intéressants pour enrichir notre réflexion.

On ne va pas pouvoir bien sûr tout traiter dans le cadre de ce rapport-là sur les politiques sectorielles, mais je voudrais quand même répondre à Monsieur Bicchieray qui m'a interrogé, sur la question énergétique et plus précisément sur 3 points.

Sur l'éclairage public, aujourd'hui, on n'est pas à 2/3 du parc qu'il reste à rénover, mais on a déjà fait 2/3 du parc. Il reste 1/3 du parc à rénover. On est à peu près à 70 % du parc éclairage public des communes qui a été réhabilité. C'est environ 46 000 points sur les 70 000 points que compte la Corse. Et on va s'attaquer, j'ai presque envie de le dire, aux routes également pour rénover l'éclairage public en bordure de routes territoriales.

L'objectif, c'est d'arriver à obtenir un label international, le label Réserve internationale de ciel étoilé qui est généralement attribué à des parcs nationaux ou internationaux, le Mercantour, Yellowstone, c'est un label international. Et pour cela, il faut qu'on arrive à rénover l'ensemble du parc et on compte bien y arriver à l'horizon 2028.

Donc, bien sûr que l'appel à projets qui permet d'intervenir à 80 %, bien souvent on soutient des communes, en mobilisant différents fonds, les fonds européens, les fonds verts, les fonds du cadre territorial de compensation, un peu de fonds propres de la Collectivité de Corse va perdurer en fait jusqu'à ce

qu'on ait rénové l'ensemble du parc de l'éclairage public communal. Et on travaille très bien avec les deux syndicats d'électrification sur ce point.

Sur les logements, en effet, 1 500 logements, ce sont des logements BBC dans le cadre de l'appel d'offres de l'AUE, mais en tout, c'est 5 000 logements qui ont été créés ou réhabilités à travers les différents règlements d'aides de la Collectivité de Corse. Il y a de la création, il y a de la réhabilitation, mais en tout c'est 5 000 logements, dont 1 500 en BBC. Mais c'est depuis qu'on a mis en place des dispositifs, ce n'est pas que pour cette année.

On aura à vous proposer bien sûr une PPI sur la rénovation des collèges et lycées et l'intégration des ENR chaque fois que c'est possible, soit en toiture à travers les photovoltaïques, soit au travers de chaudières biomasses.

Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le Président.

Monsieur le Président Gilles SIMEONI

Je pense que tout a été dit et je partage l'ensemble des interventions.

On a à réfléchir ensemble pour mailler l'ensemble des thématiques qui ont été évoquées, le travail sur la prospective que vous conduisez, Madame la Présidente, l'articulation entre le développement durable, le rapport sur le développement durable et le PADDUC, la nécessité d'intégrer des objectifs et une évaluation.

Et puis, comme ce qui va sans dire va mieux en le disant, je pense effectivement qu'il faut rappeler, on le fera dans le PADDUC, il faudra le faire dans le rapport sur le développement durable, qu'il ne peut pas y avoir de développement durable s'il n'y a pas un peuple reconnu avec sa langue, son lien à sa terre, son rapport au monde, son imaginaire et que cela fait partie, et au premier rang, du développement durable partout dans le monde, et donc chez nous aussi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, il y a une prise d'acte. Je vous demande de prendre acte de ce rapport, merci.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.

Nous passons au rapport suivant, sur les aspects budgétaires.

Monsieur Giovannangeli, Président de l'ADEC.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

Raportu n° 071 : Approvu di a mudifica di u tassu di i diritti di mutazione à titulu di costu per l'eserciziu 2025

Rapport n° 071 : Adoption de la modification du taux des droits de mutations à titre onéreux pour l'exercice 2025

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Alors le premier rapport concerne l'adoption de la modification du taux des droits de mutation à titre onéreux pour l'exercice 2025, la DMTO.

Vous le savez, ce taux maximal que nous avons retenu et qui est celui qui s'applique encore, c'était de 4,5 %. La loi de finance 2025 l'a relevé à 5 % et tout simplement, on vous propose de suivre cette proposition et de fixer le nouveau taux pour la Corse à 5 %, avec bien sûr exonération pour les primo-accédants.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

Il y a un avis de la commission des finances ? Il est favorable, merci.

Qui souhaite intervenir ? Annette Pieri, je m'en doutais, en bonne notaire qu'elle est aussi. Je vous en prie.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Madame la Présidente.

Alors, concernant les droits de mutation à titre onéreux, qu'on appelle communément « frais de notaire », vous envisagez de les augmenter.

Alors quand on parle de droits de mutation à titre onéreux, il faut savoir que, en fait, dans les droits de mutation à titre onéreux se déclinent 3 taxes à l'intérieur de ces droits.

Vous avez une taxe qui est la taxe qui va à la Collectivité de Corse qui est de 4,50 % actuellement.

Une taxe qui va aux communes du lieu de situation du bien, puisque les DMTO en fait s'appliquent quand on fait, nous, notaires, une vente, c'est-à-dire que vous avez un vendeur et un acquéreur et l'acquéreur paye ces droits, qui sont des droits de mutation à titre onéreux.

Donc, je reprends, dans les droits de mutation à titre onéreux, vous avez donc cette déclinaison de 3 taxes.

La première taxe donc, c'est une taxe qui revient à la Collectivité de Corse ; sur le continent, ce sont les départements. Elle est aujourd'hui de 4,50 %.

Vous avez une taxe communale qui est de 1,20 %, qui revient à la commune du lieu de situation du bien, le bien qui est vendu.

Et vous avez ensuite, les frais d'assiette qui sont de 2,70 %, qui en fait s'assoient sur le résultat, c'est un peu technique, excusez-moi, sur le résultat de la taxe régionale.

Donc, aujourd'hui, vous envisagez de faire une augmentation, qui est permise, de la taxe qui revient à la Collectivité, elle est prévue par la loi de finances. Elle dit qu'effectivement les départements, pour nous donc la Collectivité, peuvent augmenter cette taxe jusqu'à 5 %. C'est ce que vous envisagez de faire. Et ça, dans le cadre d'une période transitoire de 3 ans. Mais enfin, les situations transitoires, en matière de fiscalité, souvent ça devient définitif.

Donc moi, je vous ai fait un petit exemple :

Je reçois un client qui va faire un achat de 300 000 € aujourd'hui, d'un bien bâti ou non bâti.

La taxe actuellement concernant la Collectivité, elle est de 4,50 %. Sur 300 000 €, la Collectivité récupère 13 500 €.

La commune, elle, a un taux de 1,20 %, elle récupère 3 600 €.

L'État, les frais d'assiettes qui s'assoient en fait sur le résultat du 4,50 %, c'est 364 €.

Donc la totalité des droits de mutation qui vont être perçus par le notaire et reversés à l'administration fiscale, aujourd'hui sur le taux actuel, et le

taux générique des droits de mutation à titre onéreux est de 5,70 %, dans lequel est intégré le 4,50 % que vous récupérez, s'élève à 17 465 € sur une vente de 300 000 €. Ça, c'est le montant global des droits de mutation à titre onéreux.

A partir du 1^{er} juin, vous envisagez d'augmenter cette taxe, c'est-à-dire que la taxe qui est perçue par la Collectivité de Corse va passer de 4,50 % à 5 %.

Sur le même exemple de 300 000 €, la Collectivité va récupérer 15 000 €. Aujourd'hui, c'est 13 500 € ; à partir du 1^{er} juin, c'est 15 000 €.

La commune, le taux ne bouge pas, il est toujours de 1,20 %, donc 3 600 €.

Les frais d'assiettes qui sont perçus par l'État augmentent un peu plus du fait du mécanisme de l'augmentation de la taxe que vous allez augmenter aujourd'hui, donc 405 €.

Le montant global des droits de mutation à titre onéreux qui va être perçu par la Collectivité et les DMTO en général, s'élève à 19 000 €. Donc, vous avez une différence de 1 540 € à partir du 1^{er} juin.

Vous dites effectivement que la loi de finances prévoit que cette augmentation n'impactera pas les primo-accédants. Quand on sait aujourd'hui le carcan qu'il y a pour bénéficier, pour les jeunes ménages du principe du primo-accédant !... Ça s'applique à peu de personnes, mais l'augmentation va s'appliquer à tout le monde.

Donc aujourd'hui, on aurait une augmentation de 1 500 €. Est-ce que vous pensez que dans la situation actuelle de la Corse et de l'économie de la Corse, et on parle souvent ici du logement, de l'accessibilité au logement, est-ce que vous pensez que c'est une mesure de raison d'augmenter cette taxe sur les droits de mutation ?

Surtout quand je regarde un tout petit peu votre projection sur 2025, avec l'augmentation, ça représente 87 M€. Donc, si vous voulez, vous n'aurez pas l'effet escompté par cette augmentation. Parce que je doute fort que vous ayez le bénéfice que vous avez eu en 2022, 109 M€ enregistrés en droits de mutation.

De plus, ça va être appliqué uniquement à partir du 1^{er} juin, donc vous perdez le bénéfice des premiers mois de l'année. Je pense que c'est dans ce sens-là que vous avez calculé les droits d'enregistrement que vous allez percevoir à la fin de l'année.

Est-ce qu'il n'aurait pas été plus judicieux de décaler d'un an et de faire entrer en mesure cette application au 1^{er} janvier 2026 ? Parce que peut-être le climat économique sera un peu plus favorable, que les taux bancaires baisseront.

Parce qu'aujourd'hui, on a un problème aussi, c'est que pour l'accession à la propriété pour les jeunes ménages et les moins jeunes, on a un taux bancaire qui est exorbitant. Exorbitant ! Le coût des matériaux avec la guerre en Ukraine, c'est la flambée. Et en plus, à la Collectivité de Corse, on va augmenter les droits de mutation. Est-ce que c'est raisonnable tout ça ?

Alors moi, je dis souvent qu'en fait, l'augmentation de la fiscalité, ce n'est pas la solution pour enrayer ou pour lutter contre la spéculation foncière et immobilière. Je ne pense pas que ce soit la solution, parce que les riches auront toujours les moyens de payer. C'est ceux qui n'ont pas les moyens qui vont aujourd'hui payer le coût de cette augmentation.

Donc, je pense qu'aujourd'hui, il y a d'autres mécanismes qu'on peut mettre en place, qui sont des mécanismes fiscaux, mais avec des accompagnements civils, qui peuvent permettre d'adoucir certaines augmentations.

Donc, comme on ne vous a pas accompagnés sur l'augmentation de la taxe sur les cartes grises et sur les droits de franchisation, on ne vous accompagnera pas sur l'augmentation des DMTO.

Merci, Monsieur le Président.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Simplement une petite réaction à la demande d'Annette.

Alors si on peut partager, effectivement, les hausses fiscales ne sont jamais bonnes pour les ménages, ça c'est une évidence, premier questionnaire, est-ce que les primo-accédants aujourd'hui ont tenté d'acquérir des biens à 300 000 €, puisque c'était l'exemple mais je vais développer, dans la difficulté aujourd'hui d'obtenir un prêt. C'est sûr qu'on passe de 15 500 € à 19 000 €. Donc là-dessus, oui, la hausse de la fiscalité va toucher tout le monde.

Mais seulement, ce qui manque dans ce raisonnement, dans cette démonstration, c'est qu'aujourd'hui les DMTO sur le territoire ne concernent malheureusement que peu de primo-accédants.

La DMTO sur la Corse aujourd'hui, on le sait, elle est due aussi à beaucoup d'achats de résidences secondaires. C'est ce qui fait le volume et c'est ce qui a aussi miné notre territoire, je vous le rappelle, 5 000 arrivants par an, en termes de soldes migratoires, des gens pour partie qui arrivent avec du pouvoir d'achat, notamment venant de la Fonction publique d'État, beaucoup de retraités qui arrivent aussi avec du pouvoir d'achat, qui acquièrent des demeures. Alors je ne juge pas, l'arrivée ou pas, ce n'est pas mon propos du tout, c'est simplement de dire qu'aujourd'hui cette hausse va toucher aussi bon nombre de nouveaux arrivants et des gens qui ont des moyens, ça c'est le premier point.

Mais si on s'en tient à ce simple raisonnement, et je vais vous renvoyer à une étude qui est parue hier sur les départements en France, mais je développerai beaucoup plus mon propos lors du budget, c'est qu'aujourd'hui, nous avons des, quand je dis « départements » parce que vous savez que notre collectivité aujourd'hui est une région, un département bien sûr, vous avez l'ensemble des départements français qui est en quasi-faillite, en tout cas dans une impasse, ce n'est pas la Collectivité de Corse qui le dit, c'est l'étude dont nous parlions tout à l'heure, et que la baisse des DMTO estimée sur ces dernières années, c'est environ 600 M€, et que ce 0,5 % permis par la loi effectivement vient à peine combler ce déficit.

Alors, après, notre raisonnement, Nanette, malheureusement c'est un peu le serpent qui se mord la queue. On ne peut pas augmenter les cartes grises, on ne peut pas augmenter les DMTO, on ne peut rien augmenter au niveau de la Collectivité. Ce n'est pas le cas dans les strates inférieures, on le verra tout à l'heure dans les démonstrations des divers intervenants, notamment la mienne. Mais c'est de se dire aujourd'hui, dans un moment où les territoires ont de plus en plus de besoins, dans un moment où selon les interventions des uns et des autres, et je pense ne pas me tromper pour la suite, on verra que la vision qui sera sans doute proposée, c'est que les territoires font le budget de la collectivité, les besoins du territoire, ça c'est une vision qu'on ne partagera pas forcément. C'est de se dire que oui, il y a une hausse sur forcément la fiscalité. Mais aujourd'hui, cette fiscalité-là, elle touche aussi une catégorie de personnes qui acquièrent des biens et nous, on le porte ce sujet-là aussi.

Alors bien entendu, c'est injuste comme toute hausse fiscale. Il y a forcément des primo-accédants qui seront touchés, c'est une difficulté. Mais dans la période, on ne peut pas avoir un raisonnement au niveau de la faiblesse financière des départements en général et donc des 2 départements fusionnés sur la Corse et se dire « vous ne nous accompagnez pas ». Ce n'est pas un souci. Mais en tout cas, pointez du doigt cette hausse de 0,5 %, je ne pense pas qu'elle fera une différence majeure.

En revanche, sur les finances de la Collectivité de Corse aujourd'hui, cet apport financier permettra aussi de porter d'autres politiques publiques. C'est les vases communicants. Et cela fait bien longtemps que nous n'avions pas touché aux DMTO et politiquement, les DMTO, pour nous, c'est aussi une chose, on l'a dit, comme la fiscalité du tabac, c'est ce qui constitue une grande partie de nos recettes. Ce ne sont pas des recettes, notamment pour le tabac, un petit peu moins pour les DMTO, qui favorisent notre vision politique, puisqu'aujourd'hui on le sait, les DMTO, on ne va pas se mentir, à 5 000 arrivants par an, ces DMTO là sont principalement, je dirais, le fait d'achats de biens en Corse par des gens qui ne sont pas forcément corses au départ.

Donc oui, on le porte politiquement et c'est hausse, nous en avons besoin financièrement aussi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Louis. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

La problématique d'augmentation d'une fiscalité, quel que soit le réceptacle de l'assiette financière, est que ça pose un problème freudien permanent.

On a besoin de ressources pour faire du public, pour faire du social, pour faire, dans ce cadre-là peut-être, un peu plus de logements sociaux. Et d'un autre côté, on va augmenter le coût d'un accès à un logement digne pour de nombreux Corses et on crée nous-mêmes des entraves à une baisse des prix.

Moi, je pense qu'on ne peut pas faire une analyse comptable permanente d'un besoin pour récupérer et là on va récupérer quelques centaines de milliers d'euros.

Moi, j'estime que dans le cadre aujourd'hui d'une crise du logement à venir et d'une crise du bâtiment à venir, dont il faut avoir l'honnêteté de dire nous en sommes les initiateurs, dans la mesure où nous entendons aujourd'hui, par une application stricte de non-constructibilité sur de nombreux domaines, baisser le nombre de constructions qui, depuis 10 années, a été de plus de 5 000 par an.

Moi, je le dis très, très honnêtement, je considère qu'un seuil de 3 000 est le seuil le plus raisonnable, c'est celui qu'on avait dans les années 2000. Et je considère que les prix sont trop hauts et je sais qu'ils n'ont pas atteint le quantum de prix d'une zone agréable en Méditerranée.

Quand on est à 4 000 € le mètre carré, Bastia, quand on est à 5 000, Ajaccio, on est très en-deçà de ce qui se fait ailleurs en France, ou en Italie, ou en Espagne, sur des cités analogues et de même strate, je dirais, d'équilibre de vie.

Remonter sur de la fiscalité, sans avoir l'analyse globale des mécanismes induits et sous-tendus, c'est de la facilité.

Moi, je comprends vos contraintes budgétaires, je vois votre budget, je vois où on va, je vois que vous êtes dans le flou et on cherche à trouver les opportunités et les droits sur les bras de levier. Mais ceux qui vont le plus souffrir d'une augmentation des prix, ce sont les Corses, parce qu'on n'a pas de règles spécifiques qui permettent de prioriser et de minorer des conditions de défiscalisation pour un citoyen corse qui n'a pas de statut aujourd'hui.

Donc, on est sur une mesure qui est générique, qui est ouverte à tous. Sauf que le riche, le nanti, la classe moyenne européenne qui a un budget disponible pour des achats qui est de l'ordre de 500 000 € minimum, de prendre 1 500 € en plus, ou 2 000, ou 3 000, il s'en fout, d'autant plus qu'on a une TVA au taux de 10 % sur les achats de neuf et qu'on n'envisage même pas de dire, « qu'est-ce qu'on fait ? », « pourquoi elle est aussi basse ? ». Est-ce que ce n'est pas là qu'y a un levier ? Mais on est sur de la réflexion, je pense, de petite comptabilité.

Moi, je ne pense pas qu'on doive bouger le taux. Les taux, ils sont trop hauts.

Par contre, la répartition de l'enveloppe entre les communes, comme je vous l'ai dit hier, comme je vous le redis, ça c'est quelque chose à faire aussi d'équitable. Cette grande braderie de la Corse qui génère des profits substantiels pour la Collectivité de Corse, pour les communes, pour l'État et pour tous les opérateurs du bâtiment et de la construction, on doit faire en sorte qu'elle soit équirépartie.

Ça n'y est pas encore dans votre budget, on va attendre quoi ? Après, vous allez me dire venir « il y a les élections, on ne peut pas dire aux maires que... ». On le fait quand ? On laisse passer les municipales et on le fait juste après ? Mais à un moment donné, il faut avoir la franchise de parler de la répartition de ces taxes.

Donc, globalement, moi je vous le dis, dans une vision sociale d'une vision rationnelle, une augmentation de levée d'impôts qui va être pénalisante pour ceux qui ont le moins d'argent... Après, on peut avoir une vision pragmatique, quellu chî compra t'hà i soldi et c'est celui qu'il faut taxer.

Mais alors, prenez une 2^{ème} mesure, flécher l'enveloppe. Flécher l'enveloppe, elle va où ? Toutes les taxes DMTO, elles vont où ? Est-ce qu'elles sont à 100 % dans le logement social ? Non, il n'y a pas de fléchage.

Donc, globalement, moi je veux bien qu'on ait un budget unique, qu'on ait une caisse globale et que l'idée, c'est de boucher tous les trous. Mais pour quoi faire ?

Donc moi, je vous le dis, ce n'est pas un vote contre parce que je suis contre votre majorité, dans la mesure où je fais un vote de principe, mais c'est un vote politique. On n'a pas aujourd'hui à augmenter le coût de la construction, si on n'a pas réfléchi à la réorganisation de ce secteur. Ou alors, on fait comme vous faites depuis 10 ans, on dit qu'on est contre, on laisse faire et on constate 30 000 logements en quelques années. Comment on fait ? On l'accepte et on augmente et on équilibre nos budgets avec ça ? Non.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente, très vite.

J'écoutais le propos de Louis et je voudrais pour notre part le nuancer un peu.

Quand on étudie de près, et je vous prie de croire qu'on l'a fait, les flux de DMTO dédiés aux budgets communaux, on ne constate pas nécessairement le phénomène qui est ici décrit, et Dieu sait qu'à Porto-Vecchio et dans la région, on échangeait à ce sujet avec Georges et d'autres, on est plus ou moins, ça dépend des points de vue, bien placés pour en parler. Le volume de transactions, le volume d'activité est tel qu'on a quand même des instruments et une volumétrie qui, encore une fois, nous permettent d'analyser les choses.

Donc, je ne suis pas certain que de façon mécanique, ce soit dans les poches des retraités ou des néo-arrivants, pour le dire en des termes génériques, que l'on ait vocation à aller chercher ces ressources supplémentaires. C'est le premier point.

On constate dans le secteur du bâtiment, dans l'écosystème, parmi les foyers insulaires, des mouvements qui, je vais aller loin, même s'ils devaient être minoritaires, ne sont pas sans poser des difficultés.

On a eu le même débat sur la THRS. Nous, on est de ceux qui ont décidé de la majorer. On s'est mis d'accord avec les communes du territoire de Sainte Lucie, qui n'est pas dans la com-com, à Bonifaziu, on s'est aligné sur un taux de majoration de 40 %.

Moi, j'ai regardé de près cette question, je fais une parenthèse, mais je crois qu'elle est utile au débat, et en restant très bref, qui consiste à dire : mais, on a une maison à l'Ospedale et un appartement en ville, on est donc, en tant que contributeur insulaire, soumis à la majoration, alors même qu'on est là depuis des siècles, etc. Bien. Cette part-là, c'est quoi sur la commune ? En gros, sur les 4 500, 5 000 résidences secondaire, c'est entre 10 et 20 %.

En gros, le nombre de personnes qui payant un impôt sur le revenu dans l'île, qu'elles soient corses ou pas, mais y payant un impôt sur le revenu, sont propriétaires d'au moins deux biens : un à titre principal, un à titre secondaire. Donc, c'est largement minoritaire.

Mais je vous prie croire que lorsqu'on va appliquer, les centaines des nôtres qui, par des biais de toute nature, se sont adressés à nous en disant, « on n'y arrive pas, parce que le contexte économique, il ne nous permet pas de... ».

Donc, c'est moins une question de proportion qu'une question de principe.

Troisièmement, vous avez, et on n'était pas d'accord, voté une augmentation des cartes grises, etc. On a, dans nos communes, majoré la THRS. Vous voulez l'augmenter de 0,5 la DMTO. Attention, moi, je vous le dis, et là je rejoins Paul-Fé, ce n'est pas par une augmentation continue ou continuelle de la fiscalité qu'on règle les problèmes de fond.

Donc aujourd'hui, et c'est vrai, en l'absence de statut différenciant nous permettant de dire qui est, je dirais, soumis en fonction de sa résidence, de son appartenance, de sa citoyenneté à l'augmentation et qui ne l'est pas, toucher à la fiscalité, avec cet air, que vous connaissez bien, de ne jamais y toucher, « mais non, mais ce n'est pas vrai, mais c'est ponctuel, mais c'est séparé », le problème c'est qu'au bout du compte, quand on met tout bout à bout, on pose les éléments d'une politique. Et cette politique, nous, on ne la partage pas.

Donc, je termine. Il y a aussi deux éléments que je voulais verser au débat.

Le premier, c'est celui de l'attitude de la place bancaire.

De moins en moins, dans les emprunts contractés par les jeunes ménages, les frais sont pris en compte. Et quand ils le sont, il y a des questions. Il y a aussi cette attitude qu'il faut objectiver et prendre en compte.

Dernier point, on aurait pu à la limite l'admettre, si, comme l'a dit Paul Fé, vous nous proposiez de flécher, tout ou partie du flux généré par cette augmentation, à un certain nombre d'opérations.

Le problème, et on va le voir un peu plus tard dans le cadre du budget que vous nous demandez de voter, c'est qu'on ne peut pas avoir cette garantie-là et qu'on ne peut pas flécher le dit volume.

Donc, qu'est-ce qui nous dit ou ne nous dit pas que lesdites sommes ne vont pas abonder des dépenses de fonctionnement ou des frais de personnel notamment ?

Donc pour toutes ces raisons et tant d'autres, mais le temps est compté et je m'arrête, on n'est pas d'accord, on n'est pas d'accord et on pense qu'économiquement, c'est un mauvais signal.

Que vous raisonniez en considérant les caisses de la Collectivité, je l'entends et ça peut vous conduire à bien d'autres augmentations, et je vous sais les uns et les autres assez attachés à l'intérêt général, même si on n'est pas d'accord, sur ce qu'on met dedans, pour aussi réfléchir aux entreprises, aux jeunes ménages, à l'écosystème en général.

Attention à des jugements idéologiques ou mécaniques qui consisteraient à dire on va les prendre dans les poches des uns ou des autres ; dans les faits, c'est beaucoup plus compliqué et dans la conduite générale des choses, on ne sera pas d'accord.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Annette Pieri, je vous en prie.

Mme Marie-Anne PIERI

Une petite seconde, une petite précision.

Déjà, je voulais apporter une précision à Paul-Félix, mais je vois qu'il est sorti.

Il faut savoir que cette augmentation que vous envisagez ne va s'appliquer que sur de l'ancien, c'est-à-dire que toute construction neuve bénéficie de tarifs réduits, c'est-à-dire que les droits de mutation sont de 0,75 %. On est d'accord ? Très bien, ça c'est la règle.

Donc, ces nouveaux droits vont s'appliquer à de l'ancien. L'ancien c'est un bien acheté aujourd'hui neuf, vous le revendez demain, il est considéré comme de l'ancien, si ce n'est pas un professionnel qui revend.

Ensuite, autre chose, Louis. Je voulais apporter une précision. En fait, cette augmentation de droits va s'appliquer aussi aux Corses qui se trouvent dans l'indivision, c'est-à-dire que les indivisions conventionnelles, comme on les connaît dans l'île, et Dieu sait s'il y en a, quand on veut sortir de l'indivision, on paye des droits de mutation.

Donc, cette augmentation de taxe aujourd'hui, elle va impacter aussi tous les Corses qui se trouvent aujourd'hui dans l'indivision, qui veulent en sortir et qui veulent réhabiliter leurs biens pour pouvoir y habiter. Donc ça aussi, il faut l'intégrer, parce que ce n'est pas seulement de l'achat de gens qui viennent de l'extérieur.

Aujourd'hui, cette augmentation, elle va impacter surtout les Corses et les jeunes Corses qui veulent se loger.

Voilà, c'est ce que je voulais vous dire, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Je ne ferai pas de commentaires, je vais laisser l'Exécutif répondre.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Alors, souvent, le groupe de droite nous précise toujours que la politique, et notamment les affaires budgétaires, consiste à faire des choix. Effectivement. Et c'est important, c'est important dans des moments précis de faire des choix. Et le choix de la fiscalité, on le sait bien que c'est un choix à la fois difficile, Louis le rappelait tout à l'heure, personne ne peut être favorable à l'augmentation de la fiscalité.

Néanmoins, je veux rappeler le cadre de cette augmentation et pourquoi le législateur en France a proposé la possibilité d'augmenter les droits de mutation.

Louis l'a bien fait. Il y a une situation de contrainte budgétaire au niveau français, avec des réductions massives d'aides et de budgets pour les collectivités locales et que dans cette situation, les départements étaient particulièrement impactés. Les départements, vous le savez, ce sont les collectivités qui ont notamment la mise en œuvre de la compétence sociale. Et que les DMTO, en France, elles servent à financer en grande partie cette compétence sociale des départements et c'est ce qu'ont fait savoir les présidents des départements, au premier chef le Président Sauvadet, en disant à l'État, « on ne peut plus assumer notre compétence sociale ». Et la réponse du gouvernement a été la possibilité offerte aux départements d'augmenter la taxe sur les DMTO.

Louis l'a fort bien dit, nous avons la compétence sociale, au même titre que les départements. Nous connaissons la même difficulté, avec une croissance continue des coûts sociaux et en même temps, nous subissons nous-aussi les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement.

Donc, ce n'est pas aujourd'hui un dogme, chez nous, politique, que d'augmenter la fiscalité. On le fait parce qu'on est face à une contrainte et je pense qu'il faut sortir de la démagogie, parce qu'on ne peut pas, comme dit Jean-Christophe, dans sa commune, instaurer la taxe sur les résidences secondaires à 40 % et venir nous dire après, et je comprends bien et j'aurais fait la même chose, « ce que vous faites, attention vous allez impacter tel secteur ou telle filière ». Dans ces cas-là, on sait très bien que quand on touche à la fiscalité, on a un impact ; d'où le choix politique.

Ce qu'il faut mesurer, me semble-t-il, c'est entre ce choix politique certainement difficile et douloureux, et le résultat que nous recherchons, et là, nous sommes à peu près d'accord, on est clair là-dessus : on a une augmentation

des dépenses sociales, il faut notamment qu'on puisse financer cette augmentation de dépenses sociales. En France, les départements, grâce à la DMTO, financent le social. Je crois que c'était très important de le préciser.

Après Louis, ça a été dit aussi, cette taxe, elle ne touche pas les primo-accédants. Je le reprecise, les primo-accédants ne seront pas concernés par cette augmentation. C'est important.

Et enfin, quand on parle d'autonomie et de pouvoir fiscal, on touche là-aussi du doigt la difficulté et la possibilité qui serait la nôtre, si demain nous avons la possibilité de différencier, par la citoyenneté notamment, d'éviter que les DMTO concernent les citoyens corses. Ça, ce sont des choses concrètement qu'on pourrait faire avec l'autonomie.

Et je suis à peu près d'accord avec Jean-Christophe, on sait très bien qui aujourd'hui va être le plus impacté et que les Corses seront une minorité à l'être, mais on sait très bien que pour cette partie de population, c'est forcément quelque chose de douloureux et ce n'est pas ce qu'on souhaite.

Donc moi, je replace les choses dans leur perspective globale.

Il y a une problématique aujourd'hui de financement des politiques par les collectivités.

Il y a une possibilité d'agir sur une taxe qui concerne majoritairement chez nous les transactions liées aux résidences secondaires et à des gens qui ont des moyens... Pas que, mais majoritairement.

Et donc, nous souhaitons appliquer et pouvoir activer ce levier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de l'ADEC.

Monsieur le Président de l'exécutif ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais donner quelques éléments complémentaires.

On est déjà dans notre débat budgétaire et donc je me permets de compléter ce qui a été dit par le président de l'ADEC, mais il ne le dit pas en tant que président de l'ADEC, il le dit en tant que conseiller exécutif en charge du budget ce qui vient d'être exposé à l'instant.

Donc, on nous dit souvent, premièrement, « il faut faire des choix et il faut les assumer » ; on les fait et on les assume.

Deuxièmement, on nous dit souvent du côté de l'opposition, y compris l'opposition nationaliste, singulièrement « Avanzemu » qui en fait un argument fort, « il y a beaucoup de choses sur lesquelles on est en désaccord fondamental ». Si ce choix fait partie des choses sur lesquelles, y compris parce qu'il y a un arrière-plan économique général, on est en désaccord fondamental, il faut l'assumer démocratiquement entre nous.

Moi, le choix qui est proposé là, je l'assume totalement et je vais vous expliquer pourquoi.

D'abord, à droit constant, aujourd'hui, ce qu'est la réalité de notre fiscalité, et de nos contraintes et dépenses, et ensuite de ce qu'on essaye de faire, et quand je dis « on essaye de faire », je pense que là on peut inclure l'ensemble de l'opposition nationaliste avec la majorité, puisque nous on veut une évolution de la fiscalité et un transfert de compétences fiscales qui précisément nous permettrait d'avoir des stratégies différenciées en allant chercher de la recette fiscale, par exemple chez les non-résidents ou sur les transactions spéculatives. Donc une fiscalité qui soit sociale, ce qu'on ne peut pas faire aujourd'hui et aussi le constat de ce que nous sommes obligés de faire aujourd'hui.

Alors, à droit constant, aujourd'hui, nos dépenses sont, sur leur structure, identiques à ce que sont les dépenses des régions de droit commun et des départements de droit commun, puisque nous exerçons le même type de compétences, à part un certain nombre de compétences différenciées.

Par contre sur les recettes, nous avons la même structure de recettes fiscales, d'un côté, les recettes des départements et de l'autre, les recettes des régions.

Je vais d'abord parler des départements puisque la DMTO en France est une ressource départementale.

Quelle est la réalité de la situation de tous les départements de France, aujourd'hui, au moment où ils s'appêtent à voter leur budget ? Nous avons échangé longuement avec l'association des départements de France, son président, François Sauvadet, que je salue et que je remercie d'ailleurs pour l'écoute qu'il a toujours manifestée vis-à-vis de la Collectivité de Corse, il connaît bien la Balagna et le village de Calenzana.

Quelle est la situation aujourd'hui ? La situation, c'est que les départements de France, ils sont en situation, eux oui, de ruine financière, de trajectoire financière ruineuse. Pourquoi ? Parce qu'il y a un effet ciseau entre les dépenses qui leur sont imposées et les recettes dont ils bénéficient.

Les dépenses qui leur sont imposées, c'est celles qui nous sont imposées à nous aussi, les dépenses d'ordre social. Partout en France, et donc en Corse aussi, où nous exerçons la compétence départementale, il y a un certain nombre de facteurs, et c'est la note de Départements de France, ce qu'ils appellent les dépenses non pilotables : les allocations individuelles de solidarité, l' AIS, l'extension du Ségur, l'augmentation du point d'indice, le RSA, l'APA etc., tout ça explose en volume.

Chez nous, c'est encore plus marqué puisque d'un côté, nous avons une précarité qui est forte et de l'autre, nous avons une population vieillissante plus importante que la moyenne française.

Donc, l'effet ciseau chez nous de l'augmentation des dépenses, il est encore plus marqué que dans l'ensemble français.

Donc, ils ont d'un côté des dépenses qui explosent avec un État qui impose d'augmenter ces dépenses et qui ne transfère pas les recettes qui vont avec. C'est la raison pour laquelle, par exemple, je l'ai dit en commission des finances me semble-t-il, je le redis ici, les départements de France s'appêtent à refuser d'un commun accord, à l'unanimité, d'appliquer ou en tout cas de financer, l'augmentation du RSA prévu pour entrer en vigueur au 1^{er} avril. Ils disent : on ne peut pas assumer une augmentation d'une dépense sociale quand on ne nous transfère pas les recettes qui vont avec. Donc, ils ont d'un côté ces dépenses qui explosent.

Quelle est la seule recette des départements ? La seule recette des départements, c'est le DMTO, ce qui nous a été transféré à nous. Quelle est la tendance générale des DMTO ? C'est une recette qui était hier très dynamique, qui a tendance aujourd'hui à stagner et à compenser.

Pourquoi est-ce qu'elle stagne y compris en Corse ? Ce n'est pas malheureusement parce qu'il y a un recul de la spéculation.

Les grosses transactions, elles continuent de faire florès. L'essentiel de la DMTO en Corse n'est pas généré par l'acquisition d'un bien ou l'accession à la propriété d'un jeune ou d'un primo-accédant. L'essentiel des DMTO en Corse, c'est la DMTO qui est générée par l'essentiel des flux immobiliers en Corse, c'est-à-dire des flux qui sont largement spéculatifs ou liés à l'augmentation de population.

Je vais prendre un exemple.

Guy Armanet, qui est à côté de moi, qui est maire, ces dernières années : 20 villas vendues, 20 maisons individuelles vendues sur sa commune, ce n'est pas une commune frappée de plein fouet apparemment par la spéculation. Sur 20, 19 acquéreurs extérieurs à l'île. Ça ne vaut pas un sondage, ça veut dire que sur ces 20 opérations, eh bien les DMTO frappent des opérations qui ont vocation à être fiscalisées.

Donc qu'ont fait les départements ? Il faut l'entendre aussi. Tous les départements ont augmenté au taquet les 0,5 %. Et ils disent tous la même chose, cette augmentation elle est obligatoire et là je me tourne vers Paul-Félix, la DMTO, elle ne peut pas être fléchée sur des opérations foncières ou immobilières, la DMTO, c'est une recette qui vient compenser en partie l'augmentation des dépenses sociales. C'est la structure budgétaire de tous les départements et nous, on exerce la compétence sociale, on ne peut pas déroger à cette règle.

Donc ce que nous faisons aujourd'hui, c'est ce qui est fait partout et qui partout, malheureusement, ne suffit pas à compenser l'effet ciseau qui est en train d'envoyer tout le monde au fond.

Donc cette donnée-là qui est centrale, vous ne pouvez pas faire semblant, vous ne pouvez pas d'un côté nous dire, et je me tourne vers l'opposition nationaliste : vos rapports ils ressemblent à ce qui se fait en France, etc., en Dordogne, en Franche Comté, tout ça, et puis avoir, vous, une attitude qui est celle des oppositions moyennes au fin fond des régions de France. Ou on se comporte de façon cohérente, sans démagogie, ou alors on est dans un débat, ça aussi s'évertue, la politique et la démocratie, ça ne commande pas d'être juste ou honnête intellectuellement.

Mais moi je vous demande de l'être sur cette décision, après vous prendrez vos responsabilités. Moi, cette augmentation, je dis qu'on n'a pas d'autre choix que de la mener.

Et après, je vais mettre en perspective puisqu'on exerce des compétences de région et des départements, qu'elles sont nos autres marges

fiscales aujourd'hui ? Celles qu'ont optimisées depuis longtemps toutes les régions et celles que nous avons choisies jusqu'à aujourd'hui de ne pas toucher, un choix politique, parce que nous sommes frappés par la précarité, parce que nous n'avons pas ou moins qu'ailleurs des déplacements en commun.

Qu'est-ce qu'elles ont fait toutes les autres régions ? La taxe sur les produits pétroliers, la part Grenelle, elles l'ont toutes augmenté au taquet. Nous, on a choisi de ne pas la toucher et on continue à ne pas la toucher parce que l'essence et le carburant sont plus chers qu'ailleurs. Premièrement.

Deuxièmement, les cartes grises. Depuis plusieurs années, toutes les régions ont mis au taquet le montant des cartes grises, 60 €. Nous, on était à 27, on a choisi de monter à 43, mais on a gardé un différentiel, on n'est pas allés au plus loin de la loi, on est allés à 43.

On avait la question de la fiscalisation des embarcations. On voulait, et je me tourne vers la droite, on voulait différencier les navires qui restent à l'année ou qui ont une certaine durée et ceux qui passent, on ne peut pas le faire, on est obligés de taxer de la même façon. On a augmenté, mais on a augmenté en gardant le différentiel où on est encore au-dessous de 10 % de ce que la loi nous autorisait à faire et de ce que toutes les régions ont fait en portant à 100 %.

E, quand on réfléchit au volume de tout ça par rapport à nos besoins, notre marge de fiscalité aujourd'hui que vous nous reprochez d'activer, en année pleine, 8 millions de DMTO, pratiquement rien, qui va venir fiscaliser pour l'essentiel des gens qui ne sont pas en Corse au départ, qui ne vivent pas en Corse. Donc il ne faut pas laisser croire ça, ça ne va pas impacter, cette fiscalité-là, elle n'impacte pas le logement, elle n'impacte pas le monde de l'entreprise, non ! Ce n'est pas vrai. Par contre il faut le faire.

Deuxièmement, les cartes grises, 8 millions.

Troisièmement, les bateaux 1,5 million. Et je vous prends le pari, quand il y aura un rapport de la chambre régionale des comptes, elle viendra nous dire la chambre régionale des comptes : vous auriez dû les augmenter il y a 5 ou 6 ans, vous avez perdu une recette, C'est-à-dire que d'un côté on a dit : vous n'avez pas fait assez et assez vite et vous vous nous dites : mais il ne faut pas toucher. Mais si on ne touche pas, vous savez très bien qu'on ne peut pas équilibrer, mais là, on ne parle même pas d'équilibrer, on parle d'atténuer un effet ciseau qui va perdurer.

Donc ça, c'est le droit tel qu'il est aujourd'hui.

Deuxièmement, je me tourne notamment et principalement cette fois-ci vers la droite. Vous ne pouvez pas nous dire d'un côté : ne touchez pas le peu de fiscalité que vous avez, y compris lorsqu'elle n'impacte pas les Corses, en tout cas qu'elle ne les impacte qu'à la marge sur la DMTO aujourd'hui, et ne pas nous accompagner sur l'évolution de la fiscalité et notamment une fiscalité différenciée qui nous permettrait de choisir.

Moi, si j'avais Les moyens aujourd'hui, au nom de la Collectivité de Corse et sous la réserve du vote de l'Assemblée de Corse, de surfiscaliser les opérations spéculatives, je le ferais. Mais nous n'avons pas le droit de le faire et nous n'avons même pas le droit de le demander si la Constitution n'évolue pas. Vous le savez qu'à chaque fois qu'on demande, y compris en argumentant par rapport à une situation particulière, un traitement fiscal différencié, on nous renvoie à l'égalité, comme si l'égalité était la nécessité de traiter de la même façon, y compris des situations très différentes.

Donc oui, nous voulons une fiscalité spécifique, oui, nous voulons pouvoir différencier, oui, nous voulons y compris réfléchir à une fiscalité préférentielle pour les zones de l'intérieur et de montagne et qui soit efficace, ce qui n'a pas été forcément le cas jusqu'à aujourd'hui.

Après vous faites comme vous voulez, mais moi, ce que je viens de dire, il faut que les Corses l'entendent, il faut que les Corses l'entendent. Après chacun vote comme il a envie de voter, chacun assume ses responsabilités et in fine, les Corses nous départageront.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc il va falloir voter. Oui ? Paul, je t'en prie.

M. Paul QUASTANA

Très brièvement, parce que ça nécessiterait des débats beaucoup plus longs.

Il a été dit, et c'est vrai que les Corses sont des victimes collatérales, c'est vrai, dans ce cas, ça risque de le devenir de plus en plus. Donc, tant que nous n'avons pas les moyens de différencier dans un certain nombre de domaines et surtout la fiscalité, on ne peut pas accepter ça.

Donc, nous ne voterons pas ce texte.

M. le Président Gilles SIMEONI

L'exécutif à la parole en dernier, je dirai avec toute l'amitié que j'ai pour Paul et pour le groupe « Core in fronte », que je respecte bien évidemment leur vote, mais qu'à ce moment-là, si on ne vote pas cette recette fiscale de 4 millions d'euros pour les 6 mois qui restent dans l'année, il faudra sortir 4 millions d'euros à l'APA ou au RSA ou aux dépenses sociales. Voilà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Deux choses, sur la forme et sur le fond du rapport.

Sur la forme. Gilles et Giovannangeli, avec beaucoup de respect, a parlé pour partie, concernant notre position, de démagogie, notamment parce que nous avons voté une augmentation de la THRS.

Quand on vote une augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, on pose un choix politique. On n'a pas augmenté les autres taxes, ni les autres impôts locaux. C'est un choix politique qui nous est commun, en tous les cas, je l'espère et qui bien sûr a un lien avec le débat du jour, sinon je ne l'aurais pas abordé moi-même, mais qui en toute hypothèse ne me paraît pas de nature à parler de démagogie.

Le Président du Conseil exécutif, avec beaucoup de respect aussi, a dramatisé la situation, jusqu'à en appeler aux Corses à nous départager le moment venu, un ci simu ancu. Là, on vote un taux.... Je voudrais aller au bout, Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Nous nous départagerons sur ce débat.

M. Christophe ANGELINI

OK, je ne suis pas sûr que vous l'ayez dit comme ça.

M. le Président Gilles SIMEONI

J'ai l'impression que quelquefois nous ne nous comprenons pas.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Ça nous arrive. Ça nous arrive. Mais dans le cas d'espèce dopu mortu, vi vena a frebba !

Plus sérieusement, même si le débat est utile, on n'en est pas là et de manière très pragmatique, je pense qu'il faut poser le débat au bon niveau. Le débat, j'entends l'APA etc., très bien. Moi je me contenterai de dire qu'on a posé, et vous les avez confirmés, un certain nombre de choix. Nous, on assume politiquement de la même manière que l'exécutif, et j'en aurai terminé parce qu'il ne faut pas que l'explication nous serve à refaire le débat, la position qui est la nôtre.

Mais je ferai quand même une proposition, même si j'entends que vous avez construit votre architecture en fonction de tout ça. Décalons d'un an, et là, on renvoie un signal qui permet à toutes et à tous, après les 4 millions, on va discuter, on regardera si on parle bien de 4 millions, vous en avez récupéré 1,5 sur le reste, 8 sur les cartes grises, etc. Voyons.

Mais je vous le dis, si on en n'était pas convaincus, on ne vous le dirait pas, on ferait de la politique contre, pour, c'est vraiment sur le signal qui est renvoyé. Je vous demande, Président d'en tenir compte et si on en était d'accord, de décaler. Si ce n'est pas possible, vous le proposez, on votera contre, etc. Mais je pense vraiment, vraiment que ce n'est pas de bonne politique, je ne serai pas plus long.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Martin et Pierre Ghionga.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, juste une explication de vote.

Nous, on reste convaincus depuis des années maintenant, et on vous (inaudible), mais on en reparlera à l'occasion de des débats budgétaires, que c'est la globalité de la structure financière qu'il faut poser sur la table. Ce n'est pas au détour d'un débat, certes intéressant mais parcellaire, qu'on peut s'amuser à se déterminer sur ce qui, depuis très longtemps et trop longtemps, fragilise la structure financière.

Donc nous, on pense qu'en termes de marqueur et de signal envoyés à la population, ça ne le fait pas. Et donc on reste positionnés sur un vote contre.

Et je pense que la sagesse commanderait d'entendre, notamment ce que vient de poser Jean-Christophe, c'est-à-dire de décaler dans le temps, mais à condition que ce temps soit utile parce que si on se décale comme on se décale depuis 10 ans et qu'on remet l'approche globale chaque année au même endroit, à la même heure, il ne faut pas vous étonner de la constante qui est la nôtre depuis 10 ans.

M. Pierre GHIONGA

Merci, Présidente.

Moi je vais voter pour cette augmentation, je vais vous dire pourquoi. Je vais voter pour, oui ! Je vais expliquer pourquoi. Je suis président d'une association qui gère un EHPAD de 100 lits, qui a le prix de journée le plus faible de Corse à 71 € alors que d'autres ont 86 €. Et, je demande tous les jours au président une augmentation.

Pourquoi l'augmentation ? Pour avoir la possibilité d'embaucher 4 ASH pour passer en 12 heures, pour pouvoir refaire tous les travaux au Serenu 2. Sans cette augmentation, je ne peux pas le faire. Voilà pourquoi je vote pour le rapport du président.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, une remarque sur la forme et une réponse sur le fond.

Sur la forme, je ne sais pas si on est tout à fait dans l'explication de vote, explication de vote avec suggestion de décaler ou de différer, mais je vais vous répondre parce que je ne veux pas laisser dans l'ombre. Il n'est pas possible aujourd'hui de différer pour toutes les raisons que j'ai exposées.

Si le Conseil exécutif avait un autre choix, il le ferait, et moi, je ne vais pas faire le tour des EHPAD de Corse, des personnes âgées, des gens qui ont besoin de prestations sociales pour dire que j'ai 4 millions en moins d'euros à mon budget que la loi me demande de financer avec les DMTO parce que c'est la seule ressource des départements, et que j'ai décalé au nom d'un débat général que nous demandons, dont nous avons posé les termes, je vous le rappelle quand même pour ce qui concerne la majorité territoriale ou plus exactement les majorités territoriales depuis 2015. Ce débat-là, nous l'avons posé depuis 2015.

Le débat sur la structure budgétaire de la Collectivité de Corse qui, indépendamment de la crise nationale et européenne actuelle qui aggrave nos difficultés, mais le débat sur la structure budgétaire qui par nature aujourd'hui, ne nous permet pas de faire face, quels que soient nos efforts en matière de bonne gestion, aux dépenses indispensables pour la Corse et pour les Corses, nous l'avons posé et non seulement nous avons posé le débat, mais nous avons même identifié des solutions. Le problème, c'est que les solutions ne dépendent pas de nous. Les solutions dépendent aujourd'hui du bon vouloir du législateur qui ne bouge pas et plus globalement, les solutions dépendent d'une révision constitutionnelle et d'un statut d'autonomie.

Donc moi, je ne peux pas et je le regrette, si je pouvais différer une augmentation de taxe, je le ferais, mais je ne peux pas le faire aujourd'hui, sauf à pénaliser celles et ceux, et notamment dans le domaine social, les personnes âgées, les personnes en situation de très grande précarité, qui ont besoin du produit de cette taxe pour que les prestations qui doivent être versées par la Collectivité de Corse, puissent leur être versées.

Etant précisé, et je termine, que même en votant cette augmentation, l'effet ciseau fait qu'il y a un différentiel qui n'est pas comblé, y compris si cette décision passe, il y a un différentiel entre le montant des prestations que nous devons verser et qui augmente sans cesse, notamment du fait de décisions gouvernementales et les recettes dont nous disposons pour pouvoir financer ces dépenses.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je pense que tout le monde s'est exprimé, le président de l'exécutif aussi, donc maintenant, on passe au vote.

Qui est contre ? « Avanzemu », « Core in fronte » et « Un soffiu novu ».

Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Donc tous les autres sont pour.

Josepha Giacometti n'est pas dans l'hémicycle.

Le rapport, est ADOPTE à la majorité absolue.

Voilà. Moi je pense, je me permets maintenant d'intervenir, je ne suis pas intervenue après le président de l'exécutif, qu'à un moment donné, on ne peut pas verser dans certains arguments.

La situation est partagée, ça a été dit, par les départements, par tous les départements, par toutes les régions et c'est les résultats d'une situation budgétaire globale, européenne et nationale. C'est inéluctable. Il ne peut pas en être autrement.

Et je rappelle que les primo-accédants sont exonérés, parce que ça, ça n'a pas été assez dit.

Alors maintenant, puisqu'il faut choisir à nouveau, il est 13 h. Alors Monsieur le Président de l'exécutif ?

M. le Président Gilles SIMEONI

A la convenance de l'Assemblée, on sait qu'on a environ 2 heures de débat sur le budget. On sait qu'ensuite on a notamment un rapport très important sur la question de l'évolution statutaire de la CCI.

En fonction de l'état de fatigue, de faim, ou on fait les 2 heures maintenant, on déjeune à 15 h et on reprend à 15 h 45, 16 h, pour pouvoir tenir également le deuxième débat. Si on peut faire ça, moi ça me va.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a d'autres rapports aussi, il y a 2 gros rapports, enfin tout est important, mais il y a beaucoup de choses encore à passer. Donc, nous avons évidemment le bloc budgétaire et le projet de loi sur l'intégration de la CCI.

Moi je pense qu'il vaut mieux déjeuner et revenir à 14 h, ça c'est possible.

M. le Président Gilles SIMEONI

14 h, c'est trop tard.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Comment c'est trop tard ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Parce que 14 h c'est trop tard, le temps de s'installer, etc., d'avoir le débat budgétaire. Après le débat budgétaire, on va suspendre 10 minutes et 1/4 d'heure, on ne va pas pouvoir tenir le débat sur la CCI dans de bonnes conditions et c'est également un rapport extrêmement important.

Il faut qu'on puisse débattre, il faut qu'on se donne le temps de le faire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais dans tous les cas il sera en retard...

M. le Président Gilles SIMEONI

En retard, ce n'est un problème. Le problème c'est à quel moment de la journée on le tient.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Présidente !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À quel titre ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

De faire une remarque...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Suspension de séance, merci.

La séance est suspendue à 13 h 05 est reprise à 14 h 25.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dumandu à tutti i gruppi di vene in emiciclu per piacè.

Ci hà da esse a presentazione per l'esecutivu di u raportu nant'à u prugettu relativu à a creazione di u stabilimentu publicu di cummerciu è di l'industria di a Corsica è ancu di a cullettività di Corsica, si spera, pigliate piazza pè piacè.

Ripigliemu in nostri travagli dunque aghju da passà subitu a parolla à u Presidente di l'Esecutivu chì ci hà da presentà stu cartulare.

**INFRASTRUTTURE È TRASPORTI /
INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS**

Raportu n° 078 : Avisu nantu à u prugettu preliminare rilativu à a creazione di u stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 078 : Avis sur l'avant-projet de loi portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors dans l'attente, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, on va faire voter l'urgence pour faire passer le dossier avec la motivation suivante, c'est que la saisine par le SGAC, donc le secrétariat général pour les affaires de Corse, sollicitant l'avis de l'Assemblée de Corse est intervenue uniquement le 14 mars dernier. Donc, autant dire que les délais étaient très courts pour pouvoir instruire dans les délais habituels et selon les procédures habituelles le rapport.

Donc, je demande à l'Assemblée de voter l'urgence.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'urgence est adoptée.

Donc, le dossier va être examiné en urgence. Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs,

Nous revoici donc réunis pour un pas supplémentaire et un pas décisif, je l'espère, même si non conclusif en l'état, un pas donc supplémentaire décisif, non conclusif dans le long processus, le long combat qui nous a conduit Collectivité de Corse, Chambre de commerce et d'industrie, que je salue et j'y reviendrai, le président, le directeur général, les personnels, leurs organisations syndicales, les Chambres de métiers et de l'artisanat à travers son président Jean-Charles Martinelli, un long combat qui nous a conduit à revendiquer d'abord,

obtenir ensuite sur le terrain des principes, le rattachement des deux institutions consulaires à la Collectivité de Corse à travers un transfert de la tutelle de l'État vers la Collectivité.

Au-delà de ce mécanisme juridique, un long combat partagé pour avoir les moyens non seulement de la survie des institutions consulaires dans un contexte national où leur disparition est programmée, organiser donc non seulement la survie, mais le renforcement de la cohésion et de la synergie dans le cadre d'un système à la fois de représentation, mais également d'exercice des compétences dans le domaine de la gestion des ports et aéroports qui est un modèle singulier, original, sans équivalent en France, en Méditerranée, en Europe et qui doit conduire la Corse à bénéficier de ce qu'il y a de meilleur, de plus sécurisé et de plus efficace en la matière, aussi bien au plan économique qu'au plan social et stratégique.

Je voudrais dans une présentation qui sera brève, parce que nous avons beaucoup travaillé sur ce dossier, et les uns et les autres, nous en connaissons parfaitement les contours, dire d'abord en quelques mots, pourquoi l'Assemblée de Corse est aujourd'hui saisie au visa de l'urgence. Il est important d'y revenir car un dossier aussi important mérite que l'on puisse y travailler de façon approfondie et sereine, même si nous sommes bien sûr tributaires d'un calendrier que nous ne maîtrisons pas puisque l'essentiel des décisions en la matière relève du gouvernement et de l'État.

Donc moi, je voudrais simplement rappeler ce que sont les grandes dates de ce processus. Le 22 mai 2019, nous avons obtenu la promulgation de la loi PACTE et notamment de son article 46 que nous avons obtenu grâce, déjà à l'époque, une mobilisation conjointe entre les chambres consulaires, le monde économique et la Collectivité de Corse, avec le soutien des personnels et leurs organisations syndicales, un article dérogatoire, l'article 46, qui prévoit qu'au nom notamment de la spécificité institutionnelle de la Corse appelée à se renforcer en amont même du processus lié à la révision constitutionnelle qui n'avait pas commencé à l'époque, mais la singularité institutionnelle de la Corse et ses contraintes et besoins particuliers avaient conduit le législateur à reconnaître la nécessité d'une organisation institutionnelle et statutaire particulière pour les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers et d'artisanat de Corse.

Donc, ce principe d'évolution statutaire à travers un rattachement à la Collectivité de Corse, il a été acté dans l'article 46 de la loi PACTE, un article qui est rédigé en des termes génériques et qui, pour pouvoir trouver une concrétisation, doit être ensuite déclinée de façon opérationnelle.

Ce premier pas, il était essentiel et j'en dis quelques mots, pourquoi ? Parce que les décisions qui ont été prises depuis une dizaine d'années concernant l'évolution des chambres de commerce et d'industrie ainsi que l'évolution des chambres de métiers et d'artisanat, eh bien, ces décisions conduisent ou conduiraient, si elles étaient appliquées en Corse, à la disparition programmée, inéluctable des deux chambres consulaires, dans la mesure où il y a un double mouvement organisé à l'échelle nationale, à la fois de réduction du périmètre des interventions des chambres consulaires et de diminution drastique de leurs moyens propres, étant précisé que les dernières compétences qui leur sont concédées ont vocation à être financées par la logique de commercialisation des prestations et que l'organisation et la structure du tissu économique et social en Corse interdirait de dégager des ressources suffisantes, y compris d'ailleurs pour assurer ne serait-ce que des prestations réduites.

Le premier constat, c'était celui d'un risque de disparition des institutions consulaires avec ce que cela représente en termes d'abord de respiration démocratique puisque ces institutions consulaires, indépendamment de leurs compétences, assurent également la représentation et l'expression du monde entrepreneurial et du monde artisanal, et puis aussi avec un risque majeur en termes sociaux puisqu'aujourd'hui, pour ne parler que de la chambre de commerce et d'industrie, ce sont plus de 1000 personnes qui travaillent, donc 1000 familles. Je salue et cette fois-ci plus protocolairement, le président de la CCI, le directeur général et les organisations syndicales ici présentes avec lesquelles nous avons échangé de façon étroite et depuis plusieurs mois, voire plusieurs années. Il n'était pas possible ni envisageable pour nous, et quand je dis « nous », c'est également l'unanimité de l'Assemblée de Corse jusqu'à aujourd'hui, d'accepter une mécanique qui nous conduirait à la disparition des chambres consulaires.

Ça c'était le premier niveau de risques et la première donnée essentielle.

Il y en a une deuxième qui est tout aussi essentielle et qui tient, celle-ci, à la spécificité actuelle à conforter et à renforcer de notre modèle de gestion portuaire et aéroportuaire.

Je rappelle en quelques mots que la CCI est la concessionnaire historique et l'exploitant historique des ports et des aéroports de Corse, déjà du temps de l'État. Elle a continué à exercer ce rôle de concessionnaire à compter de 2002, date du transfert de propriété des ports et aéroports de l'État vers la Collectivité de Corse, et qu'elle le fait encore aujourd'hui et qu'elle le fait bien.

Ce savoir-faire, cette compétence qui repose à la fois sur l'expérience et sur l'investissement, aussi bien des élus que des salariés, ont été à plusieurs

reprises, salués et soulignés par l'ensemble des organismes de contrôle, la tutelle étatique bien sûr, mais également la chambre régionale des comptes et les organismes dédiés qui, à chaque fois qu'ils sont venus et cela a été souvent, y compris dans les dernières années, ont constaté la qualité de la gestion de la CCI de façon générale, et de celle reliée à l'exploitation des ports et des aéroports.

Donc, les concessions arrivant à expiration, se posait pour la CCI concessionnaire, mais également pour l'autorité concédante, la question de la continuation de l'exploitation avec, et c'est le troisième enjeu qui est un enjeu stratégique de premier rang, nous sommes une île au cœur de la Méditerranée, qui a vocation à s'ouvrir bien sûr à l'Europe et à la Méditerranée dans un environnement extrêmement complexe et concurrentiel. Nous sommes une île qui est largement dépendante, trop largement dépendante, et nous essaierons de diminuer le plus vite possible cette tendance des importations et notamment des importations par fret maritime. Enfin, nous sommes une île dont l'économie est à ce jour et continuera de l'être, même si nous cherchons à faire évoluer le modèle de développement économique et social, un modèle économique qui aujourd'hui est très largement impacté et conditionné par le tourisme qui a dans le PIB, vous le savez, une place majeure, selon les modalités de calcul, entre 35 et 40 % du PIB, là où cette part ne représente que 7 à 9 % pour la France qui est elle-même un des pays où l'activité touristique a la part la plus importante dans le PIB.

Pour une île comme la nôtre au cœur de la Méditerranée, avec les caractéristiques économiques que je viens d'évoquer, avec en tout cas, c'est la vision de la majorité territoriale mais c'est aussi une vision, au-delà de la majorité et de l'opposition, qui a été entérinée par des votes extrêmement majoritaires de l'Assemblée des Corse, une île qui a vocation à s'inscrire dans un processus d'autonomie, il n'est pas envisageable, premièrement, de ne pas maîtriser nos transports externes, maritimes et aériens. C'est le combat pour la défense de la délégation de service public dans le domaine maritime et dans le domaine aérien qui se prolonge aussi et concomitamment d'un effort partagé, y compris avec la CCI, pour, hors du périmètre défini et défendu de la délégation de service public, renforcer l'attractivité économique du territoire insulaire dans une optique de développement économique durable. Premier niveau donc, la maîtrise de nos transports maritimes et aériens.

Deuxième niveau : la propriété publique des infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Et troisième et dernier niveau : le principe de maîtrise de gestion publique de ces ports et aéroports.

Un des enjeux majeurs du débat d'aujourd'hui, de la délibération qui est soumise à la discussion et au vote de l'Assemblée et surtout, au-delà de cette étape essentielle d'aujourd'hui, le point d'arrivée que nous entrevoyons désormais, c'est-à-dire une loi qui organise le rattachement de la chambre de commerce et d'industrie à la Collectivité de Corse avec un mécanisme de quasi régie qui nous permettra, nous Collectivité de Corse, de concéder et de confier l'exploitation des ports et aéroports sans appel à la concurrence, à la Chambre de commerce et d'industrie ou plus exactement au nouvel EPIC que nous allons créer ensemble, ce mécanisme a vocation à garantir la maîtrise publique de la gestion des ports et aéroports à travers une maîtrise publique consulaire.

L'enjeu est d'importance et je le pose tout de suite, pourquoi ? Eh bien, tout simplement parce que si nous réussissons à faire cela, je rappelle que le principe est acté, mais qu'il manque une pièce décisive, on a le principe, l'article 46 de la loi PACTE, on a l'accord politique qu'on a eu au lendemain du conflit du 3 octobre, avec la reconnaissance officielle et écrite par le Gouvernement, que le Gouvernement et l'État adhèrent au principe de maîtrise publique de la gestion des ports et aéroports. Il manque la dernière pièce du puzzle, une loi à titre principal, qui vienne organiser la mise en œuvre opérationnelle de cette maîtrise publique à travers la gestion consulaire.

Et si nous réussissons cela, et nous sommes en passe de le réussir sous un certain nombre de conditions qui restent à lever et j'y reviendrai, mais en tout cas, nous sommes en situation d'espérer pouvoir le réussir avant la fin de l'année, je le dit avec une forme de solennité, nous serons le seul territoire non seulement en France, mais même en Europe, y compris en incluant les territoires autonomes et quelquefois même des îles indépendantes, nous serons le seul territoire à avoir la maîtrise, en termes de propriété et en termes d'exploitation par la puissance publique, des ports et des aéroports.

Donc le combat que nous avons mené, que nous continuons de mener et que nous nous apprêtons, je l'espère, à gagner, c'est un combat qui a valeur d'exemple à l'échelle de la Méditerranée et de l'Europe.

Ceci étant posé, je vous rappelle qu'au lendemain du conflit des 3 et 4 octobre et de la sortie de crise, nous avons eu un certain nombre de discussions avec la ministre qui était alors en charge de ce dossier, c'est-à-dire Madame Vautrin, qui a acté le principe de maîtrise publique, qui nous a reçus et qui nous a dit que : premièrement, l'État privilégiait la solution législative, c'est-à-dire la mise en œuvre de l'article 46 à travers une loi dédiée et que l'État était réticent sur la solution du SMO, en nous faisant part de fragilité juridique sur le SMO, dans un premier temps sans caractériser ses fragilités juridiques et

deuxièmement en nous les présentant selon un argumentaire qui ne nous a pas convaincus.

En l'état de cette situation, nous n'avions, nous étions fin 2024, aucune garantie sur la saisine du Parlement pour l'adoption d'une loi.

Nous avons continué à travailler sur le SMO, l'option dite de transition ou de sécurité, puisque dans notre esprit la piste SMO n'a été explorée et avancée que parce que nous n'arrivions pas à obtenir du Gouvernement et de l'État une garantie sur l'adoption d'une loi, n'en n'ayant pas à la fin de l'année 2024, nous avons continué à avancer sur l'option SMO avec deux votes, en des termes identiques, par la CCI et par l'Assemblée de Corse à l'unanimité, d'un projet de statut de SMO.

Cette option est une option dite de transition, une sorte de filet de sécurité que je vous propose que nous n'abandonnions pas tant que nous n'aurons pas eu la garantie de l'adoption législative.

Ça, c'était à la fin de l'année 2024. Nous devons continuer les discussions, mais il y a eu, vous le savez au début du mois de décembre 2024, la motion de censure qui a conduit le Premier ministre de l'époque Michel Barnier et son gouvernement, à être renversé. Et donc, moment d'incertitude, nomination de François Bayrou comme Premier ministre et le 23 décembre 2024, constitution du nouveau Gouvernement avec désignation de François Rebsamen comme ministre en charge de l'aménagement, de la décentralisation, ayant dans sa délégation d'attribution la question Corse au lieu et place de sa prédécesseur, Madame Vautrin.

Et donc, à partir du 23 décembre, François Rebsamen est désigné. Sauf que, vous connaissez la situation politique en France à ce moment-là, il y a un grand tumulte, ce sont les vacances de Noël et ce n'est donc que dans le courant du mois de janvier que les premiers contacts vont être liés avec le Gouvernement.

Dès le début, dans mes contacts avec le nouveau Premier ministre et avec François Rebsamen, j'aborde trois catégories de problèmes.

Premier problème ou première question, la révision constitutionnelle et le statut d'autonomie.

Deuxième question, les dossiers dits stratégiques et urgents mais ne relevant pas nécessairement de la révision constitutionnelle, je pense par exemple à un grand plan sur les infrastructures ou à la question de la santé avec le CHU, etc.

Et troisième niveau de discussion, et je ne les hiérarchise pas, je rappelle à mon interlocuteur ministériel que nous avons une priorité et une urgence absolues : régler, solutionner la question du rattachement de la CCI et de la CMA à la Collectivité de Corse.

Je suis reçu le 25 février 2024 au ministère. J'ai prévenu en amont de cette réunion, l'Assemblée de Corse, j'ai prévenu également la CCI et la CMA. Nous sommes reçus, je suis accompagné du DGA, Monsieur Gaudeau-Pacini, que je salue et d'un membre de mon cabinet, Yannick Bertolucci, nous sommes reçus au ministère de la décentralisation non pas par le ministre qui est en déplacement, mais par son directeur de cabinet qui a mandat et également, c'est important de le souligner, par plusieurs représentants de la haute administration et notamment le directeur adjoint de la DGCL.

Cet entretien dure environ 2 heures. Il est consacré exclusivement à la question de la gestion des ports et aéroports. Et en cette occasion, le directeur de cabinet, au nom du ministre et du Gouvernement, me confirme un certain nombre de points.

Premier point essentiel, c'est que le Gouvernement souhaite que la CCI de Corse soit rattachée à la Collectivité de Corse à travers une loi spécifique. Donc le chemin qui continue d'être privilégié, c'est le chemin législatif et pas le chemin du SMO. Ça c'est la première chose.

Deuxièmement, le Gouvernement rappelle qu'il y a un calendrier extrêmement contraint puisque vous vous rappelez que conformément à la demande de Madame Vautrin et du Gouvernement, les concessions prévues pour expirer au 31 décembre 2024, ont été prolongées d'une nouvelle année, jusqu'au temps au 31 décembre 2025, elles ne pourront plus être prolongées à nouveau. Ça veut dire qu'il faut qu'au 31 décembre 2025, nous ayons une loi applicable, des décrets d'application applicables et un établissement public industriel et commercial en état de fonctionner au 1^{er} janvier 2026 pour que la continuité de l'exploitation des ports et aéroports de Corse puisse se faire. Donc le Gouvernement acte avec moi et avec nous l'urgence.

Troisième niveau : le Gouvernement me propose, nous sommes le 25 février, un rétroplanning extrêmement serré. Le rétroplanning est le suivant : on nous demande de saisir l'Assemblée de Corse pour avis à la session du mois de mars, celle que nous vivons aujourd'hui, nous sommes à l'époque le 25 février. Avis simple, obligatoire par le code général des collectivités territoriales. Cet avis rendu, le Gouvernement s'engage à saisir sans délai au maximum 10 ou 15 jours après la session, donc vers entre le 10 et le 15 avril, le Conseil d'État. Toute loi de ce type nécessite un avis simple du Conseil d'État.

Le Conseil d'État a un mois pour rendre son avis, donc du 15 avril nous allons au 15 mai.

À partir du moment où l'Assemblée de Corse et le Conseil d'État ont rendu leur avis, le Gouvernement finalise un projet de loi, l'inscrit au Conseil des ministres et le Conseil des ministres saisit l'Assemblée nationale pour que le projet de loi soit examiné, débattu et voté. Dans l'idéal, identification d'une fenêtre dans le contexte politique que vous connaissez et qui est quand même complexe, autour de la fin du mois de mai avec un seul processus de navette qui est prévu entre l'Assemblée nationale et le Sénat et, dans l'idéal un vote avant les vacances parlementaires de la loi et dès la rentrée, finalisation des différents décrets d'application pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Voilà donc le calendrier qui est un calendrier qu'on ne peut, si on veut respecter les dates, pratiquement pas bouger qui imposait que l'Assemblée de Corse fût effectivement saisie pour la session de mars. Sauf que le 25 février, je dis au Gouvernement, si vous voulez que je puisse saisir l'Assemblée de Corse..., d'abord je remercie le ministre, en tout cas mon interlocuteur, le ministre du Gouvernement, pour ses engagements, j'acte le fait qu'il faut les concrétiser. Je rappelle que, aussi bien la Chambre de commerce et l'industrie que la Collectivité de Corse préfèrent l'option législative que l'option SMO que nous n'avons avancé que, en quelque sorte, un désespoir de cause. Et donc je dis, il faut qu'en notre nom à tous, puisque c'est ce que nous avons acté, qu'il faut réussir à matérialiser cette loi, à la faire voter et à la faire entrer en vigueur.

Donc je dis oui, on va faire passer en mars, mais pour faire passer en mars, il faut que j'aie le projet de loi 15 jours avant la session pour pouvoir saisir l'Assemblée de Corse sur le fondement d'un rapport du Conseil exécutif.

Donc le Gouvernement me dit, on va essayer de respecter ce délai... je me suis trompé, la réunion était le 21 février, pardon. Le 25 février, le Gouvernement nous envoie un projet de loi. Problème, ce projet de loi qui est celui que vous avez à votre dossier, ne correspond pas en beaucoup de points à nos attentes et à nos besoins. Que s'est-il passé en fait pour caricaturer ? Il me semble que de façon assez technocratique, les services de l'État ont pris les statuts types d'une CCI de droit commun en France, ont changé dans quelques dispositions le nom en mettant à la place de l'État, la Collectivité de Corse. Et en gros, c'est un projet de loi qui pose de nombreuses difficultés et parmi ces nombreuses difficultés, il y a notamment la nature de l'établissement public, un établissement public administratif là où nous souhaitons un établissement public industriel et commercial.

La conséquence, une des conséquences de ce statut et de cette transposition, c'est qu'il est proposé dans le projet de loi que les personnels de

la Chambre de commerce et d'industrie, voient leur statut mécaniquement impacté par l'évolution statutaire, alors que pour nous, quand je dis « nous », c'est les organisations syndicales, les salariés, les élus de la CCI et le Conseil exécutif, il était acté depuis le début que l'évolution statutaire envisagée devait permettre et organiser le maintien des statuts actuels des personnels de la CCI, des statuts au demeurant différenciés puisqu'il n'y a pas moins de 5 régimes différents au sein de la Chambre de commerce et d'industrie.

Quand on reçoit ça, on demande le temps de la réflexion, on écrit et je téléphone au Gouvernement et je dis : on ne peut pas transmettre en l'état ce rapport parce que ça va créer un trouble. L'Assemblée de Corse, bien sûr, peut tout à fait, par sa délibération et son avis, remettre en cause la quasi-totalité des propositions que vous faites dans le projet de loi. Mais si on part de trop loin, il va y avoir un climat d'ensemble qui va nuire à l'efficacité, à l'unanimité que nous recherchons.

Donc le ministre qui continue d'être, et je le dis très clairement et très officiellement, dans une logique extrêmement constructive, il nous dit clairement à plusieurs reprises, il l'a écrit, vous l'avez vu dans la lettre, sa volonté, c'est de réussir, c'est de réussir cette réforme et de faire passer la loi. Et donc il m'est dit lors de ces échanges : faites-nous une première catégorie de propositions, et nous modifierons le texte avant même qu'il ne soit transmis à l'Assemblée de Corse, étant précisé que s'il y a des points qui restent à discuter et qui ne vous donnent pas satisfaction, il y aura possibilité, y compris après la session de mars, de continuer à faire évoluer le texte, soit en amont, soit en aval de l'avis du Conseil d'État.

Donc en l'état de cette position très ouverte du Gouvernement, nous travaillons avec le DGA, avec nos équipes d'avocats, en concertation avec la Chambre de commerce et d'industrie et ses équipes juridiques et d'avocats, et notre rétroplanning pour respecter les 15 jours, devait nous permettre d'envoyer le rapport le 13 à l'Assemblée de Corse. Donc on leur avait dit : il faut qu'on se concerte au plus tard le 12. On les a au téléphone, on leur envoie un courrier dans lequel on reprend nos propositions et nos demandes de modification. Il est parti le 11. On nous dit : pas de problème, on va les intégrer. Sauf que le 13, nous est renvoyé le projet de loi initial sans modification et sans intégration de nos remarques.

Donc on s'interroge un peu, on retéléphone à Paris et là on nous dit, excusez-nous, comme c'est un projet de loi important qui relève de plusieurs ministères, il y a eu une RIM, (réunion interministérielle) et la RIM n'a pas pu intégrer vos observations.

Donc moi, je prends acte de cette difficulté. Mais je dis également, il faut que je puisse aller devant l'Assemblée de Corse, ses commissions, mais également en amont et dans la discussion vers la CCI et les organisations syndicales, en ayant des garanties sur les points qui sont déterminants pour pouvoir poursuivre le processus.

Et donc on me dit, on va vous faire un courrier. Le ministre effectivement, respecte cet engagement, sauf que le courrier, pour des raisons de déplacement ministériel etc., n'est envoyé que le 21 mars, signé par le ministre. Quand je reçois le courrier qui donne effectivement un certain nombre de garanties, à ce moment-là je décide de saisir, au visa de l'urgence, l'Assemblée de Corse.

Denier mot, il n'est pas d'usage de communiquer in extenso les courriers entre le Conseil exécutif, le président du Conseil exécutif et le ministère, mais vu, je dirais, la singularité et l'importance du dossier, la brièveté des délais, j'ai sollicité la possibilité de communiquer intégralement ces deux courriers, les ayant eus hier ou avant hier, j'ai aussitôt communiqué à l'Assemblée de Corse et vous avez reçu ces deux courriers.

Donc, voilà en quel état se présente la discussion.

Rapidement, nous avons vu beaucoup de points, mais je voudrais vous dire pour que notamment ce soit acté dans le cadre de la session publique, ce que sont à notre avis les évolutions nécessaires et indispensables du projet de loi pour qu'il puisse correspondre aux attentes de la Collectivité de Corse, de la Chambre de commerce et d'industrie et de ses personnels, mais également de la Corse et des Corses, tout simplement et plus largement.

Rapidement et donc par ordre de cohérence, pas par ordre d'importance, par ordre de cohérence dans la discussion. Ce que j'ai sollicité, ce que je propose à l'Assemblée de Corse de solliciter dans le cadre de sa délibération, je rappelle que c'est un avis simple, donc, une fois encore, le Gouvernement n'est pas obligé de tenir compte de nos demandes, sauf que nous sommes dans une discussion politique qui est bien engagée, avec une volonté d'avancer. Mais je ne peux pas garantir, au jour d'aujourd'hui, à l'Assemblée de Corse que l'avis qu'elle donnera, sera intégralement suivi.

Donc, on a un rapport de force politique et démocratique. C'est la raison pour laquelle aussi, dans ce rapport de force politique et démocratique, aussi bien vis-à-vis du Gouvernement que demain vis-à-vis du Parlement, l'Assemblée nationale et le Sénat, il est important que nous parlions autant que possible, et je crois que c'est possible et même indispensable, d'une même voix.

Donc, ce que nous avons demandé. Premier point, nous avons demandé des garanties pour la Chambre des métiers et des artisans. C'est important de le rappeler parce que la loi PACTE vise la CCI, mais elle vise aussi la CMA. Là, le Gouvernement nous a dit, vu la brièveté des délais, on ne peut pas traiter les deux. Donc moi, ce que j'ai demandé au nom du Conseil exécutif, c'est qu'aussi bien dans l'avant-projet de loi que dans des accords politiques à formaliser par des courriers, etc., on nous dise : aujourd'hui, on traite la CCI, mais dans les mois à venir et le plus vite possible, on traitera également la CMA.

La considération que nous avons pour la CCI et pour ses personnels, il est indispensable que nous ayons la même pour la Chambre des métiers et des artisans. Nous avons rencontré avec le président Dominici, Jean- Charles Martinelli, le président de la CMA. Au nom de l'intérêt général de la Corse, il a compris en disant que maintenant il faut marquer le point et organiser législativement la gestion des ports et aéroports et donc la continuité pour la CCI, mais n'oubliez pas la CMA. Bien évidemment, il n'est pas question de laisser la CMA au bord du chemin. C'était le premier point.

Deuxième point important, aujourd'hui, de façon générale, l'État a des compétences qu'il a transféré pour leur exercice aux CCI. La logique du rattachement, c'est que l'État transfère ses compétences à la Collectivité de Corse et que la Collectivité de Corse en confie l'exercice pour celles qui relèvent des CCI à l'EPIC. Ce n'est pas ce qui est prévu dans la loi aujourd'hui. Aujourd'hui dans la loi, les compétences restent entre les mains de l'État et l'EPIC est rattaché. Donc, il y a un système qui est incomplet, nous demandons la complétude du système et ce pour 2 raisons essentielles, au-delà de la cohérence d'ensemble.

Première raison, parce que ce transfert de compétences vers la Collectivité de Corse va également fonder juridiquement la tutelle de la Collectivité de Corse sur la CCI. Quand on dit « tutelle », ce n'est pas la tutelle du droit civil, il ne s'agit pas de considérer a priori la CCI comme incapable au sens du droit civil, mais ça veut dire et c'est normal et c'est la loi aujourd'hui, qu'il faut une tutelle. Mais la tutelle actuelle de l'État, c'est une tutelle qui est très périphérique. Or, et moi je vais le dire aussi très directement, la CCI ou les CCI ont eu des histoires récentes douloureuses, notamment en Corse-du-Sud et à chaque occasion, y compris dans le débat public et y compris récemment, lorsqu'on a eu notre débat sur les pratiques mafieuses, en Corse mais également sur le continent et dans les cénacles parisiens, de façon explicite ou implicite, on évoque le caractère sulfureux ou possiblement sulfureux de l'institution consulaire.

Donc moi je crois qu'il faut qu'on soit extrêmement clairs sur ce point, je l'ai dit au début, la CCI a fait le choix courageux de la régionalisation il y a quelques années, ce n'était pas un choix évident. Elle a ouvert la voie à d'autres processus de régionalisation, la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre d'agriculture, c'est le sens de l'histoire, premièrement.

Deuxièmement, je ne veux pas et nous ne pouvons pas laisser croire que ce rattachement conduirait à une forme de *lascia corre* ou de déséquilibre institutionnel. Donc il faut que la tutelle, elle soit clairement fixée par les textes et qu'elle ait les moyens de s'exercer au plan juridique, au plan matériel et au plan humain. Et donc ça, ça doit être acté dans la loi et ça doit être décliné dans les textes d'application. C'est la première raison.

Deuxième raison pour laquelle nous demandons le transfert de compétences, elle est liée à la logique budgétaire et financière. S'il y a transfert de compétences et transfert des charges, il y a transfert des recettes. Et donc aujourd'hui, et ce point-là n'est pas acquis, nous avons besoin de définir une trajectoire budgétaire et financière qui soit sécurisée dans le système qui est actuellement préconisé par le projet de loi qui nous a été transmis et ce point-là n'a pas été corrigé, il fera l'objet d'une particulière vigilance, nous devons obtenir gain de cause là-dessus, mais c'est écrit dans l'avis que nous vous proposons après débat de voter, il est prévu une rétrocession à la Chambre de commerce et d'industrie, le nouvel EPIC, de la fraction de taxe calculée au niveau national et après péréquation.

Or, cette fraction de taxe est notoirement insuffisante et le mode de calcul actuel désavantage la CCI de Corse et elle désavantagerait demain l'EPIC.

Donc, nous avons besoin d'une véritable discussion là-dessus parce que si demain, il y a le rattachement, il y aura le rattachement, d'abord, on n'a pas le droit de le faire et puis on n'a pas à voter des dotations d'équilibre ou des subventions d'équilibre. Il faut que l'établissement public industriel et commercial a à intervenir et sa trajectoire financière et budgétaire sécurisée. C'était le troisième point.

Quatrième point, le choix de la nature de l'établissement public. Le texte prévoyait un établissement public administratif. Nous souhaitons un établissement public industriel et commercial, ce qui est logique et cohérent puisque la CCI de Corse, contrairement aux CCI de droit commun, exerce 90 % de son activité dans le domaine industriel et commercial, le ratio est inverse dans le droit commun.

Nous souhaitons également avoir une discussion en termes de bilans, coûts et avantages, faut-il être soumis aux règles de la comptabilité publique ou vaut-il mieux aller vers une comptabilité privée avec un trésorier, un commissaire aux comptes ?

Enfin, je dis enfin dans la liste, mais dans la cohérence de la démonstration mes 2 questions qui sont 2 questions essentielles, la question du statut des personnels et la question de la gouvernance de l'établissement public.

Concernant la question du statut des personnels, j'avais dit clairement dans mon courrier ayant saisi le ministre, que nous préconisons, s'agissant du personnel actuel de la CCIC, que le projet de loi organise un changement d'employeur sans pour autant opérer quelque changement que ce soit dans la situation des agents. Ainsi, la diversité des situations actuelles des personnels de la CCI devra être reprise en l'état par l'établissement public. Donc ce point-là a été clairement abordé. De la même façon, l'éventuel droit d'option qui est prévu systématiquement par la loi doit être purement un droit d'option. Idem s'agissant du personnel ultérieurement recruté par l'établissement public qui devra l'être sur le fondement à titre principal d'un régime contractuel de droit privé, étant précisé que, mais nous y reviendrons, cette demande emporte application du droit du travail, de l'ensemble des conventions applicables, etc., accords d'entreprises et d'établissements actuellement appliqués.

Dernier point, la question de la gouvernance de l'établissement public qui est au confluent de plusieurs enjeux : le respect des prérogatives de la Collectivité de Corse d'une part, celui des institutions consulaires d'autre part, double enjeu.

S'agissant des ports et aéroports, une efficacité opérationnelle qui doit être maintenue et si possible renforcée et nous avons une vision des moyens de ce renforcement avec néanmoins, et cela doit être dit, écrit et mis en œuvre clairement, la nécessité que la maîtrise stratégique du fonctionnement et des décisions soit entre les mains de la Collectivité de Corse et d'ailleurs, la loi et le statut in-house l'impose. J'y reviendrai.

Et puis, un enjeu aussi de respiration démocratique, j'ai souvenir qu'on en avait parlé lorsqu'on avait évoqué les différents scénarios au lendemain de la loi PACTE, je crois qu'il est important que la représentation élue consulaire puisse continuer non seulement à exister, mais puisse également contribuer à la gouvernance de l'établissement public industriel et commercial.

Voilà donc ce qui était demandé au Gouvernement et à l'Etat le 11 mars 2025.

Les réponses qui m'ont été fournies par courrier en date du 21 mars 2025 sont satisfaisantes me semble-t-il, et c'est en tout cas l'analyse du Conseil exécutif de Corse sur un certain nombre de points centraux et notamment 2 points que je viens d'évoquer mais qui étaient insuffisamment sans doute précisés dans la mouture initiale du rapport et de la délibération. Je rappelle quand même que nous avons dû la rédiger dans l'urgence.

Donc, nous avons donc eu un échange avec les organisations syndicales, les élus, le directeur général de la CCI, le Président et directeur général et surtout, vous le savez, nous avons eu 2 réunions de la commission mixte, commission des finances présidée par Louis Pozzo di Borgo et commission du développement économique et social présidée par Nadine Nivaggioni. Ces réunions se sont tenues en présence de la présidente de l'Assemblée de Corse. Nous avons été amenés à préciser un certain nombre de points à travers 3 amendements, me semble-t-il, de consensus en tout cas entre celles et ceux qui ont participé à la commission d'hier, un groupe n'était pas représenté, mais il aura l'occasion de s'exprimer.

Je dis quelques mots parce que c'est central par rapport à notre vision. D'abord et dans l'ordre de leur rédaction, la question de la gouvernance. Rappelons quelques points déterminants.

Un des objectifs de notre réflexion actuelle, c'est, on l'a dit, d'organiser une gestion publique des ports et aéroports, c'est-à-dire d'éviter les appels à concurrence et le risque, disons-le clairement, que des grands groupes internationaux et étrangers qui ont une vision aigüe de l'intérêt qu'il pourrait y avoir, en termes de logique de profits, à gérer les ports et aéroports, éviter que ces grands groupes ne puissent prendre pied et rester dans une logique de gestion publique.

Pour que ça soit possible, et nous proposons que ça soit écrit dans la loi, il faut que la loi organise une relation de quasi-régie entre la Collectivité de Corse et l'établissement public à intervenir, qu'on soit dans une logique in-house.

Quelles sont les conditions de la logique in-house et là, je me tourne notamment vers le groupe de droite parce que pendant la discussion, il y avait peut-être une forme d'incompréhension, on avait sans doute mal expliqué.

Les 3 conditions de la quasi-régie c'est quoi ?

Première condition, c'est que 80 % de l'activité de l'établissement qui est dans une relation de quasi-régie se fasse au profit de la Collectivité de Corse. Donc là, c'est le cas. Si on va vers le montage Collectivité de Corses/EPIC, plus

de 80 % de l'activité de l'EPIC sera consacrée à la Collectivité de Corse et aux compétences de la Collectivité de Corse. Première condition remplie.

Deuxième condition, il ne faut pas qu'il y ait dans l'établissement public de personnes privées. La deuxième condition est remplie.

Troisième condition, il faut que la Collectivité de Corse exerce sur l'établissement public, industriel et commercial qui va être créé, un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services. Le contrôle analogue, il est dans ce sens-là, c'est-à-dire qu'il faut que la Collectivité de Corse exerce l'établissement public un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services.

Et donc ça, bien sûr, ça pose une limite importante pour les prérogatives de la CCI parce qu'il faut que, in fine, l'établissement public industriel et commercial dont on va organiser la naissance et le fonctionnement, il faut que dans le fonctionnement de cet EPIC, la Collectivité de Corse soit représentée de telle sorte et ait un tel pouvoir décisionnel que le juge éventuellement saisi puisse considérer que la Collectivité de Corse a la même maîtrise sur les décisions de l'EPIC qu'elle a sur les décisions de ses propres services.

Donc, me tournant notamment, on va dire vers la sensibilité nationaliste de l'Assemblée, majorité et opposition confondues, je dirais que déjà ce choix-là, dans ce modèle-là, il est une garantie forte, qu'on est dans une maîtrise publique qui passe par la Collectivité de Corse, pas par le consulat.

Mais notre conviction est aussi, et je le dis, que cette condition du contrôle analogue ne doit pas conduire à faire disparaître la possibilité de l'institution consulaire de contribuer à la gouvernance parce que nous avons besoin de réactivité, parce que nous avons besoin d'efficacité, parce que nous avons besoin de savoir-faire. Et cette discussion-là, nous l'avons eue en transparence avec la CCI, nous sommes tombés d'accord, et sur l'analyse, et sur la vision globale. Mais nous n'avons pas à le décider aujourd'hui.

Que dit l'amendement ? Il demande à la loi, premièrement de réaffirmer dans la loi que l'EPIC à construire est dans une relation de quasi-régie avec la Collectivité de Corse ; il demande que la loi vienne déterminer les organes principaux de l'EPIC et leurs attributions essentielles, c'est-à-dire, comme dans tout EPIC, un président, un directeur et un conseil d'administration. Et enfin, nous demandons dans cet amendement, que la loi dise qu'il reviendra à la Collectivité de Corse de fixer, par voie de délibération, les conditions d'exercice du contrôle analogue de la Collectivité de Corse sur l'EPIC, condition sine qua non du mécanisme de quasi-régie, ainsi que les modalités de

participation de la représentation professionnelle consulaire à la gouvernance de l'EPIC.

Nous avons une vision claire. Nous allons refaire le même exercice que nous avons fait pour le SMO, sauf que nous allons le faire dans des conditions qui, structurellement, renforcent la place de la Collectivité de Corse parce qu'il faut qu'il y ait un contrôle analogue sur l'EPIC.

Nous, ce que nous pensons, mais ça, c'est un débat de deuxième rang qui viendra au moment où la loi aura été adoptée, si elle est adoptée selon nos propositions, la délibération de l'Assemblée de Corse aura à déterminer comment ça va fonctionner et nous, nous faisons la proposition à titre illustratif à ce stade, puisque ça sera un débat devant l'Assemblée de Corse, qu'il pourrait y avoir un comité stratégique à dominante plutôt élus territoriaux et un comité opérationnel à dominante plutôt professionnels consulaires.

En tout cas, un mécanisme qui est global, qui est cohérent, mais qui aura quand même, je le rappelle, à être soumis à l'avis du Conseil d'État. De la même façon que, rêvons, imaginons un instant, si demain il y avait une délibération de l'Assemblée de Corse qui organise une surreprésentation de la CCI au sein des instances de gouvernance, si elle était déferée, eh bien le juge pourrait et considérerait que le contrôle analogue n'est pas rempli. Et donc, nous nous tirerions nous même une balle dans le pied puisqu'à ce moment-là, on retournerait vers un système d'appel à la concurrence.

Donc il me semble que sur ce premier point, les réponses sont claires et les propositions sont claires, plus claires que dans la délibération initiale, grâce au travail qui a été fait en commission.

Enfin, et c'était essentiel aussi, sur le statut des salariés et leur place dans l'EPIC, un amendement sur le statut du personnel affirmant de façon claire, le maintien de la situation actuelle du personnel de la CCI et prévoir que le personnel qui sera recruté par l'établissement public sera soumis à un régime contractuel de droit privé se référant à différentes conventions collectives applicables selon les règles du code du travail. Et organiser également au sein du conseil d'administration, la représentation, non seulement des élus territoriaux, des élus consulaires, mais également agences offices, notamment pour revenir à cette notion d'écosystème au sein de l'EPIC ; par exemple, l'Agence du tourisme de façon naturelle, elle a à notre avis, et ça sera là encore le débat, deuxième, devant l'Assemblée, vocation à être intégrée dans l'EPIC pour avoir une synergie globale. Sans doute, nous aurons à en délibérer, mais également et en toute hypothèse, les représentants des salariés au sein du conseil d'administration, comme c'est déjà le cas dans les EPIC de la Collectivité de Corse.

Voilà donc le rapport et la délibération qui vous sont proposés aujourd'hui. C'est un débat essentiel. Nous nous rapprochons du but, mais nous n'y sommes pas encore.

Il est important à mon avis que nous débattions, je l'espère, que nous délibérions, que nous rendions cet avis, et puis il faudra continuer à travailler pour obtenir des garanties du Gouvernement sur les points qui sont pour l'instant insuffisamment clarifiés, en ayant en tête que ces points d'équilibre doivent être trouvés dans un calendrier extrêmement contraint qui nous échappe et qui peut nous échapper plus encore en fonction de l'évolution de la vie politique française. On ne peut pas exclure, au jour d'aujourd'hui, de nouvelles convulsions. Si demain, soit que le Gouvernement change, soit qu'il n'y ait pas de fenêtre dans le calendrier législatif pour faire passer et adopter cette loi, il faut impérativement, à notre avis, que nous continuions à travailler sur le filet de sécurité que représente l'option SMO. Garder le filet de sécurité, mais mettre toute notre conviction et toute notre énergie pour réussir à obtenir cette loi.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Je salue également les représentants de la Chambre de commerce et d'industrie, le président, la direction et les personnels. Nouvel épisode et j'espère le dernier de ce long chemin, tamanta strada ! Moment important aussi.

Donc, comme vous l'avez signalé, Monsieur le Président, il y a eu une réunion conjointe, même deux réunions conjointes avant-hier soir et hier de la commission du développement économique, de la CDENATE et de la commission des finances et de la fiscalité. On va nous en donner le résultat. Il y a un avis, Monsieur le rapporteur.

M. François SORBA

Oui, merci Madame la Présidente. Je vous lis les observations des commissaires ou juste l'avis ? L'avis, très bien.

Alors l'avis des commissions : la commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable à l'unanimité.

Absence du groupe « Un soffiu novu » ; la commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement de territoire et de

l'environnement a émis un avis favorable à l'unanimité. Absence des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le commissaire.

Il n'y a pas d'avis du CESEC compte tenu des délais. Il y aura un amendement du Conseil exécutif ? Trois amendements, bien. Je les ai, c'est bon, merci.

Maintenant, la parole est à qui veut l'apprendre. Paul-Félix Benedetti.

Je rappelle à tout le monde que la commission permanente a décidé d'une augmentation du temps de parole de 50 %. Donc, faites vos calculs rapides, les uns et les autres, temps que vous n'êtes pas obligés d'utiliser, ce qui donne pour « Fà populu in seme », 30 minutes ; 22 minutes pour « Un soffiu novu » ; 15 minutes pour « Avanzemu » ; 15 minutes pour « Core in fronte » ; 3 minutes pour les non-inscrits. Merci.

M. Paul-Félix BENEDETTI

On va aborder ce dossier technique, économique et politique sous 3 aspects : l'aspect d'opportunité, l'aspect de fond juridique et l'aspect de forme juridique.

En préalable, pour avoir connu dans un passé de salarié d'établissement public, des épisodes de transfert de compétences, de création, des discussions ministérielles, entre autres, la plus importante en 1992, je n'ai jamais vu des documents aussi confus. On a un projet de loi qui mélange la strate législative, la strate réglementaire et la strate de niveau explication et circulaire, tout ça dans le même document.

Moi je crois qu'il faut qu'on les rappelle à la raison. On acte que la base, l'esprit est cohérent, il est validé et c'est un état d'esprit d'opportunité qui recevra, je l'espère, une unanimité. La forme est ambiguë et le fond est interprétable.

Alors je viens au fond. La CdC, est propriétaire des ports et aéroports. Elle a donc la possibilité de les gérer à sa convenance. Jusqu'à aujourd'hui, il y a une prestation de fait qui est donnée aux établissements consulaires qui est devenu l'établissement consulaire. Il y a des réformes au niveau français, des recentrages, la recherche peut-être de la performance économique et autres, du fait qu'on se retrouve à reprendre des compétences Chambre de commerce, pour

laisser à l'outil consulaire qui a été créé ex nihilo par ce besoin de gestion des infrastructures portuaires et aéroportuaires et aujourd'hui fait qu'il y a une ossature économique qui est adossée à une ressource humaine qui est la plus imposante de Corse en termes d'entité unique. Donc 1 000 salariés, 1 000 familles à l'échelle de la Corse, c'est une multinationale.

Donc, pour garantir tout autant le maintien de l'activité et le maintien du plein emploi, sans prendre le risque que la Collectivité de Corse soit obligée de passer à une délégation de service public qui laisse la porte ouverte à des tiers, comme ça a été fait malheureusement sur d'autres appels à concurrence sur des gestions essentiellement aéroportuaires, mais même portuaires, on a besoin de valider un système politico-économique pour qu'on accepte la notion de droit de gestion que les systèmes anglo-saxons ont dit in-house et que les Français appellent de quasi-régie.

Ça impose des règles et des contraintes très fortes qui sont en contradiction avec tout ce qui a été fait jusqu'à présent en Corse. Moi, ce qui a été fait ailleurs, à la limite, ça m'importe peu.

Aujourd'hui, c'est l'appareil socioprofessionnel qui était présidé par des élus dits consulaires, qui a géré en bon père de famille, parce qu'il nous laisse aujourd'hui un équipement en termes d'ossature, de technicité et d'outils, à un très haut niveau de performance, avec un savoir-faire qui est quasiment inégalé en Méditerranée et même en France et une trésorerie qui est des plus saines, en tout cas, je le dis en toute objectivité, qui est bien plus saine que celle de la Collectivité de Corse. Mais ce n'est pas la faute à une meilleure gestion, c'est la réalité d'une conjoncture économique qui a été favorable et qui a permis de créer ce modèle.

Pour pérenniser l'outil, aujourd'hui, on est obligés de contrarier cet ancien modèle, sauf à prendre le risque d'avoir une obligation de mise en délégation de service public. Je considère et je le dis, pourtant je suis indépendantiste, que le texte d'origine du ministre est cohérent. Il définit un établissement public unique, une gouvernance unique et il écarte de facto le risque d'une mise en concurrence des ports et des aéroports.

La volonté initiale de vouloir créer une cogestion est naturelle, saine, respectable, mais elle est impossible à faire dans les écrits. Elle sera à faire dans la forme, dans un partenariat de confiance, mais il est impossible de l'écrire. L'écrire et le mettre en place, c'est ouvrir la porte à des recours contentieux qui seront sacrificiels pour les personnels de Corse.

La résolution qu'on a prise à l'unanimité en commission est la bonne, c'est de revenir à un esprit originel. Ce n'est pas pour avoir une concentration

des pouvoirs, ce n'est pas pour avoir une caporalisation de la décision. Les décisions seront partagées, ce seront les décisions de la Corse, ce ne sera pas les décisions de quelques-uns. Mais il faudra se mettre dans les cordes de cette réglementation technocratique tout autant française, qu'européenne, voire mondiale, qui nous oblige à accepter cette règle, cette règle d'établissement public que, par ailleurs, je défends à 100 % dans le cadre de mes engagements politiques et de ma vision de gauche de l'organisation d'un établissement public. Mais je veux en faire abstraction.

Donc la proposition de remonter, en gros, c'est de valider la proposition gouvernementale en donnant la garantie aux socioprofessionnels, et le président a trouvé des mots justes, mais que je trouve peut-être dérangeants parce qu'il y a des mots associés à la gestion, mais c'est l'état d'esprit qui compte, de donner la garantie et on le dit ici publiquement. Je pense que je donne peut-être la garantie du groupe qui a la vision la plus extrême dans la concentration d'un pouvoir public sur la gestion d'outils publics et que c'est le partenariat et la décision de fonctionnement interne au conseil d'administration qui donnera les garanties de représentation et de participation de chacun à la hauteur des enjeux et à la hauteur des besoins de la Corse. Ça, c'est pour la partie gouvernance.

Pour la partie « personnel » il faut impérativement expurger le texte de toute notion réglementaire. Il n'est pas pensable que dans un texte de loi, il y ait des références à une organisation interne, que ce soit d'un comité social territorial, que ce soit sur la notion de représentation interne de l'entreprise, sur les notions de contrat de travail, de rattachement. En gros, ce texte a été fait par des fonctionnaires parisiens qui ont pensé qu'à la limite, on pourrait laisser le statu quo pour les agents qui y sont déjà, mais que pour ceux qui viendront, il y aura un statut de fonction publique territoriale et que ce statut sera régi par le code de la fonction publique. Ça, il faut que ça dégage complètement, c'est l'esprit de l'amendement, mais il faut le vérifier. Il faut le vérifier et là je le dis, pour avoir vécu il y a 30 ans ce problème, il appartient aujourd'hui aux salariés de se prendre par la main, d'aller au ministère et de demander à avoir un droit de relecture sur la rédaction des 2 pages, parce que c'est énorme 2 pages dans un projet de loi, qui ne parlent que de l'organisation interne d'un établissement. C'est quelque chose, je vous l'ai dit en préalable, qui est aberrant qui n'a pas sa place, mais qu'il vérifie.

Et qu'ensuite, je pense que la Collectivité de Corse peut avoir une contribution pour donner un avis. Je pense que la direction de la Chambre consulaire a un vécu de ce type de contrat qui permet aussi de favoriser une rédaction qui permet de garantir la continuité des contrats collectifs et de garantir que les nouveaux recrutés seront sur un contrat qui sera décidé par le

statut qui sera adopté par la Collectivité de Corse. On doit nous laisser la main. Il ne faut pas que réglementairement, par une loi, on sacralise une méthode de fonctionnement et une méthode d'administration interne. Ça n'a jamais été fait. Ça n'a pas été fait en 1982 lorsqu'il y a eu les premiers transferts de compétences, ça n'a pas été fait en 1992 lorsqu'il y a eu les deuxièmes et maintenant, à l'aune d'un statut d'autonomie où on doit nous donner des compétences globales et des compétences d'organisation interne, on va nous imposer de savoir sous quel contrat on va réabsorber, recruter et gérer les 1 000 salariés du futur établissement public de transports aéroportuaire et portuaire de la Corse ? C'est quelque chose de non-fondé.

Donc Monsieur le Président, je sais qu'on doit aller vite. Mais dans sa réponse, le ministre Rebsamen dit très bien qu'il est ouvert, mais qu'il faut que ce soit fait à l'occasion d'une saisine rectificative. Donc, il n'y a pas trop de navettes. Donc ça veut dire que dans la semaine, il faut qu'il y ait une délégation et je pense qu'il appartient aux personnels de faire cette démarche. Ils sont informés aujourd'hui, comme tous, on a pris connaissance tardivement de l'état rédactionnel, aussi précis sur le volet salarial pour qu'il y ait une simplification, que la loi soit réduite à son expression fondamentale, c'est-à-dire une orientation générique, et que la partie qui sera technique, elle soit renvoyée à la Collectivité de Corse.

Je pense qu'on est tous d'accord là-dessus, mais on ne peut pas laisser un texte de loi et penser qu'on pourra interpréter après. Il sera restrictif.

Donc, on a besoin de le faire. Les personnels sont rassurés parce que si en début d'écriture, on leur donne l'information, que c'est comme ça, ils seraient en grève aujourd'hui, c'est ce qu'on avait fait nous en 1992. Il y avait 400 agents des offices et agences qui ont encerclé le bâtiment, qui ont défoncé les grilles et qui sont rentrés en force. Donc, vous savez, l'histoire est un éternel recommencement. Mais quand on peut anticiper l'histoire et qu'on peut prévoir l'avenir, soyons raisonnables.

Donc, il me reste un peu de temps, au cas où j'ai besoin de réintervenir, je m'en resterai à cette première intervention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Alexandre Vinciguerra pour « Fà populu in seme ».

M. Alexandre VINCIGUERRA

Merci, Madame la Présidente.

En écoutant votre exposé, Monsieur le Président, on s'aperçoit que créer l'établissement public de commerce et d'industrie de Corse, ce n'est pas rien. Ce n'est pas rien. C'est un processus innovant, vous l'avez dit, c'est un outil public inédit, in fine, demain, la Collectivité sera à la fois propriétaire de ses ports et ces aéroports comme elle l'est aujourd'hui, mais elle les gèrera.

C'est un modèle, vous l'avez dit aussi unique en France et en Europe. Donc, nous nous nous attaquons et vous vous êtes attaqués en lien avec les chambres de commerce, à un processus complexe. Nous avons essayé de le dénouer en commission. Nous y avons travaillé. Cette complexité juridique fait que c'est depuis 2019 que l'on attend un bon vecteur de transfert. Nous y arrivons.

Le vecteur est construit, on l'a trouvé. Ce sera un EPIC en quasi-régie. Il nous est proposé un mode de gouvernance in-house qui nous exonère des contraintes surprises et certainement déconvenues liées aux appels d'offres nécessaires à la gestion des ports et des aéroports si nous ne modifions pas le système.

Cette proposition de gouvernance, vous l'avez expliqué clairement, respecte les conditions d'activité, de représentativité, de contrôle qu'exercera la Collectivité. Elle a une longue expérience depuis 1992, des statuts d'agences et offices, nous savons faire.

Néanmoins, la Collectivité aura à définir aussi et à adapter peut-être plus tard, le règlement de cet EPIC et il nous semble alors particulièrement utile d'intégrer les compétences, l'expérience, la force collective des socioprofessionnels qui gèrent les ports et aéroports. Ils les gèrent depuis le 19^{ème} siècle pour les ports et ils ont participé à la création après-guerre des 6 aéroports.

Moi, je suis persuadé que cet EPIC ne peut que se renforcer si nous réussissons à intégrer cette dimension duale de gestion publique et de gestion socioprofessionnelle, dimension duale ne voulant pas dire symétrie car c'est bien la Collectivité qui détiendra le pouvoir de gouvernance.

Au-delà de la complexité juridique, existe aussi, vous l'avez souligné, la complexité managériale, problème des ressources humaines.

La CCI, c'est 1 019 collaborateurs, 70 métiers, 6 régimes différents.

La position première de l'État étant de transformer les salariés des chambres en fonctionnaires territoriaux et contractuels de droit public. La négociation que nous devons mener et que vous menez, Président, a permis un changement d'employeur sans changement de statut, ce qui, je suis certain, permettra de mieux organiser le dialogue social.

Là aussi, j'insiste sur la qualité, l'engagement et les professionnalismes des collaborateurs de la CCI qui depuis des dizaines d'années produisent un service d'intérêt général avec une efficacité remarquable.

Complexité juridique, complexité managériale, venons-en désormais à la complexité financière et fiscale. Comment transférer au mieux une structure qui a un total bilan de 200 millions d'euros, 97 millions d'euros de fonds propres, 50 millions d'euros de trésorerie, les CCI se portent bien, même si depuis 10 ans, les gouvernements successifs ont asséché les trésoreries des CCI et des chambres des métiers. Je vous rappelle qu'au niveau national, on est passés en 2011 de 1,4 milliard de ressources fiscales affectées aux CCI à 450 millions d'euros en 2024, - 60 % de recettes. Qui pourrait supporter ça ? Pratiquement toutes les CCI de France ne l'ont pas supporté. La nôtre l'a supporté même si elle tousse. C'est souligné, l'excellente gestion et la solidité de cet établissement.

Donc bien évidemment, la solution financière passera par un transfert de charges compensé par un transfert de ressources, y compris de ressources fiscales.

Il nous appartient d'être alors particulièrement attentifs à la loi de finances prévue pour 2026 qui devra compenser financièrement l'intégralité des charges reprises, préciser les modalités de perception et d'affectation des produits de la taxe pour frais de chambre, prévoir une dotation de transfert pour compenser l'écart entre les produits fiscaux collectés et les produits affectés à la CCI. Nous serons vigilants quant au montant de cette dotation et aussi quant au mode de réévaluation de cette dotation puisque nous avons l'exemple de la dotation de continuité territoriale que nous réévaluons chaque année.

En conclusion, par ce processus complexe, difficile, incertain mais vertueux, la Corse échappe à la concentration qui est le maître mot dans la gestion des ports et aéroports.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui en France, 6 acteurs gèrent 80 % du trafic aérien : ADP, aéroports de Paris, semi-publics mais surtout 5 privés, Vinci, Eiffage, Azzurra, Edeis et Transdev. Il en est de même d'ailleurs pour les ports. Ce modèle de dépendance à des grands groupes, bien sûr, nous n'en voulons pas pour notre île, par conviction politique, car nous sommes

autonomistes et nous entendons gérer la connectivité de notre île, par conviction sociale, car nous savons bien que ce modèle des grands groupes entraînera une cohorte de travailleurs pauvres, par conviction économique, car mieux que la Collectivité de Corse, alliée aux entrepreneurs de Corse et aux salariés des chambres, peut projeter, définir, organiser un modèle économique vertueux et honnête qui crée de la richesse, mais surtout, surtout, qui redistribue de la richesse en Corse.

Je vous remercie. Bien sûr, notre groupe « Fà populu in seme » donnera un avis favorable à ce dossier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. Jean Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Saluer à cette heure relativement tardive, bien sûr, l'ensemble des élus encore présents, le président, le directeur de la Chambre, l'ensemble des cadres et des salariés, des représentants des organisations syndicales qu'on a eu le plaisir de rencontrer ce matin.

Le dialogue a été constant, fécond, instructif de part et d'autre, en tous les cas pour nous et nous a permis au fil du temps d'aboutir à une « doctrine » entre guillemets qui me paraît, à ce stade, partagée.

On a déjà eu l'occasion ici, le président en est témoin, de pointer un certain nombre de retards, selon nous, dans la conduite du process imputables, je le dirai sans ambages, à l'exécutif et à la majorité. Mais le moment, de notre point de vue, n'est pas à ressasser ou redire ce qui a déjà été formulé. Nous l'avons fait en des termes suffisamment clairs pour qu'il ne soit pas nécessaire à ce stade d'y revenir.

Le temps est compté à tous les points de vue, y compris pour cette intervention. Donc, je vais aller à l'essentiel.

Bien sûr qu'on va voter ce rapport. On va le voter, non pas, c'est un doux euphémisme, comme un blanc-seing donné à la majorité, mais comme un gage de confiance et dirons-nous, un engagement pour l'avenir.

J'ai dit, il y a quelques instants, que je n'allais pas refaire la genèse du dossier et convoquer la mémoire parfois douloureuse de cette situation

complexe. Je pense qu'il faut s'en tenir à 3 niveaux d'intervention : des principes, une architecture et des perspectives.

Des principes, Alex Vinciguerra vient de les rappeler, ils me paraissent très largement partagés. Bien sûr que la Corse, parce qu'elle est une île, parce qu'elle est vulnérable, parce qu'elle est économiquement très fragile, n'a pas vocation dans une vision moderne et non pas passéiste de l'aménagement économique du territoire et de sa trajectoire de croissance, à déléguer les ports et aéroports à qui que ce soit d'extérieur.

Ce que l'on présentait comme un recul au regard des canons d'une économie mondialisée et soumise à une compétition de chaque instant, était et demeure à nos yeux l'inverse, à savoir quelque chose d'une profonde modernité et d'un véritable intérêt.

Donc oui, la Corse, son peuple, son monde consulaire, sa Collectivité doivent conserver la pleine maîtrise d'infrastructures dont la loi, rappelons-le quand même, a transféré la propriété au terme d'un cycle statutaire lui-même douloureux et relativement complexe.

Comment concilier une exigence politique de fond en écho à des décennies d'engagements, de combats avec les impératifs d'une négociation très technique et d'une vision politique pas nécessairement bienveillante ?

La dernière version, il faut le dire, qui est proposée par les services du ministre Rebsamen, qui est également le fruit de négociations menées avec la Collectivité, nous paraît être un bon point d'équilibre. Donc, on peut en prendre acte. Premier point.

Deuxième principe, il va de soi qu'au-delà du sujet infrastructurel, du sujet de la propriété, du sujet de l'attractivité économique qui est intimement liée au devenir de nos ports et aéroports, se jouent d'autres types de batailles. Il va nous falloir revisiter un certain nombre de choses.

Notre vote, il ne donne lieu à aucune demande de contrepartie, mais il s'accompagne quand même de deux ou trois exigences.

La première d'entre elles, c'est que nous profitons de ce cadre nouveau pour poser tranquillement, comme nous le faisons à chaque débat budgétaire depuis des années, la nécessité d'une redéfinition de la carte des compétences au plan économique.

Nous avons jusqu'à présent un office des transports, une ADEC, une ATC, des instruments financiers dont le devenir est intimement lié à notre

capacité à les coordonner, à les financer, à abonder leur budget, nous avons désormais un établissement public qui est appelé le plus tôt possible à être rattaché à notre Collectivité. On ne peut pas considérer que cette opération est neutre et qu'on a vocation à continuer à isopérimètre sans rien changer de toutes les strates, de tous les codes, de tous les mécanismes juridiques qui pour certains nous viennent des années 90 avec la création de l'ADEC dont je rappelle qu'elle fut parmi les premières, sinon la première, à être créée à l'aune du statut Joxe.

Donc on le voit bien, on est dans ce moment où il faut repenser le paradigme économique et l'architecture de nos pouvoirs économiques à l'aune, pourquoi pas, d'une Collectivité en capacité et principalement dans ces domaines à nos yeux, de légiférer et de réglementer. Acceptons-en l'augure et d'ailleurs, on y travaille.

Mais nonobstant ce sujet-là que je relis en même temps que je le distingue, ce qui est essentiel, c'est comment on va se projeter dès lors qu'en mode de quasi-régie et de chambardement de ces compétences-là, on est appelés à exercer des compétences dans un cadre renouvelé ?

Dire d'ailleurs, et c'est une petite nuance par rapport à ce que Paul-Félix ou d'autres ont pu développer, que si nous comprenons l'impératif qui pourrait découler, qui pourrait découler d'une adoption du dispositif tel que proposé, nous continuons de penser que la présence et de ce point de vue-là, notre discours est constant, du monde économique, de la société civile en ce qu'elle est capable de produire, de créer, d'entreprendre, des élus consulaires, dans une forme à déterminer, eh bien, elle doit demeurer.

On en discutera, mais on n'est pas là dans un établissement public lambda. Il est porteur d'une culture entrepreneuriale, porteur d'un type de gouvernance hybride au confluent des exigences de réactivité, d'agilité, de fluidité du monde économique et bien sûr, de respect des principes fondamentaux de l'administration publique.

Donc, cette hybridation qui est le fruit d'une tradition heureuse avec des chiffres rappelés par Paul-Félix et par Alex, il ne faut pas qu'on y renonce. Moi, je fais confiance en l'intelligence collective et dans la capacité de cette Assemblée et de nos partenaires à imaginer ce schéma de fonctionnement. Mais cette gouvernance respirante, agile, en prise au quotidien avec les réalités vécues, pas figées, pas romantisées du monde économique, il faut qu'on voit comment on peut la conserver dans le même élan et avec la même énergie.

Dire qu'on doit conserver bien sûr les droits acquis par les représentants syndicaux et au-delà, par la Chambre en général. Les syndicats, sans vouloir trahir leurs pensées, ni me faire leur porte-parole, mais on est

d'accord sur ce point-là comme sur tant d'autres, ils le disent suffisamment eux-mêmes pour que nous ayons la nécessité de le rappeler ici, mais quand même, c'est important, nous ont dit, « on veut conserver un CSE avec des prérogatives réelles. Ça ne me paraît donner lieu à aucune ambiguïté ni à aucune difficulté.

On nous a dit pour être précis et bientôt conclure, la représentation syndicale doit être garantie, y compris au sein du conseil d'administration. C'est me semble-t-il également acté à ce stade.

On nous dit enfin ce qui pouvait sembler plus épineux de prime abord, mais qui manifestement est en passe d'être réglé, que pour ne pas créer de disparités nouvelles dans l'ingénierie et les ressources humaines, il nous fallait collectivement déterminer des statuts qui soient, dirons-nous, équivalents entre les personnels historiques et ceux appelés à évoluer demain, parce qu'il en faudra nécessairement au sein de l'établissement public tel que rattaché.

C'est manifestement et aussi en passe d'être réglé si ça ne l'est déjà, au moins au plan des intentions stratégiques et des principes partagés.

Dès lors que ces points sont acquis, qu'on ne renonce pas à la tradition et à l'état d'esprit qui ont prévalu, je pense effectivement qu'on peut continuer à avancer.

Deux ou trois idées et j'en aurai terminé. Le président y a fait référence et il a eu raison, comme quoi tout arrive, on peut même être d'accord. On sort du débat sur les pratiques mafieuses, on a beaucoup entendu désigner la Chambre, les Chambres, etc. Moi, je crois qu'il faut, dans cette matière comme dans tant d'autres, être prudent et se dire qu'à chaque fois qu'on parle de la Chambre comme de tout autre outil, on parle de l'un ou de l'une de ces centaines de personnes, de ce millier de personnes qui tous les jours se lèvent pour y travailler et qui n'ont rien à voir avec les systèmes qui ont pu être décrits ici ou là, même si l'honnêteté intellectuelle commande de dire que des problèmes majeurs et graves ont pu exister par le passé dans cet univers-là comme dans tant d'autres.

Donc moi, je pense qu'il faut aussi inscrire les choses dans leur contexte, dans leur globalité, et rappeler que l'immense majorité des gens qui travaillent à la Chambre, qui la dirigent, qui la font vivre, qui la président ne sont pas à stigmatiser, mais tout au contraire à accompagner vers une sortie par le haut, celle qu'on est précisément en train de définir. Ça me paraissait important de le rappeler.

Dans le même ordre d'idées, dire que nous devons aussi, mais là, je m'adresse davantage à notre Assemblée, nous « défier », ou plutôt prendre garde

à une forme de concentration, Alex a pointé justement et on est d'accord, le risque constaté, et on est au-delà du risque puisque c'est une réalité, sur le continent du point de vue des logiques de gestion, je parlerai ici de la concentration des pouvoirs à l'échelle de la Collectivité d'où notre appel urgent à ce débat au fond sur l'architecture des pouvoirs économiques.

L'une des clés, c'est comment on s'organise avec les territoires ? 4 aéroports, des ports, des infrastructures de proximité, des outils de formation. Comment tout ceci, vous m'avez entendu en parler souvent, je ne peux pas ne pas en parler aujourd'hui, s'articule avec nos EPCI, Com-Com, communautés d'agglomérations, avec nos grandes villes, avec nos fédérations professionnelles, c'est déjà un peu le cas, avec les territoires dont les logiques de développement ne peuvent pas être partout, et pour cause, les mêmes ? On ne peut pas dans l'extrême-sud, indépendamment des divergences politiques, elles existent et tant mieux, prôner le même développement qu'en Castagniccia ou dans le grand Bastia.

On ne peut pas comparer la situation de la Balagne avec celle du Nebbiu, même s'il y a des points d'accroche et des proximités géographiques. La vérité c'est que notre île, réalité physique, est un archipel au plan économique comme sur d'autres plans, avec des logiques qui doivent être aussi différenciées. Cette architecture, on l'appelle de nos vœux, on pense qu'elle est importante.

Alors, je termine par ça. Les principes sont garantis, la gouvernance est posée, restent les perspectives. Tenez-nous au courant, on ne va pas en faire des tonnes, avà face un quartu d'ora, on voit que ce qui a été fait s'inscrit dans la bonne trajectoire.

Nous, on va accompagner, on va valider et on va bien sûr rester prudents et vigilants en demandant, dans la mesure du possible, à être associés aux étapes qui nous restent jusqu'au moment où, espérons-le, notre Assemblée aura à délibérer définitivement autour d'une Chambre de Corse, et je n'oublie pas la Chambre des métiers et son président Martinelli et tous nos amis, rattachée dûment, durablement, efficacement à une Collectivité renouvelée dans une architecture des pouvoirs économiques respirante et au service d'une cause noble : la croissance de l'économie et le lien social pour l'ensemble du peuple Corse.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Christelle Combette.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Chambre de commerce, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les agents de la Chambre de commerce, anciens collègues, je dirais, pour certains.

Madame la présidente, vous nous avez fait voter l'urgence alors que c'est un rapport qui date, je dirais, de 2022, Monsieur Vinciguerra a parlé de 2019, bref, comme dirait mon collègue et ami Jean-Christophe Angelini, on ne va pas revenir sur le passé.

Mais quand même, en octobre dernier, on alertait déjà sur l'impréparation de l'intégration des chambres consulaires. Or aujourd'hui encore, force est de constater que la gestion de ce dossier, pourtant stratégique, laisse à désirer et nous oblige à voter dans la hâte un avant-projet de loi.

Nous nous retrouvons une fois de plus dos au mur, contraints de prendre une décision majeure.

Cette décision concerne non seulement l'avenir de nos concessions portuaires et aéroportuaires, mais aussi celui des 1 117 salariés de la Chambre de commerce et, à terme, ceux de la Chambre des métiers.

Mais au-delà des mots et des belles paroles entendues jusqu'à présent, il y a des réalités : le sort des personnels consulaires, leur statut et bien sûr le financement de cette opération. Trouver le meilleur dispositif pour exercer cette tutelle tout en préservant nos concessions d'appétits extérieurs, est une nécessité partagée par tous et nous l'avons, bien sûr, tous en partage.

Vous savez que nous avons toujours défendu l'option de la quasi-régie, qui nous assure de garder la main sur nos concessions. Nous avons regretté de ne pas l'avoir formellement votée en 2022, malgré une convergence de tous sur ce sujet et qui nous aurait évité cette énième séquence d'urgence.

Aujourd'hui, l'avant-projet de loi qui nous est soumis et transmis fin février a permis d'avancer sur certains points, et vous en avez rappelé les grandes lignes. Mais trois sujets, selon nous, restent incomplets, voire incertains malgré vos explications et votre volonté d'optimisme.

En premier lieu, c'est un statut à définir et une gouvernance floue et bancale.

EPA, SPIC, EPIC...? L'Etat semble vouloir avancer par étape afin de réduire le risque de contentieux : d'abord un EPA, puis une requalification législative en EPIC et enfin un transfert définitif des compétences avec compensations financières. Monsieur le Président, vous semblez vous en accommoder. Nous voudrions avoir votre optimisme !

Par ailleurs, dans le cadre de l'établissement public, vous proposez un modèle dualiste, avec un conseil d'administration présidé par un membre de l'exécutif et des organes intermédiaires où les représentants professionnels seraient associés sans réelle voix prépondérante.

Or, nous parlons d'un établissement opérationnel, où les décisions pragmatiques doivent primer. Quelle place réelle laissera-t-on aux professionnels ? Et surtout, comment ce nouvel établissement s'articulera-t-il avec les agences et offices existants qui exercent déjà des missions proches, notamment en matière de tourisme, de soutien à l'économie, de formation, de transport et autres ?

La question des pouvoirs reste pour nous préoccupante.

Nous nous inquiétons d'une centralisation excessive des pouvoirs entre vos seules mains.

L'historique du rapport montre d'ailleurs que les parlementaires de votre majorité ont œuvré activement pour que la Collectivité récupère la tutelle des chambres.

Lors de précédentes interventions en session, je vous avais dit, sur le ton de la boutade, qu'il ne vous restait plus que la Chambre d'agriculture et l'Evêché. Entre-temps, les élections consulaires vous ont été favorables, Monsieur le Président, et la visite Pontificale a renforcé les liens entre les sphères politiques et spirituelles.

Avec ce nouvel organe, vous ajoutez au cadre de vos compétences l'économie, l'industrie et le commerce.

Le deuxième point majeur d'inquiétude concerne le statut des personnels.

Nous parlons de 1 117 agents consulaires et 6 statuts différents. Cela a été rappelé par mes collègues.

Le Ministre annonce effectivement un changement de statut pour l'établissement, mais pas pour ses agents. En même temps, il évoque un audit en cours pour évaluer les moyens humains et matériels.

Quelles seront les conséquences de cet audit ? Va-t-on remettre en cause les effectifs ? Une harmonisation des statuts sera-t-elle imposée ?

Par ailleurs, on comprend que l'aboutissement du statut des agents fonctionnaires territoriaux ou contractuels de droit public est prévu le 1^{er} janvier 2028.

L'alignement par le haut des statuts devrait représenter un surcoût annuel de 5 à 10 M€. À quelques semaines des élections territoriales, ça fera un bon début de campagne, Monsieur le Président.

Enfin, la compensation financière, et nous le verrons lors du prochain rapport, à quel point un ajout de charges pour la CdC peut définitivement sceller son sort. Vous affirmez avoir des garanties suffisantes sur ce point.

Nous ne partageons pas votre optimisme, d'autant que l'instabilité politique actuelle devrait nous conduire plutôt à la prudence. Le fait qu'aucun détail précis ne soit donné sur la compensation intégrale des charges transférées est, selon nous, un problème majeur.

En 2023, les 110 M€ de recettes de la CCI n'ont pas suffi à couvrir les 123 M€ de dépenses. Et en prime, nous héritons de 80 M€ de dettes. Comment, comptablement, seront-ils considérés et gérés lors de l'absorption ?

Alors, la délibération que vous soumettez propose d'émettre un vote favorable, en partant du principe que le Gouvernement a répondu positivement aux 7 points soulevés dans le cadre de vos échanges. Mais sur la question financière, en particulier la compensation intégrale et la perception de la taxe pour frais de chambre, la Collectivité prend un risque en ne sécurisant pas la version modifiée du projet de loi. D'autant plus qu'on navigue à vue au niveau des prochains exercices budgétaires.

Vous nous demandez de nous fier aux engagements écrits du ministre et nous sommes tentés de croire en sa bonne foi, sans pour autant avoir la garantie qu'ils seront traduits dans le texte final. C'est un pari risqué.

Mais aujourd'hui, nous n'avons pas de marge de manœuvre et dans le sillage de notre position sur le SMO, nous voterons ce rapport avec toutes les réserves que je viens de vous exprimer.

C'est donc un oui, mais...

Si nous n'arrivons pas à boucler ce dossier d'ici le 31 décembre prochain, que se passe-t-il, Monsieur le Président ?

Nous espérons bien sûr nous tromper sur les réserves des trois points sensibles que nous soulevons et regrettons encore une fois la forme, la perte de temps et l'impréparation chronique qui caractérisent ce dossier, comme beaucoup d'autres.

Par ailleurs, et pour finir sur une touche positive, Monsieur le Président, nous apprécions votre éloge du pouvoir d'adaptation sur ce dossier, puisque vous énoncez en page 16 qu'une quinzaine d'articles de loi sera amendée ou rajoutée après avis favorable de notre institution. Tout le monde peut évoluer.

Merci, Monsieur le Président.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Louis Pozzo di Borgo, pour « Fà populu in seme ».

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Alors, je n'avais pas prévu forcément d'intervenir, puisque mon collègue Alex Vinciguerra avait porté la voix du groupe et avait quasiment tout dit. Mais force est de constater que dans un dossier qui, nous semble-t-il, est d'intérêt général, nous voilà une fois encore sur les chemins tortueux de la politique.

Eh bien, quelques mots tout de même.

Avec Christelle, nous avons aujourd'hui l'habitude d'échanger des amabilités dans cet hémicycle et uniquement dans cet hémicycle. En dehors de ça, tout va bien.

Simplement vous dire que ce que je regrette profondément, et vous auriez pu avoir beaucoup de réponses à vos questions d'aujourd'hui, c'est l'absence de votre groupe hier soir en commission conjointe, puisque à ces questionnements, le Président de l'Exécutif a apporté beaucoup de réponses hier soir.

Nous y étions d'ailleurs fort tard avec Jean-Christophe Angelini, Paul-Félix Benedetti et des membres de notre majorité justement pour rédiger les 3 amendements qui vont être présentés par le Président de l'Exécutif, qui viennent sécuriser l'article 2 visant à protéger et à sanctuariser le statut des agents de la CCI. Nous avons aussi largement parlé de ce statut d'EPIC, et hier au soir, nous étions pour le moins, je dirais, sur le chemin de la concorde pour pouvoir voter ce dossier tranquillement. Sachant que, je l'ai dit, il est d'intérêt collectif ; d'intérêt collectif, parce que bien au-delà de la représentation aujourd'hui dans les tribunes, et je salue bon nombre d'amis qui sont là pour représenter la CCI, il y a ces 1 000 salariés qui vous tiennent autant à cœur que nous, là-dessus il n'y a pas de sujet, ce n'est pas sur ce chemin là que j'irai, mais tout de même.

L'impréparation 2019-2022, on a déjà échangé sur le sujet, sur le SMO. Il y a aussi la vision politique. Notre vision politique nous a amenés d'abord sur le chemin du SMO. Aujourd'hui, force est de constater que nous allons vers un EPIC. Mais je vous rappelle aussi que, si nous sommes dans l'urgence aujourd'hui, ça a été peut-être été oublié dans vos propos, il y a eu entre-temps une motion de censure pour le gouvernement, un gouvernement qui est tombé, beaucoup de retard, des ministres qui sont arrivés les uns après les autres et qui nous ont contraints aujourd'hui à être effectivement dans cette situation, non pas d'urgence, mais contrainte.

Pour autant, ce rapport, en ce qui nous concerne, et la lettre du ministre qui est adressée au Président de l'Exécutif, mais aussi la réponse faite par le Président de l'Exécutif sont venus nous rassurer ; nous rassurer tout d'abord sur la continuité de l'action des élus consulaires, et c'est là que je veux insister. Dans votre prise de parole, évidemment, vous étiez en train d'indiquer que nous pourrions nous priver de l'avis éclairé et du pragmatisme des consulaires ; c'est exactement tout l'inverse de ce que nous avons dit hier soir.

Hier au soir, lors de la réunion des commissions conjointes, CDENATE et commission des finances, ce qui est ressorti, autant des rangs de « Core in Fronte » que d' « Avanzemu » ou de « Fà populu in seme », c'est que nous avons absolument besoin, dans cette continuité, de l'avis éclairé des élus consulaires. Pourquoi ? Parce que ce sont les sachants en la matière, ce sont aussi les garants du pragmatisme qui peuvent nous éloigner de l'immobilisme politique. Nous le savons, nous l'avons en tête. Et que cet outil de développement qu'est la CCI, au travers de ses ports et aéroports, mais pas seulement, la formation, son rôle économique, les dizaines de milliers d'entreprises qu'elle représente, eh bien aujourd'hui, nous ne comptons pas nous en couper.

Et après, pour conclure, mais je vous l'ai déjà dit. Il est dommageable dans cette vision que nous affichons vis-à-vis des Corses, encore une fois de dire que le Président de l'Exécutif compte une nouvelle fois récupérer une compétence et l'exercer. Ce n'est pas le Président de l'Exécutif qui récupère cette compétence, c'est la Collectivité de Corse. La Collectivité de Corse, c'est nous. C'est nous tous. Aujourd'hui, il y a une majorité, demain il y en aura peut-être une autre. Donc, plus la Collectivité de Corse monte en compétence, je pense que mieux c'est pour tous.

Donc, il ne s'agit pas de l'hégémonie d'un homme, loin de là, mais bien de notre institution. Elle a été conçue pour ça.

Alors, on parle souvent des départements, parce qu'on va sur le champ politique, la disparition des départements, la collectivité unique. Mais aujourd'hui ramener ce sujet-là au simple fait que le Président de l'Exécutif voudrait encore une fois s'accaparer tous les pouvoirs, je pense que c'est une erreur dramatique dans le moment.

Moi, ce que j'ai envie de dire aux consulaires, c'est que nous sommes à leurs côtés.

Nous nous battons depuis des années sur ce sujet et nous avons confiance dans le ministre Rebsamen et le gouvernement aujourd'hui pour aller au bout de cette démarche et que cette EPIC soit une réussite.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Josépha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci.

Alors, les enjeux ont été posés au fil des différentes interventions. Les enjeux sont nombreux dans ce dossier, qui a maintenant quelques années.

C'est d'abord ceux de la maîtrise de nos infrastructures portuaires et aéroportuaires, de les écarter des logiques de prédation des grands groupes internationaux qui seraient bien intéressés d'une île en plein cœur de la Méditerranée.

C'était aussi des enjeux bien sûr, pour les personnels, d'un maintien de garanties sociales et puis au-delà des garanties sociales, effectivement ça a été dit, la garantie aussi pour près de 1 000 familles corses, ce n'est pas rien, de pouvoir continuer à travailler, à gagner leur vie. Je crois que sur cela, nous sommes bien tous d'accord depuis le début.

Et puis également, il y avait un enjeu fort de maîtrise, et j'y reviendrai, de maîtrise globale de la logique de transport ; ça on n'y est pas tout à fait encore.

Et puis également, dans cet équilibre qui a été recherché ces dernières heures, notamment dans les discussions que nous avons pu avoir tardivement hier soir dans les travaux en commission, puisque nous avons pris connaissance tardivement de ce rapport et de ces écritures collectivement, c'était aussi de parvenir à des équilibres qui faisaient qu'on reconnaissait aussi l'expérience et les savoir-faire ; savoir-faire d'un côté des salariés, expérience des acteurs économiques, mais avec la volonté qui est la nôtre d'être à la gouvernance, bien évidemment, au-delà de ce qui peut nous revenir de par les textes, d'être à gouvernance d'un enjeu stratégique pour cette collectivité.

Alors, je ne vais pas revenir sur l'historique, pour mettre la mienne moi-aussi sur les retards et les attermolements accumulés. Alexandre Vinciguerra a fait lui-même référence à un dossier qui remonte à 2019 et que c'est depuis 2019, je vous cite à peu près, que nous aurions pu trouver un véhicule juridique, nous aurions dû trouver un véhicule juridique qui nous permette de cheminer vers l'aboutissement de ce dossier.

Moi, je vais me projeter dans l'avenir.

Cet historique, il doit nous permettre, en tout cas pour ma part, pour notre part, c'est qu'il doit nous permettre à avoir des points de vigilance et de prudence, même si je l'annonce sans suspense, bien évidemment, et dans le droit fil du travail que nous avons pu mener en commun hier soir, je voterai cet avis.

Je disais qu'il doit nous amener à la prudence et à la vigilance parce que, premièrement, les navettes, s'il s'agit d'un avis simple, et vous nous appelez, Monsieur le Président, à parler d'une même voix pour être dans une logique d'un rapport de force démocratique et politique fort face à des attermolements qui pourraient de nouveau, du côté de Paris, avoir lieu.

Moi, je veux bien associer ma voix, et c'est dans cet état d'esprit qu'aujourd'hui je l'associe, mais en revanche, il faut qu'à la fin, il y ait le rapport de force. Parce que petite expérience dans le domaine, on a pris quelques retards là-aussi.

Sur les risques si l'avis était transformé, les navettes juridiques, on a eu des habitudes, les navettes, souvent, lorsqu'elles montent vers Paris, elles redescendent à vide. Soit elles ne redescendent pas, soit elles redescendent à vide. Donc, je vous appelle, je nous appelle à la vigilance parce que celles-là les navettes, il y en a beaucoup qu'on attend encore.

Deuxième point de vigilance sur l'expérience passée ; l'historique, ça peut servir aussi à ça.

Troisième point de vigilance, vous avez parlé aussi de si toutefois au 31 décembre, eh bien l'avis, la navette, tout ce qu'on veut, n'était pas redescendu, que le projet de loi n'était pas adopté, vous avez dit vouloir continuer à travailler sur la solution transitoire possible des SMO, de la continuer et de la sécuriser. Moi, je souhaite effectivement, comme d'autres qui m'ont précédée, être informée de tout ce qui va se passer ces prochaines semaines et ces prochains mois pour nous préparer, forts de l'expérience passée, aux différents retards qui pourraient être de nouveau accumulés.

Je conclurai en disant que, effectivement, c'est une préfiguration, si nous venions à aboutir, à cette nouvelle architecture qui doit repréfigurer un nouveau modèle de transport, un nouveau modèle d'une logique des transports pour la Corse qui est stratégique pour notre île. Et je le dis d'autant plus tranquillement que c'est un axe qui a toujours été le nôtre, celui de la maîtrise publique des outils stratégiques.

Ciò chì ghjè statu mancatu per i battelli, perchè per u mumentu a maestria di i trasporti, per i battelli, ùn ci simu ancu, chè no ùn manchessimu micca per e nostre infrastrutture di trasportu. È chè no possuimu s'è no riescimu, à francà issu primu passu, custruisce un mudellu di trasporti chì sia à l'altezza d'un isula à u core di u mediterraniu, à u XX^{mu} seculu.

Allora, vi seguiteremu, ma aspettemu ch'elli ci sianu fatti seguitati.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, très rapidement, Madame la Présidente.

Le propos de Christelle était assez complet pour que je n'ai pas besoin d'intervenir, mais en réaction aux propos de Louis.

Ce n'est pas un sujet politicien, la Chambre de commerce. Ce sujet-là, il est posé et d'une certaine façon, il est écrit depuis 3 ou 4 ans. On en est là parce qu'on est au croisement de deux situations qui ne sont pas nées spontanément, qu'on a vu venir de loin : le désengagement de l'État à l'égard des

chambres de commerce, pas de la Chambre de commerce de Haute-Corse ou de Corse-du-Sud, des chambres de commerce en général et puis, le renouvellement de la concession de la gestion des ports et aéroports qui constitue le cœur battant de l'activité des chambres de commerce. Mais cette situation-là, elle n'est pas apparue les derniers mois, ça fait un certain nombre d'années.

Donc lorsqu'on pointe sinon l'impréparation, en tout cas le manque de prévisibilité de cette chose-là, ce n'est pas pour s'opposer à qui que ce soit, c'est un fait qui est objectivé.

La deuxième chose, c'est que la porte d'entrée, qu'on le veuille ou pas, qu'on s'en défende ou pas, que ça nous plaise ou pas, elle est d'abord adossée aux personnes qui sont là que je veux saluer, le président, le directeur, les salariés, ceux qui les représentent. Pour tout le monde, la porte d'entrée, elle est là.

1 000 salariés en Corse, c'est, cumulé, le ministère des Finances et de l'Industrie en France. Vous ne croyez pas que quand quelqu'un au ministère de l'industrie et des finances décide, il décide de façon spontanée. Tout ça doit s'adosser ou être en tout cas amorcé par des réflexions de fond et nous l'avions déjà opté il y a 3 ans, souvenez-vous, la fameuse étude qui posait 4, 5 scénarios possibles. On avait déjà opté. Et donc là, on est dans la déclinaison des options que nous avons retenues les uns, les autres, toujours avec la même attitude, c'est-à-dire le soutien et la solidarité aux gens qu'on regarde dans les yeux. Mais le soutien et la solidarité, elle ne doit pas exclure, si vraiment on est en soutien, si vraiment on est en solidarité, le devoir de vérité.

Et le devoir de vérité, c'est de dire, mais ils le savent, c'est seulement de le rappeler, que l'EPIC, on passe d'un EPA d'Etat à un EPIC rattaché, ou en tout cas qui va devenir sous tutelle de la Collectivité, mais les gens qui nous regardent ici savent très bien la fragilité de la structure à laquelle ils vont être rattachés. Ils connaissent la situation. Alors, ils sont assez perspicaces et assez intelligents pour modérer à la fois l'enthousiasme du fait majoritaire et les excès de critiques du fait minoritaire. La vérité doit être médiane. Et ils le savent ça. Ils savent très bien que cette maison va vers des lendemains difficiles et ils savent, et on doit le leur rappeler, qu'on va vers des lendemains difficiles. Et quand on va vers des lendemains difficiles, la question des statuts, la question des doublons, la question de la mutualisation des métiers, ce sont des questions qui doivent se poser.

C'est tout ce qu'on a fait à travers la voix de ma collègue.

Et entre autres, la concentration des pouvoirs, c'est une conséquence. On n'a jamais dit que le président cherchait à concentrer les pouvoirs en

intégrant un EPIC à la Collectivité. C'est une conséquence. C'est ce président-là, c'en était un autre hier, ce sera un autre demain, ça ne changera rien. Il y a concentration de tous les pouvoirs économiques et sociaux. Mais ça, c'est la conséquence de la collectivité unique. On est collectivité unique, donc l'EPIC ne peut se rattacher qu'à cette collectivité unique.

Fort de ces propos qui vaudront explication de vote, Madame la Présidente, sans surprise, nous soutenons la démarche. Nous saluons les efforts technico-juridiques pesants qui accompagnent ce dossier, qui est quand même confus pour celles et ceux qui nous écoutent, mais qui doivent en synthèse être édifiés sur notre soutien plein et entier, assorti des réserves que l'on doit à la lucidité, à la vérité, cette même vérité qu'on doit aux principaux intéressés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga.

Mme Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziu.

Duie parole : ùn vulia micca parlà, aghju da dì simpliciamente ch'o sò d'accensentu per a creazione di 'ssu EPIC chì garantisce a gestione publica di i nostri porti è aeruporti. Ma ci vole à andà in furia parchè ci hè un periculu.

U periculu ghjè chì un elezzione francese pò fà ghjunghje à u putere forze chì sò contr'à a gestione publica, chì sò vicin'à Trump, chì vulerianu chì interessi privati piglianu a cummanda di i nostri porti è aeruporti.

Dunque andimu in furia per riesce stu scopu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ùn ci mancherebbe più cà Trump à mezu, ùn avemu micca abbastanza prublemi !

(Pierre Ghionga inaudible sans micro)

À ringrazià ti, Ò Pierre.

D'autres interventions ? Tous les groupes sont intervenus. Don Jo Luccioni.

M. Don Joseph LUCCIONI

Oui, merci.

A cette heure relativement tardive, beaucoup de choses ont été dites.

Je ne vais pas revenir sur le fond, le groupe « Fà populu in seme », en plus du Président de l'Exécutif, à travers la voix d'Alex Vinciguerra et de Louis Pozzo di Borgo, a livré sa lecture et son analyse.

Simplement une remarque, sous le contrôle du président de la commission des compétences législatives et réglementaires et en ma qualité de vice-président de cette commission.

Christelle, je n'ai pas très bien compris lorsque vous faites référence à l'attachement du Président de l'Exécutif au pouvoir d'adaptation et à une évolution de sa position sur la question. On parle d'adaptation législative, en effet, à la page 16 du rapport, à l'article 2.5 du projet de délibération sur l'avis de l'Assemblée de Corse, sur l'avant-projet de loi, je ne comprends pas trop ce que vous voulez dire.

« Demande de modification du projet de loi, prévoir les éventuelles adaptations législatives complémentaires pour tenir compte dans les différents textes de loi, par ailleurs, de la création en Corse de l'établissement public en lieu et place de la CCI ».

Je ne comprends pas trop, parce qu'il y a un existant, en parlant du droit positif. L'Assemblée de Corse a la compétence de demander un certain nombre d'habilitations ou d'adaptations législatives et réglementaires, c'est un fait, nous y sommes attachés. La procédure, l'histoire le démontre et les juristes le confirment, c'est un échec depuis 20 ans, parce qu'elle est mal ficelée.

Donc, vous faites référence au processus en cours de discussion avec l'État, Chère Christelle, avec beaucoup de respect, mais en revanche, si l'Assemblée de Corse avait été dotée du pouvoir législatif, ce qu'à peu près 80 % de cet hémicycle demande dans le cadre du projet d'écritures constitutionnelles adopté dans cet hémicycle, il y a quasiment un an jour pour jour, en mars 2024, peut-être qu'on n'aurait pas perdu tout ce temps.

L'Assemblée de Corse, titulaire de la compétence notamment du développement économique et de l'organisation administrative et politique du territoire, aurait pu délibérer elle-même, y compris d'un point de vue législatif et, de 2019, loi PACTE, on ne serait peut-être pas arrivé en 2025, à cette situation qui est une situation d'urgence absolue.

Alors, je ne voudrais pas empiéter sur la réponse du Président de l'Exécutif sur ce point et sur tant d'autres, mais au nom du groupe « Fà populu in seme », on souhaitait quand même, et en tant que vice-président de la commission des compétences législatives réglementaires, vous apporter cet élément de réponse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, je crois que tout le monde s'est exprimé, tous les groupes se sont exprimés, je vais passer la parole à l'Exécutif pour répondre aux doutes encore qui existent sur ce dossier.

M. le Président Gilles SIMEONI

Alors, je vais être très court.

On est dans un combat qui est difficile, qui n'est pas gagné, qui n'est pas gagné, où beaucoup de paramètres nous échappent et notamment deux paramètres essentiels : celui du temps et celui de la décision, ça a été dit.

Une seconde de retour en arrière, puisque vous l'avez fait vous-même, je vais le faire en réponse, en disant qu'on ne va pas reparler de cela, mais je le dis quand même.

La loi PACTE, en 2019, elle est arrivée au bout d'un an de négociations et de discussions avec le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, menées avec le président de la CCI, le président de la CMA, l'Assemblée et le Conseil exécutif. Il y a eu effectivement un amendement qui a été déposé par Jean-Félix Acquaviva, qui était à l'époque député. Merci de l'avoir fait. Et cet amendement a été validé par l'Assemblée nationale. Et on a eu une loi.

Après, c'est vrai aussi ce qu'a dit Don Jo Luccioni, nous n'avons pas de pouvoir d'interpellation, ni du gouvernement, ni du législateur autre que politique.

Nous n'avons pas de pouvoir normatif en la matière. Si nous étions autonomes, nous aurions un pouvoir normatif et je dirais qu'il serait naturel dans ce domaine. Ça a été dit, les ports et les aéroports sont à nous. Les transports, c'est la compétence de la Collectivité de Corse depuis le premier statut de 1982. Le développement économique, nous sommes collectivité cheffe de file, y compris dans le cadre du droit commun.

Donc de façon naturelle, si nous avons un statut d'autonomie, nous aurions le pouvoir de légiférer pour dire : nous créons un EPIC rattaché à la Collectivité de Corse qui va gérer notamment les ports et les aéroports. On n'a pas le pouvoir de le faire et donc le temps nous a échappé de 2019 à 2024.

Je ne peux pas vous laisser dire qu'on a été négligents. Moi, à chaque rencontre avec le gouvernement, tous les ministres, le Président de la République, Gérard Darmanin, dans le cadre du processus de Matignon, en haut de la pile, il y avait ce dossier. Donc, je ne peux pas vous laisser dire qu'on a été négligents. Vous avez le droit de le dire, je l'ai dit la dernière fois, j'ai le droit de vous répondre que ce n'est pas exact. Je referme la parenthèse.

Le plus important aujourd'hui, même si vous avez dit un tout petit « oui », Chère Christelle, avec un très gros « mais ». Je retiens le « oui ».

On est dans une partie qui est difficile, qui n'est pas gagnée, où le temps nous échappe et où la décision in fine nous échappe.

Je rappelle quand même que, quoi que nous délibérions aujourd'hui, derrière, il y a, premièrement, la décision du Gouvernement. Vont-ils intégrer ou pas nos demandes en tout ou en partie ?

Moi, je vous ai dit loyalement ce qu'a été la teneur des échanges avec le ministre Rebsamen, qui est un ministre ouvert, à l'écoute, qui a fait preuve de volontarisme. Je ne veux pas que vous déduisiez de cette présentation, le fait qu'aujourd'hui je fais un chèque en blanc au gouvernement, ou même au ministre.

Sur tous les points qui ne sont pas tranchés, je n'ai pas de garantie de la part du ministre et c'est bien la raison pour laquelle il faut retenir que nous nous apprêtons à voter ensemble et à donner une force politique accrue considérable à notre demande, et c'est ça qui est essentiel.

Première étape, le Gouvernement, que va-t-il faire ?

Deuxième étape, le Conseil d'État, que va-t-il dire dans son avis ? Va-t-il être prescriptif, indicatif, borné, réserve d'interprétation, etc. ? Nous aurons à intégrer de toute façon l'avis du Conseil d'État sur lequel nous n'avons pas prise.

Et troisième et dernier niveau, à supposer que le projet de loi, mettons-nous dans l'hypothèse la plus favorable, à supposer que le projet de loi validé par le Gouvernement nous convienne et intègre nos demandes, celles qui sont dans la délibération que vous vous apprêtez à voter, je l'espère, à l'unanimité et celles que nous aurons à approfondir, y compris dans les 15 jours

à venir, notamment sur la question des équilibres financiers, par exemple. Admettons que le Gouvernement l'entérine et que ça soit validé par le Conseil d'État, il reste le 3^{ème} niveau, c'est la discussion parlementaire. Le Parlement est souverain, il peut se retrouver avec un projet de loi, refuser de le voter, le retoquer, le modifier de façon substantielle, etc.

Donc, à chacune de ces étapes - à chacune de ces étapes -, nous aurons à continuer à être vigilants, à argumenter et à peser ensemble. Et je le dis aussi, rien n'est acquis. Mais les plus longues marches commencent par un pas. Et là, nous l'avons commencé, le premier pas décisif, nous avons fait en 2019. Là, nous en avons fait d'autres. Et le pas d'aujourd'hui, il est décisif, même s'il n'est pas déterminant. Et je l'ai dit, il n'est pas conclusif. Mais s'il n'y a pas ce pas là, il n'y a pas de suite.

Et en sens inverse, si on fait ce pas là dans les meilleures conditions, avec la force nécessaire, on se met en situation de réussir.

Et je termine en disant, la délibération le précise, et je réponds là à Josépha. Tout à l'heure, quand il y aura eu le vote de l'Assemblée de Corse, il va être transmis. On va discuter sur les points qui ne sont pas clarifiés dans la position du Gouvernement. Je vais en informer l'Assemblée de Corse, les présidents de groupe et les deux commissions en temps réel. Mais ce qui est important, c'est l'article 4 de la délibération, que je suggérais à l'Assemblée de Corse d'adopter : « Demande au Président du Conseil exécutif de Corse de communiquer à l'Assemblée de Corse le texte du projet de loi transmis au Conseil d'État », donc la première étape dont je vous parlais, « et en toute hypothèse, le texte final du gouvernement avant transmission pour examen au Parlement ».

Autrement dit, si vous votez la délibération, ça veut dire qu'on crante et que, entre la délibération d'aujourd'hui, les discussions que nous allons avoir, l'avis du Conseil d'État et la proposition finale du Gouvernement, moi ce que je demande, c'est de revenir vers vous pour que nous puissions avoir un débat et que nous puissions regarder si la proposition transmise par le Gouvernement correspond à nos attentes.

À supposer que ça soit oui, rêvons un instant, mais je pense que c'est un rêve qui peut se réaliser, on est encore dans l'unanimité, on continue et on monte au Parlement ensemble.

On s'adresse vers nos parlementaires, députés et sénateurs, et on leur dit de convaincre les différents groupes qu'il faut voter le texte.

En sens inverse, s'il y a des choses qui ne nous conviennent pas, on va faire un travail de conviction auprès de l'Assemblée nationale, parce que je n'ai pas les moyens de tordre le bras au Gouvernement. On aura un rapport de force politique, on verra jusqu'où on ira dans ce rapport de force politique.

Mais en toute hypothèse, jusqu'au au dernier jour, c'est-à-dire l'adoption de la loi et son vote, il faudra qu'on reste ensemble et mobilisés.

Et la plus sûre garantie que nous allons atteindre l'objectif qui nous mobilise aujourd'hui, qui nous mobilise depuis longtemps et qui est un objectif central avec, je le rappelle, en ligne de mire aujourd'hui, et je reprends la métaphore d'hier en commission, puisqu'on est dans le domaine des ports et des aéroports, cette fois-ci, on est dans l'avion, on la voit la piste d'atterrissage. La piste d'atterrissage, c'est le projet de loi avant le 31 décembre. Ça y est, on se rapproche, on a sorti le train d'atterrissage, mais on n'a pas encore atterri. Et pour atterrir dans les meilleures conditions et rentrer à l'aérogare géré par la CCI, il faut qu'on réussisse le coup.

Et pour réussir le coup, le vote d'aujourd'hui, il est déterminant.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de l'Exécutif.

Donc, il y a des amendements qui nous ont été proposés par vous-même. Donc est-ce que vous voudriez bien les présenter, s'il vous plaît ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je les lis rapidement, ils ont été rédigés en commun à travers les participants à la commission d'hier. Mais ils reprennent aussi, je dirais, les inquiétudes exprimées par le groupe de droite et me semble-t-il, ils y répondent de façon satisfaisante.

Il y a donc un amendement N°1 :

« **SUBSTITUE**, dans l'article 2 de la délibération, le point 2.4 par la rédaction suivante :

« 2.4 - 4^{ème} demande de modification du projet de loi :

Réaffirmer dans la loi que l'EPIC est dans une relation de quasi-régie avec la Collectivité de Corse ;

Confier à la loi le soin de déterminer les organes principaux de l'EPIC et leurs attributions (Président, Directeur et Conseil d'administration) ;

Dire que la Collectivité de Corse fixera par voie de délibération de l'Assemblée de Corse les conditions d'exercice du contrôle analogue de la CdC sur l'EPIC, ainsi les modalités de participation de la représentation professionnelle consulaire à la gouvernance de l'EPIC. »

Derrière, il y a une explication et un rappel, je ne les lis pas, si vous m'autorisez à m'en dispenser, de ce qu'est la quasi-régie, les 3 conditions. On ébauche ce que pourrait être la mise en œuvre du contrôle analogue. Mais ça n'a pas de valeur prescriptive. L'intérêt de mettre ça à ce stade-là, c'est que lors de la transmission au Conseil d'État, eh bien l'avis du Conseil d'État permettra également de dire dans quelle mesure les conditions du contrôle analogue sont respectées par la future gouvernance envisagée.

Ça, c'est le 1^{er} amendement.

Le 2^{ème} amendement, qui a à voir donc avec la représentation au sein du conseil d'administration :

« COMPLETE, dans l'article 2 de la délibération, la rédaction du point 2.4 par la rédaction suivante :

« Prévoir que le conseil d'administration (c'est la loi) de l'EPIC pourra être composé, outre des représentants de la Collectivité de Corse et des élus consulaires, des représentants des agences et offices et des salariés ».

C'est la formule générique dont parlait Paul-Félix Benedetti tout à l'heure. À charge ensuite pour la délibération que nous aurons à débattre ensemble et à adopter ensemble, si le modèle est validé et par le Gouvernement et par le Conseil d'État, de dire comment s'organisera cette représentation, puisque le 2^{ème} alinéa de l'article 2.4 est :

« Cette composition étant déterminée par délibération de l'Assemblée de Corse ».

Et l'amendement N°3, c'est donc, on avait des titres II et III qui étaient en quelques sortes la déclinaison type d'un établissement public administratif. Hier, en commission, on est tombé d'accord sur une formulation générique qui doit conduire le Gouvernement, s'il suit nos préconisations, à réécrire la totalité de ces articles II et III, y compris en supprimant un certain nombre de passages.

L'amendement est rédigé comme suit :

« Réécrire les titres II et III du projet de loi consacré au statut du personnel de la CCIC en tenant compte de la demande suivante : Maintenir la

situation actuelle du personnel de la CCIC repris par l'établissement public et prévoir que le personnel qui sera recruté par l'Etablissement Public sera soumis à un régime de contractuel de droit privé se référant aux différentes conventions collectives applicables selon les règles du code du travail. »

Voilà donc les 3 amendements qui ont été validés et votés à l'unanimité hier en commission.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Juste une chose : le texte de l'amendement n°2 s'intègre à la rédaction donc du 2.4 qui a été modifié par l'amendement n°1.

Pour nous, ce n'est pas clair.

C'est écrit, ce n'est pas « se substitue », il y a écrit « complète dans l'article 2, la rédaction... ».

M. le Président Gilles SIMEONI

On introduit une rédaction qui se substitue totalement à la rédaction initiale, et comme l'amendement n° 2 vient après cet amendement n°1, on suppose qu'il a été voté et, étant voté, l'amendement n°2 vient compléter le point 2.4 désormais modifié.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le point 2.4 qui est très long et il faudrait nous indiquer à quel niveau.

On en a compris, mais juste nous dire à quel niveau...

M. le Président Gilles SIMEONI

A la fin !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A la fin, voilà ! C'est la question, c'est à quel niveau, c'est tout.

M. le Président Gilles SIMEONI

À la fin des 3 points, puisque là on ajoute un 4^{ème} point.

Il y a 3 points : confier à la loi, dire que la Collectivité de Corse...

Il y a 2 points, pardon : confier à la loi...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

il y a : réaffirmer, confirmer et donc je rajoute après, « prévoir que le Conseil... ». On est d'accord ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Il y a : réaffirmer dans la loi que l'EPIC est dans une relation de quasi-régie ; confier à la loi, etc. ; dire que la Collectivité de Corse et 4^{ème} point, prévoir que le conseil d'administration de l'EPIC, etc.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, ça va. Et concernant le dernier, l'amendement n°3 ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Il y a écrit, 3^{ème} demande de modification du projet de loi :

« Réécrire les titres II et III du projet de loi consacré au statut du personnel de la CCIC en tenant compte de la demande suivante : Maintenir la situation actuelle du personnel de la CCIC repris par l'établissement public et prévoir que le personnel qui sera recruté par l'Etablissement Public sera soumis à un régime de contractuel de droit privé se référant aux différentes conventions collectives applicables selon les règles du code du travail. »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui mais, il y a écrit « insérer », « insérer » ça ne veut pas dire « remplacer ».

M. le Président Gilles SIMEONI

« Insérer », parce que le 2.3 continue ensuite avec des explications. Mais on peut considérer que c'est un remplacement.

La nouvelle formulation, c'est :

« Réécrire les titres II et III du projet de loi consacré au statut du personnel de la CCIC en tenant compte de la demande suivante : Maintenir la situation actuelle du personnel de la CCIC repris par l'établissement public et

prévoir que le personnel qui sera recruté par l'Etablissement Public sera soumis à un régime de contractuel de droit privé se référant aux différentes conventions collectives applicables selon les règles du code du travail. »

Et le paragraphe II et le paragraphe III du point 2.3 sont inchangés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, c'est une substitution.

Non, mais ce qui nous a troublé, c'est « insérer au 2.3 » ; insérer ne veut pas dire substituer.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous avez raison, je sais.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et vous le savez depuis longtemps, et pour toujours !

M. le Président Gilles SIMEONI

Depuis trop longtemps...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, ceci maintenant est éclairci, c'est très clair, merci.

Donc si vous en êtes d'accord... Oui, explications de vote ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Non, non !

Sur l'amendement n°3, qui est important, qui est relatif à ce que moi je considère comme du réglementaire ou de la simple circulaire, et qui est rentré au niveau législatif, on était fatigué, on a fait des oublis. Il faut être beaucoup plus précis dans les demandes de réécriture.

Des titres II et III, dans ce texte de projet de loi, il y en a plusieurs. En fait, ils renvoient à chaque fois à un l'article et l'article qui est codifié dans le code des collectivités territoriales, il renvoie à des sections 1, 2, 3.

Donc, ce dont on parle là, c'est la section 2 et 3 de l'article L4424-44 qui sera un nouvel article du code des collectivités territoriales.

Il faut le préciser, il faut rajouter le titre I, parce que le titre I, c'est celui qui définit les catégories de personnels. Donc il faut réécrire les titres I, II, III du futur article L4424-44.

Il est confus le document.

Après, on a fait un gros oubli, c'est de passer à l'avant dernière page, là on est dans l'article IV. Alors le II, c'est la compensation financière, on ne touche pas. Le III, c'est l'Assemblée de Corse élit ses représentants. Le titre IV, par contre, il est relatif pareil à tous les salariés et celui-là, il est méchant à la fin parce qu'il il conclut que l'on propose le droit privé, etc. Il faut le décaler.

Le Président SIMEONI

On va mettre, si vous en êtes d'accord, « *réécrire l'ensemble des dispositions du projet de loi ayant une incidence sur la situation des salariés et notamment, les titres I, II, III et IV...* ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Non, il faut préciser les titres I, II, III, IV de l'article L4424 et de l'article IV. Il faut préciser. Il ne faut pas leur laisser interpréter ce qu'on veut.

M. le Président Gilles SIMEONI

On ne va pas bloquer à cette heure-ci là-dessus. Si on dit « modifier l'ensemble des dispositions du projet de loi », on ne risque pas d'en oublier.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Qu'est-ce que ça nous coûte de mettre le coup de ciseaux là où il faut ? Qu'il n'y ait pas une coquille.

Moi, je le dis franchement, ça n'a pas été rédigé par des professionnels de transferts de compétences d'un établissement public commercial vers un établissement public de droit privé, rattaché à une collectivité territoriale.

C'est très, très confus.

M. le Président Gilles SIMEONI

Alors, je propose, comme modification en séance, « réécrire l'ensemble des dispositions du projet de loi consacré au statut du personnel de la CCI, et notamment... », faites votre énumération, Cher Collègue.

M. Paul-Félix BENEDETTI

« ... notamment les titres I, II, III de l'article L4424-44 et le titre IV de l'article 4... ».

M. le Président Gilles SIMEONI

« ..., en tenant compte de la demande suivante :... », le reste inchangé.

M. Alex VINCIGUERRA

Est-ce qu'on est sûr de l'exhaustivité de tous les articles ?

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est-à-dire que là, on est doublement sûr parce qu'on change toutes les dispositions relatives, et notamment. Donc, si on en oublie là, c'est qu'on a fait exprès !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et après on viendra nous dire qu'on n'est pas capable d'avoir la compétence législative ! O zitelli, on réécrit tout, en direct !

Oui, moi les « notamment. », les adverbes, dans ce genre de texte...

Donc, est-ce que je peux avoir une écriture claire s'il vous plaît ?

On peut dire qu'on va sous-amender l'amendement.

Brouhaha.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ce ne sont pas les titres, c'est les I, II et III.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On pourrait le rédiger s'il vous plaît ? Je vous informe que ce n'est pas à nous de le rédiger ça. Donc je voudrais bien qu'on nous donne une rédaction claire, nette et précise pour éviter tout ce problème. Merci.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je pense qu'on l'a donnée. On attend que le secrétaire général de l'Assemblée finisse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cela ne saurait tarder.

Président, je relis ce sous-amendement créé par un processus collectif et en live.

Donc :

SUBSTITUER au 2.3 – 3^{ème} demande de modification du projet de loi :

« Réécrire l'ensemble des dispositions du projet de loi consacrées au statut du personnel de la CCIC et notamment les I, II et III prévus à l'article L4424-44 du CGCT et le IV de l'article 4, en tenant compte de la demande suivante : Maintenir la situation actuelle du personnel de la CCIC repris par l'établissement public et prévoir que le personnel qui sera recruté par l'Etablissement Public sera soumis à un régime de contractuel de droit privé se référant aux différentes conventions collectives applicables selon les règles du code du travail. »

Je soumettrai le sous-amendement au vote tout à l'heure.

Dans l'ordre, opérations de vote :

Amendement n°1

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 2.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Amendement n°3

Je sou mets d'abord au vote le sous-amendement tel qu'il a été évoqué il y a quelques minutes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Mme Chantal PEDINIELLI

Moi, je n'ai pas compris le sous-amendement, je suis navrée.

M. le Président Gilles SIMEONI

Le sous-amendement, si vous me permettez deux mots d'explication...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Le sous-amendement, il a pour objet d'enlever tout...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Félix, c'est au président normalement de l'expliquer.

Brouhaha.

M. le Président Gilles SIMEONI

Comme dans le projet de loi, il y a à plusieurs reprises dans la rédaction initiale qui nous a été transmise, des visas ou des articles qui concernent le statut des personnels et que chacun de ces articles est susceptible de reprendre des dispositions qui sont notamment celles de la Fonction publique territoriale, on a fait un sous-amendement qui dit qu'on demande au gouvernement de modifier l'ensemble des dispositions relatives au statut du personnel, notamment les articles ou les passages identifiés comme très importants par notre collègue Paul-Félix Benedetti, de modifier donc ces articles

en tenant compte de notre demande qui est que le statut des personnels soit transféré au moment du transfert des personnels.

Donc, c'est à eux de reprendre l'ensemble du texte et de vérifier que tous les articles relatifs au statut du personnel intégreront le fait que nous demandions que les statuts actuels soient préservés.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, mais je comprends, votre demande est tout à fait légitime et je trouve que, surtout dans un processus de ce type et vu l'importance des sous-amendements et des amendements, il vaudrait mieux avoir parfois un élément écrit, et puis c'est tout, même si ça se fait rapidement et en quelques minutes. Donc, comme ça les choses sont parfaitement claires.

Donc je sou mets le **sous-amendement** au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

Je sou mets l'**amendement n°3 ainsi sous-amendé.**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

L'amendement ainsi sous-amendé est adopté à l'unanimité.

Je sou mets maintenant le **rapport ainsi amendé.**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

5 minutes de pause pour tout le monde !

M. le Président Gilles SIMEONI

Le public est invité à boire le café !

La séance est suspendue à 16 h 52 et reprise à 17h30.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

La séance est reprise, on va continuer.

À ringrazià vi, dunque emu da cumincià s'è vo site d'accunsentu, cù u raportu di u bugettu.

Avete a parolla. À pena di silenziu per piacè.

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi o Sgiò Presidenti.

Possu principià?

M. Hyacinthe VANNI

Iè pudete principià. S'è tuttu u mondu vole andà à a so piazza è fà à pena di silenziu. À ringrazià vi.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ**

Raportu n° 074 : Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica pè l'eserciziu 2025

Rapport n° 074 : Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025

M. Gilles GIOVANNANGELI

C'est donc un rapport qui, je pense, fait écho et est dans le prolongement y compris des débats que nous avons eus tout à l'heure dans le cadre du vote sur le rapport des nouveaux taux DMTO et qui ont mis en lumière, je pense, déjà l'aspect des contraintes et en tout cas la question des recettes aujourd'hui des collectivités.

Alors vous dire que construire ce budget 2025 a été chose simple, ce ne serait pas conforme à la réalité et déjà à ce stade, je veux saluer et remercier les services, le DGS, la DGA en charge des finances, mais aussi l'ensemble des DGA et des directeurs d'agences et offices pour le travail et les efforts qui ont été fournis.

Vous le savez, je le disais encore hier, on fait face à une situation de contrainte et je crois même qu'on se projette, la présidente le rappelait tout à l'heure, dans un nouveau cycle budgétaire qui sera marqué par la contrainte pour les collectivités locales, en France particulièrement, et particulièrement pour les blocs départementaux et régionaux. On en a parlé, y compris tout à l'heure dans les débats sur les DMTO, nombre de départements sont en situation financière extrêmement délicate, en situation de quasi-dépôt de bilan, si on devait employer un terme plus entrepreneurial, liée à leurs compétences sociales notamment, mais surtout au fait que, on en a parlé, leurs recettes sont atones.

Pour ce qui est des régions, les mesures gouvernementales qui ont été prises et les demandes d'efforts particuliers vers les collectivités locales impactent fortement les régions, c'est à peu près 850 millions aujourd'hui, dans le plan gouvernemental, d'effort qui est demandé aux régions. Et vous le voyez la traduction, j'en parlais déjà lors du débat sur les orientations budgétaires, c'est une baisse massive des investissements, jusqu'à 30 % pour certaines régions. Celles qui maintiennent des niveaux d'investissement acceptables font par contre des coupes sombres dans les dépenses de fonctionnement. Vous l'avez aussi vu, il y a eu une activité, sans parler de Madame Morançais de la région Val de

Loire, la plupart des régions en France ont pratiqué des coupes dans les politiques publiques telles que la formation, les transports, la culture, la vie associative, les sports, c'est un fait facilement vérifiable.

Nous ne sommes pas dans cette logique-là de manière très claire, malgré les contraintes, nous refusons cette logique de coupes sombres budgétaires, même si la Collectivité de Corse est impactée elle aussi par les mesures gouvernementales. Je le disais aussi, c'est 12 millions d'euros qui nous manqueront et qui manqueront au budget cette année de la Collectivité pour mener ces politiques publiques.

À ces contraintes exogènes s'ajoutent chez nous une contrainte endogène qu'on connaît bien, c'est déjà la structure budgétaire de notre Collectivité qui est sous dimensionnée, avec des recettes qui évoluent peu et des charges qui, elles, sont rigides et évolutives. Nous l'avons vu à travers les débats que nous avons eus, y compris lors du DOB, que l'équation devient de plus en plus difficile et l'effet ciseau de plus en plus marqué.

La solution, nous la connaissons tous, on le voit bien aujourd'hui qu'il faut réinventer un modèle budgétaire et nous avons l'opportunité, ce que je considère en tout cas comme opportunité pour nous, c'est le processus autonomie, la possibilité aujourd'hui de revendiquer le pouvoir fiscal qui nous permettrait d'avoir ces marges de manœuvre permettant la construction de ce nouveau modèle budgétaire.

Changer de modèle, c'est une nécessité. Pour autant nous avons préparé et on vous présente aujourd'hui un budget qui est bien sûr un budget où nous avons dû encore plus prioriser, un budget où nous avons dû encore plus choisir face à l'immensité des besoins, un budget où nous avons aussi dû, pour être très clair, réduire. Nous avons dû réduire un certain nombre de politiques publiques et je regarde mes collègues du Conseil exécutif, mais je regarde aussi un certain nombre de conseillers de la majorité, ils savent très bien que nous avons eu à débattre pour faire y compris un effort collectif pour trouver les marges de manœuvre suffisantes, pour à la fois assumer nos politiques publiques, mais aussi le faire dans ce cadre qui est de plus en plus contraint.

Donc prioriser, choisir, mais aussi réduire.

Pour autant, le budget qu'on vous présente aujourd'hui, c'est un budget d'engagement et ce n'est certainement pas un budget de renoncement, parce que nous ne renonçons pas sur l'essentiel, c'est ce qui fait le projet politique de cette mandature que nous portons. Nous ne renonçons pas sur la politique d'investissement, ce sera encore cette année plus de 310 millions d'investissements qui seront réalisés, notamment au profit des territoires.

Nous ne renonçons pas au soutien aux territoires, dans toute la dimension du soutien et notamment, sur les subventions aux équipements, ce sera plus de 150 millions cette année qui seront injectés dans les territoires à travers les politiques bien sûr, d'aides aux communes et aux intercommunalités, mais aussi à travers toutes les politiques qui sont menées par ce que nous appelons les satellites de la Collectivité, agences et offices, SIS, SMAC, etc.

Nous ne renonçons pas au soutien aux activités économiques, culturelles, sportives. Même si nous avons demandé un effort particulier, malgré tout, 80 millions d'euros seront encore consacrés à ces politiques cette année, ce qui est un effort massif au regard de ce qui se fait ailleurs, quand je prends l'exemple tout à l'heure des régions de France.

Nous ne renonçons pas à la transition écologique, c'est une politique majeure de notre Collectivité, l'autonomie énergétique, la trajectoire vers l'autonomie hydraulique, la trajectoire aussi vers l'autonomie alimentaire avec la volonté de construire une agriculture de production.

Enfin, de manière transverse, nous ne renonçons pas aux politiques de cohésion sociale qui restent un marqueur fort de notre politique et de notre Collectivité avec cette année un budget qui va dépasser les 222 millions d'euros. On le disait tout à l'heure, avec une Corse qui se précarise, nous le savons tous, avec un modèle économique et social dont nous avons hérité et dont nous avons la charge aujourd'hui de le faire évoluer, de le transformer, et avec une démographie que vous connaissez tous, nous l'avons aussi abordée ou nous l'abordons régulièrement, population vieillissante, flux migratoire très important avec apport de population souvent aussi précarisé, mais nous ne renonçons pas sur cette politique de cohésion sociale et nous faisons un effort conséquent pour la maintenir.

Donc un choix budgétaire fort qui est aussi un choix politique. Le premier de ce choix budgétaire, c'est celui de maintenir, de faire progresser notre capacité d'autofinancement, parce que nous considérons qu'elle est la meilleure garantie à notre émancipation, parce qu'elle est aussi le meilleur outil pour aller vers notre responsabilisation.

C'est dans ce cadre-là que je vais vous présenter les principaux chiffres de notre budget 2025.

Il faut retenir d'abord que c'est un budget qui s'élève à un 1.486 milliard. Des chiffres ont été donnés ce matin, il faut qu'on s'accorde, y compris sur les chiffres, la méthode et l'interprétation des chiffres. Certains vous diront 1.371 milliard, 1.486 milliard, c'est parce qu'après nous allons retraiter la dette

et les dotations aux amortissements et aux provisions pour tomber à 1.371 milliard.

Moi je vais essayer toujours de parler pour que vous ayez aussi la compréhension de ma façon de présentation, je vais toujours essayer de vous comparer l'exécuté de 2024 aux prévisions de 2025. Je vais plutôt être sur cette méthode de présentation que sur une méthode qui consisterait à comparer le BP 2024 au BP 2025.

Donc 1.486 milliard de budget au total, plus 1 % par rapport à 2024, avec cette volonté de consolider, de maintenir l'épargne. Ce qui nous donne en section de fonctionnement des dépenses pour 1.111 milliard et des recettes pour 1.279 milliard, et donc une épargne brute de 163 millions, en progression si on devait comparer l'épargne de 2024, d'une dizaine de millions. C'est un point important qui conforte l'idée que je vous expliquais tout à l'heure de progression de notre capacité d'autofinancement avec une trajectoire pluriannuelle qui devrait nous conduire à avoir à échéance 2027 une épargne d'au-delà des 180 millions.

Sur les dépenses de fonctionnement de 1.111 milliard, si nous neutralisons la DCT complémentaire de 50 millions, les charges financières relatives aux emprunts de 33 millions, les atténuations de produits de 15 millions, les provisions de 4 millions, on retrouve le montant de 1.7 milliard ou de 1.8 milliard, suivant les calculs, de dépenses de gestion courante. Rappelez-vous, 1.7 milliard, c'est l'exécuté de 2024, ce sont les dépenses que nous avons réalisées en 2024 et que nous constaterons au CFU qu'on vous présentera dans quelques semaines.

Donc l'objectif réaffirmé, celui qui avait été déjà présenté au DOB, c'est de ne pas dépenser plus en 2025 qu'en 2024. Donc, une évolution qui est quasi nulle par rapport au réalisé, à l'exécuté de 2024.

Comment se répartissent ces dépenses de fonctionnement ? 3 grands blocs, vous les connaissez. Tout d'abord les dépenses de personnel : 247 millions. Elles progressent par rapport à l'exécuté de 2024 d'un peu plus de 1 %. Là aussi, il y a un effort particulier, vous le savez, on en a parlé. Je vais faire un point particulier parce qu'il y a eu aussi un article dans la presse, avec des chiffres qui méritent quand même quelques commentaires et qui sont frappés parfois d'inexactitude.

Nous avons augmenté nos charges par rapport à 2024 de 1 %. En réalité, rien que l'impact réglementaire, l'augmentation de la CNRCL, de 4 points de CNRCL, nous coûte 4.5 millions. Donc ça veut dire quand vous regardez l'augmentation aujourd'hui, un peu plus de 1 %, nous n'augmentons

notre masse salariale, que de 2,5 millions. Ça veut dire que par des mesures de gestion, nous sommes en train d'absorber, y compris une augmentation plus forte liée aux mesures réglementaires.

Depuis 2018, nous avons augmenté notre masse salariale d'exactly 46 millions, je lisais dans la presse, 50 millions en 5 ans, 202 millions en 2018, 247 en 2020, j'ai plutôt l'impression qu'on est autour de 45 ou de 46 millions sur une période de 6.

Donc, on n'est pas tout à fait dans les chiffres qui ont été présentés ce matin, mais il fallait le préciser parce que ça me semble nécessaire, des chiffres qui apparemment étaient, par ailleurs, tirés d'un rapport du Sénat, je crois que mon collègue Julien Paolini en a parlé hier, qui n'a jamais été voté, donc que nous ne pouvons valider et qui est apparemment, à bien des égards, inexact.

Donc, une augmentation des charges de personnel sur la période, d'un peu plus de 3 % par an. Et moi je regarde là, les élus, parce qu'il y a des maires, il y a des présidents d'intercommunalités, il y a des élus qui sont souvent en charge certainement de l'exécution des budgets, je vous le dis, regardons ensemble et je l'ai fait pour être honnête, dans un certain nombre de collectivités. Avec le COVID, avec l'évolution y compris des points d'indice, l'évolution du SMIG, l'impact aujourd'hui de la CNRACL, eh bien je n'ai pas trouvé de collectivité qui faisait mieux, il y en a certainement, mais je n'en ai pas trouvé, en tout cas sur celles dont je me suis intéressé en faisant l'examen comparatif.

Donc, un peu plus de 3,2, 3,3 d'augmentation annuelle sur la période, ça me semble quand même une bonne maîtrise de nos charges de personnel avec, il faut le dire aussi, une progression en effectif qui est très faible. Alors hier je disais 46 et en regardant ce matin avec les services, je me suis aperçu que c'était encore moins. Finalement, on a une progression sur la période que de 20 agents supplémentaires sur la période 2018-2024.

Donc à la fois, on est raisonnables, plus que raisonnables sur la progression d'effectifs et en même temps sur la masse globale, on est, je dirais plutôt dans la catégorie des bons élèves.

Le deuxième bloc, ce sont les dépenses sociales, j'en ai parlé tout à l'heure, 223 millions, hors salaire d'ailleurs, ce qui fait une légère augmentation là aussi de 1,5. Et là aussi, elle est assumée compte tenu des besoins qui sont immenses et je vous l'expliquais, notamment liés au vieillissement, aux problématiques de la volonté pour nous du maintien à domicile, mais aussi à la démographie et à l'arrivée aussi de nombreuses personnes qui souvent se précarisent et bénéficient chez nous aussi après de ces aides et de l'appui social.

Enfin troisième poste, les autres charges de gestion courante qui est important, qui est un poste à 538 millions, qui comporte la DCT pour 237 millions, donc il faut relativiser, et le reste étant 301 millions, ce sont les charges de gestion courante dans le coût des agences et offices, les participations aux agences et offices à 91 millions. C'est sur ces postes-là que nous avons fait le plus d'efforts, il faut le reconnaître, où nous avons demandé un effort particulier puisque, comme vous le voyez, c'est un poste qui a diminué d'à-peu-près 1,5 %.

Pour financer ces dépenses, bien entendu, nous avons des recettes, j'en parlais dans le début de mon intervention, chiffrées ; 1.279 milliard, c'est une progression par rapport à 2024 d'un peu plus de 1 %. C'est important de le dire parce qu'on le voit bien là, on voit l'équation de notre problème, c'est qu'entre 2018 et 2022, nos recettes augmentaient à un niveau de plus de 3 % par an. Depuis 2023, on est dans une logique inverse, elles ont chuté brutalement, cette dynamique s'est inversée et nos recettes augmentent globalement entre 1 et 1,5 % par an.

Elles sont portées là-aussi, par 3 blocs. D'abord, la fiscalité : 778 millions quand on la globalise, fiscalité directe et fiscalité indirecte, on en a longtemps parlé ce matin, elle a augmenté d'à-peu-près 2,2 % par rapport à l'année dernière, mais cette augmentation, en montant ça fait à-peu-près 18 millions d'augmentation, elle est due uniquement ou pratiquement uniquement, ou en grande partie en tout cas, au choix budgétaire que nous avons fait, y compris lors du débat précédent, aux augmentations des DMTO, aux augmentations des cartes grises, aux augmentations liées à la francisation des navires. C'est à-peu-près, 12 millions sur les 18, qui permettent cette croissance de la fiscalité.

Donc, si nous n'avions pas augmenté, nous aurions eu à-peu-près une augmentation de 6 millions de fiscalité. Vous voyez bien que ça aurait été insuffisant pour construire ce budget.

Le deuxième poste, et vous allez le comprendre, c'est le poste des dotations et participation de l'État notamment, et c'est un poste qui est en diminution : 368 millions, à-peu-près 0,5 points de diminution par rapport à l'année dernière.

Moi, je crois que ceux qui pensent ici encore qu'on peut construire un modèle et qu'on doit privilégier un modèle uniquement tourné vers l'État et sur les recettes qui sont des recettes sur lesquelles on n'a pas de levier d'action, ils voient bien que ce système-là, ce monde-là aujourd'hui il est terminé et qu'on se dirige fondamentalement, l'ensemble des collectivités doivent s'interroger sur le

modèle budgétaire et sur la nécessité d'avoir des recettes liées soit à l'inflation, soit en tout cas liés à la TVA.

Le troisième poste de recettes, ce sont les recettes sectorielles de fonctionnement, principalement les compensations sociales, et nous en avons parlé aussi tout à l'heure, 116 millions cette année, en régression de 2,3 %. Sur ces 116 millions, il y en a à-peu-près 88 qui sont liés aux compensations sociales. Elles sont en diminution, je vous le disais, de plus de 2 %.

Donc, ce qui veut dire que nous avons des coûts sociaux, des charges sociales qui augmentent sans cesse et on a des compensations sociales de l'État qui, elles, diminuent. Ça, c'est notre réalité, celle dont on a parlé, qui est liée à notre compétence héritée des départements.

Enfin, il y a un autre poste de recettes qui nous concerne plus directement, autour de 30 millions d'euros et qui sont des recettes propres à la Collectivité de Corse, les loyers, les titres repas, l'utilisation du domaine public, les taxes sur les espaces naturels et d'autres recettes de ce type-là. Moi, je concède bien que peut-être là, nous avons à regarder sur des marges de progression mais ça reste bien entendu une solution qui est relativement minime au regard des besoins.

Donc des dépenses importantes, des recettes qui nous permettent néanmoins de dégager une épargne de 163 millions, épargne qui va nous permettre aujourd'hui de financer notre politique d'investissement à hauteur de 375 millions d'euros.

Si on soustrait les 64 millions de remboursement de la dette en capital, il nous reste à-peu-près 310 millions pour les investissements dit sectoriels.

Ces investissements, ils se répartissent là aussi en 2 grands blocs, même 3, mais 2 plus importants. Le premier, c'est tous les investissements que nous réalisons en maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire qui sont portés directement par la Collectivité de Corse, c'est à peu près 46 % de ces 310 millions. Et là, vous retrouvez principalement les infrastructures liées au transport, 100 millions, politiques des routes, à-peu-près 70 millions qui seront consacrés cette année ; 13 millions sur les ports et aéroports et 17 millions, de mémoire, sur le réseau ferré. C'est relativement important.

Vous avez les politiques sur les bâtiments, lycées, collèges, le très haut débit à-peu-près 10 millions aussi, la politique sur le patrimoine 5 millions. Donc, vous avez tout ce genre de politiques qui sont portées par la Collectivité de Corse directement.

Une deuxième partie plus restreinte, c'est la partie économique, c'est à-peu-près 4 % aujourd'hui et 12 millions qui sont à-peu-près toutes les contributions que verse la Collectivité, notamment à travers son appui à l'ADEC pour le financement et l'aide aux entreprises.

Enfin la troisième partie qui est la plus importante, en tout cas celle qui porte souvent à débat, c'est la politique de soutien aux territoires, je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est 150 millions qui sont fléchés vers les territoires, avec une aide particulière envers les intercommunalités et les communes, à hauteur de 60 millions avec la dotation quinquennale, on l'a vu certainement hier, 25 millions y seront consacrés cette année. Les autres régimes d'aides à-peu-près 25 millions à 30 millions. Enfin, l'aide au logement pour un peu moins de 10 millions.

Mais aussi le secteur des transports, avec à-peu-près 5 millions qui seront fléchés, vous le savez, sur la rénovation des ports et des aéroports. Le secteur de la sécurité avec plus de 5 millions qui seront fléchés sur la politique d'investissement des SIS. Le secteur de la culture avec à-peu-près 1,2 million de crédits supplémentaires par rapport au budget 2024. Enfin, les crédits relatifs à la santé et à l'action sociale.

Donc un effort, vous l'avez vu, particulier sur le soutien aux territoires.

Pour financer ce soutien aux territoires, nous avons aussi des recettes d'investissement qui sont à hauteur de 207 millions, avec 73 millions de recettes sectorielles, 22 millions de fonds de compensation de la TVA et 111 millions d'emprunts, j'y viendrai tout à l'heure.

Sur les recettes sectorielles, sur les 73 millions de recettes sectorielles, nous avons tout d'abord les recettes liées au PEI et au PTIC, c'est le premier bloc, 25 millions. Ce sont nos opérations que nous portons et qui mobilisent des financements PTIC et PEI.

Nous avons aussi les recettes liées au FEDER FSE, 15 millions, on a eu l'occasion d'en parler hier, qui permettront là aussi de financer des opérations cofinancées par le FEDER.

Nous avons tout l'aspect action économique, plus de 13 millions de recettes et ces 13 millions proviennent des retours de remboursement liés à la politique de retour des dispositifs d'ingénierie financière.

Nous mobilisons des financements que nous fléchons vers l'ADEC qui mobilise des outils financiers.

Ces outils financiers permettent le financement des entreprises et quand ces entreprises remboursent, bien entendu, il y a un retour vers la Collectivité de Corse. Cette année, il y aura 13,5 millions de retour.

Pour l'aménagement du territoire, il y aura une recette de 2 millions, elle concerne le financement du très haut débit.

Pour le chapitre sécurité, elle concerne le plan de protection des forêts et des espaces naturels. Là aussi, ce sont des retours de financement sur le PSN.

Nous avons sur des recettes liées au CNC, c'est important puisque ce matin, nous étions aussi interpellés par notre collègue sur le financement de la politique culturelle et l'audiovisuel. Nous faisons un effort particulier sur cette politique-là et en contrepartie, nous bénéficions du financement du CNC. Cette année, le financement sera à hauteur de 2,64 millions. Le reste, des financements sur l'enseignement, la formation professionnelle, etc.

Donc, 207 millions, 73 millions de recettes sectorielles, 22 millions de FCTVA liés bien sûr aux travaux que nous réalisons et qui sont bien sûr compensés par un retour de TVA. Et enfin 111 millions d'emprunt d'équilibre.

On l'avait dit lors de la présentation du DOB et vous nous l'aviez signalé, nous avons un stock d'emprunt aujourd'hui qui est au-delà du milliard. C'est souvent un chiffre qui interpelle. Pour autant, nous n'avons eu de cesse de le dire, ce niveau d'emprunt aujourd'hui, il reste acceptable pour la Collectivité. Ce qui est plus inquiétant, c'était la trajectoire haussière de notre emprunt annuel et nous savons tous, et nous l'avons dit, qu'il fallait corriger cette trajectoire, qu'il fallait la modifier. J'avais dit lors du DOB que dès cette année, il faudrait redescendre à une épure d'à-peu-près 120 millions. Nous avons fait mieux puisqu'aujourd'hui nous vous proposons un budget prévisionnel avec un appel à l'emprunt à hauteur de 111 millions.

Il faut, je pense, signaler cet effort-là qui va se poursuivre dans le temps puisque on va être à-peu-près à ce niveau pendant les 3 prochaines années, même en deçà. C'est ce qui va nous permettre, je pense, à la fois de maîtriser nos ratios et aussi d'améliorer notre épargne, et c'est important pour investir.

Donc, c'était là aussi un point qu'il fallait signaler parce qu'on ne peut pas considérer à ce stade que notre niveau d'endettement nous mène dans une trajectoire difficile. On doit aussi prendre en compte l'effort que nous faisons d'inverser cette trajectoire pour revenir à un emprunt annuel qui nous garantit au contraire l'amélioration de nos ratios.

Enfin, je terminerai par la programmation financière et le pilotage des autorisations d'engagement et de paiement. Il faut le savoir, c'est un enjeu majeur, on l'a aussi débattu et on en débat régulièrement. Pour réussir la politique budgétaire il faut aussi piloter ces investissements notamment, c'est la question, et on l'aborde aussi régulièrement dans cette Assemblée, de la PPI ou des PPI. Le Président le rappellera, nous vous présenterons dans les semaines qui viennent une PPI sur l'ensemble des investissements, à tout le moins une PPI sur le volet routier. Mais c'est aussi la nécessité de reconduire des procédures de toilettage des AP et des AE que nous avons faits. Nous avons un stock en 2020 d'AP et d'AE de 1,4 milliard, nous sommes aujourd'hui descendus sous le milliard, en tout cas, on se situe à ce niveau aujourd'hui de stock. Donc, c'est un effort conséquent et nous continuons à le mener, à le travailler.

Un renforcement du suivi des règles de caducité aussi des engagements, c'est important et ça nous renvoie au pilotage et à la nécessité de travailler notamment avec les communes et les intercommunalités, mais de manière plus globale, avec tous les acteurs qui bénéficient de subventions de notre part, de travailler sur une programmation. Lorsque les subventions qui leur sont allouées ne sont pas réalisées, la capacité aussi pour nous de les annuler quitte à les reprogrammer si elles s'avéraient à nouveau nécessaires.

Enfin le dimensionnement et le plafonnement des AP et des AE. Là aussi c'est important en termes de cohérence budgétaire, c'est-à-dire de faire en sorte que dans la programmation globale, il n'y a pas plus d'AP que de CP par exemple et plus d'AE que de CP. C'est une volonté affirmée, ce qui nous évitera le surstock et après la difficulté de tenir les engagements.

Ce pilotage-là, il nous amène aujourd'hui à vous proposer des autorisations nouvelles pour un montant de 913 millions d'euros, c'était 892 en 2024, mais cette année, si on retire les 50 millions de DCT, on s'aperçoit que nous retombons à 863 millions, donc en dessous de ce qui avait été fait l'année dernière.

Je vous dirais simplement pour terminer que le budget que je viens de vous présenter, c'est avant tout un budget sérieux de maîtrise des indicateurs et des ratios financiers, mais ça pourrait paraître, et ça pourrait être interprété comme ça, comme uniquement un budget de gestionnaire. Moi, je reste persuadé que c'est avant tout, je le disais dans mes propos introductifs, un budget d'engagement, un budget d'engagement, de confirmation du projet politique et des objectifs politiques que l'on porte et la garantie qu'avec cette politique budgétaire, on ne pénalise pas, et au contraire, on continue à tracer le chemin vers notre émancipation.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè un cartularu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Alors je vais simplement lire l'avis de la commission.

La commission des finances a émis un avis favorable sur le rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

M. Gilles GIOVANNANGELI

Simplement et j'ai oublié de le dire, qu'il y a un avis du CESEC, une prise d'acte du CESEC sur ce budget, qui fait les remarques, je ne vais pas vous lire l'avis, mais qui globalement, prend acte et met en avant simplement, comme il le fait régulièrement, le fait de continuer la politique de soutien aux acteurs culturels qui est importante, la politique au développement économique et bien sûr la politique de soutien à la langue corse. Mais je crois qu'à travers la présentation et les objectifs de ce budget, on retrouve bien ces axes dans notre budget 2025.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, c'est important de le lire et vous l'avez, donc il est très complet. Donc, je vous invite à le lire, à ringrazià vi.

On ouvre les débats. Paul Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moins de 5 minutes.

Moi je ne vais pas rentrer dans le détail de la comptabilité. Je vais simplement la commenter littéralement, sans rentrer dans la numérisation.

J'ai mes notes de 2023 qui étaient les mêmes que celles de 2022, j'ai perdu celles de 2024. Mais en lisant 2023, je peux vous faire un exposé technique, il n'y a rien qui a changé. J'affecte une augmentation moyenne de 3 %, je prends les chiffres, c'est les mêmes, c'est-à-dire qu'on a une situation comptable qui est subie. C'est la nature des conjonctures, de la réalité du monde tel qu'il est.

Mais ce qu'il n'y a pas, ce sont des outils pour contrecarrer cette logique. Nous, on n'est pas sur une surface financière gigantesque, on a la chance d'avoir un seul et unique opérateur à la Collectivité de Corse qui centralise la quasi-totalité de l'action publique en Corse.

Donc, on a logiquement les moyens de contingenter et de créer des voies opérationnelles pour générer, si ce n'est pas des économies, c'est un contingentement de la dépense. Mais pour ça, il faut avoir un axe programmatique.

Il y a 40 ans, lorsque François Mitterrand arrive au pouvoir, les quelques premiers mois, ça a été l'euphorie. Mais dans la continuité pourtant, ils étaient de gauche, ils ont fait une politique de récession économique sous Mauroy, très forte, avec des axes, des volontés, blocage de salaires, un tas de choses. Ça a été des choix politiques.

Nous, par exemple, sur un blocage de salaires, on ne peut pas intervenir, ce n'est peut-être pas notre vocation. Mais sur une logique par exemple de dire, la CdC est-ce qu'elle a besoin de maintenir son taux d'investissement en maîtrise d'ouvrage propre ? Je ne sais pas. Ce qui est sûr, c'est qu'il ne faut pas toucher au bloc communal, pour des raisons fonctionnelles, pour des raisons politiques et pour des raisons sociales.

Donc, la seule dépense qui est énorme, elle pèse plus de 100 millions d'euros, en gros, on la compense à 100 % par de l'emprunt puisque si on fait la part des choses, comme l'emprunt est affecté à de l'investissement, après ou on dit, ils payent le bloc communal, mais il faut me dire qu'ils payent nos dépenses et que le bloc communal, quoi qu'il arrive, sera sauvé. Donc, c'est à réfléchir.

Ensuite dans cette situation de crise, puisqu'on a besoin de l'emprunt, ça fait des années qu'on entend qu'on doit créer une banque territoriale de développement. Aujourd'hui, elle est plus viable qu'il y a 2 ou 3 ans, on a des taux bancaires qui sont livrets A +2, voire +2, 3, sur des taux qui vont entre 15 et 30 ans. Si on crée cette banque territoriale d'épargne Corse et qu'on fait un appel à l'épargne, pas pour aller faire la guerre en Ukraine, mais pour faire des travaux en Corse et qu'on dit livret A 2+1, est-ce qu'on ne va pas lever des fonds ? Moi je pense que oui. Il y a plus de 10 milliards d'euros d'épargne. Est-ce qu'on ne peut pas capitaliser quelque chose qui nous permet d'avoir un fonds de développement ? Charge à nous de trouver une garantie qui permette de rassurer tout le monde.

Mais dans la situation actuelle, on doit partir sur des principes, on est obligés d'emprunter.

Cherchons à être nous-mêmes les opérateurs de l'emprunt, ne le subissons pas, créons la machine et faisons bénéficier aux Corses des dividendes de l'emprunt.

Ensuite en revanche, il y a des priorités à donner, plus il y a de la crise, plus il faut développer la culture, le social, le sport.

Malheureusement vous les baissez. Donc, c'est une logique de dérive totalitaire globalement, oui ! Moi, je ne vais pas dépasser mes 5 minutes, parce que je veux rentrer tôt ce soir.

L'emprunt mécaniquement, chaque fois qu'on envoie une tranche d'emprunt de 120 millions d'euros, auto votée par les recherches d'emprunt que vous avez faites, livret A plus 2,30, ça fait un emprunt avec une annuité à 11 millions, avec en moyenne 8 millions d'euros de capital, d'ailleurs, ça correspond à l'augmentation de la charge à rembourser annuelle qui est passée de 54 à 62 millions d'euros et chaque fois 3 millions d'euros.

Mais ça, ça nous amène dans le mur, dans 3 ans. Oui pas non, oui ! Donc, on doit aujourd'hui commencer à baisser l'emprunt en baissant nos investissements propres et en arrêtant de fantasmer sur des grands projets, et qu'on soit rationnels et d'avoir de l'objectivité dans la dépense. Je vous reproche aujourd'hui d'avoir une vision subie et pas une vision, je dirais, ascendante, qui cherche à contrarier des phénomènes annoncés.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Il te reste encore un peu de temps pour après, si tu veux, mais tu n'es pas obligé de l'utiliser.

D'autres interventions ? Oui Georges Mela.

M. Georges MELA

Merci, Monsieur le Président.

Contrairement à notre collègue Paul-Félix Benedetti, je serai peut-être un petit peu plus critique sur l'ensemble des points qui nous ont été avancés par le Conseiller exécutif, puisque le budget primitif de la collectivité qui nous est proposé et mis en débat aujourd'hui, confirme hélas nos doutes exprimés lors du débat d'orientation budgétaire : la fameuse trajectoire Klopfer qui s'est considérablement éloignée.

Je crois que lors de la dernière commission des finances, cette dégradation a été enfin assumée par la majorité.

Pour reprendre votre présentation et qui est mise en débat, elle marque très fortement 3 marqueurs, d'ailleurs vous en avez fait état, et je vais me permettre de les résumer.

Le premier marqueur dont vous faites état, les 310 millions d'Euros d'investissement en 2025 qui sont présentés comme un haut niveau d'investissements malgré une baisse, vous l'avez occultée quand même, de 30 millions d'euros par rapport à 2024, avec d'une part : 123 millions d'euros d'emprunt de mobilisés et d'autre part un encours de dette à hauteur 1,179 milliard, soit une augmentation de 5 %.

Je me dois de vous préciser et surtout vous rappeler qu'à peu de choses près, ce montant est l'équivalent de ce que les 3 institutions investissaient en 2009. Dans le cas où cette affirmation serait contredite, je vous invite à faire ce travail, parce que je l'ai fait, comparatif d'année en année en mentionnant l'emprunt mobilisé et la dette générée et bien sûr nous faire connaître les résultats de vos analyses s'ils s'avèrent différents des nôtres.

Avec une majoration de 33 millions d'euros il y a deux ans, 40 l'an dernier et 50 cette année, je m'attendais personnellement à voir apparaître un chiffre positif concernant l'excédent de l'office des transports de la Corse pour mieux financer l'investissement.

Malgré la réponse évasive apportée lors du débat d'orientations budgétaires, on est en droit d'espérer sur cette ligne avoir des reliquats, et l'absence d'indication sur ces derniers nous inquiète et résonne comme un silence assourdissant. Vous connaissez notre volonté, nous l'avons déjà exprimée, de devoir abonder avec ces reliquats les infrastructures de transport même si à l'heure actuelle, comme cela vient d'être précisé, il paraît impossible d'envisager de grands projets de type port de la Carbonite ou déviation.

À ce sujet, je vous rappelle qu'on attend toujours votre projet de PPI révisé.

Le deuxième marqueur auquel vous faites allusion est un recours "maîtrisé à l'emprunt" de 112 millions d'euros.

En dépit de cet affichage, on aggrave l'encours chaque année, et cela été dit par notre collègue Paul-Félix, de 60 à 70 millions d'euros malgré le remboursement annuel du capital de la dette en investissant moins que les 3

collectivités réunies en 2015 avec une dette multipliée par presque deux en l'espace de 9 ans et donc exclusivement sous vos mandatures.

Elle passe de 616 millions d'euros en 2017 à 1,119 milliards en 2025, et cela vous a été rappelé lors du débat d'orientations budgétaires.

L'engagement fixé dans le DOB était, je le rappelle, de ne pas dépasser les 120 millions d'emprunt.

Alors puisque nous sommes dans le cadre d'un budget primitif, je me suis livré à un calcul prospectif...

Au 1,119 milliard d'euros d'encours au 31 décembre 2024, j'y ai ajouté les 112 millions d'euros d'emprunt annoncés pour cet exercice, et retranché les 61 millions d'euros de capital remboursé sur l'exercice 2025. ON atteint 1,170 milliard d'euros d'encours au 31 décembre 2025 avec une capacité de désendettement de 7 ans.

À la lecture de ce résultat, permettez-moi d'évoquer avec nostalgie le dernier budget de la droite où l'encours de la dette était de 300 millions d'euros après avoir réalisé la déviation de Bocognano, le pont d'Abra, le 1^{er} tronçon de la 4 voies Borgo-Vescovato, en affichant seulement, 2,7 années de capacité de désendettement.

Alors, c'est l'actualité d'hier qui m'oblige à faire ce rappel, me permettant également de faire un dernier clin d'œil à notre ami Jean Biancucci en faisant allusion aux propos qu'il a tenus, siégeant déjà à l'époque dans cette assemblée, et qui l'œil aguerri, faisait remarquer que 300 millions d'euros représentaient une dette abyssale et qu'on entrerait, en passant le cap des 300 millions d'euros d'encours dans le rouge « écarlate ». C'était à l'époque.

Alors après vos 10 années de gestion, maintenant que l'on a quadruplé l'encours et triplé la durée de la capacité de désendettement, de quelle couleur notre ami Jean voit-il la dette ? Infrarouge ? Ultraviolette ?

Alors, gare à la protanopie, mon cher Jean durant cette retraite bien méritée. Pour les non-initiés, parce que je me suis renseigné, il s'agit d'une forme de daltonisme affectant la perception du rouge.

Le troisième marqueur au DOB, c'était pourtant 1,39 milliard.

Ce montant a été affiné et revu à la hausse pour coller à la réalité budgétaire de 2025 puisque 1,111 milliard de dépenses réelles de fonctionnement auxquelles on retranche les 32 millions d'euros de

remboursement d'intérêts de la dette, on atteint 1,80 milliard d'euros, donc un chiffre voisin de celui que vous nous affichez aujourd'hui.

Cela représente néanmoins 41 millions d'euros de plus que l'objectif fixé au débat d'orientation budgétaire, et ce il y a tout juste un mois.

Mais ce qui plus grave, c'est que nous franchissons un seuil. Notre structure budgétaire est de 75 % pour le fonctionnement et 25 % pour l'investissement.

Cela veut dire claire que lorsque la CdC dépense 1 euro en investissement, elle en dépense 3 pour fonctionner.

En commission spéciale, j'ai tenu à indiquer que si le travail sur l'investissement était nécessaire, et tout le monde s'accorde à le dire, celui sur le fonctionnement était indispensable. Nous avons indiqué quelques pistes à suivre afin d'optimiser les dépenses de fonctionnement.

Oui, il faudra réaliser des choix difficiles pour nos populations même si à la simple lecture de celles-ci, les dépenses inscrites sont toutes susceptibles de s'avérer prioritaires. Mais c'est là-dessus qu'il faut travailler, je pense que c'est un comportement plus responsable que de vouloir toucher à la fiscalité par facilité, comme cela nous a été proposé ce matin, et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous allons voter contre ce que vous avez proposé.

Je crois que c'est le devoir de chaque élu d'effectuer ce travail lorsque les moyens sont de plus en plus rares.

Vous le savez tous, nous le savons tous et particulièrement ceux qui ont administré ou continuent d'administrer des communes.

Les choix d'opportunités sont des soucis permanents pour maintenir les équilibres budgétaires.

Au cours des débats qui se sont déroulés dans cette commission, vous m'avez indiqué que les dépenses de fonctionnement étaient essentiellement sociales et que votre feuille de route était d'être au plus près des populations.

Qui pourrait ici, dans cet hémicycle, ne pas partager cette volonté qui est une volonté commune ?

Qui pourrait ici négliger ce qui nous caractérise et fait notre force et notre identité, à savoir apporter notre total soutien au plus défavorisé ?

Mais encore faut-il avoir les moyens d'avoir la possibilité d'assurer cette politique.

Nous savons tous que cela devient très difficile, et vous l'avez dit vous-même, M. le conseiller exécutif, et diminue d'autant notre investissement productif qui contribue à créer de la richesse.

Il m'a été répondu par Mme la présidente de l'assemblée de Corse, et je regrette son absence, que peut-être nos politiques seraient différentes et que la mienne serait plutôt une politique avec une vision de droite.

Je m'inscris en faux dans cette analyse qui me semble quelque peu restrictive.

En effet, continuer d'appliquer une politique sans moyens est le meilleur moyen d'aller dans le mur et de creuser les déficits. C'est ce que vous faites.

Faire preuve de lucidité, de pragmatisme et adapter les dépenses aux possibilités financières de la Collectivité de Corse est beaucoup plus responsable. Et c'est ce que nous vous proposons.

Alors je m'adressais à Mme la Présidente, en lui disant que cette politique n'est ni de droite, ni de gauche, ni nationaliste, elle est tout simplement l'application du plus grand bon sens.

Alors, au-delà de vos trois marqueurs, vous insistez particulièrement sur la structuration des recettes et sa fragilité alors que la CdC doit faire face à des dépenses régionales et départementales, les dépenses sociales étant essentiellement départementales.

Sur ce point, Monsieur le Président, vous êtes entré librement dans la passion, qui plus que vous tenait absolument à absorber les départements et en récupérer la fiscalité dynamique, et vous nous l'avez dit ce matin ? Mais cela s'est conclu au détour d'un « Chiche pour la suppression des départements ».

En aviez-vous oublié les dépenses sociales qui y étaient rattachées ? Et vous en avez parlé de façon abondante ce matin et encore cet après-midi. L'abolition du contre-pouvoir qui vous résistait et que vous avez toujours qualifié de politique clanique a malheureusement un coût.

Concernant les recettes, j'en ai parlé lors du débat d'orientations budgétaires, les recettes progressent de 4,5 % : + 64 millions d'euros dont 50 de dotation de continuité territoriale.

On atteint ainsi 1,5 milliard dans un contexte national plus que contraint, et nous sommes d'accord sur ce que vous avez exprimé. Mais on ne peut que se féliciter que la Corse soit exonérée de DILICO, le fameux dispositif de lissage conjoncturel où les collectivités participent à l'effort national.

Les dotations progressent effectivement de 14 %, passant de 337 millions d'euros à 385 millions d'euros, principalement en raison de la majoration de 50 millions d'euros de dotation de continuité territoriale.

La hausse du produit sur les cartes grises, puisqu'il y a une hausse qui avait été votée, et la taxe de francisation compensent le tassement de la TVA.

Du point de vue des recettes, avouons-le, notre collectivité a été particulièrement privilégiée, en tout cas beaucoup plus que d'autres.

Il est à noter également, et vous l'avez dit, que les dépenses sous maîtrise d'ouvrage CdC représentent 45 %, contre 49 % l'an dernier, lorsque les subventions d'équipement prennent le pas avec 51 %, contre 47 % l'an dernier.

Après l'avoir réclamée à plusieurs reprises, je voudrais parler de cette commission spéciale qui s'est enfin réunie, je regrette son organisation à la hâte, et je ne suis pas le seul, sans ordre du jour, sans aucun document et sans même préciser l'ensemble des sujets susceptibles d'être abordés.

Il avait pourtant été indiqué que l'on regarderait "ensemble" les investissements structurants, c'est-à-dire ceux sous maîtrise d'ouvrage CdC, mais encore aurait-il fallu avoir les dépenses en détail qui s'y rattachaient.

J'ai quand même profité de celles-ci pour poser quelques questions sur la gestion des ressources humaines.

La gestion du personnel est une clef que vous avez véritablement négligée et nous vous avons souvent apporté la contradiction dans cet hémicycle en suggérant des pistes de réflexion comme à notre habitude.

En effet, on constate un niveau toujours aussi élevé du nombre d'agents malgré les 120 départs définitifs à la retraite.

Dès 2018, et je vous l'ai dit et précisé au cours du débat d'orientations budgétaires, cela aurait dû être notre priorité, votre priorité, puisque c'était un des arguments que vous avanciez pour supprimer les départements et rationaliser la fonction publique territoriale insulaire.

Le président de L'ADEC n'a pas démenti mon propos. Il m'a répondu que les effets positifs d'une fusion sont visibles 20 ans après. Dont acte !

Pourtant, vous aviez une pyramide des âges, et je le dis avec force, qui était très favorable si vous aviez fait de ce sujet la priorité essentielle.

Hélas, ce n'est que 7 ans après cette fusion que vous y avez fait référence en parlant d'une stratégie pour un projet d'administration modernisée.

En commission, j'ai à nouveau interrogé le président sur les différents montants par exercice, consacrés à la sollicitation pour assurer une partie de nos investissements entre les AMO et les cabinets d'étude. Peut-être ces éléments financiers nous seront-ils communiqués aujourd'hui ?

M. le conseiller exécutif, mon cher Gilles, vous connaissez notre ADN pragmatique, l'esprit de responsabilité qui nous anime et qui nous a conduits à assister à la réunion de la commission spéciale sur les contraintes budgétaires. Nous étions le seul groupe de l'opposition et avons tenté de faire valoir nos positions.

La commission habituelle des finances qui a suivi pour donner un avis sur ce budget fut tout autant animée par nos visions propres et nos antagonismes en termes de gestion et de choix politiques. Nous avons dit que c'était bien normal et sain.

Vous y voyez le verre à moitié plein, nous le voyons à moitié vide.

Alors j'espère que cette analyse et l'ensemble de cet argumentaire nous réservent des réponses de la part de l'exécutif, et j'ose espérer qu'elles soient beaucoup plus pertinentes que celles que l'on a pu enregistrer lors du débat d'orientations budgétaires.

En effet, celles-ci s'étaient résumées à une simple phrase faisant état des divergences qui ont pu exister ou qui sont susceptibles de pouvoir exister, entre l'ancien et le nouveau maire de Porto-Vecchio sur des sujets de même nature.

Je sais que pour vous, l'exercice est difficile. On vous demande de faire beaucoup avec peu. Mais je pense très certainement que notre assemblée mérite mieux et bien plus sans oublier bien sûr tous ceux qui nous écoutent.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO DI BORGO

Monsieur le Président, merci.

Comme Jean-Christophe l'a dit, on connaît la ficelle, on inverse. Je remarque tout de même que la filière porto-vecchiaise est redoutable, nous avons eu la première vague, nous attendons la seconde avec impatience.

Plus sérieusement, pour débiter mon propos, je pense qu'il faut reposer le contexte puisque même si nous entendons les différentes critiques qui ont pu être émises, il y a des choses à dire et à redire. Alors ce n'est pas très sexy à dire, mais ce sont des réalités. Donc, on va les reposer.

Tout d'abord, au niveau national, une contrainte globale, c'est un État qui aujourd'hui, vous me pardonneriez le terme, serre toutes les collectivités, quelles qu'elles soient. Je ne dis pas ça pour trouver une quelconque excuse, c'est une réalité. L'État aujourd'hui demande d'énormes efforts aux collectivités. Ces mêmes collectivités, eh bien, elles doivent s'adapter aux situations qui sont celles de leur territoire, mais malheureusement sans réelle solution et sans réelles ressources autres que celles qui sont habituellement apportées par l'État.

Ensuite, il y a aussi, ça sera la seconde partie de mon propos, la relation qui nous concerne plus, entre la Collectivité de Corse, les EPCI et les communes. Nous avons sur notre territoire des besoins croissants qui explosent, exponentiels et nous avons à mettre en face malheureusement des moyens décroissants sans commune mesure avec le besoin. Donc déjà une première problématique.

Alors vous me direz, à vous de vous creuser la tête, à vous de trouver des solutions. Ce n'est pas aussi simple.

Pour autant, là, je m'adresse aux nostalgiques de droite, de gauche et d'autres courants de pensée ou d'autres mouvements politiques, sur les départements, à chaque époque sa vérité, Georges. Effectivement, vous mettiez en avant le travail des départements, l'aspect social, le niveau de dette de la Collectivité de Corse, le niveau dette des départements. Mais ça, c'était avant. Si je me réfère aujourd'hui à l'analyse qui est faite non pas par le président de l'exécutif, non pas par le Conseil exécutif mais par le président l'association des départements de France, sur la situation financière desdits départements en

2024, quelques chiffres sont tout de même intéressants. L'épargne brute des départements entre 2022 et 2024, a connu une baisse de 60 % sur l'ensemble du territoire français, 60 %.

L'épargne brute en moins.

L'épargne nette qui était à environ, en cumulé, à 10 milliards sur le territoire national, est passé à 2 milliards, divisé par 5, je reviens dans les maths. Aujourd'hui, la CRC tire la sonnette d'alarme, tous les seuils d'alerte sont atteints dans les départements en France et pour cause. Aujourd'hui, les dépenses non-pilotables dans ces départements sont passées de 65 milliards à 75 milliards. 65 milliards à 75 milliards en moins de 5 ans, avec des allocations individuelles de solidarité, les fameuses AIS, les SEGUR, le point d'indice, qui ont explosé plongeant les départements dans des situations de quasi-faillite.

Et vous n'êtes pas sans savoir, vous l'avez dit, que lors de la fusion, des deux départements qui composaient la Corse ont été fusionnés avec la Collectivité de Corse, l'ancienne CTC.

Donc aujourd'hui, en 2024 s'il y avait encore 3 entités, je serais tenté de vous dire que de façon certaine, 2 seraient quasiment en situation de faillite, à l'image de tous les départements français. Vous n'avez pas la baguette magique, nous n'avons pas la baguette magique. Ça, c'est une réalité de 2024. On ne peut pas prendre des chiffres d'avant 2015, les transposer 10 ans plus tard sans y impacter les contraintes d'aujourd'hui. Je pense qu'intellectuellement mon raisonnement est assez honnête et vous le savez, Georges. Donc, on ne peut pas faire ce jeu-là et vous êtes trop malin, trop compétent pour le faire si ce n'est à dessein. Donc là-dessus, je rassure tout le monde, ce n'est pas la fusion qui est responsable de la situation financière de la Collectivité de Corse aujourd'hui, sans quoi nous aurions 3 entités en grande difficulté et ça, c'est une réalité.

Pour poursuivre aussi sur ces fameux conseils départementaux, aujourd'hui, eh bien le reste à charge qui s'établit après le versement des AIS, il est de 10 milliards pour ces conseils départementaux sans aucune aide en face de l'État, le reste à charge est de 10 milliards. Insupportable. Et ce rapport qui est très instructif vient nous dire une chose, c'est que quelles que soient les mesures mises en place, les départements en France aujourd'hui sont dans l'impasse et nous, au niveau de l'action sociale, nous sommes dans l'impasse aussi. On ne déroge pas à la règle. Mais pire que ça, à l'inverse de certains départements français qui connaissent une certaine croissance et notamment en termes d'installation de jeunes actifs, nous avons une population en Corse qui est vieillissante, nous le savons tous. Qui dit population vieillissante, dit de plus en plus de besoins à l'action sociale.

Quelques chiffres ici pour venir corroborer mon propos. Le social sur la Collectivité de Corse en 2018, c'était 168 millions d'euros. Les mêmes actions en 2024 c'est 219 millions d'euros, + 30 %. Là encore, les chiffres sont têtus, ce n'est pas un dérapage financier du président de l'exécutif, du conseil exécutif, de notre majorité, c'est la réalité du territoire. Nous avons eu des dépenses sur le social qui ont augmenté de 30 %. Donc, nous faire ce procès-là de dire « s'il y avait encore les départements, si vous faisiez ci, si vous faisiez ça », ce sont des dépenses qui sont non pilotables et nous les subissons effectivement.

Là aussi, bien au-delà de la population vieillissante qui a un impact fort sur nos budgets, nous avons aussi, et on en a parlé ce matin, un solde migratoire, il ne faut pas avoir peur des mots, avec des populations et nous avons échangé, les uns les autres, qui souvent sont des populations qui peuvent arriver aussi avec certaines difficultés.

Nous devons les intégrer tant au niveau culturel et ça pose pour le moins quelques problèmes, mais surtout au niveau social avec de plus en plus besoin d'assistance pour ces populations-là : le logement social qui est en permanente croissance et toutes les aides qui vont avec, notamment le RSA, le Président de l'exécutif l'a dit ce matin en son propos, avec une hausse au 1^{er} avril qui ne sera non supportable et je l'espère, non supportée par l'ensemble des départements et donc la Collectivité de Corse.

Quand on a posé ce cadre, eh bien on peut rentrer un peu plus dans le budget et faire un petit focus. Les départements ont leurs dépenses non-pilotables, nous avons les nôtres. Certaines sont non-pilotables, d'autres nous avons effectivement sans doute une revue des dépenses à faire et une revue des projets à faire aussi. On ne va pas se cacher derrière notre petit doigt, nous avons une responsabilité, c'est dans les plus brefs délais de faire une revue de projet pour l'investissement et une revue de nos dépenses.

Le 012 cette année est à 247 millions d'euros. Là idem, je ne vais pas rentrer dans les sempiternelles, je dirais, oppositions : vous le maîtrisez, vous ne le maîtrisez pas. Il a là-dessus aussi, vous le savez, eh bien, des facteurs exogènes qui, ici comme ailleurs, font augmenter le 012. Mais j'en resterai là pour le coup.

Le social, j'en ai parlé. N'oublions pas aussi notre DCT, cette année, 236 millions d'euros et lorsqu'on fait le calcul entre la masse salariale, le social et les transports, nous arrivons à 750 millions d'euros sur un total de dépenses réelles de 1,8 milliard. Donc, vous voyez bien que 75 % aujourd'hui de nos dépenses sont déjà des dépenses contraintes.

Là-dessus, sur la masse salariale, juste un petit focus, nous verrons ce qui sera dit, mais en tout cas, nous avons cette année de BP à BP une hausse de 1,58 %, je pense que c'est plus que raisonnable. Et si l'on se reporte au CFU (compte financier unique) eh bien cette hausse, elle est minorée, nous arrivons à 1,04 %. Pour le coup, pour moi-même administrer une autre entité que celle-ci, je peux vous dire que ça relève aussi d'un travail extrêmement sérieux et d'un pilotage extrêmement sérieux aussi.

Pour conclure, parce que je ne souhaite pas être très long, on n'est pas là pour convaincre, tout de même deux ou trois points.

Nous sommes aujourd'hui, et c'est pour rebondir sur les propos de Paul-Félix, dans une situation où effectivement, certains voient la nécessité d'aller chercher l'épargne des Corses, d'autres sont plutôt pour un grand emprunt, d'autres comme vous, disent attention à l'emprunt.

Je fais partie de ceux qui sont plutôt tentés par la troisième option, d'être prudent sur l'emprunt. Mais si on veut chercher l'épargne des Corses, ce n'est pas ici en nous écorchant et en donnant une image de notre Collectivité pour le moins noircie, que l'on va donner confiance aux dits-Corses. Pour aller chercher l'épargne, il faut séduire, il faut que les Corses aient confiance dans l'institution, sans quoi il n'y a personne qui miserait un kopeck sur notre institution. Et ce n'est pas en nous livrant ici à des jeux, mais c'est aussi le principe de l'hémicycle, des jeux politiques, parfois politiciens, que l'on va donner cette confiance aux Corses.

Lorsque je lis dans la presse, et ce n'est pas dit que par la presse, la presse est là pour retranscrire les propos des oppositions et des majorités, plus souvent des oppositions, mais en tout cas, lorsque je lis que la Collectivité de Corse est en quasi-faillite, excusez-moi de vous le dire, c'est du grand n'importe quoi. La Collectivité de Corse n'est pas en situation de quasi-faillite. Les gens qui jouent cette petite musique auprès des Corses, sont aussi responsables de la situation anxiogène qui touche nos concitoyens. On n'a pas le droit aujourd'hui au vu du contexte international, la guerre à la porte l'Europe, je ne vais pas refaire tout un pamphlet encore une fois sur la situation internationale, mais la situation est assez anxiogène ailleurs pour pas qu'on en rajoute ici. Dire que la Collectivité de Corse est en faillite, c'est faux. De dire dans la presse qu'il y a un dérapage avec plus de 50 millions d'euros d'augmentation de la masse salariale, le titre est accrocheur, c'est fait pour, en revanche, quand on lit l'article, on se rend compte, c'est 3 % par an, 3 % par an depuis 2018. Je ne sais pas si ici tout le monde peut en dire autant. En tout cas, ce n'est que 3 % par an depuis 2018, avec les hausses du SMIG, le dégel du point d'indice, j'en passe et des meilleurs.

Donc, on est aussi dans une trajectoire qui pourrait être sans doute mieux maîtrisée, mais qui n'est en dérapage. Pas de faillite à venir et pas de dérapages.

Quant à l'emprunt, aujourd'hui, je suis très heureux que Paul-Félix l'ait dit, l'emprunt sert à financer l'investissement. On a déjà fait un grand pas aujourd'hui dans cet hémicycle, l'emprunt ne sert plus à financer le fonctionnement, c'est déjà pas mal.

Donc voilà. Je ne serai pas bien plus long puisque je vais laisser maintenant la suite de l'équipe porto-vecchiaise, alors est-ce que ça annonce la grande entente, la concorde ou je ne sais trop quoi pour la suite ? Mais en tout cas je vais arrêter là mon propos. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Louis. D'autres interventions, Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

J'essaie de rompre l'axe porto-vecchiais !

Rapidement, dans le temps qu'il nous reste et sans abuser pour ne pas faire de redite, mon cher Louis, on peut faire de la politique sans être politicien. Que parfois nous soyons excessifs, théâtraux, que sais-je, je veux bien. Mais à un moment donné, il faut qu'on se pose sur des sujets qui sont objectivés.

Vous parlez d'investissement, un exemple, après, je vais passer à un questionnement plutôt qu'à des constats sur lesquels, manifestement, il est difficile de tomber d'accord. Vous parlez d'investissement, vous nous dites avec 310 millions d'euros d'investissement, on fait comme les trois départements réunis. Alors, vous prenez quelqu'un qui a 40 ans et qui a connu la taille de la baguette, la taille du « petit écolier », la taille du « petit brun », il comprend qu'aujourd'hui, même si on lui raconte que la baguette, c'est le même prix, elle faisait 64 cm, maintenant la baguette fait 38 cm.

Donc, quand vous investissez comme il y a 10 ans, le service rendu par euro, il est moindre, donc vous ne pouvez pas vous prévaloir d'avoir un investissement au sens du service rendu à l'administré, qui est le même au motif que la volumétrie en euros puisque 1 € en investi aujourd'hui n'est pas le même qu'hier. Quand vous achetez un « petit brun » aujourd'hui, il est plus petit qu'hier, il a presque le même prix. Facialement, vous dites que les gens qui vendent des « petits bruns », on n'a pas augmenté le prix.

Eh bien, oui, vous avez diminué la taille ! Ça c'est la première chose. Il faut être très prudent avec ça quand on vend ça à l'opinion. On ne vous dit pas que c'est de la politicaillerie, ça, ou des calculs d'épicier, on dit que ce sont des faits. Je passe.

Le problème que vous soulevez, il est réel. Il fut un temps où on discutait lorsque vous êtes arrivés au pouvoir du souffle ou des marqueurs nationalistes que vous souhaitiez mettre en évidence et d'aucuns disaient que ce n'était pas assez. Mais on n'en est plus là aujourd'hui. On est dans une situation qui est tellement anxiogène du point de vue de ces débats qu'on discute maintenant finances.

Vous mettez en avant que vous vivez le supplice de Tantale. En gros, à chaque fois que vous faites un effort, l'État vous en remet une couche. J'ouvre une parenthèse, je la referme aussitôt. On ne fait pas partie de ceux qui ont voulu les départements. Donc, vous avez voulu une Collectivité unique qui agrège les compétences de l'ex-région et les compétences des départements. Sur le fond, vous n'ignoriez pas à l'époque quelles étaient les compétences des départements et vous n'ignoriez pas, sauf à vouloir le feindre, la situation financière des dits-départements, vous ne pouviez pas feindre d'ignorer la trajectoire qu'allait emprunter l'Etat au cours du temps dans ce qu'on appelle désormais trivialement le désengagement. Tout ça n'est pas tombé du ciel. En tout cas, dans une étude à la fois administrative par vos services, à la fois par un cabinet privé, tout ça était sous les yeux de l'Assemblée dès votre arrivée aux affaires.

Avez-vous suivi cette trajectoire ou en aviez-vous eu les moyens et la volonté ? La réponse est non. Si on était dans la trajectoire qui avait été fixée à l'époque, je ne dis pas qu'on serait aux anges, mais on ne serait pas dans la situation actuelle.

Alors après, juste un clin d'œil pour Jean, ça peut vous rassurer pour l'avenir, on était déjà en faillite selon où on se situait sur les bancs de l'oppositions, à l'époque. Voilà et donc, c'est un juste clin d'œil à notre ami. Oui, il faut faire attention aux mots, ne faisons pas comme si la santé financière de cette Collectivité devait nous prêter à l'optimisme. Ça, c'est la deuxième chose.

Dernièrement, pour conclure parce que je voudrais rester sur une question ouverte, la seule piste sinon d'optimise en tout cas de questionnement ouvert que vous souhaitez distiller dans l'opinion comme une porte de sortie, c'est l'autonomie. Allons-y.

Est-ce que vous pouvez nous simuler un scénario tendant à dire que si nous étions dépositaires d'un certain nombre de pouvoirs législatifs et en matière

de fiscalité, en quoi aujourd'hui, qu'est-ce que nous aurions activé pour que la situation présentée à ce budget 2025 soit de nature à nous rassurer, avec en porte d'entrée ce qu'on a vécu ce matin. Ce qu'on a vécu ce matin, on l'a bien compris, que vous souhaitiez... Alors, si vous aviez eu par exemple la possibilité de taxer les néo arrivants et les plus riches, vous l'auriez sûrement activé d'après ce que je comprends. Mais ça, ça représente quel niveau de ressources et quel niveau d'adéquation de recettes en face des compétences qu'on a voulu exercer ? C'est ça la vraie question.

Qu'est-ce que vous voulez ? Vous voulez du point de TVA ? Vous voulez du transfert d'impôts ? Vous voulez du transfert d'indices ? Et en quoi une simulation serait de nature à rassurer. Encore une fois sur ce sujet-là, nous, on se veut pragmatiques.

Je n'ai pas encore à l'esprit de façon claire l'assurance, la garantie ou en tout cas l'impression qu'un scénario alternatif avec une fiscalité qui serait transférée ou tout autre transfert, qu'il soit législatif, même constitutionnel, rêvons un peu, mais qu'est-ce qui, dans cet ordre-là, serait de nature à nous rassurer ? Parce que sinon, à droit constant, dans les trajectoires que vous avez évoquées qui sont celles des départements, etc...

Je finis là-dessus, arrêtons de nous enfermer dans ce dogme selon lequel finalement tout serait incompressible, sans quoi l'alternance elle est vite faite, vous mettez ChatGPT, vous mettez un tableau Excel, si tout est incompressible et puis il va optimiser. Il y a quand même des communes, des territoires, des EPCI, des départements, des régions qui fonctionnent mieux que d'autres. Ça veut quand même dire que l'action d'un exécutif au sein de ces entités y est un peu pour quelque chose, sans quoi on s'exonère de tout.

Voilà. Moi, ce que je voulais dire très rapidement, c'est que la situation, on a bien conscience qu'elle est difficile, mais que le décor de fond, il est ce qu'il est, y compris avec de la fiscalité, vous le connaissez. Tous les indicateurs sont aujourd'hui au rouge et quand vous avez la moitié de la population qui ne paye pas l'impôt sur le revenu, je ne vois pas bien, je n'arrive pas à simuler quelle serait une situation qui pourrait nous incliner à l'optimisme. Vous prétendez être sur le chemin de l'émancipation. Tout ça, c'est un slogan. Pour le moment, on est sur une trajectoire d'aliénation. On souhaite tous en sortir. Essayez de nous expliquer comment.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il vous reste encore un peu de temps de parole, Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci hyacinthe, merci à toutes et à tous.

Très vite. On a déjà eu un débat d'orientations budgétaires qui a été dense. L'échange auquel on a été très attentifs ce soir, majorité et opposition confondues, il nous a donc semblé intéressant, pour ne pas dire davantage. Il y a effectivement une forme de reconduction des termes du débat, Paul-Félix, d'autres l'ont dit, qui n'est pas sans interpeller.

Moi, ce qui me gêne un petit peu, entre autres points, je vais avoir l'occasion d'y revenir, c'est que vous nous dites avec beaucoup de respect, avec aplomb, des choses qui sont quelques semaines après par vous-même démenties. Un exemple : je vous avais interrogé lors du débat d'orientations budgétaires, je reprends les chiffres, sur la baisse des dépenses réelles de fonctionnement à moins 0,5 par rapport à l'exercice 2024. Je vous avais dit que ça me semblait au regard de la trajectoire des années écoulées, tout à fait irréaliste. La surprise ou le suspense n'aura pas duré longtemps puisque dans le BP que vous nous présentez ce soir, après que vous ayez réintroduit les atténuations de produits, ce que vous n'aviez pas fait la fois précédente, on est à + 2 par rapport à l'exercice précédent... Oui, ou alors il faut que vous me le démontriez. Mais - 0,5 au DOB, vous inscrivez les atténuations de produits et vous vous retrouvez à + 1,5 ou + 2.

Donc, on voit bien que sur les dépenses de fonctionnement, et singulièrement sur les charges de personnels, il y a une trajectoire qui est maintenue.

Deuxièmement, le rapport du Sénat. Si j'avais été sénateur, en tant qu'autonomiste nationaliste Corse, j'aurais voté contre. Si j'avais eu à en connaître les termes en amont, j'aurais fait savoir un certain nombre de choses, mais ça n'est pas parce que je vous ai entendu le dire, et la petite musique me gêne un peu et Dieu sait que je n'ai pas envie de m'en faire le défenseur, je l'ai dit au sénateur Parigi, pas plus tard qu'hier ou avant-hier, ça n'est pas parce que vous reconnaissez, et pour cause, son caractère minoritaire qu'il est nécessairement mensonger sur tout ou alors, démontrons-le là aussi.

Quand vous nous dites : on n'a pas augmenté de 50 millions, mais de 47 ou de 46, je parle des dépenses de personnels de 2018 à 2023. Encore une fois, je pense que ce qu'il faut qu'on mette sur la table puisque Louis parlait des + 3 en rythme de croisière sur la période relativement aux tendances et aux chiffres constatés par ailleurs, c'est la réalité de cela relativement aux engagements que vous avez pris, le non-renouvellement d'un certain nombre de

départs à la retraite, la réduction d'un certain nombre de postes de dépenses et en corollaire, le maintien à un niveau assez élevé des dépenses d'investissement.

Je vous rappelle quand même que vous nous présentez donc un emprunt d'équilibre à hauteur de 112 millions. L'an dernier, vous l'aviez annoncé à 118, lors du BP. Vous savez à combien il a terminé ? À 128, + 10.

Donc, ce que j'essaie de vous démontrer avec beaucoup de courtoisie et dans l'intérêt de notre Assemblée, pas de notre famille politique ou de notre groupe, c'est que si vous continuez à entretenir une forme de déni sur la trajectoire de croissance des dépenses de fonctionnement, que vous continuez de présenter des dépenses obligatoires comme étant le fruit d'une volonté politique de transformation et que vous empruntez toujours autant pour nous situer désormais au-delà du milliard de stocks de dettes, j'en dirai un mot, avec une courbe de l'investissement aussi mal maîtrisée, alors oui, on aura, je vais être précis, 3, 4 exercices budgétaires, peut-être que cette mandature ne le verra pas, peut-être, le fameux effet ciseau, 3 ou 4 ans, pas 3 ou 4 mois, et en même temps, on aura les plus grandes difficultés à financer les dépenses courantes. Quand Fillon dit « je dirige un pays en faillite » et ce n'est pas ma came, on est, je crois, à Lumio en 2007, mi pare, peu importe, on est en 2025, mais la grande différence, et Dieu sait que vous nous le répétez souvent, c'est que l'État peut présenter un budget en déséquilibre quand la Collectivité de Corse, elle, n'en a pas la capacité. Et c'est là où le bât blesse, c'est-à-dire qu'on n'a pas de ressources infinies.

Un mot sur le stock de dette. Le problème, je reprends là aussi votre argumentaire pour lui donner une conclusion différente, vous ne l'avez pas développé ce soir, mais un peu plus tôt, ce n'est pas le milliard de dettes. Le problème, c'est la capacité de désendettement, vous le voyez bien, elle n'est pas encore dans les zones d'inquiétude les plus marquées, mais elle s'en rapproche d'année en année et quand on affichait 3 années, 3 années et demie, 4 années, notamment au terme de la période décrite par Georges ou par d'autres, et qu'on est aujourd'hui au double, on ne peut pas tout imputer à la fusion et à ses effets budgétaires, financiers dans le temps. Donc ça, ça me paraît un point essentiel.

Dans un ordre d'idées complémentaires et sans vouloir être trop long, vous avez dit et écrit que vous vouliez atteindre un seuil de dégagement d'office à 16 millions. Pardonnez-moi de vous le dire et c'est vous qui l'avez écrit, je reprends vos chiffres, vos textes et vos thèmes, et pas uniquement sur une opposition, même si elle n'en est pas avare, on voit bien qu'on est dans un objectif qui là-aussi, comme pour les atténuations de produits et les dépenses réelles de fonctionnement, vient contredire ce qui était dit pas plus tard qu'hier où vous nous annonciez des inscriptions FEDER FSE qui, dès 2025, nous

permettraient d'atteindre des montants nous inscrivant peu ou prou dans la même trajectoire de consommation et de réalisation que durant le PO précédent. Or vous voyez bien qu'objectivement, ça n'est plus possible, quand bien même consommeriez-vous et réaliseriez-vous à un rythme effréné, que cette Collectivité, avant ou après fusion, n'a vraisemblablement jamais connu.

Sur les autres sujets, dans les recettes, sur le PTIC, il y a cette question de la relation à l'État, certes. Sur les fonds disponibles, les programmes d'investissements d'avenir etc., sur, on l'a vu, les fonds européens, sur la problématique prégnante de l'emprunt et/ou de la mobilisation de l'épargne, on voit bien que d'année en année, on suggère des pistes qui ont plutôt tendance à être rejetées.

Alors notre propos, vous l'aurez compris, n'est pas de dire qu'on est à 24 heures du dépôt de bilan. On connaît sans prétention aucune, et je parle collectivement, assez la matière budgétaire et je reprends à mon compte, une partie du propos de Louis, pour dire qu'il ne s'agit pas de cela.

Ce dont il s'agit, pour être précis, c'est de l'état réel de vos dépenses de fonctionnement, de l'état réel, et je ne parle pas en AP/CP, je parle en engagement de crédits, de vos dépenses d'investissement et au fond, de 2 choses qu'on n'a peut-être pas encore évoquées. La première, l'enjeu en filigrane, c'est la compétitivité du territoire, l'enjeu majeur. Jean-Martin l'a dit, dans une île où un foyer sur deux ne paye pas l'impôt sur le revenu, quelle trajectoire de développement, pas dans les mots, dans les faits et dans les pratiques économiques et publiques. Il faut peut-être qu'on interroge aussi cet aspect-là parce qu'effectivement, si demain l'autonomie devait arriver, on a coutume de dire de Bercy qu'elle est ou qu'il est un État dans l'État, tout ne serait pas réglé pour autant et ce serait le début d'un cycle de négociations qui pourrait peut-être s'étaler sur des années.

Donc, entre l'imminence de l'effet ciseau et le caractère nécessairement long et complexe de négociations économiques et fiscales, il y a une réalité vécue.

On a abordé dans la matinée, hier, ces dernières heures, le taux de sinistralité et de défaillance de nos entreprises, la commande publique dont nous continuons de dire, à rebours de ce que vous décrivez, qu'elle n'est pas aussi dynamique et loin s'en faut, qu'elle devrait l'être et plus généralement, le contexte.

Alors bien sûr l'Ukraine, bien sûr l'inflation, bien sûr surcoût matières, surcoût transports, hausse des prix de l'énergie, il n'y a pas de difficultés avec ça, mais on voit bien, ça a été dit, que les territoires des collectivités avec les

mêmes contraintes, voire même des faisceaux de contraintes supérieurs à ceux que nous subissons, s'en tirent un peu, voire largement mieux que nous.

Alors ce pays, il est structurellement dans la difficulté. Il est historiquement et en tant que nationaliste, je n'ai ni état d'âme ni problème à dire que l'État porte une responsabilité écrasante, mais en tant que nationaliste au pouvoir depuis une dizaine d'années collectivement, et d'une autre façon, depuis bientôt 4 ou 5 ans, le moment est venu, et je conclurai bientôt par-là, le moment est venu de se dire, quelle est la trajectoire sérieuse que notre Collectivité peut retrouver pour avoir un budget qui, bien sûr, en incluant les nécessaires négociations sur l'autonomie, pourra intégrer toutes les urgences, infrastructurelles, d'équipement, d'investissement, sociales, économiques, etc. Et tel n'est à ce stade et bien malheureusement, parce que j'aurais préféré développer le contraire, pas le cas.

Je terminerai là-dessus. Ce budget ressemble au précédent. Le contexte s'est dégradé et le budget étant à la fois le reflet et le levier de transformations ou pas, il s'est dégradé avec le contexte.

On attend le tableau des effectifs et l'organigramme consolidé, on attend la PPI qui va fixer une trajectoire à 10, 15 ans, on attend la révision du PADDUC et l'actualisation ou pas de la PPE, on attend le schéma qui pourra nous conduire à une négociation fiscale réussie et on a en la matière, j'en ai déjà fait quelques-unes, un certain nombre de choses à vous proposer, et on attend surtout et pour terminer que vienne ce temps d'une forme de responsabilité collective dans la trajectoire que nous voulons construire.

Aujourd'hui, on a l'impression qu'on parle du budget comme s'il était une matière étrangère à notre quotidien. Or, vous le savez et ça, on ne peut pas vous le reprocher, on le reconnaît volontiers, que pour avoir le nez dans le guidon comme vous l'avez tous les jours, c'est la matière essentielle et première de toutes les politiques qu'on a vocation à mener.

Avec pareil budget, je crains fort que d'ici quelques mois à peine, parce qu'on doit envisager la réussite et il n'y a pas de plan B, mais on doit aussi penser à l'échec ou en tous les cas, à une difficulté sur nos négociations, je ne parle même pas de l'autonomie en général, mais de la fiscalité, des finances en en particulier. Quid à ce moment-là ? Et je vous ai épargné le débat sur la DCT dont, et ça n'est pas un reproche, vous ne pouvez à ce stade pas garantir la prolongation et qui, d'une année sur l'autre, comme une espèce de suspense de mauvais aloi, fait planer sur nos têtes à tous, reconduite ou pas, en son montant, en son principe, en son périmètre, une menace d'une ampleur inédite parce que jamais nous n'avons été confrontés dans l'histoire de la DCT, sur un temps aussi

long, à un tel delta entre le montant du service et le montant garanti alloué à la Collectivité.

Donc, ce n'est pas joli, joli. C'est la réalité de ce pays et on va essayer comme vous, avec des lectures et analyses différentes, de l'affronter et d'y faire face. En attendant, avec beaucoup de respect, de considération pour le travail accompli et sans que ce soit une injure aux hommes ni une insulte aux politiques, on va voter contre parce qu'on est, pour paraphraser le président, en désaccord fondamental.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Josépha Giacometti et après, Pierre Ghionga.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Monsieur le conseiller exécutif, vous avez pour illustrer vos propos et démontré que vous mainteniez un niveau d'investissement égal ou en tout cas à peu près égal malgré les contraintes, pris quelques exemples. Je reprendrai donc les mêmes en quelques mots.

Par exemple, vous avez illustré par la question du patrimoine, par la question de la culture.

Visiblement, ni le CESEC, ni moi-même, à la lecture de ce budget, n'avons la même analyse. Vous me direz, aux chiffres, on peut leur faire dire ce que l'on veut. En matière de patrimoine, ça baisse sévèrement, c'est une matière que je connais un peu ; en matière de culture les jeux entre les CP 2024 et le glissement sur les CP 2025, ne vont pas faire longtemps illusion, les mécanismes de financement vont se voir, quand on a des conventions pluriannuelles où on est obligés justement d'inscrire, tout ça, on connaît même si ce n'est pas sur les CP pour le coup des conventions pluriannuelles. Ce mécanisme-là de financement, il peut se décliner dans beaucoup de domaines.

Vous poursuivez bien sûr par des mots clés, je peux l'entendre sur l'affichage politique, sur la question environnementale. Vous dites en gros sur la transition énergétique qu'on poursuit les efforts, sur la question écologique, on poursuit les efforts. Ce n'est pas tout à fait ce que je lis et la transversalité des politiques que vous évoquerez peut-être pour me répondre sur ces sujets, ne suffit pas à expliquer la différence de lecture que nous pourrions avoir.

Sur la langue corse, là aussi, sur la question généralement du développement économique, vous l'expliquez et là je peux vous rejoindre évidemment, vous l'expliquer par une structure de notre Collectivité qui est aujourd'hui budgétairement piégée. Comme chaque année sur cela, je vous suis, je l'ai moi-même défendu parce que c'est une réalité, parce qu'il y a un contexte qui est de plus en plus contraint et difficile, parce qu'il y a une précarité galopante, parce que nous sommes dans une situation dans laquelle il n'est pas besoin que je développe, chacun la connaît parce qu'il y a des effets ciseaux entre les recettes et les dépenses qui sont en train de s'annoncer, parce qu'il y a un croisement qui nous est très défavorable entre nos compétences et nos moyens pour pouvoir les exercer. Sur tout ça, je ne changerai rien à votre exposé. Je suis avec vous pour le dire et l'affirmer qu'il faudra changer de paradigme obligatoirement.

Mais j'ai le sentiment, moi-même, en entamant mon intervention, de revivre un peu un même moment. Je vais faire une référence cinématographique : « un jour sans fin ». « Un jour sans fin », il a à peu près 32 ans le film pour ceux qui sont cinéphiles, c'est Bill Murray, Phil Connors journaliste qui part faire un reportage sur le jour de la marmotte et qui se retrouve enfermé sempiternellement dans la journée du 2 février. Et puis chaque matin, lorsqu'il se réveille, il se répète les mêmes gestes. Et donc, ce pauvre journaliste, très cynique lorsqu'il débarque, répète tout le temps la même chose et il s'aperçoit qu'il ne sort plus de cette journée. Et puis petit à petit, il commence à mettre des mécanismes en place, il apprend diverses choses, il essaye de tirer les leçons des répétitions, répétitions que chacun, nous pouvons vivre et que pour certains, nous avons vécu assis sur les bancs d'en face.

Et puis petit à petit, il s'améliore, il s'améliore et il commence à casser un peu les mécaniques de cette boucle temporelle dans laquelle il est enfermé.

Alors casser véritablement le mécanisme dans la boucle temporelle dans laquelle la Collectivité de Corse est enfermée aujourd'hui, là encore, je serai avec vous pour dire qu'il faudrait que nous allions vers une évolution institutionnelle, vers une autonomie, la vraie, pas celle qui s'annonce derrière les écritures, la vraie, avec un statut fiscal, avec un statut social, avec de nouvelles ressources. Mais ça, c'est la nouvelle boucle temporelle et la nouvelle temporalité dans laquelle la Corse pourrait s'inscrire et que nous souhaitons tous.

Mais il y a quand même, plutôt que d'être dans la répétition avec les mêmes ingrédients, des petites stratégies de l'engrenage que vous pourriez aujourd'hui mettre en place avec l'expérience de bientôt 10 ans qui est la nôtre, puisqu'elle est en partie la nôtre, ça a été dit juste avant moi, pour enclencher la

mécanique de sortie de cet engrenage fou où l'on est enfermés, les mêmes ingrédients, les mêmes recettes donnant les mêmes effets. C'est cela, moi, que je vous reproche fortement aujourd'hui. C'est ça que je déplore, c'est : pas casser l'effet de la mécanique infernale, pas choisir de s'affranchir de la dépendance aujourd'hui avec les outils qu'on peut mettre à notre disposition, que nous pouvons mettre à notre disposition. Certains ont été évoqués. Là, pareil, on y est depuis des années. La pareil, je l'ai dit de ces bancs.

Je ne prendrai que 2 exemples et conclurai. Sur la question des fonds européens, vous y avez répondu, j'ai entendu vos arguments parce que je vous écoute et je vous écoute avec respect pour différentes raisons, et moi aussi, je ne contesterai pas votre travail, mais à un moment donné, lorsque j'entends qu'il y a des problématiques d'ingénierie, a cunniscimu, ci simu dapoï quasgi 10 anni, avà ci site voi dapoï guasgi 5 anni. L'ingénierie pour mobiliser les fonds européens, c'est un constat qu'on a fait au premier jour de la prise de fonction. Il reste 92 % de l'enveloppe à mobiliser, 117 millions d'euros. Vous y avez répondu et vous y répondrez certainement de la même façon en disant qu'on aura jusqu'à 2029 et que vous n'êtes pas inquiets. Mais est-ce qu'on s'en est donné véritablement les moyens de monter en compétence ?

Et puis il y a l'épargne. L'épargne, c'est devenu aussi, ci vergugnemu ancu à dî la. L'an dernier, on nous disait, celui qui vous a précédé à cette présentation l'année dernière nous disait : nous allons mettre en place les outils pour la mobiliser. L'épargne corse, elle représente à peu près 11,125 milliards d'euros, peut-être un peu plus aujourd'hui.

L'épargne, on ne claque pas des doigts comme ça et vous le savez, je ne vais pas vous faire offense en vous le rappelant, l'épargne ou la mobilise comment ? Quelle est la réalité derrière le chiffre de 11,125 milliards d'euros qui est réellement mobilisable ? Par quels outils ? Par une banque de développement ? Par quels outils financiers on le fait ? Comment on crée la confiance pour mobiliser ? Tout ça, ça n'a pas été fait. Ça, c'est l'obligation de moyens aujourd'hui que je vous reproche.

Alors vous dites aussi : prioriser et choisir. Moi je ne vois pas là où on priorise, où on choisit pour s'affranchir de la dépendance. Je vois un ensemble où nous avons voté des schémas où en tout, entre les axes et les objectifs, on doit être à peu près, hier, on a voté à peu près 250 à 300 objectifs, entre les schémas montagne, les schémas développement durable et ceux qui existent déjà, urbanisme etc. C'est normal, parce que toutes les urgences sont ouvertes. Mais si on met des PPI en place, des plans de programmation pluriannuelle, si à un moment donné, on essaie d'annualiser dans les budgets puisque le budget est annualisé, on crée aussi des perspectives et on crée la mécanique et on

commence à mettre les petits rayons dans l'engrenage, des petits grains de sable pour casser l'engrenage de la dépendance. È d'ùn micca vulè sorte di 'ssa dipendenza cù i mezi chì sò i nostri oghje, ghjè què chì vi riprovireghju sta sera. Torna una volta, torna una volta, vuteraghju contru perchè chì di a dipendenza, ùn si ne sfemu micca.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente vi ringraziu,

Nanzi di parlà di u bugettu vuleria rassicurà parechji chì anu parlatu, i dipartimenti ùn sò micca morti, sò i cunsigli dipartimentali chì sò morti. È i dipartimenti sò arnesi di u Statu per affrinà e nostre pulitiche. È spergu ch'elle smarisceranu s'avemu l'autonomia.

Dunque aghju da parlà a pena di stu bugettu, simu intrati in un'epica di soldi scarsi, è dunque ci vole à scambià a nostra manera di gestisce u soldu publicu in circhendu à assicurà u necessariu è mette da cantu i sogni scemi.

E cause di sta situazione sò doppie: cause nustrale cù spese di funziunamentu troppu alte in particolare l' impiegu, pensu chì u peccatu di a piazza hè spartutu nantu à tutti sti banchi, ci pudemu tutti fidighjà, ùn ci ne micca unu megliu chè l'altu ; è e nostre ricette ùn sò micca abbastanza alte per e nostre pulitiche co vulimu mette in ballu. E cause fretere : u Statu francese hè in una situazione di pirculu finanziariu maiò, è stringhje u curdiolu à e cullettività territoriale, in più l'Europa cala i so finanzamenti per e regione povere, par causa di guerra di Ucraina.

Dopu à avè fattu issu custattu, a nostra respunsabilità per l'anni chì vene, hè di costruì un bugettu chì assicura à e nostre cumpetenze ubligatorie in particolare u suciale, è di cundiziunà e nostre cumpetenze facultative: l'aiutu à l'associ è à e cumune à una primura ambientale, suciale, incù a spannera di a lingua corsa, è un'ecunomia di spertera lasciendu cascà e spese di sbaccata.

L'arnesi, ne parlu dipoi 20 anni, ghjè l'eco-socio-conditionnalité des aides, ùn l'a vecu micca nu e vostre pruposte. Ma per chì sta pulitica di rigore

sia accettata, ci vole à esse ghjusti è mudernisà a nostra amministgrazione. Un esempiu, esse ghjustu, ne aghju parlatu sta mane, u prezzu di a ghjurnata pagata da a nostra cullettività per l'alloghju è a dipendenza di i nostri anziani ch'è anu u dirittu à l'aiutu suciale per campà in un EPAHD, stu prezzu v'è da 71 à 86 € ma malgratu ste sferenze, tutti l'EPAHD anu e listesse ubligazione. Allora eiu dicu ch'è mette in piazza un prezzu unicu seria a prova ch'ellu si p'ò fà megliu o listessu cù menu soldi. S'è vo mettite un prezzu unicu à 76 €, i vechji seranu trattati bè dapertuttu è feriamu ecunomie. Quessu hè un veru scopu ch'ellu ci vole à fà. È in più, ci seria un egualità di trattamenti di i nostri anziani ch'è ùn esiste micca avà. Ùn hè micca a vostra colpa, hè dappoi 20 anni ch'ella hè cusì.

Dopu si p'ò parlà di a mudernisazione di a nostra amministrazione: ci vole ch'è i nostri agenti sianu megliu spertuti nantu à u nostru territoriu, ci vole una cursifunizione di i nostri agenti, avete da ride per u bugettu ma pensu ch'ellu hè impurte, ci vole una nova manera di gestisce a prova di presenza, s'è sicuru ch'è cusì si ferà un ecunomia è un megliu serviziu resu à i corsi.

Per compie, s'èo ricunnoscu una strada bugetaria ch'è v'è in a bona direzione, ùn ritovu micca tutti l'arnesi per risponde à e nostre sfide, è per avà, pensu ch'è m'aghju da astene nantu à stu bugettu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti, o Pierre.

Alex è po dopu Louis.

M. Alexandre VINCIGUERRA

Moi je voudrais, si vous me le permettez, revenir à une analyse très comptable peut-être, mais essentielle.

Est-ce que nos dépenses sociales sont couvertes ? Oui.

Est-ce que les salaires de nos collaborateurs sont couverts ? Oui.

Est-ce que le financement des collectivités publiques qui sont nos partenaires, est assuré ? Oui.

Est-ce que le développement économique est assuré ? Oui.

Je pourrais ainsi développer tout ce que propose l'exécutif.

On le fait en respectant les normes comptables et financières, une épargne nette qui est même en augmentation, un peu plus que l'année dernière. Une capacité de désendettement qui est la même que celle de l'année dernière. On est bien éloignés du seuil d'alerte, quand j'entends des effets ciseaux, la faillite. Ne faisons pas peur à nos compatriotes, ce n'est pas vrai. On couvre nos dépenses, on investit 300 millions d'euros, même si on ne les investit pas tous avec les histoires de « Petits Lu » que je n'ai pas bien compris, Jean-Martin, excusez-moi, c'est 300 millions d'euros. 300 millions d'euros, ce n'est pas rien. Est-ce que ça suffit ? Certainement pas. On ne va pas reprendre la démonstration de cette fiscalité d'indiens dont je me suis fait l'écho plusieurs fois sur les bancs de l'exécutif.

Bien sûr que si nous changions de fiscalité, bien sûr que si nous étions autonomes, nous pourrions avoir ne fût-ce que, par exemple, sur l'équilibre de la TVA par rapport aux autres régions, évidemment, on pourrait avoir 200 ou 300 millions d'euros de plus. Mais aujourd'hui, il faut se dire, contrairement à 70 % des départements français, 70 % des départements français aujourd'hui n'assurent pas les dépenses. Les dépenses des départements français aujourd'hui sont non pilotables, 70 %. Nous, on couvre tout et on investit et on a des ratios de désendettement et d'épargne qui sont tout à fait honorables.

Donc, je voudrais insister sur ça malgré tout ce qui nous arrive. On est la région qui a le plus fort taux de croissance démographique et donc il faut assurer des équipements supplémentaires. On est la région qui a le plus fort taux de précarité et donc il faut assurer le social. On est la région qui malheureusement doit dépenser beaucoup pour ses transports et on continue à le faire.

Alors, n'agissons pas les chiffons rouges. Bien sûr, nos trajectoires sont difficiles, bien sûr, notre gestion est difficile, bien sûr qu'on préférerait investir 600 millions et doubler les dépenses sociales. Mais ce qu'on fait, on le fait et on le fait bien.

En ce qui concerne l'avenir, et notamment l'autonomie, bien entendu, il faudra réfléchir ensemble et c'est tout l'objet de la commission de pilotage qu'on vous propose, il faudra réfléchir ensemble à la façon dont nos ressources vont s'accroître. Il faudra réfléchir ensemble à une doctrine fiscale qui permette un investissement productif plus fort. Il faudra réfléchir ensemble à une fiscalité de l'épargne qui nous permette d'attirer l'épargne parce qu'aujourd'hui, ce qui nous manque, c'est la confiance des Corses, certainement. Et lorsque vos propos assurent que la trajectoire est négative, que la Collectivité de Corse est en quasi-faillite, etc., je ne crois pas que ça rassure la confiance des Corses et en plus ce n'est pas vrai.

Donc, revenons à des choses concrètes, travaillons à un statut d'autonomie, à un statut fiscal de l'autonomie avec une doctrine qui soit basée sur l'investissement, sur la fiscalité de l'épargne et aussi sur la construction d'outils. Moi, je ne désespère pas avant la fin de cette mandature, qu'une société financière corse ou une banque de la Corse puisse émerger. Mais elle émergera avec des logiques financières. Elle ne pourra pas, parce que ça ne sera pas son rôle, je l'espère, financer la Collectivité. Ce n'est pas prendre de l'épargne des Corses pour financer la Collectivité, c'est prendre l'épargne des Corses pour investir pour la Corse. Ça oui !

Donc tout ça, on est sur un chemin difficile, mais on est sur un chemin où on avance sereins parce qu'on n'est pas menacés. On n'est pas menacés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Louis était inscrit, je t'en prie.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci.

Simplement quelques compléments à la lecture de deux ou trois communications qui m'interpellent, quelques compléments tout de même sur la véracité des propos des uns des autres, non pas dans cet hémicycle, parfois en dehors, quelques mises au point.

Je vous parlais de cet article dans la presse pointant les 50 millions d'euros d'augmentation de la masse salariale qui, pour un certain grand élu de la Corse, fraîchement élu, démontre le clanisme qui perdure et qui est le fait du président de l'exécutif, qui démontre aussi la mauvaise gestion des deniers publics et qui démontrerait une manière de garder le pouvoir et de gagner les élections, Monsieur le Président.

Je viendrai sur un second propos de ce même élu, même s'il n'est là, je me fais l'écho de certains propos dans mon action politique et dans ma vie d'homme, de Corse, la pierre angulaire de mon comportement et le respect des femmes et des hommes, bien au-delà des idées politiques, le respect des femmes et des hommes, en politique, ici dans cet hémicycle et des Corses en général.

Alors Josépha a parlé de Bill Murray, un film que j'affectionne. Moi je parlerai d'Aznavor, quand on parle des départements, je ne reviendrai pas, mais vous nous parlez d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître.

Mais pour autant, Jean Martin, sans rebondir sur ce que vous avez dit, effectivement les 300 millions, euros constants pas, mais il faudrait y mettre les recettes en face. Mais on ne va pas refaire le débat, ce n'est pas mon propos. Simplement vous dire que si on nous taxe de clanisme excessif ou de clanisme tout court, de procédés malveillants pour acheter les Corses de par la masse salariale, étant adepte des mathématiques, je me suis livré à un petit calcul rapide, très rapide.

Là où la Collectivité de Corse entre 2022 et 2024 a vu sa masse salariale passer de 231 millions à 246, si nous avons suivi les mêmes trajectoires que ceux qui peuvent nous donner la leçon, pas besoin d'aller bien loin, et je vais citer pas mal d'intercommunalités ou de communes, eh bien, nous serions aujourd'hui, Monsieur le président de l'exécutif, avec une moyenne annuelle du côté d'Ajaccio, même du côté de Bastia, je ne parle pas de la ville, je ne me permettrai pas parce qu'il y a des contraintes, je me tourne vers Jean-Christophe, je crois que cette année, Porto-Vecchio, c'est 4,5 points d'augmentation du 012 sous la contrainte, 4,35 exactement, d'après le document qui est en ligne, on vérifiera. Mais en tout cas, si on avait tenu le même train que les autres collectivités à 5 points par an, ça aurait fait 15 points en 3 ans. 15 points en 3 ans, on n'aurait pas été à 246 millions, mais à 280. Alors pour la leçon, on va éviter de nous la donner quand même. Pour les raisons d'augmentation, on les a déjà déclinées, vous l'avez bien compris, il ne s'agit ni de clanisme, ni d'opportunités électorales, ce sont malheureusement les facteurs exogènes qui viennent nous imposer tout cela.

Pourquoi je dis ça ? Parce que mon second propos, on n'est pas des Mozart de la finance, je vous le confirme, nous ne sommes pas des Mozart de la finance, mais en face de nous, on n'a pas un Mozart de la communication.

Alors je peux lui donner rendez-vous sur les bancs du conservatoire Henri Tomasi, peut-être qu'on apprendra ensemble la musique, mais lorsque je lis certains propos, et j'en reviens à ce que disait Josépha et je partage, on ne va pas rassurer les Corses avec de telles positions aujourd'hui qui viennent jeter l'opprobre sur le président de l'exécutif et sur sa majorité. On n'est pas des Mozart de la finance, on n'a pas le monopole de la maison de cristal, on ne fait pas de l'enfumage. Il est temps de désenfumer tout ça.

Je pense, Monsieur le président de l'exécutif, au titre de notre groupe, le temps où nous prenions des coups sans rien dire est révolu. Aujourd'hui, on ne peut pas nous attaquer sans cesse avec des propos diffamants et diffamatoires.

Je vous le disais, à chaque mandat, on doit avoir une position et respecter les autres quand on est un élu du peuple.

Cette Assemblée, c'est l'Assemblée de Corse. Les gens qui y travaillent au quotidien, derrière les élus, il y a les services et lorsque la masse salariale augmente, ce n'est pas, je l'ai déjà dit, je le répète et je le répéterai encore, ce n'est pas à des fins clanistes ou électorales.

Donc si on veut travailler ensemble et pour conclure, je vais reprendre le propos de Jean-Christophe, dans une responsabilité collective, je pense qu'il va falloir qu'on revoit notre copie, certains plus que d'autres sans doute, mais en tout cas aujourd'hui, je ne comptais pas faire cette intervention-là à ce moment-là, mais plutôt que de nous donner la leçon sur le 012, sur la masse salariale et d'autres, j'invite les membres de cet hémicycle à se pencher sur les comptes des collectivités très proches qui souvent sont notre opposition. La leçon n'a que trop duré, en ce qui nous concerne, et si on doit mettre les chiffres sur la table, on les mettra sans aucun problème.

Merci.

Paul-Félix BENEDETTI

J'ai droit à 15 minutes, mais je vais vous en faire cadeau d'une grande partie !

Sur la masse salariale, la masse salariale, honnêtement ce n'est pas le facteur d'ajustement, ça ne le sera jamais.

En revanche, qu'on ait à l'idée des chiffres réels, il y a les 247 millions d'euros au budget, il faut y rajouter les 11 millions d'euros de l'APA et du RSA parce que par un règlement financier français, on les a séparés, mais c'est de la masse salariale, ce sont des agents directs de la Collectivité de Corse. Donc déjà, on est à 258, mais il faut rajouter les 50 millions d'euros des offices et agences qui sont financés en dotation exclusive en fonctionnement par le budget de la Collectivité de Corse et que ça vous fait une masse salariale qui dépasse les 300 millions d'euros. Ça veut dire qu'elle représente 1/3 de la totalité du fonctionnement. Et là, on commence à être dans l'exagération.

C'est pour ça qu'il faut de la synergie, il faut penser à un recentrage des moyens et le seul moyen de gagner sur la masse salariale, ce n'est pas de gagner sur les points d'indice annuel, octroyés légitimement aux salariés, c'est de jouer sur les non-remplacements, là où c'est possible, sur la mise en synergie des moyens et sur les lois naturelles du glissement vieillesse qui fait que lorsqu'un jeune est recruté par voie de titularisation, eh bien il coûte moins cher que l'ancien qui est parti à la retraite. Mais le système du CDD appliqué au code du travail qui fait qu'on remplace un agent au salaire de celui qu'il remplace, ça, ça amène à des dérives. Voilà.

C'est pour ça que moi, quand je dis, il y a des voies et moyens de trouver un contingentement de toutes les dépenses sans transgresser aucune règle, et surtout pas les règles sociales et ça ne proviendra sûrement jamais de moi. J'ai toujours défendu le pouvoir d'achat, la masse salariale, l'augmentation du point, les tickets repas, les mutuelles, les retraites, les prévoyances et tout le reste. Regardez les statuts de certains offices et agences, vous verrez qu'on a laissé un héritage qui est honorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? 3 minutes, Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Même pas et Paul-Félix m'en donne une en gérance ou en gestion ! Mais je m'arrêterai à 2.

Deux idées. La première, je ne sais pas de qui parle Louis ? O zitelli, il est 20 heures, si on joue à faire des rébus et tout, ça va être compliqué ! Si vous parlez des gens, mettez des noms et des prénoms et je le dis avec beaucoup de respect et même d'amitié.

Nous, on est dans cette attitude qui consiste à dire, les oppositions peuvent être vives, mais il faut qu'on garde, etc. Moi, je vous ai épargné un couplet. Mais puisque le débat en est là, je veux dire, nous, quand un garçon, un homme, un jeune homme au terme d'une assemblée générale dit qu'on est les alliés de la CFR et la voiture balaie des gens qui tuaient des nationalistes. J'ai les propos, j'en retranche bien plus que je n'en ajoute. Je n'ajoute rien et j'en oublie.

Je ne viens pas ici faire d'esclandre et je ne me sers pas de l'Assemblée comme d'une tribune pour accabler le groupe majoritaire. Quand bien même l'envie n'a-t-elle pas manqué. Et je pense que les propos sont d'une gravité beaucoup plus forte. Et en plus, on est dans le surréalisme, pour ne pas dire autre chose.

Donc, o zitè, il faut que vous nous laissiez, si on est encore en démocratie, le soin de dire ce qu'on pense, que vous ne disiez pas de nous qu'on vous caricature ou qu'on vous critique quand ce n'est pas le cas et que vous reconnaissez, quand vous le faites, que ça l'est, si on veut que ça marche. Sinon on dit n'importe quoi et ça ne marche pas, il n'y a pas de problème, on sait aussi jouer ce jeu-là. Chacun dit la sienne et advienne que pourra.

30 secondes.

Deuxièmement, je vais vérifier le chiffre d'augmentation des dépenses de personnel, mais je sais 3 choses.

Premièrement, on est à 3,3 années de capacité de désendettement.

Deuxièmement, on aura investi au 1^{er} janvier 2026, 135 à 140 M€ en crédits d'investissement, je ne parle pas d'AE.

Troisièmement, on a aujourd'hui une bonne part de nos recettes qui nous provient du PTIC, des programmes auxquels on a répondu, notamment du PIA4 pour lequel on est la seule commune à la tête d'un consortium dans le domaine des territoires connectés et durables, etc., etc.

Donc moi, je ne voulais pas parler de Porto-Vecchio, puisque lorsque je suis ici, j'y suis en tant que maire, mais d'abord en tant que conseiller de l'ensemble des gens qui ont voté pour nous. Je ne parlerai pas de tous les Corses. Mais bien sûr que si on parle de sujets connus, au moment où on s'apprête à voter notre budget, on veut aussi vous dire, voilà, si on devait, et je le ferai par simple curiosité intellectuelle, transposer ces trajectoires là à notre collectivité, ce n'est pas 300 M€ qu'on investirait, même si ça a été dit, et je vous l'ai épargné également dans le débat, quand on investit 300 M€ en 2015 et qu'on réinvestit 300 M€ en 2025, c'est 300 M€ - 20 %, avec le coût de la construction, etc., etc.

Mais allez, si on raisonne à euro constant et en valeur absolue, on serait plus près des 350, 400 ou au-delà, que des 300 dont on débat ce soir.

Il y aurait d'autres choses à dire, mais je m'arrête.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Martin d'abord et ensuite Chantal.

M. Jean-Martin MONDOLONI

5 secondes pour être un peu taquin, mon Cher Louis.

Moi, moi je ne suis pas un Mozart de la finance, ni un expert en mathématiques, simplement quand, d'une année sur l'autre, la croissance, que ce soit d'un petit brin ou d'une centaine de millions d'euros d'investissement, quand elle est de 5 % en l'année N, quand elle est de 5 % en année N + 1 et 5 % en année N + 2, ça ne fait pas 15 %. Les pourcentages ne s'additionnent pas, mon Cher Louis.

Mme Chantal PEDINIELLI

Oui, merci. Rapidement.

Moi, je n'ai pas pour habitude d'intervenir sur les budgets, certains de mon groupe le font bien mieux que moi.

Par contre, concernant la masse salariale, vous savez que je participe, j'essaie de le faire avec assiduité, à tous les comités sociaux territoriaux et il y a quand même une évidence et les chiffres sont là.

Du reste, nous allons travailler, le 7 avril à Bastia, le rapport social unique. Il y a quand même, par an, entre 100 et 120 départs à la retraite. Et tant d'années après, nous en sommes au même nombre d'agents.

Donc, on en reparlera je pense plus tard, la masse salariale, elle est ce qu'elle est. On va travailler le 7 avril à Bastia et nous en reparlerons ultérieurement.

Pour moi il y a des départs à la retraite, mais le même nombre d'agents, donc il y a un problème de masse salariale.

Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On a des éléments de réponse, mais c'est à l'Exécutif de répondre.

D'autres interventions ? Non. Donc je me tourne vers le président de l'ADEC, vous avez la parole pour répondre à ces interventions ?

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Alors beaucoup de choses ont été dites et je ne sais pas si je vais pouvoir répondre à l'ensemble des questionnements. En tout cas je vais essayer de structurer ma réponse sur quelques points qui balayent un peu les préoccupations et les remarques.

D'abord, remercier Louis et Alex, parce que je pense qu'ils ont répondu de manière assez précise sur les enjeux, les questionnements et la position du Conseil exécutif.

Un point essentiel pour clarifier le débat, je pense qu'il ne faut pas confondre deux choses : il ne faut pas confondre la situation aujourd'hui de contrainte en termes de moyens, de recettes qui diminuent, avec la santé financière de la Collectivité de Corse. Ça a été dit aussi par Alex, mais je pense que c'est essentiel, parce que là il y a une espèce d'amalgame qui essaie de se construire, qui consisterait à laisser expliquer que, parce qu'on a moins de moyens, parce qu'on investit moins, on serait en situation financière détériorée. C'est faux !

La santé financière de la Collectivité de Corse, aujourd'hui, c'est une santé financière plus qu'acceptable. Alex le disait, on couvre largement nos dépenses, on dégage de l'épargne brute, on est en situation qui, me semble-t-il, aujourd'hui, bien plus honorable qu'on l'a y compris été dans le passé, quand je fais référence à la situation que nous avons trouvée en 2015, lorsque nous sommes arrivés aux affaires de la Collectivité, ne l'oublions pas. Ne l'oublions pas.

Et nous, on vous dit sereinement, avec la trajectoire aujourd'hui qui vous est proposée pour les trois années à venir, lorsque nous allons quitter notre mandat en 2028, la situation de la Collectivité sera saine, avec des indicateurs qui seront de bons indicateurs, aussi bien sur la capacité d'épargne que sur la capacité de désendettement. Nous, de ce côté-là, il n'y aura pas de mauvaises surprises. Il n'y aura pas de mauvaises surprises.

Il ne faut pas le corrélér au fait que nous manquons de moyens aujourd'hui pour satisfaire les besoins de la Corse, que nous manquons de moyens pour financer et remplir l'ensemble de nos compétences.

Je crois que c'est important de bien préciser les choses.

Georges et Jean-Martin, tous les deux ont le même tempo, moi, je vous le dis, si aujourd'hui nous étions, et ça a été aussi précisé par Louis, dans la situation où il y aurait 3 collectivités, il y en aurait 2 en faillite. 2 en faillite ! Pas 3, par contre 2, la Collectivité de Corse ne serait pas en faillite avec les compétences qui étaient celles qu'elle avait avant 2018. Mais les 2 départements seraient certainement en faillite. Ça c'est la réalité.

Donc aujourd'hui, avoir une Collectivité de Corse qui a fusionné, 7 ans après, dans la situation financière qui est la nôtre, c'est à l'actif de la gestion de la majorité nationaliste depuis 2018, c'est à l'actif.

Sur la question des recettes, là où on peut se rejoindre.

Nous avons, on le dit bien, une problématique de recettes pour financer les besoins de la Corse.

Alors on a évoqué, et Paul-Félix l'a fait, la question de la banque de développement, la banque territoriale, nous sommes d'accord là-dessus. Alex Vinciguerra l'avait dit à ma place l'année dernière, ou il y a 2 ans, nous y travaillons, il faut certainement qu'on avance de manière plus offensive sur ce sujet, mais c'est une piste qui effectivement doit être concrétisée.

Après, vous le savez, il y a une ingénierie, il y a des difficultés, mais nous y travaillons. Il me semble que c'est important.

Sur les recettes sur lesquels on doit se battre, la dotation de continuité territoriale, ça a été abordé tout à l'heure. C'est vrai qu'aujourd'hui, il faut qu'on sorte de cette situation où on est obligé de négocier une aide à caractère exceptionnel chaque année et qu'il est nécessaire, dans les négociations, ante autonomie j'ai envie de dire, de négocier rapidement l'indexation a minima sur le pouvoir d'achat, mais ce serait même préférable, en fraction de TVA, avec la dynamique de recettes que ça pourrait engendrer pour nous. C'est un point qui me semble essentiel.

De même, et je crois que ça a été aussi abordé par Alex, la question de pouvoir bénéficier de transferts de TVA plus importants doit aussi faire partie du pacte budgétaire et financier sur lequel on doit travailler rapidement.

Sur les recettes liées aux fonds européens, on ne va pas revenir sur le débat que nous avons eu hier, Jean-Christophe et Josépha. Bien sûr que la borne de 16 M€, elle sera respectée. Elle figure au budget, il y a 15 M€, on ira au-delà, il y aura bien les 16 M€ de FSE, notamment parce qu'il y aura, dès le mois prochain, un rapport sur la mobilisation des outils financiers avec du FEDER.

Donc, nous aurons la possibilité de respecter les bornes qui nous sont assignées en termes de dépenses de FEDER. Mais j'ai envie de dire, lisons-le en positif. Les 100 M€ de FEDER qu'on doit mobiliser d'ici 2029, c'est autant de recettes d'investissement qui viendront abonder le budget de la Collectivité de Corse en 26, en 27, en 28 et en 29. Lisons-le en positif.

Donc, je crois que c'est important sur cet aspect-là en termes de solutions.

Après sur le volet « Recettes », on a bien sûr des points d'interprétation qui sont différents, voire radicalement différents.

Jean-Christophe, il faut parler des bons chiffres. Moi, j'ai dit lors du DOB que nous allions dépenser, que nous avons cet objectif-là de ne pas dépenser plus en fonctionnement en 2025 qu'en 2024. Et ce qui est écrit, c'est exactement ça.

Vous ne vous voulez pas le voir, Jean-Christophe, mais je veux juste préciser vos propos.

1 007 M€ de dépenses exécutées en 2024 et on est un 1 007 ou 1 008 M€ en 2025.

Pourquoi vous nous dites qu'il y a 1 057 M€ ? Parce que vous y intégrez la DCT. Il faut soustraire la DCT ! Donc, on tombe à 1 007 M€ de dépenses de gestion courante. Je suis prêt à ce qu'on regarde tout à l'heure tous les deux et vous verrez bien...

M. Jean-Christophe ANGELINI

On est en désaccord.

M. Gilles GIOVANNANGELI

C'est plus qu'un désaccord !

Brouhaha.

Oui, on l'a fait. On compare exactement les dépenses exécutées en 2024.

Vous savez, le mieux, c'est que lorsqu'on arrive au CFU, dans quelques semaines, on fera le même constat.

Sur le personnel, on est à peu près d'accord d'ailleurs, parce que vous avez dit deux choses qui étaient un peu contradictoires. Sur le personnel, nous, on est constant. Là-aussi, on a fait un effort, je vous l'ai expliqué, on augmente la masse salariale par rapport à l'exécuté de 1 %, par rapport au BP de 1,60 %. C'est un effort particulier et on le fait, bien sûr, pas dans une volonté de casse sociale, ce n'est pas du tout l'esprit du Conseil exécutif, vous le savez, et de la majorité territoriale. Au contraire, pour nous, c'est une victoire les acquis sociaux du personnel de la Collectivité, des agences et offices.

Donc, on ne remet pas en cause ces aspects-là, mais on a des mesures de gestion à mettre en place pour aujourd'hui contenir les évolutions de masse salariale. Et je reprends les propos de Jean-Christophe Angelini, dont je pense,

pour y avoir regardé, que à Portivechju, on est au-delà des 3,3 % que nous connaissons à la Collectivité de Corse. Mais ce n'est pas le sujet, ce n'est pas le sujet.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Par rapport au réalisé de l'an dernier et entre le BP 24 et le BP 25, on est à 2,6 %.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Ce n'est pas le sujet, on pourrait aussi regarder ces chiffres-là.

Ce que je veux reprendre de manière positive, par rapport à vos propos, c'est qu'on ne peut pas considérer la problématique des dépenses de fonctionnement, et vous l'avez fort bien dit sur cet aspect-là, qu'au regard des dépenses de personnel. Ça me semble très clair.

On peut avoir des dépenses de personnel qui augmentent, tout en ayant une gestion financière extrêmement simple. C'est possible. Il y a d'autres marges de manœuvre. Et chez nous, la problématique, elle est tout autant et surtout dans la contraction des recettes, plus que dans l'évolution des charges que l'on arrive maintenant à maintenir.

Enfin, sur l'emprunt, pour terminer.

La trajectoire que nous vous proposons sur les trois années à venir, et c'est aussi la réponse à Paul-Félix, je crois l'avoir déjà fait lors du DOB, c'est une trajectoire baissière. Nous étions effectivement à 128. Nous sommes aujourd'hui à 111. Nous serons à l'exécuté à 111.

Nous serons à l'exécuté à 111, Jean-Christophe.

Et par ailleurs, nous avons en projection, vous avez un document d'ailleurs, c'est dans le document et dans le BP 2025, nous serons à moins de 110 l'année prochaine et l'année suivante, ce qui nous permettra de rester à une annuité d'emprunt, capital + intérêts, autour des 100 M€. C'est important, mais c'est largement aujourd'hui acceptable et finançable par notre collectivité. Donc, on n'est pas dans une trajectoire qui nous emmènerait dans le mur, qui se dégraderait, non on est dans une trajectoire qui est stabilisée et qui va s'inverser.

Enfin, je terminerai par ce qu'a dit Georges Mela et qu'on partage, en tout cas avec ceux qui étaient présents à la commission finances thématique,

puisque nous avons proposé de travailler sur un certain nombre de thèmes qui restent à définir à travers une commission thématique.

On a fait une première réunion, je regrette, comme Georges Mela, que nous n'étions que la majorité seulement avec l'opposition de droite. Georges, ce qu'on a proposé, ce n'est pas que vous manquiez de documents. On a fait cette première réunion qui était une réunion, on l'a dit de cadrage.

Le but de cette première réunion, c'était de définir ensemble, et c'est aussi la réponse à Jean-Martin, les thématiques sur lesquelles nous voulions travailler ensemble, notamment cette thématique de modèle fiscal, c'est un travail que nous sommes prêts à faire avec vous. On est bien d'accord ? Donc, on ne peut pas venir nous reprocher aujourd'hui de ne pas organiser une commission, nous l'avons fait. Si on n'y vient pas, ce n'est pas de notre responsabilité et on ne peut pas venir nous dire que quand on y vient, on ne bénéficie pas des supports et outils suffisants pour pouvoir débattre. Non, on a fait une réunion, on se met ensemble, on définit les thématiques sur lesquelles on veut avancer et on se verra autant que de besoin.

Voilà, ce que je voulais vous dire.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le Président.

Monsieur le Président Gilles SIMEONI

Dire un mot d'abord pour saluer la qualité de nos échanges, la tenue, le respect réciproque et le fait que, y compris au-delà des désaccords, il y a quand même un socle commun de constat que nous partageons et que nous partageons depuis longtemps.

Je voudrais simplement réinscrire cette discussion budgétaire dans les grandes tendances avec lesquelles nous devons composer actuellement et avec lesquelles nous devons composer dans les années à venir.

Nous sommes aujourd'hui, ça a été dit par Louis tout à l'heure, comme toutes les collectivités appartenant à l'ensemble français, impactés de plein fouet par une crise qui n'est pas que budgétaire, mais qui est budgétaire aussi.

Vous le savez, le Gouvernement a finalement revu à la baisse la demande de contribution des collectivités locales et territoriales à l'effort de

redressement de la trajectoire budgétaire. Cet effort reste néanmoins conséquent et je voudrais insister sur un point qui peut-être n'a pas été suffisamment souligné, il est appelé à augmenter l'année prochaine. C'est d'ores et déjà annoncé par le Gouvernement actuel et même, et je le dis aussi, vous avez vu qu'il y a un comité d'alerte qui a été institué à Bercy, que ce comité d'alerte a été saisi, qu'il y a toutes les raisons de penser que les recettes inscrites à la loi de finances ont été surévaluées et que donc, il a même été envisagé de corriger dans un sens de restriction supplémentaire, y compris en ce qui concerne la part demandée aux collectivités locales, en cours d'exercice budgétaire.

Donc, on est sur une tendance globale qui est celle d'un État qui diminue ses concours à l'ensemble des collectivités, qui va continuer à le faire en accroissant ces difficultés et cela est notamment vrai pour les régions et pour les départements, c'est-à-dire les 2 strates qui ressemblent le plus à ce qu'est la Collectivité de Corse, qui aujourd'hui cumule les compétences des régions et des départements et les structures des recettes et des dépenses des régions et des départements, à un certain nombre de différences que je vais évoquer.

Donc, comme nous sommes et vous êtes toutes et tous des élus qui maîtrisez la matière budgétaire, on sait très bien que la même réalité peut prendre un tour très différent selon la présentation que l'on en fait. Je ne pense pas qu'on puisse effectivement comparer ce qui se passait dans les années 2010.

Par exemple, Georges, oui, il y a eu un moment de cocagne pour la Collectivité territoriale de Corse, à un moment notamment où l'État, à travers le PEI, aidait de façon beaucoup plus massive et conséquente la Collectivité territoriale qui était la seule bénéficiaire du PEI.

Le PTIC aujourd'hui est à partager entre Collectivité de Corse, intercommunalités et communes. À l'époque, le PEI était exclusivement consacré avec des taux de financement extrêmement importants.

Je ne veux pas revenir là-dessus. Simplement, je vais essayer de comparer ce qui est comparable.

Moi, j'ai pris, avec l'aide des services, notamment déjà avec Mme Djivas et je l'en remercie, j'ai pris le bulletin d'information statistique de la fin 2024 de la DGCL. La DGCL nous dit quoi ? C'est fin 2024, elle fait un focus sur 2023.

On prend les finances des régions, les dépenses de fonctionnement en moyenne dans les régions, elles ont augmenté de 4,9 %, là où nous notre trend est de moins de 2,5 %.

Première remarque, ça veut dire que sur 1 milliard, si on avait suivi le trend des régions, le trend moyen des régions, on aurait 40 M€ de dépenses supplémentaires au titre des dépenses de fonctionnement, hors DCT, puisque la DCT, c'est autre chose.

2^{ème} exemple, le même bulletin fin 2024, sur les départements. Nous on ne bouge pas notre trend, on est à 2,5 environ. Les dépenses de fonctionnement des départements ont augmenté beaucoup plus vivement au cours des années précédentes, + 6,4 %. Là, on serait à une augmentation de 50 ou 60 M€. Or, la réalité, celle-là, elle est incontestable, c'est que, entre notre compte administratif de l'année dernière et notre budget primitif de cette année, en retraitant de l'inflation, etc., nous sommes à 0. Nous ne bougeons pas. Ça veut dire que les années passées, nous avons réalisé une économie en termes de dépenses de fonctionnement qui est sans équivalent dans l'ensemble français, aussi bien sur les strates de régions que sur les strates de département. Ça, nous l'avons d'ores et déjà fait. Et cette année, nous avons construit un budget qui intègre la crise que nous vivons, c'est-à-dire que sur un trend qui était déjà un train baissier, notamment par rapport aux régions et départements, eh bien nous avons fait encore un effort supplémentaire puisque nous sommes sur une dépense qui est inchangée. Et ça relève déjà de l'exploit, a fortiori quand on a des dépenses de fonctionnement qui sont extrêmement rigides.

Est-ce que ça suffit ? Non, ça ne suffit pas. Il faut qu'on fasse plus.

Mais avant d'y venir, je veux redire aussi, un exemple simplement.

On nous a dit souvent que la Corse était exonérée de l'effort demandé aux collectivités. On ne contribue pas au fonds. Mais je prends l'exemple de l'impact pour 2025 du gel de la TVA, c'est - 8 M€. Moins 8 M€ de recettes par rapport à ce qu'on aurait eu normalement, c'est-à-dire l'équivalent de ce qu'on a voté ce matin pour les DMTO en année pleine.

Et je voudrais quand même que vous ayez aussi un chiffre en tête. La baisse des DMTO entre 2022 et 2024, sur le réalisé, c'est - 29 M€ de recettes. 29 M€ de recettes en moins sur notre budget !

Donc cet ensemble de contraintes, explosion des dépenses de fonctionnement, y compris par rapport à des facteurs que tout le monde connaît et pour l'essentiel des facteurs exogènes, ou en tout cas que nous ne maîtrisons pas, et diminution des recettes, mécaniquement, ça crée évidemment un effet ciseau que nous avons absorbé.

Mais dire aussi, et là c'est important de le dire, de le redire avec force, que bien sûr que non, la Collectivité de Corse n'est pas en faillite, ni même

proche de la faillite aujourd'hui. Je dirais même que si on se compare avec la plupart des régions françaises, nous avons des ratios qui sont équivalents ou meilleurs, et notamment le ratio de désendettement.

Par exemple, on dit souvent 1 milliard de dettes, c'est considérable. Je rappelle que sur ce milliard de dettes, il y en a environ 70 % qu'on gère aujourd'hui dans notre mandature, mais qui est lié à avant et notamment à la sortie des emprunts toxiques, les remboursements, etc. Mais ce qui est important, ce n'est pas le volume de la dette, c'est la capacité à la rembourser. Or, nous sommes sur des ratios de désendettement qui sont tout à fait satisfaisants.

Mais une fois qu'on a dit ça, ça c'est statique. Par contre sur la dynamique, et là je peux rejoindre les oppositions, mais on l'a toujours dit, nous sommes sur une dynamique qui, si elle ne change pas, va nous conduire vers une situation dangereuse parce qu'effectivement, les recettes stagnent ou diminuent, les dépenses augmentent, et les besoins aussi, intégrons-le quand même.

Une population qui augmente, et je réponds aussi à notre collègue Chantal, vous le savez parce que notamment vous venez tout le temps au CT, mais vous êtes aussi très engagée sur le domaine social. Vous savez, aujourd'hui, avec une population qui augmente de 5 000 personnes tous les ans et une précarité qui reste forte, si on reste à effectif constant dans le domaine social, il y a un gap qui se crée entre la prestation qu'on fournit et ce qu'on couvre en réalité.

Donc, tout cela évolue et tout cela, bien sûr, est complexe.

Alors, une fois qu'on a dit cela, il y a ce qu'on peut faire à droit constant et il y a ce qu'on peut envisager, ce qu'on peut et ce qu'on doit faire à droit constant, et nous assumons aussi la part d'insuffisance.

Moi, je pense que sans changer les paramètres, nous sommes aujourd'hui à l'os de ce qu'on pouvait faire. Il y a des paramètres sur lesquels il faut influencer, y compris de façon structurelle, mais il y en a certains qui relèvent de la moyenne ou de la longue durée.

Quand Paul-Félix Benedetti dit « il faut réfléchir sur le 012 de façon consolidée », il a raison. Il y a la Collectivité de Corse et il y a la dépense salariale des agences et offices, mais vous savez très bien que penser une réforme des agences et offices, organiser la mutualisation des moyens, harmoniser les rémunérations entre les agences et offices différents, ce sont des décisions qui sont à la fois lourdes, qui doivent être préparées socialement et qui

entre le moment où elles sont envisagées, le moment où elles sont mûres pour être concrétisées et le moment où elles portent leurs effets, il y a plusieurs années. Il faut le faire et on va le faire. Mais je vous rappelle aussi que nous menons de concert un certain nombre de chantiers qui sont tous structurants, stratégiques et extrêmement prenants.

Et je vais faire un focus sur le 012, alors je vais le dire comme ça il n'y aura pas de mystère.

C'est un commentaire d'un élu que nous respectons, qui ne fait pas partie de notre Assemblée, qui est un élu de la représentation nationale et qui, à travers le commentaire d'hier, donne l'impression que, en gros, il y a une dérive sur le 012, avec des recrutements qui seraient superfétatoires, voire clientélistes. Ce sont ses commentaires.

Donc, moi, je vais dire les choses très tranquillement et très simplement.

On a parlé de l'augmentation de la masse salariale. La quasi-totalité de la masse salariale, son augmentation est due à quoi ? Elle est due au glissement vieillesse technicité, à l'augmentation des cotisations, ça a été dit. L'augmentation des cotisations en année pleine cette année, 2025, 4,3 M€ pour la CNRACL.

Le juge de paix, même si on n'avait pas de référentiel en organisation jusqu'à aujourd'hui, et que c'était irritant pour vous et irritant pour moi, ce sont les comptes administratifs. Les comptes administratifs, ils montrent bien la réalité de l'évolution du 012 et on voit bien de poste à poste. La réalité, c'est que de post à poste, et c'est un peu différent... Moi, je ne porte pas un jugement de valeur sur le rapport envisagé par le Sénat qui n'a pas été voté parce qu'il n'y a pas eu de majorité pour le voter. Ce n'est pas parce qu'il y a eu des pressions, c'est parce que la majorité des sénateurs membres de la commission n'ont pas voulu voter. Dont acte.

Mais indépendamment de ce qu'est devenu ce rapport, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, il n'a pas de force obligatoire puisque non voté, il contient aussi des inexactitudes, c'est ce que nous voulions dire. Ce ne sont pas nécessairement des inexactitudes, mais il y en a.

Lorsqu'on prend la réalité des recrutements. La réalité des recrutements, il faut que les gens l'entendent, et je prends un exemple tiré d'avant la fusion, on l'avait fait : le Conseil départemental 2A, en 2015, avant la fusion, il avait fait + 88 recrutements ; en 2016 + 84 et en 2017 + 5, + 177 dans les 3 années.

Et nous, qu'est-ce que nous avons fait parce que nous anticipions ? Je parle de la Collectivité territoriale de Corse, c'était moi le président du Conseil exécutif, en 2015, - 43 ; en 2016, - 42 et en 2017, - 23. C'est clair ça ! Ce sont les données consolidées.

Le Conseil départemental de Corse du Sud + 177 emplois ; la Collectivité territoriale, sur 3 ans, - 108. Ça, c'est la réalité incontestable.

Et la réalité d'aujourd'hui, c'est quoi ? C'est qu'entre 2018 et la fin de l'année 2024, il y a eu en tout et pour tout + 20 personnes au sein de la Collectivité de Corse. Et si on intègre les nouvelles compétences que nous avons eu à exercer, l'intégration d'un certain nombre de services qui étaient externalisés, je pense par exemple à l'ONF, je pense à des associations dans le domaine social, etc., on se rend compte que nous n'avons pas systématiquement pourvu à nouveau les emplois de gens qui partaient à la retraite.

Donc, donc on a été, de ce côté-là, extrêmement vertueux et même trop, jusqu'à se trouver en difficulté dans des services opérationnels, vous le savez.

Par contre, moi je crois qu'aujourd'hui, il y a cette réforme de fond qu'il faut faire et après on va en discuter, je le dis aussi, avec les organisations syndicales. Il y a des droits acquis qui sont importants. Il y a des choses qui sont présentées comme des droits acquis, qui ne sont pas à mon sens des droits acquis dans l'organisation du travail.

Ce qui compte aujourd'hui, c'est réinterroger peut-être le métier ou les métiers de la Collectivité de Corse, faire évoluer les gens dans leur métier, notamment dans l'intérieur, ça a été évoqué par Pierre Ghionga, etc., dans le dialogue avec les organisations syndicales. C'est sans doute améliorer la productivité, en respectant les droits acquis, les vrais droits acquis.

Mais je pense que si on met bout à bout l'ensemble des femmes et des hommes, et je le redis, qui travaillent à la fois au sein de la Collectivité de Corse et dans les agences et offices, c'est une armée, une armée au sens pacifique du terme, mais que nous avons un gisement humain sur lequel nous devons nous appuyer sans doute mieux pour transformer profondément la réalité sociale de ce pays.

Et là où je peux rejoindre, et je termine, il y a des marges d'amélioration partout.

Oui, il y a des marges d'amélioration sur les fonds européens, on en a conscience.

Oui, nous devons finaliser le plus vite possible le travail qui a été initié par Alex Vinciguerra lorsqu'il était président de l'ADEC, en disant : nous avons besoin d'une banque corse certainement, et nous avons besoin d'aller voir les Corses et de réfléchir à un mécanisme type emprunts. Mais pour mobiliser l'emprunt, ça a été dit, il faut la confiance. Il faut la confiance, c'est le facteur déterminant dans l'économie, la confiance. Et nous pourrions mobiliser cette épargne qui est considérable et pour la flécher vers des projets qui sont des projets qui font sens économique et social.

Et puis le dernier niveau, c'est la discussion, et je me tourne vers Jean-Martin et je termine, oui, nous devons aller plus loin, y compris pour essayer de vous convaincre.

La démonstration, elle est faite par le terrain, qu'à droit constant, nous allons à l'échec.

Le problème est simple. Vous êtes, pour beaucoup d'entre vous, maires. Les maires de petites communes sont aujourd'hui dans l'impasse budgétaire.

Les intercos, on en a parlé hier, sur 19 intercos en Corse, il y en a une très grande majorité qui n'a pas les moyens humains et budgétaires d'assumer la compétence, à commencer par la compétence fondamentale qui consomme aujourd'hui la totalité du budget des intercos, c'est-à-dire le déchet, sans parler de l'eau derrière, sans parler de la Gemapi, etc. Un des efforts que nous avons faits, c'est dans ce contexte.

Oui, nous avons diminué un certain nombre de dépenses.

Oui, nous avons demandé à nos partenaires, dans tous les domaines, de redéfinir avec nous les modalités d'intervention de la Collectivité.

Nous avons voulu sanctuariser l'aide aux communes et aux territoires. Nous avons voulu la sanctuariser parce que nous savons qu'elle est essentielle. Mais si nous ne dégageons pas de nouvelles recettes, y compris dans le cadre d'un statut d'autonomie, si nous ne réfléchissons pas à une façon différente d'articuler l'action des communes, des intercommunalités et de la Collectivité de Corse, si nous n'allons pas chercher de nouveaux... Et je vous donne 2 pistes aujourd'hui, moi je crois qu'il y a 2 pistes évidentes, on en a parlé ce matin.

Où est-ce qu'il y a des gisements de recettes fiscales pour nous aujourd'hui ? Dans la TVA. Il y a eu à travers l'augmentation de la population, l'augmentation du volume des transactions, l'augmentation du coût de la vie, il est évident qu'il y a eu une explosion de la TVA qui n'a pas été corrélée à ce que

nous pourrions toucher. En plus, c'est un impôt indolore. Donc là, bien sûr qu'on a une discussion à avoir avec l'État.

Et après, il y a sur la fiscalité immobilière. Moi, vous le savez bien, sur un marché immobilier qui a progressé en quelques années de 1,1 milliards à 1,8 milliards, quand vous nous critiquez, et vous nous avez critiqués ce matin et vous avez le droit de le faire, y compris par un votre contre, parce qu'on prend une mesure fiscale, la seule mesure fiscale qu'on peut prendre et qu'on parle d'une recette fiscale en année pleine de 8 M€, vous voyez bien que c'est dérisoire.

Demain, si on a une discussion politique, sans même parler de l'autonomie, qu'on prend quelques points en plus de TVA, l'essentiel de nos problèmes sont réglés.

Par contre, ça ne doit pas nous dispenser de continuer à être extrêmement rigoureux dans la façon de maîtriser notre trajectoire budgétaire.

Être rigoureux dans la maîtrise de la trajectoire budgétaire, ça ne veut pas dire faire un budget de rigueur.

Ça veut dire intégrer la contrainte budgétaire et dégager des marges pour faire la politique que l'on souhaite faire.

Et c'est le dernier mot, oui, oui, il faut que les priorités politiques que nous voulons porter en tant que nationalistes et que nous avons vocation à faire partager par les autres nationalistes de l'opposition, et également pour un certain nombre d'options, je pense, par la droite, il faut sans doute qu'elles soient mieux identifiées et qu'on se donne les moyens de mieux les mettre en œuvre. Et ça, c'est le travail, effectivement, qui nous attend et qui nous attend dans les mois à venir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président, pour vos réponses.

Monsieur le Président de l'ADEC, merci également.

Bien. Donc, nous allons passer aux opérations de vote. Ça tombe bien, il est 20 heures. Donc, pas d'explications de vote ? Non.

On y va.

Qui est contre ? Avanzemu, Core in fronte, Josépha Giacometti-Piredda et Un soffiu novu.

Qui s'abstient ? M. Pierre Ghionga.

Qui ne participe pas ?

Qui est pour ? Donc, tous les autres.

Le budget est ADOPTE à la majorité absolue.

Alors, nous allons passer les 2 budgets primitifs annexes des labos.

Et pour la première fois donc, c'est une dame qui va les présenter.

Madame la Conseillère, je vous passe la parole.

Donc, la Présidente de l'Office hydraulique.

Raportu n^u 072 : Bugettu primitivu pà l'aserciziu 2025 di u bugettu annessu di u Laboratoriu d'analisi di u Pumonti

Rapport n^o 072 : Budget Primitif 2025 du budget annexe du laboratoire d'analyses du Pumonti

ET

Raportu n^u 073 : Bugettu primitivu pè l'eserciziu 2025 di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte

Rapport n^o 073 : Budget Primitif 2025 du budget annexe du laboratoire d'analyses du Cismonte

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Je fais une présentation un peu générale et après on fait Pumonte et Cismonte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On y va, c'est parfait, merci.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Donc, vous dire très vite que, en 2018, on a fait le choix politique de maintenir et de conforter les laboratoires, alors que d'autres départements ont fait le choix d'externaliser certaines prestations.

Tout l'enjeu, c'est de maintenir et de développer l'activité de nos labos dans des conditions financières qui soient acceptables pour notre collectivité.

Vous savez qu'il y a une démarche de fusion des laboratoires qui a été entreprise.

Tout d'abord, il y a eu, en 2023, un poste de préfigurateur qui a été pourvu pour une démarche d'harmonisation et pour l'amélioration du service et une meilleure rationalisation des moyens. Et, compte tenu de la spécificité des activités correspondantes qui sont strictement encadrées, une AMO a été lancée, elle a été notifiée et les premiers échanges avec les services ont été réalisés. Les premiers entretiens ont débuté et le premier rendu aura lieu en juillet 2025.

Donc, l'annonce faite par mon collègue et ami, Gilles Giovannangeli, sur une fusion en 2026, nous sommes dans les clous et nous l'annoncerons.

Pour revenir sur les budgets des laboratoires, les 2 laboratoires cumulés, c'est un budget de 8 M€, dont 94 % sont des dépenses de fonctionnement et 82 % sont des charges de personnel.

En termes de recettes, 1/3 sont des prestations auprès de clients divers, organismes, collectivités ou agriculteurs et 2/3 proviennent de la subvention dite d'équilibre de la Collectivité de Corse.

La subvention de la Collectivité pour l'année 2025, pour les 2 laboratoires, c'est 4,96 M€. La subvention d'équilibre totale connaît une augmentation de 2,89 % par rapport à l'année précédente, c'est-à-dire 139 000 € à peu près, avec là-aussi des trajectoires qui sont différenciées puisque pour le Pumonte, on est à +10,8 et pour le Cismonte à - 8,57.

Je voulais aussi dire, avant de rentrer dans le détail du budget du Pumonte, qu'aucune embauche, ni remplacement, suite aux départs à la retraite, n'ont été réalisés cette année.

Pour le Pumonte, l'équilibre en dépenses et en recettes du budget 2025 s'établit à 5 182 596 €, en progression de 9,29 % par rapport à l'année 2024.

La subvention d'équilibre provenant du budget principal de la Collectivité de Corse s'appuie sur une évaluation à hauteur de 3,163 M€, en hausse de 10,80 % par rapport aux prévisions du BP 2024.

Je ne vais pas rentrer dans les dépenses réelles totales, je ne vais pas vous lire le rapport, simplement vous dire 2 choses.

Il y a une inscription dans ce budget qui a été faite sur le budget du Pumonte qui est pour un investissement commun lié à l'acquisition d'un logiciel informatique, qui est le LIMS, qui est nécessaire pour pouvoir candidater au marché de l'ARS, qui a été fait donc sur ce budget-là, d'où l'augmentation, et qui est de 120 000 €.

Et une évaluation prudente des recettes qui est, vous l'avez vu, en diminution de - 100 000 €, puisque la recette réalisée en 2024 incluait des rattrapages de facturation de la fin de l'année 2023. Donc ça a été fait au plus près à 1,5 M€.

Voilà, pour le Pumonte.

Madame la Présidente, il y a un avis du CESEC

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'avis du CESEC, qui est groupé sur les 2 laboratoires.

Effectivement, ils reprennent les éléments factuels que vous avez évoqués suite à la présentation qui a été faite.

Ils ont pris note de la réflexion menée en vue de fusionner les 2 laboratoires dans un objectif d'harmonisation, de rationalisation des coûts et des missions.

Et ils prennent note aussi des questionnements en cours sur les missions des 2 laboratoires pour essayer d'avoir une trajectoire plus efficiente.

Il prend acte donc des 2 budgets.

Il y a également des rapports de commissions ; un rapport conjoint également.

Donc, commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Il y a un rapport, Madame la Présidente, de la commission des finances, mais je ne sais pas si je vais en faire la lecture ou si je donne simplement l'avis...

Nos amis de droite se sont montrés très curieux sur le sujet, mais je vais me contenter de lire l'avis.

Donc il y a un avis favorable de la commission, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu » et l'absence de « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Alors, on examine quand même un budget après l'autre, indépendamment de la présentation transversale que vous avez réalisée.

Donc sur le budget du laboratoire du Pumonte, est-ce qu'il y a des interrogations ? Georges.

M. Georges MELA

Merci, Madame la Présidente.

Simplement, je vous donnerai l'analyse qui est la nôtre sur les 2 budgets à la fois, comme ça on ira plus vite.

Sur le labo 2A, il en a été question, la subvention d'équilibre s'élève en 2025 à 3,2 M€ contre 2,9 M€ en 2020. Et je me rappelle déjà qu'on se félicitait à l'époque d'être en-deçà des 3 M€, donc la réalité nous a rattrapés puisqu'on est à hauteur de 3,2 M€, et qu'on enregistre une hausse de 11 %.

Sur les dépenses de fonctionnement, on constate que les charges à caractère général qui avaient baissé de 15 % l'an dernier, 660 000 contre 775 000 €, augmentent de 12,5 %. Donc + 83 000 € pour atteindre les 741 000 €.

Dans le 2B, la subvention d'équilibre, là c'est mieux, était estimée à 1,8 M€ contre 2 M€ l'an dernier, soit une baisse de 9 %.

Par contre, les charges du 011 ont augmenté de 15 %.

Les dépenses du 012 ont également augmenté dans la même proportion de 11 % et je n'ai pas lu d'explications complémentaires sur ces augmentations.

Par contre, en commission des finances, j'avais interrogé le président sur l'état d'avancement des travaux de fusion, ou du moins de convergence entre les 3 labos et on a eu une explication de Madame la Conseillère exécutive, qui nous a donc annoncé une séquence de réalisation et de formalisation de cette fusion qui devrait, d'après ce qui a été exprimé, être effective en 2026. Et donc on ne peut que s'en réjouir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Non. Donc, je repasse la parole quand même à l'Exécutif.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci. Donc, on confirme que la fusion sera effective en 2026 et on pense que c'est la solution sur ce dossier.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et l'augmentation, si je puis me permettre, qui est évoquée en fonctionnement, c'est l'achat que vous avez signalé obligatoire d'un logiciel spécifique.

Bien. Merci. Donc on va procéder au vote, s'il vous plaît, pour le **Pumonte (rapport 072)**.

Qui est contre ? Un Soffiu novu, Avanzemu, Core in frontre et Josépha Giacometti-Piredda.

Qui s'abstient ? Pierre Ghionga.

Qui ne participe pas ?

Qui vote pour ? Tous les autres.

Merci. **Le rapport (N°072) est ADOPTE à la majorité absolue.**

Madame la Conseillère, c'est bon ? Donc, nous continuons.

Pour le Cismonte, qui est contre ? Un soffiu novu, Avanzemu, Core in frontre et Josépha Giacometti-Piredda.

Qui s'abstient ? Pierre Ghionga.

Qui ne participe pas ?

Qui vote pour ? Tous les autres.

Merci. **Le rapport (N°073) est ADOPTE à la majorité absolue.**

Donc nous avons passé le budget primitif, les 2 budgets annexes des labos.

Je me tourne vers l'Exécutif, quel rapport souhaitez-vous passer ?

Donc, Santa Lucia di Portivechju.

RAPORTU D'INFURMAZIONI / RAPPORT D'INFORMATION

Raportu n° 043 : Raportu d'infurmazioni : Scansa di Santa Lucia di Portivechju

Rapport n° 043 : Rapport d'information : Déviation de Santa Lucia di Portivechju

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziu, Signora Presidente.

Cari Cunsiglieri esecutivi, Cari cullegghi territoriali,

Donc, c'est un rapport d'information pour une prise d'acte sur un projet qui est attendu pour faire un point d'étape, c'est le projet de la déviation de Santa Lucia di Portivechju.

Donc, très rapidement.

L'objet de l'opération : vous savez que depuis de nombreuses années, une réflexion avait été engagée par la Collectivité de Corse. J'ajoute que ce projet était déjà inscrit, et ça me fera faire une parenthèse, dans le programme pluriannuel d'investissement qui a été adopté par cette Assemblée en 2017, parce que j'entends qu'on oublie, mais il y a bien eu un programme pluriannuel d'investissement qui a été adopté, avant celui qui va être représenté par la Collectivité.

Et donc, vous savez tous qu'il s'agit donc d'un projet sur la l'ex-RT 10. Il s'agit d'un axe structurant du réseau routier corse.

Le Centre de Santa Lucia, sans surprise, est situé sur la commune de Zonza et bénéficie évidemment de l'essor touristique et d'un essor économique important, donc intensification de l'urbanisation qui est connue.

Conséquences : augmentation du trafic de desserte locale tout autant que du trafic de transit qui continuait à augmenter. Et des études de trafic qui avaient été réalisées en 2015, puis réactualisées en 2021 démontraient qu'en période hivernale, le trafic moyen journalier le plus bas observé était de 6 900 véhicules/jour.

En période estivale, le trafic moyen journalier maximum de 15 900 véhicules/jour.

Donc, réserve de capacité satisfaisante en période hivernale ; sans surprise, réserve de capacité très insatisfaisante en heure de pointe du soir notamment, et en heure de pointe du matin l'été.

Dysfonctionnement circulatoire important, donc causé par l'étroitesse des rues au niveau du carrefour à feux, empêchant les poids lourds de passer en même temps qu'un autre véhicule.

Un tableau permet de synthétiser, dans le rapport, l'évolution des trafics prévus sur cet ex-RT 10 entre 2015 et 2040.

Donc rapidement, en moyenne annuelle, on passe de 2015, 2 630 véhicules/jour à prévisionnel 14 235 en 2040.

En période hivernale de 6 900 à 10 200 et en période estivale de 15 900 à 23 500, avec un maintien de 2,9 % par an d'augmentation entre 2015 et 2020, puis une hausse de 1,5 % par an entre 2020 et 2040.

Donc, évidemment, en concertation avec les communes, notamment de Zona et de Lecci, un projet de déviation de l'ex RT-10 a, depuis lors, largement été envisagé, et il y a eu des progressions en la matière.

Donc, les objectifs de l'opération d'un projet aussi structurant, c'est :

Dissocier le trafic de transit du trafic de desserte locale, premier objectif.

Diminuer le trafic de l'ex-RT 10 en centre bourg par la création d'une déviation, donc on contourne évidemment le centre urbain le Santa Lucia.

Améliorer les conditions de circulation qui fluidifient le trafic et sécurisent les points d'écrasement ;

Evidemment, améliorer le confort des usagers en transit et la création de routes caractéristiques géométriques conformes aux guides d'aménagement des routes principales.

Favoriser l'accès aux plages et aux villages de l'intérieur.

Donc, c'est-à-dire qu'il s'agit d'aménager une voie nouvelle d'environ 4,2 km qui contourne le centre urbain de Santa Lucia sur les communes de Zona et de Lecci.

Donc, vous avez tout cela présenté avec y compris la question des accès, la question de la structure de la route. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails d'un rapport dont je me doute vous l'avez tous lu.

Il y a évidemment le rappel du contexte réglementaire qui est nécessaire pour l'exercice de ce projet de déviation, avec la déclaration d'utilité publique, l'autorisation environnementale unique, donc l'ensemble évidemment des études d'impact nécessaires. Le projet compatible avec le PADDUC, avec le PLU de la commune de Lecci.

Il y a eu un échange récent, et avec des points d'accord, avec la commune de Zonza, notamment à travers le PLU approuvé qui au départ ne comportait pas, au terme d'échanges administratifs, d'emplacement réservé destiné au projet de déviation, mais en lien avec, en discussion et en dialogue avec la commune, le principe d'une solution pour l'intégration d'emplacement réservé a été donc acté de manière conjointe.

On rappelle quand même que l'emplacement réservé permet d'interdire toute construction qui ne serait pas compatible avec le projet pour lequel cet emplacement est réservé. Il s'agit en conséquence d'une servitude limitant le droit à construire. Et puis, il représente aussi un intérêt de transparence qui garantit une large information sur les projets envisagés sur la commune, notamment lorsque ceux-ci peuvent être particulièrement structurants comme le sera la déviation de Zonza.

Historique rapide de ce projet de déviation :

Donc en 2014, il y a eu une concertation préalable publique, puis il y a eu une autre concertation du 8 septembre au 6 octobre 2017, sur les variantes envisagées de ce projet.

Donc les variantes au Nord qui demandaient d'importants terrassements ont été abandonnées. Nous sommes donc sur 2 variantes sud qui permettent de faciliter la desserte du littoral, sans entraver la circulation de l'agglomération. Et suite à concertation publique, le tracé, en bleu dans le rapport, de la variante sud courte a été retenu par le public.

Donc, différentes études successives entre 2015 et 2017.

Un choix de maîtrise d'œuvre qui a été lancée en 2021, qui permet de comprendre évidemment l'ensemble des prestations indiquées sur les études hydrauliques, sur les études écologiques complètes, sur l'étude paysagère, sur l'étude socio-économique, sur les photos montages, sur les dossiers réglementaires.

Il y a évidemment un lien important qui est fait avec la mairie et l'État sur notamment la requalification des traverses de Santa Lucia di Portivechju, afin de développer des modes doux et requalifier le centre bourg, qui peuvent s'intégrer d'ailleurs au projet de cœur de ville de la mairie de Zonza. Donc, il y a un lien d'aménagement fait entre la commune et la Collectivité à travers ces études.

Et bien sûr, il s'agit aussi de réduire les impacts environnementaux et d'améliorer l'insertion paysagère du projet, tout autant que d'améliorer le confort et la sécurité des usagers, ainsi que leur cadre de vie.

Suite à la mise à jour des études et la reprise des dossiers réglementaires, les demandes d'autorisation environnementale unique et de déclaration d'utilité publique ont été déposées donc à la préfecture de Corse-du-Sud le 7 août 2023 et évidemment, cette étape n'avait jusqu'à présent jamais été franchie.

Donc, plusieurs avis des services de l'État ont été émis.

Il y a effectivement aussi un avis défavorable du Conseil national de la protection de la nature en date du 21 décembre 2023, avec des remarques. Ces remarques font que la Collectivité, avec le B.E. en écologie et la mairie de Zonza recherchent des zones de compensation. Donc les zones compensatoires ont été établies en conformité avec les exigences du CNPN et du futur PLU de Zonza.

Alors, très rapidement.

L'ensemble des études d'impacts et d'impacts liés aux incidences, y compris résiduelles, du projet vous sont indiqués, y compris de manière très détaillée.

Les impacts, y compris résiduels importants, avec des mesures compensatoires sur les milieux naturels en raison de la destruction d'espèces protégées sur les milieux forestiers, sur l'agriculture en raison de la consommation de 1,8 hectares de terres agricoles, aussi en termes de paysage, en raison de l'artificialisation et de l'anthropisation pérenne des paysages.

Mais concernant la mise en œuvre de ces mesures paysagères compensatoires, l'objectif a été de trouver dans un secteur géographiquement proche de Santa Lucia, un aménagement paysager, de réhabilitation de points noirs ou une valorisation de site qui soit accessible au grand public, qui soit financée par la Collectivité de Corse, moyennant évidemment un conventionnement avec le maître d'ouvrage.

Donc, il y a le site d'Arasu, propriété du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages, qui a retenu l'attention. Tout cela vous est indiqué.

Pour un montant total d'opération envisagée qui intègre l'ensemble des obligations des mesures compensatoires de 33 633 560 € HT.

Donc, c'est un rapport qui vous est présenté pour prise d'acte, pour vous indiquer que l'opération donc se mène et franchit des étapes importantes et irréversibles.

Alors, il s'agira pour la Collectivité de Corse de poursuivre l'ensemble des étapes nécessaires et de corrélérer ça à sa vision, avec Gilles Giovannangeli, je l'ai indiqué par ailleurs, de mobilisation de financements. Évidemment, on pense au PTIC.

Et ça me permet de faire un point sur ce qui a été, en termes routiers, rapidement, même si on y reviendra pour la présentation du PPI routes, qui fait l'objet aujourd'hui d'un travail de fond par les services, en lien avec le Président du Conseil exécutif et ma délégation, qui se poursuit.

Donc, une présentation qui aura lieu dans pas très longtemps des PPI routes, mais pour rappeler qu'il y a bien eu un PPI, il y a bien eu un programme pluriannuel d'investissement.

Et sur l'aspect des routes, je rappelle que la PPI 2017, qui avait été adoptée dans cette Assemblée, prévoyait 868 M€ de projets et de programmations, et qu'à ce stade, à l'heure où on parle, c'est-à-dire en 2025, 70 % du montant de programmation a été soit programmé, soit réalisé.

Donc, on est sur un taux de réalisation sur l'aspect route de ce programme pluriannuel d'investissement qui est largement satisfaisant.

Donc, choix de notre majorité de l'époque en 2017, sur une période qui court jusqu'à 2026, sur ce PPI, où il y a une variable rail, port et aéroport, puisque c'était pour la première fois un plan pluriannuel d'investissement qui intégrait plusieurs infrastructures et pas simplement les routes.

Donc 700 M€ sur 868 ont été soit réalisés, soit sont en cours de programmation, c'est-à-dire actés, en cours.

Je rappelle, par exemple, qu'à travers ce PPI, des projets de routes départementales qui n'étaient pas prévus au financement du PEI, par choix politique de nos majorités successives et notre majorité de l'époque, ont été intégrés au financement du PEI, et un certain nombre d'opérations importantes

qui vous seront détaillées dans le bilan de cette PPI là pour parler de l'autre seront réalisées à cette occasion.

Donc c'est important de le dire. A chaque fois, on parle d'une collectivité qui n'a rien fait ou qui ne fait rien, il me semble que 700 M€ sur les 868 engagés dans les routes, pour les ex-territoriales et pour les routes départementales du nord et du Sud, c'est quand même un élément important à porter à la connaissance de cette collectivité et de cette Assemblée.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de l'Office des transports.

Donc c'est un rapport d'information, néanmoins, bien évidemment, vous pouvez vous exprimer si vous le souhaitez. Georges Mela.

M. Georges MELA

Merci Madame la Présidente. Oui, comme vient de le dire Monsieur le conseiller exécutif, c'est une prise d'acte. Donc nous prenons, nous aussi acte de ce rapport d'information qui traduit par rapport à ce qui a été exprimé, une volonté d'aboutir sur cette déviation dont le début des travaux avait été annoncé pour 2021 lors du vote de la PPI 2017.

Vous disiez, Monsieur le conseiller exécutif, que la PPI, il y en avait bien une. Nous n'avons jamais contesté cela. Ce que l'on a souhaité avoir c'est une actualisation de celle-ci depuis et nous l'attendons toujours.

Le projet que vous nous soumettez, vous l'avez dit, prévoit la création d'une voie nouvelle de 4,2 km qui partirait au nord, avec le nouveau giratoire et autre.

La question, c'était de savoir si d'un point de vue réglementaire, la commune de Lecci avait intégré dans son PLU les emplacements réservés, c'est OK, vous l'avez dit. Je crois que c'est à l'inverse de celui de la commune Zonza, je ne sais pas si les efforts ont été faits de ce côté-là. En tout cas, s'ils n'ont pas été faits, comment peut-on contourner cette difficulté nouvelle qui se présente ?

Le tracé est le même que celui qui avait été retenu par les enquêtes publiques de 2014 et de 2017.

Au niveau du calendrier, les zones compensatoires aux abords du tracé sont à l'étude pour un an. Après quoi, je crois, le dossier sera redéposé d'après ce que vous nous disiez, en 2026, l'enquête publique aura lieu en 2027, la DUP en 2028 et les expropriations en 2031.

D'un point de vue administratif, il faudrait 6 années. Vous en conviendrez, c'est particulièrement long, mais les délais sont incompressibles, par rapport à ce que vit la population du sud, et particulièrement ceux qui transitent entre l'axe Porto-Vecchio-Bastia. Mais ce qui est plus important, doit-on considérer que ce projet remporte votre adhésion et qu'il sera inscrit dans le futur PPI ? Nous savons tous qu'un rapport d'information n'est pas un engagement, mais un prévisionnel, lui l'est peut-être davantage.

Alors, j'en viens au coût prévisionnel du projet que vous nous avez présenté, je crois qu'il est de l'ordre, par rapport à ce que vous avez affiché, de 33,6 M€. Je souhaiterais savoir si ce montant a fait l'objet d'une nouvelle évaluation ou si les services ont repris l'estimation antérieure ? Ça, c'est le premier point. Dans le PPI de 2017, je rappelle que la déviation de Ste Lucie était estimée à environ 30 millions d'euros, elle devait être réalisée entre 2021 et 2024 avec un séquençement au niveau des réalisations de travaux et des crédits de paiement à hauteur de 3 millions d'euros, pour 2021, 9 millions d'euros pour 2022, 9 millions d'euros pour 2023 et 8,7 millions pour 2024.

Donc, le coût étant sensiblement le même, avec une marge d'imprévues au niveau des acquisitions foncières et des compensations, je pense que la question que je pose semble justifiée.

On a vu des dossiers routiers et vous en faisiez état lors de l'énumération et du montant qui était consacré à l'instant, des travaux routiers en janvier, celui-ci maintenant. Olmeto appelait un vote. Celui-ci non. Je souhaiterais en savoir plus sur la méthode que vous entendez retenir sur ce sujet. Je m'explique, le PPI qui sera très certainement révisé, en tout cas on l'attend, dans les 6 mois, puisque c'est une promesse, que dis-je, un engagement qui a été pris par le Président du Conseil exécutif, je voulais savoir s'il allait être actualisé pour modifier les deux dernières années ou si on allait carrément partir sur une nouvelle période de 10 années.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Georges. Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Nous n'allons pas retracer l'historique de ce dossier, simplement au titre du groupe « Fà populu in seme » nous sommes satisfaits de cette présentation et surtout souligner que nous rentrons aujourd'hui dans ce qui est appelé des vœux de cette Assemblée, sur des projets structurants puisqu'en l'occurrence, je crois qu'aujourd'hui il y a une évidence, la qualité de vie des habitants de Sainte-Lucie va en être grandement améliorée et bien au-delà, tous les usagers de la route, qu'ils soient à des fins touristiques pendant la période estivale, mais aussi d'innombrables travailleurs au quotidien, eh bien verront une circulation nettement améliorée.

Vous dire qu'aujourd'hui ce franchissement du Cavu ne procède en rien à quelque chose de compliqué, mais c'est quand même une belle opération qui va permettre, je vous le disais, de faciliter l'accès notamment à Porto-Vecchio et au sud ou à l'extrême-sud, en évitant pas mal de pollution dans l'agglomération de Sainte-Lucie, mais aussi en positionnant sans doute et notamment en période estivale, l'extrême sud avec des délais nettement moindres pour s'y rendre.

Donc sur le coût, 33 millions, il est à souligner, c'est une opération d'importance qui s'inscrit effectivement dans une PPI déjà votée, qui sera, le Conseil exécutif le dira, ce n'est pas à moi de le dire, mais vraisemblablement à nouveau positionné sur la future PPI, sans quoi ce dossier ne serait pas arrivé là en présentation. Vote ou pas vote, ça sera dit par l'exécutif aussi.

En ce qui nous concerne, je crois que sur un tel dossier, nous pouvons nous entendre. Il va désenclaver notamment le sud en termes de durée de transport, mais aussi et surtout sur la méthodologie de construction, on est sur une arche métallique qui va permettre le franchissement du Cavu qui s'intègre de manière cohérente et correcte dans le paysage de Sainte-Lucie.

Donc pour notre groupe, vous l'aurez compris, c'est un dossier majeur qui donne des perspectives aussi, même si les délais, Georges l'a dit, sont longs, mais ce sont des délais contraints.

On touche du doigt aussi la faisabilité des grands projets aujourd'hui par rapport à ce qu'ils étaient il y a quelques années.

Il est vrai que si certains projets ont trainé aujourd'hui, il s'avère, ici comme ailleurs, qu'ils sont nettement plus difficiles à réaliser.

Donc autant y aller franchement, ne pas perdre de temps. Les dossiers ont été déposés à la préfecture de Corse-du-Sud et dès que nous aurons les retours de ces dépôts dossiers, il va falloir effectivement enchaîner les étapes sans perdre de temps, sans quoi de nouvelles normes environnementales arriveront et on perdra encore plus de temps.

Donc, c'est une priorité pour notre groupe, c'est une priorité pour le sud Corse. Et donc, encore bravo pour cette présentation et ce rapport structurant et ces travaux structurants. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Louis. Monsieur Profizi.

M. Jean-Noël PROFIZI

Alors Louis l'a dit, c'est une priorité, c'est une priorité pour nous, c'est une priorité pour la population.

Je vous rappelle que c'est un projet qui date quand même pratiquement d'il y a 20 ans, on en parle depuis 20 ans.

Georges a dit, il a posé les bonnes questions : le calendrier, la méthode, le financement, le coût ou le surcoût. Quand on prend l'exemple du pont, c'est le même pont que celui du Liamone, qui a coûté en 2014, 10 millions d'euros. Donc aujourd'hui, est-ce qu'on en est toujours au même montant ? Je ne pense pas. Donc vraiment, être attentif au coût.

Moi, je voudrais rajouter bien sûr, travailler tous ensemble avec les mairies, tous les partenaires, mais aussi avec la population qui aujourd'hui est excédée. Il y a un collectif qui s'est créé aussi, je pense qu'il est intéressant de travailler avec lui et d'avancer. Je crois qu'un projet comme celui-là, c'est vraiment un projet structurant de territoire, et si on n'y va pas tous ensemble et avec l'aval de la population, je crois qu'on n'y arrivera pas. Mais c'est vrai que c'est un projet vraiment majeur pour l'extrême sud.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Un complément. Lorsqu'on fait ce genre de déviation, on crée une poche entre l'ancienne route et la nouvelle route. On l'a vu sur la 4 voies Marana-Casinca. Il y a une fâcheuse tendance aujourd'hui à considérer que la zone circonscrite dans ces 2 routes, devient potentiellement urbaine.

Donc, moi je voudrais qu'on croise le projet avec les PLU parce qu'il va y avoir des dédommagements fonciers derrière. Aujourd'hui, les terrains, ils ne sont pas constructibles. La base d'évaluation, dans les 30 millions d'euros, elle va être dans un quantum correct de terres qui sont soit zone inondable, soit ouvrage de type terre agricole, soit espace remarquable. Il n'y a pas trop de zones qui sont potentiellement en U dans la zone traversée. Mais il ne faudrait pas que des propriétaires, des gens qu'on connaît tous parce que la Corse c'est un village, soient défrayés d'un montant et qu'un ou deux ans après, le terrain en dessous où la route n'est pas passée, devient constructible.

Moi je crois que on a un devoir de regard par rapport aux PLU en cours ou aux PLU existants ou aux modifications à venir, parce qu'un chantier comme ça, ça génère une modification de la strate urbaine des deux communes qui sont traversées. Il faut l'avoir à l'esprit et il faut qu'on soit cohérents et justes.

Ensuite sur la partie technique, moi j'estime qu'il n'appartient pas pour le moment au service de choisir le pont. Un pont, c'est un ouvrage d'art et un ouvrage d'art, à un moment donné, c'est quelque chose d'esthétique. Il doit être défini dans le cadre d'un projet architectural avec une, deux ou trois solutions soumis prioritairement aux 2 communes traversées. Je pense que ça fait partie de l'état d'esprit général de tous les grands ouvrages d'art qu'il y a eu, c'est-à-dire que c'est un appel à projets sur un dispositif de construction.

Et, lorsqu'on est dans une logique de développement durable et d'économie circulaire, on doit éventuellement choisir l'ouvrage qui est potentiellement le plus réalisable en Corse avec le plus de retombées économiques. Si vous choisissez un pont bow-string de 90 mètres, je peux vous annoncer aujourd'hui qui sera le constructeur et je peux vous annoncer le prix. Donc après, il faut savoir ce qu'on veut. Je vous pose la question, pourquoi ça ne serait pas un pont à caisson du type du pont du Vechju qui est très esthétique, avec un cintre surbaissé, du style du plein cintre du pont d'Abra ? Pourquoi ça ne serait pas un pont suspendu ? Pourquoi ça ne serait pas un pont à haubans ?

Moi j'estime que c'est un projet architectural beaucoup plus qu'un projet technique. Faire un pont de 90 mètres, c'est facile, mais on doit laisser les populations, les conseils municipaux des 2 communes avoir le choix sur 2 options ou 3 options.

Je pense que ça fait partie des choses prioritaires parce qu'à la fin, il ne restera que ça. Faites un pont bow-string, l'arche, u catafalcu, si vede da partutu. Alors il y en a qui trouvent beau, il y en a qui trouve moins beau, parce que tout se discute dans l'art.

Voilà, mes 2 remarques.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, c'est Saveriu qui a la parole.

M. Saveriu LUCIANI

Moi, je ne parlerai pas du pont, j'ai suivi la problématique du pont. Je voudrais quand même qu'on revienne un peu au général, à la PPI notamment parce que, encore une fois, je vais ressasser la vieille prière, la question de la mobilité dans ce pays, elle se pose pleinement partout. C'est le pays le plus vieux, le pays le pauvre et pauvre aussi en termes d'axes, d'axes routiers.

Il y avait, il y a très longtemps, je ne sais pas si vous vous rappelez, l'idée d'une déviation notamment d'un même type, sur Folelli. Il y en avait une, je me rappelle, Monsieur Devisock était venu à Ghisonaccia à l'époque de l'ère Baggioni, la déviation du Fiumorbu entre Lucciana au nord de Ghisonaccia et sortie à Casamozza, 6 km et des poussières. Donc tout ça, ça a été abandonné.

Le fait est qu'aujourd'hui, entre le Fiumorbu et le nord de la Corse on ne compte plus en kilomètres, vous le savez, on ne compte même plus en minutes, on compte en heures et les axes à partir de Moriani plage, commencent à être encombrés et on se retrouve donc dans des situations souvent assez pénibles. Ça renvoie à des problèmes de secours, de santé, donc des problèmes qui regardent même les questions essentielles.

Donc il est important pour nous, de voir comment on peut à partir de Folelli vers le sud, comment on peut gérer l'afflux de véhicules, on sait que c'est l'axe le plus fréquenté de Corse, le regretté Toussaint Luciani parlait de l'axe Bastia-Bunifaziu avec un tunnel pour passer, à partir de Ghisonaccia vers la Gravona, c'était il y a à peu près 25 ans.

Donc, on est dans une problématique qui au-delà de Santa-Lucia regarde en quelque sorte tout l'axe de la côte est de la Corse qui aujourd'hui est quand même problématique. Voilà, je voulais dire ça.

Alors moi j'entends bien, vous savez je répéterai un vieil adage : l'intention n'entraîne pas la vertu, et on n'est même plus impatients, mais c'est

important qu'on ait, à un moment donné, la visibilité sur l'ensemble de ce couloir, nonobstant le fait qu'il y a et vous l'avez souligné, des problèmes parcellaires carrément, on en est à des problématiques de parcelles sur des PLU pour justement avoir des fuseaux. Paul-Félix soulignait la question des poches et de l'urbanisation assez systématique, on dira comme ça, systématique de certaines zones, donc il serait peut-être temps, je ne sais pas si vous y avez pensé, mais en tous les cas c'est une question, voir un peu s'il y a d'autres, en dehors du feu rouge d'Olmato, du feu rouge de Santa-Lucia, s'il y a une réponse sur cet axe de la côte est qui me semble aujourd'hui être quand même en situation d'urgence.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Saveriu. D'autres interventions ? Annette.

Mme Marie-Anne PIERI

Moi, je vais encore avoir une déformation professionnelle, excusez-moi, je voulais savoir au niveau de la maîtrise foncière, où vous en étiez, si vous aviez la maîtrise foncière, si les achats avaient été réalisés, ce que vous envisagez de faire et si vous aviez surtout budgétisé cette maîtrise foncière ?

Est-ce que vous envisagez aussi une expropriation ?

Est-ce que vous avez vérifié si le tracé en fait est titré ?

Est-ce que vous avez fait toute cette étude en amont ?

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, je repasse la parole à l'exécutif... Ah pardon, Jean-Christophe, je n'avais pas vu.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Ce n'est pas grave. Juste un mot dans le sillage d'Annette et bien sûr de Saveriu, par rapport donc aux emplacements réservés. Je sais qu'il y a eu un échange de courrier entre notre ami à tous, le maire Nicolas Cucchi, ses services et ceux de la Collectivité.

On a eu, je crois, qu'elle a été réglée depuis, une divergence d'appréciation et notamment sur la temporalité, avec ce delta que tout le monde connaît entre le PLU arrêté et le PLU approuvé.

Donc, je crois qu'il y a eu une clarification dans la méthode et qu'aujourd'hui les choses sont posées sur la question du tracé et de la destination des sols au PLU, avec vraisemblablement une demande de modification qui va intervenir de la part de la collectivité concernée. Donc ça, c'est un point de précision puisqu'il en a été question et que le maire nous y a sensibilisés, notamment lorsque le rapport devait passer pour la première fois à la dernière session.

Deuxièmement, je ne vais pas en parler ce soir, on aura l'occasion d'y revenir, mais on sait tous qu'on a une nécessité globale, je dirais, concernant le territoire. On a voté, il y a 2 sessions, la question d'Olmeto ; on a ce soir un débat et une prise d'acte sur celle de Santa-Lucia ; on aura des sujets pendants. Juste vous dire que ce territoire, il doit être regardé différemment, mais vous le savez toutes et tous, pour au moins 2 raisons. Le premier, c'est que commence aux portes de Solenzara, je dirais, la trajectoire vers ce qui est devenu la première station touristique de l'île, avec des flux tout à fait considérables qui ont pour partie été rappelés par le Conseil exécutif et d'autre part, qu'à la différence du grand Ajaccio, du grand Bastia, de la Balagne, du centre Corse etc., nous ne sommes pas desservis par le réseau ferroviaire.

Donc, l'état de la voirie historique, l'hyper saisonnalité, la fréquentation, notamment en période estivale conjugués à l'absence de moyens de transport collectif et notamment dans le ferroviaire, nous oblige à penser ces aménagements sur un pas de temps qui sera déterminé dans le cadre du débat sur la PPI, bien sûr qu'on espère tous plus rapide, et sur une maquette financière plus aboutie.

Mais dès lors qu'il ne s'agit que d'une prise d'acte et pas d'une délibération, on aura l'occasion d'en reparler. Mais juste ce point entre guillemets de « vigilance » ou d'alerte sur la question des emplacements réservés relativement au PLU en cours d'approbation, et bien sûr sur le volet, et global, et financier dont on aura l'occasion de reparler. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc je repasse maintenant la parole au président de l'Office des transports.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Merci à vous toutes et tous pour vos interventions et pour vos affirmations ou demandes de précisions.

Effectivement, il y a eu une question d'interprétation de méthodologie avec notamment le PLU de Zonza qui avait été adopté sans emplacement réservé, mais néanmoins pour avoir moi-même eu le maire au téléphone et avoir eu des échanges réguliers, et personnels, et par écrit entre les services, le cabinet de l'exécutif et la commune, nous nous sommes évidemment entendus sur les modifications nécessaires dans un temps très court pour permettre ces emplacements réservés dans le PLU de Zonza puisque c'était déjà le cas pour le PLU de Leccia.

Donc, ce problème est désormais, au sens de l'interprétation, derrière nous, donc nous sommes en train de mettre en œuvre.

J'ajoute que ce rapport est une prise d'acte, mais pour avoir connu un certain nombre de schémas directeurs par le passé qui étaient beaucoup moins précis, on voit quand même la structure du projet se dessiner assez précisément, à la fois en termes évidemment de structure, en termes d'objectifs, en termes de résolution de problématiques, mais aussi évidemment en termes de compensation des grands effets, des effets résiduels, en particulier, parce que ça a été indiqué, sous l'angle naturel, sous l'angle forestier, sous l'angle agricole.

Les études foncières, certaines ont été lancées, d'autres sont en cours. On est donc à un degré, c'est indiqué dans le rapport, jamais atteint jusqu'à ce jour en termes d'engagement de projets, jamais atteint. Donc, on est dans le seuil des réversibilités. C'est un projet qui était déjà dans la PPI de 2017, il n'y a aucune raison à ce stade, bien au contraire, si nous ne ferions pas une prise d'acte aujourd'hui, de ne pas l'inscrire vu son degré d'engagement dans la PPI, celle qui fait l'objet de travaux et qui vous sera présentée rapidement, réactualisée sur les routes.

A ce titre, évidemment, l'ensemble des problématiques indiquées, y compris sur les questions environnementales, sur la vision de l'articulation, en particulier sur le développement du centre bourg de Zonza, avec ce qui est

indiqué par la commune puisqu'il y a un dialogue de développement, pas simplement foncier, avec la commune, y compris sur les usages, sur la piste cyclable, sur les modes doux et sur la question du sol et de l'artificialisation qui se croisent avec les études, c'est un dialogue qui existe déjà, qui est en cours, qui se renforce.

Donc, on est en interaction de ce point de vue-là, en termes de méthode, et je trouve que c'est de bon aloi, c'est indiqué évidemment. Ça sera fait aussi de manière conjointe avec les services de l'AUE par rapport à la perspective de la révision du PADDUC, celle qui s'ouvre. Les choses se sont articulées dans une vision politique que vous connaissez, et nous reviendrons évidemment devant vous à travers la PPI, pour la précision de surcroît sur les éléments budgétaires de financement.

J'ajoute que sur la question financière, on est sur des coûts qui sont actualisés, pour répondre à la question de Georges Mela, tout au plus pour l'instant, il y a peut-être un delta qui pourrait nous faire monter à 35, 36 millions d'euros en fonction de la problématique environnementale. C'est la jauge aujourd'hui qui est estimée par rapport à l'actualisation du coût tel qu'indiqué. Mais on est bien sur un coût actualisé par les services avec l'ensemble des mesures compensatoires nécessaires.

Sur la question du pont architectural, en termes de dialogue et de possibilités, moi je suis ouvert à tout, nous sommes ouverts à tout là-dessus. Après, c'est évidemment une question de faisabilité à la fois technique et financière, plus qu'une histoire de volonté. Je ne crois pas qu'il y ait de problèmes là-dessus pour arriver à faire en sorte que les choses soient à la fois acceptables, insérées d'un point de vue paysager, optimisées économiquement pour les entreprises du territoire, on est dans cette optique-là et dans cette méthode-là.

Ce que je voulais simplement vous indiquer, c'est que la réactualisation de la PPI à la fois pour des raisons de prospective, mais aussi pour des raisons de rationalisation budgétaire et financière, avec les moyens qui se dégagent d'une vision budgétaire telle qu'elle était indiquée par Gilles Giovannangeli, mais aussi des ressources que nous allons aller chercher dans une réflexion liée notamment au PTIC, vous sera présentée de manière affinée dans pas très longtemps.

Je ne vais pas vous asséner sur le bilan des choses qui ont été réalisées ou engagées d'ores et déjà sur l'ancienne PPI, qui sont en cours ou en voie de programmation, on fera ça à l'occasion évidemment de la réactivation de la PPI routière, en revenant précisément sur les engagements qui ont été réalisés sur les ex-routes départementales dans le sud et dans le nord, mais aussi la

programmation sur la fameuse quatrième convention du PEI engagé sur le territoire ajaccien qui est en voie de programmation aujourd'hui ou ce qui sera programmé par la suite et qui ne l'est pas dans cette PPI là, dans la PPI réactualisée.

Voilà. Je pense avoir été suffisamment transversal, exhaustif, à moins que j'ai oublié quelqu'un sur cette question-là ? Oui, la question de Saveriu Luciani sur les grands ouvrages, vous savez qu'une des contraintes aujourd'hui, ce sont quand même les contraintes environnementales qui existent aujourd'hui qui n'existaient pas à l'époque quand on dessinait dans les schémas des recteurs des choses, après on peut regretter, y compris dans la poursuite des deux fois deux voies, que les choses ne puissent plus être réalisables, mais c'est une réalité de contraintes objectives qui se pose. Ça n'enlève pas le fait que, en termes de réactualisation de doctrines à la fois infrastructurelles mais aussi de services, de service public, de service de transport et là je fais référence évidemment au schéma territorial de transport et de service public, à Rail Route à naître et à présenter à cette Assemblée qui sera fait évidemment dans le cadre de la délégation qui sera la mienne en relation avec l'AUE, mais aussi en relation avec les intercommunalités. Il y a une interaction infrastructures - services à faire nette aujourd'hui, de manière beaucoup plus innovante sur la route, sur le rail, en termes de service public. Nous aurons à préciser bientôt ce que sera, par exemple, le marché de transport scolaire, ça a été indiqué par notre collègue de droite ce matin, même si ce n'était pas l'objet, puisqu'on était sur le rapport de développement durable, dans une optique propre du transport scolaire, mais dans une future optique de mixité des usages.

Tout cela évidemment fait l'objet d'une réflexion où on doit mêler les choses en fonction des contraintes environnementales et budgétaires, mais dans une idée de créer les conditions d'une évolution qui soit qualitative pour à la fois, tenir compte de la spécificité du territoire, mais aussi du désenclavement des zones de l'intérieur et de la montagne aussi, bien entendu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller.

Merci pour ces échanges et ces dernières précisions. Donc, nous prenons acte, il n'y a pas lieu de voter.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.

Je fais juste un point organisationnel.

Il reste 2 rapports de l'exécutif, un compte rendu de délégation d'attribution pour le second semestre 2024 et le rapport sur « A casa di Pasquale Paoli », è pò dopu, avemu un' elezzione per un CDE è una modifica, ma què, ghjè assai veloce, di a cummissioni di chjama è di l'offerta, donc de la CAO. Voilà.

Ensuite, on a 3 motions qui ont déjà été examinées et qui ont fait l'objet d'un consensus entre les groupes en commission. Je précise que je vous ai transmis une motion concernant les CESER, les conseils économiques, sociaux et environnementaux et du CESEC, la Présidente est ici.

Je vous en parle tout à l'heure, mais examinez la motion, en tout cas ça a été transmis aux présidents de groupes. Je pense que tout le monde l'a eue me semble-t-il ? Parfait. Donc ça peut quand même aller assez vite sans que nous ne brimions qui que ce soit, que ce soit côté exécutif ou côté élus dans l'hémicycle.

Donc je me tourne vers l'exécutif.

Anne-Laure Santucci, je suppose, pour A casa nativa di Pasquale Paoli ?

CULTURA È PATRIMONIÙ / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 052 : Museu Casa nativa Pasquale Paoli : iscrizione di cullezzione nantu à l'inventariu regulamentare di u museu

Rapport n° 052 : Musée Maison natale Pasquale Paoli : inscription de collections à l'inventaire règlementaire du musée

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Micca troppu a casa ma ciò chè no avemu da mette nentru. Postu chì ghjè assai à bona ora, aghju da piglià u mo tempu...

Stu raportu cuncerna a scrizione per u museu Pasquale Paoli, d'unipochi di documenti o opere artistiche acquistate in lu 2024, opere in leia cù u prugettu scientificu è culturale di u museu. Un raportu, l'avete vista sta mane, in leia dinù cù e feste di cumemurazione di a nascita di u Babbu, chì ci permette dinù di mette in nostri passi ind'è l'andatura muderna iniziata in Auropa da u Generale di a Nazione.

Donc d'un point de vue technique, il est important de comprendre, puisque ce rapport, il a été demandé qu'il passe en session alors qu'il était inscrit en CPD, donc je vais être bien pédagogue, d'un point de vue technique, il est important de noter qu'avant l'acquisition, chaque œuvre est présentée en commission scientifique régionale pour les acquisitions des musées de France, qui a émis un avis favorable à leur inscription à l'inventaire des musées. Quand nous serons autonomes, nous ne passerons plus par ce biais-là.

St'acquisti, appartenenu à e prime revuluzione corse, è à a zitellina di Pasquale Paoli, i primi affari chè n'avemu compru.

L'enfance de Pasquale PAOLI est relativement méconnue, elle se déroule dans un contexte insurrectionnel qui embrase l'île à cette époque. Il semblait donc essentiel d'intégrer à l'inventaire les documents suivants.

Il y a une affiche décrétant l'arrestation du roi Théodore de Neuhoff qui date du 22 décembre 1736 ; des Lois au public français en Corse ; une amnistie générale accordée par Gênes à ses sujets corses sous la garantie de la France, une copie contemporaine du 28 septembre 1752.

Il nous semblait également essentiel de faire les acquisitions qui concernent la période du généralat. Vous savez qu'en 1753, suite à l'assassinat de Ghjuvan Petru Gafforj, Paoli rentre précipitamment en Corse. À cette

époque, il est officier au service du Royaume de Naples, en garnison sur l'île d'Elbe. Et il débarque sur l'île au printemps 1755 lors de la Consulta San Anto di a Casabianca, qui se tient du 12 au 14 juillet, il est élu Capu générale di a Nazione.

Les documents qui reflètent cette époque sont les suivants. Donc, une lettre manuscrite de Pasquale Paoli adressée à Francesco Saverio Colonna d'Istria, le 3 décembre 1765 ; une autre lettre manuscrite de Paoli adressée à Francesco Rocca qui date du 27 juin 1768 ; un pistolet à silex Acquafresca, vous l'avez dans le document, de Matteo Cecchi ; un autre pistolet à silex qui date du 18^{ème} siècle et The journal of à Tour To That Island – and Memoirs of Pascal Paoli, désolée pour mon anglais, je ne suis pas encore trilingue.

Nous avons fait le choix d'acquisitions en lien avec la période également du Royaume Anglo Corse. Donc l'avènement de la Révolution française marque le retour de Pasquale Paoli sur la scène politique. A Paris, vous le savez tous, il est accueilli en héros à l'Assemblée nationale et à la société des amis de la Constitution qui deviendront des Jacobins. Il arrive en Corse, Capicorsu, in Maginaghju le 14 juillet 1790.

Les relations entre la Convention et Paoli se détériorent rapidement. Et face à cette situation, il choisit de retourner vers l'Angleterre où il a été exilé.

Donc nous avons acquis de cette époque un décret du 17 juillet 1793 qui déclare Pasquale Paoli traître à la Patrie, le fameux décret. Nous avons également acheté il Regolamento provvisorio dell'Assemblea Generale di Corsica – tenuta in Corti li 10 e giorni seguenti di Giugno 1794, et The Gentleman's Magazine and Historical Chronicle for the year MDCCXCIV – Londres, 2^{ème} semestre 1794.

Il est ensuite écarté du pouvoir du Royaume Anglo Corse et il va mener une importante opposition populaire sur l'île. Il est rappelé à Londres et il rejoint l'Angleterre. Et à partir de ce moment-là, il ne reverra plus jamais la Corse.

De ce second exil, il nous a été possible d'acquérir les éléments suivants. Donc le premier supplément à la liste des émigrés du département du Liamone, le 11 octobre 1797 ; la lettre manuscrite de Jean-Jacques-Vincent Avogari de Gentile, Capcorsin, au Lieutenant Natali.

Enfin, dernières acquisitions, elles concernent les relations entre Pasquale Paoli, les Bonaparte et Maria Cosway, vous savez que durant son premier exil en Angleterre, il a fait la connaissance de Maria Cosway avec qui il a entretenu une relation amicale épistolaire dit-on, pendant plus de 20 ans.

Le musée de Merusaglia a accueilli l'an passé une superbe exposition qui rend hommage à Maria Cosway, et je tiens à saluer d'ailleurs les services et les équipes de ce musée que je visiterai bientôt, pour leur travail et leur engagement.

Donc de ce lien avec Maria Cosmay, nous avons souhaité acquérir une miniature sur ivoire figurant Maria Cosway assise dans un fauteuil sur fond de mer ; une autre miniature sur ivoire figurant le cardinal Fesch, c'est l'école française du 19^{ème} siècle et un dessin au graphite rehaussé à l'aquarelle, Portrait de Bonaparte Ier consul en 1800.

Comme vous le savez, au 18^{ème} siècle, la société Corse connaît un bouleversement fondamental marqué par le changement de souveraineté de Gênes à la France et par l'ascension des familles notables corses à des postes prestigieux. L'épopée de Pasquale Paoli se déroule sur un échiquier complexe. Les membres des familles corses sont tiraillés entre leur sentiment patriotique et les réalités de la vie en Corse de la seconde moitié de ce siècle.

Certains Corses choisissent de suivre Gênes, d'autres la France, tandis que d'autres encore s'engagent dans l'aventure anglaise. Dans de nombreuses familles, les fratries se divisent en pro français, pro génois, pro Paoli ou pro anglais.

De cette période très riche et très intéressante, nous avons choisi d'acquérir les armoiries de Pasquale Paoli, une huile sur toile du 19^{ème} siècle de Joseph Giordani ; un sceau à cire aux armes de l'évêque Ange-Edouard Stefanini, qui est magnifique et un étui et sceau à cire en argent, aux armes de l'évêque Ange-Edouard Stefanini.

Enfin, en cette année exceptionnelle de commémoration et cette année exceptionnelle, nous le verrons et nous le prouve, l'influence de Pasquale Paoli demeure toujours vivace tant d'années après sa mort.

Donc, Francesco Domenico Guerrazzi lui consacre en 1869 un volumineux roman intitulé Pasquale Paoli, ossia la Rotta di Pontenuovo. Cette période se cloue avec l'inauguration de la statue à Corti en 1854, sur la place qui porte son nom.

Durant l'entre-deux guerres, Paoli devient une figure emblématique du mouvement autonomiste et aujourd'hui, la dimension de ce personnage ne cesse de croître, fait l'unanimité pour l'ensemble de la société Corse.

Dans ce cadre, de ce que je viens de vous énoncer, nous avons souhaité acquérir, l'Imprimé réalisé par Stamperia di A Muvra, Aiacciu du 03

août 1925, intitulé Cumitatu pè u monumentu à i corsi morti di Pontenuovo. Inaugurazione di a croce di u Ricordu ; dessin à la plume à l'aquarelle Le Couvent de Morosaglia, anonyme, 1882. Et enfin, un ensemble provenant de Muratu : Portrait de Pasquale Paoli, huile sur toile et lit à baldaquin.

Voilà en quelques mots.

40 418 € per rinfurzà è per riacquistà a nostra storia cumuna, à ringrazià vi.

Je crois que Romain Colonna, veut demander la parole.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est moi qui la donne, Madame... Donc, nous donnerons la parole à Véronique Pietri.

Alors, il y avait un rapport d'abord, Frédérique Densari.

Mme Frédérique DENSARI

Rapidement, Madame la Présidente, je vais simplement vous donner l'avis de la commission.

La commission a émis un avis favorable et a demandé le transfert de ce dossier en session, chose faite aujourd'hui, avec une non-participation du groupe « Core in fronte ». Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Véronique Pietri.

Mme Véronique PIETRI

Merci, Madame la Présidente.

Moi je voudrais juste dire quelques mots pour d'abord rendre hommage au travail de Madame Latour qui une fois de plus a apporté toutes ces œuvres, qui est toujours à l'affût et qui fait un très gros travail au niveau du musée Pasquale Paoli. Donc, déjà lui rendre hommage puisque ce musée, il va être bien sûr au centre de cette année d'anniversaire et des commémorations qui vont d'ailleurs commencer le 6 avril.

Saluer aussi la grande qualité de toutes ces œuvres qui viennent se rajouter à la collection déjà très belle, je dirais, de ce musée que nous avons eu

l'occasion de visiter avec ma collègue Madame Branca et qui est un joyau au niveau de notre histoire et de ce qu'il porte par rapport à ce personnage emblématique.

J'ai écouté très attentivement et avec beaucoup d'intérêt les paroles d'Antoine-Marie Graziani qui est un grand soutien dans ce Copil et dans l'organisation de cette année et des commémorations. Il a expliqué à quel point tous ces documents, toutes ces œuvres faisaient partie, donc d'un fonds et qu'il restait encore beaucoup de choses à y découvrir. C'était un fonds très, très important.

Moi, j'ai une chose à regretter, c'est le fait que cet homme qui a une stature internationale, qui a une stature d'homme politique très importante, ne soit finalement pas reconnu, ne serait-ce que par le ministère de l'Éducation nationale. Donc moi, j'aurais aimé qu'il rentre enfin dans les manuels d'enseignement de l'histoire pour nos écoles.

J'aurais aimé qu'on fasse une demande très officielle au cours de cette année pour profiter de cette année pour enfin faire une demande, avec s'il faut même le contenu qu'il faudrait y mettre, puisque nous avons des chercheurs comme Antoine-Marie Graziani. Ensuite, toutes ces valeurs dont on parle et sur lesquelles nous allons rebondir, je dirais, pendant toute cette année, rappeler aussi les mots qu'a dit Antoine-Marie Graziani aujourd'hui, toutes ces recherches pour réaliser une construction populaire et donc faire que cette année le rende encore plus populaire, passer du scientifique au populaire avec toutes ces commémorations et tout ce qui a été prévu pour cette année. Et dire aussi que j'ai hâte, bien sûr d'être au 6 avril pour commencer tout ce beau programme dont cette exposition du musée. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui d'autre souhaite intervenir ? Petr' Antone Filippi.

M. Petru Antone FILIPPI

À ringrazià vi, Signora Presidente,

Micca bisognu di spiecà quale hè Paoli, hè forse à pena l'impressione chè no pudimu avè, chì tuttu hè statu dettu è puru pensu chì issu raportu ci dice parechji affari, forse di manera discreta ma ci parla quantunque.

Ci parla di manera interessente di un tempu più longu di a vita di Paoli, a so giuventù, u seculu di e rivuluzione.

U sensu stessu di e cumemurazione di i trecent'anni, in fatti Pasquel Paoli ùn hè micca solu Pasquale Paoli, hè di più chè Paoli, hè à tempu a persunificazione è u pruduttu d'un epica di bullore intellettuale per tutta a Corsica, cum'è Napoleone d'altronde ancu s'è bon...

Ma ci parla dinò di u so generalatu, u mumentu u più cunnisciutu, ghjè una manera di capisce lu megliu d'avè issi ogetti quì, micca dumane per avè a Corsica di dumane ch'ella sia quella di Paoli, certi affari di l'epica di Paoli sò forse bè induv'elle sò. Ma piuttosto di ritene ciò chì ci hè a ritene di u spiritu nuvatore di l'epica è di u Paulisimu da annacquà l'oghje.

U Regnu Anglu Corsu dinò perchè Paoli, perchè da sustenidore di a revuluzione francese, diventa un traditore per u governu francese di l'epica. Forse ci permette di quistiunà a cumplexità di a revuluzione francese, è l'idea di libertà di u giacobinisimu chì no cunniscimu sempre avà.

È po dinò, infine e rilazione internaziunale, perchè Paoli hè què dinò, a prova attraversu l'ammirazione è a simpatia ch'ellu - è cun ellu tutta a Corsica- hà pruvucatu à l'internaziunale, a prova chì u naziunalisimu corsu, chjamate lu Paulisimu o autonomisimu o independentisimu, ùn ci ghjove micca à u cuntrariu hè statu capace è di sicuru hè sempre capace è serà sempre capace di parlà à l'universale perchè parla à una brama universale : parla di libertà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti,

Altre dumande di parolla ? Nò

À ringrazià a cunsigliera è i servizii, Madama Latour, v'aghju da dà dinò a parolla. Eu vulerebbe una copia di u rigulamentu di l'assemblea generale di Corsica, per dà lu à tuttu u mondu, è forse dinò una copia di u Gentleman magazine per certi, ça serait bien qu'on le distribue.

Avete a parolla.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Signora Presidente, je voulais, parce que je ne l'ai pas fait en introduction, saluer le travail de la directrice, Madame Latour, qui négocie les prix, suit les ventes des enchères et pour 2025, est déjà en marche pour négocier et a déjà trouvé quelques vendeurs.

La saluer aussi parce que ma collègue à ma droite me dit que l'année dernière, elle a continué à diffuser l'œuvre du musée de Pasquale Paoli à travers les assises de la jeunesse qui se sont déroulées dans le Giussani.

Voilà, merci à elle et merci aux différents collègues qui ont pris la parole sur ce sujet, sur ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci donc nous allons voter. Parce que pour acheter, il faut voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Qu'est-ce que tu veux ? À st'ora qui, ùn mi cerca micca !

On ne parle pas après l'exécutif, stop.

M. Saveriu LUCIANI

C'est une explication de vote.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah pardon, pardon, excusez-moi, c'est de droit.

M. Saveriu LUCIANI

Ghjustu per di, Presidente hè impurtente, l'hà ammentatu, hà ammentatu un evenimentu chì...3 aout 1925, cent'anni fà. Sò cent'anni quist'annu. A Corsica hà u ricordu di Ponte Novu, Petru Rocca à A Muvra ne hà parlatu, ricurdemuci ne.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eiu mi n'arricordu propriu bè postu ch'ellu ci era un ziu, vi cunteraghju, dopu.

Allè, vutemu. Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? È quale hè chì vota à prò ?

UNANIMITÀ

Quale chì passa per l'esecutivu di u resuontu ? Ghjè u Presidente ? Hà da vene? Ah, ghjunghje !

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 058 : Resuontu pè u secondu simestru di u 2024 di e delegazione d'attribuzione accunsentite à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente

Rapport n° 058 : Compte-rendu pour le second semestre 2024 des délégations d'attributions consenties au Conseil exécutif et à son Président

M. le Président Gilles SIMEONI

U resuontu per u sicondu simestru di u 2024 di e delegazione d'attribuzione accunsentite à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente da l'assemblea di Corsica. Dunque ripiglia issu raportu a totalità di e decisione chì sò state pigliate ind'è u quadru di u mandatu chì m'hè datu ogni annu in pricipiu d'annata.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est tout ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je peux lire si vous le souhaitez.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non non, c'est bon, merci.

Est ce qu'il y a des remarques sur ce compte rendu ? Non, une explication de vote Saveriu ? Non, sans façon.

Très bien. Donc nous mettons au vote.

Merci Monsieur le Président pour cette présentation remarquable.

Pas de vote ? Non, pas de vote, Serge ? Pas de vote, c'est encore mieux. Merci. Nous prenons acte Président.

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de ce rapport à l'unanimité.

Raportu n° 070 : Rinnuvata parziale di i membri di a Cummissioni di Chjama à Ufferti

Rapport n° 070 : Renouvellement partiel de membres de la Commission d'Appel d'Offres

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, il va falloir voter un bulletin secret là ? Non, il n'y a qu'une liste.

Alors il faut qu'on décide quand même à l'unanimité, que vous ne voulez pas le vote à bulletin secret.

Je propose que nous ne votions pas par un bulletin secret le renouvellement de la CAO.

Qui est contre ma proposition ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'Assemblée de Corse se prononce à l'unanimité pour procéder à l'élection à main levée.

Ça, c'est un pouvoir de conviction exceptionnelle.

Les titulaires proposés sont : Louis Pozzo Di Borgo, Ghjuvan Santu Le Mao, Juliette Ponzevera, Chantal Pedinielli et Pierre Poli.

Les suppléants sont : Hyacinthe Vanni, Anna Maria Colombani, Joseph Savelli, Pierre Guidoni, et Julia Tiberi.

Donc je soumets maintenant au vote cette liste. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

La liste est ADOPTÉE à l'unanimité.

Bravo à ceux qui ont été élus.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n^u 065 : Elezzione complementare di rapresentanti di l'Assemblea di Corsica à u Cumitatu sindacale di u Sindicatu di l'Energia di u Pumonti

Rapport n° 065 : Élection complémentaire de représentants de l'Assemblée de Corse au Comité syndical du Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous avons maintenant une élection complémentaire de représentants de l'Assemblée au comité syndical de l'énergie de Corse du Sud. Là en revanche, il faut voter obligatoirement à bulletin secret.

Donc, on se dépêche, on organise rapidement...

M. Le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre, on ne peut pas déroger là ? Non.

Et juste une question sans appesantir les débats, pourquoi on peut le faire sur l'autre et pas sur celui-là ? Il y a un texte ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Parce que la dernière fois, on a voté pour le SDE à bulletin secret et qu'en termes de cohérence il faut qu'on fasse la même chose.

M. le Président Gilles SIMEONI

Même si on a fait comme ça la dernière fois, s'il y a une proposition de déroger et qu'il y a un vote à l'unanimité pour déroger, à mon avis, me semble-t-il, sauf erreur de ma part. Si, par exemple dans une élection donnée, il y a un choix de voter à bulletin secret et que la fois d'après on décide autrement, on peut le faire non ? Présidente il me semble.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Écoutez, si jamais il y avait un contrôle de légalité, ils reviendraient en arrière.

Alors s'il vous plaît, retournez à vos places. Donc, je fais comme tout à l'heure.

C'était dans un souci de cohérence avec la fois d'avant. Donc normalement, on doit voter à bulletin secret, si vous ne voulez pas voter à bulletin secret, vous l'exprimerez, on l'exprimera tous ensemble, mais il me faudra une unanimité. On est d'accord ?

Donc je propose, vu l'heure tardive, vu aussi les enjeux, etc., il n'y en a pas beaucoup, donc je vous propose de ne pas voter à secret.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour cette proposition ?

L'Assemblée de Corse se prononce à l'unanimité pour procéder à l'élection à main levée.

Donc, nous voterons à main levée.

Concernant cette élection au Comité syndical du Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud, la liste est la suivante :

Donc les titulaires sont : Jean-Paul Panzani. Alex Vinciguerra, Veronica Arrighi, Marie-Hélène Casanova-Servas, Jean-Jacques Lucchini, Paul-Jo Caitucoli, Eveline Galloni d'Istria, Don Joseph Luccioni.

Les suppléants : François Sorba, Lisa Francisci Paoli, Romain Colonna, Muriel Fagni, Ghjuvan Santu Le Mao, Danielle Antonini, Nadine Nivagionni, Petr'Antò Filipii.

Voilà la liste des candidats.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Présidente, une explication, pourquoi on renouvelle la totalité des 6 membres ? Quelle est l'obligation ?

Vous avez des démissions et des abandons de postes, il faut remplacer ceux qui sont partis. Ou est-ce qu'il y a eu 6 démissions notifiées au syndicat d'électrification ? Ne peuvent être remplacés que ceux qui ont donné des lettres de démission au président du syndicat d'électrification. Combien il y en a ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tous.

M. Paul-Félix BENEDETTI

6 qui ont démissionné ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eh oui, ils ont tous envoyé leur démission. Il n'y a pas eu que le mouvement de chaises musicales lié à ce qu'on a évoqué depuis deux sessions. C'est ce qu'on nous a indiqué, donc c'est pour ça qu'on revote, c'est tout. Voilà.

M. Georges MELA

Oui, vous venez de répondre à la question de Paul-Félix, ça tombe bien, on pourrait établir une proportionnelle ? 2028 ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On est bon, allez, on continue les opérations de vote s'il vous plaît.

Qui est contre cette liste ? « Avanzemu ». Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Un soffiu novu », « Core in fronte » et Josepha Giacometti. Qui est pour ? Donc, tous les autres avec Pierre Ghionga.

Ces personnes sont élues à la majorité un peu plus qu'absolue.

Pierre Poli, se déporte, je le signale, voilà. Il l'avait signalé lui-même d'ailleurs, merci.

La liste est ADOPTE à la majorité.

Félicitations aux nouveaux élus et bon travail.

MUZIONE / MOTIONS**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, nous partons sur les motions, s'il vous plaît.

Concernant la première motion. Elles concernent la hausse de la taxe sur les billets d'avion. C'est la commission pour les politiques de santé et la commission éducation, culture, cohésion sociale et enjeux sociétaux qui l'ont travaillée et qui l'ont déposée de manière conjointe. Muriel Fagni, vous voulez intervenir.

Mme Muriel FAGNI

On intervient ou je présente la motion, pas avec tous les considérants bien évidemment, mais...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, non, ne lis pas tout. On est efficaces, s'il vous plaît.

On avait dit en commission permanente que chaque groupe dirait un mot, mais vraiment un mot. Chaque groupe veut s'exprimer, mais vraiment un mot.

Motion N° 2025/O1/004 déposée avec demande d'examen prioritaire par la Commission pour les Politiques de Santé et la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux : Non à la hausse de la taxe sur les billets d'avion (TSBA) pour la Corse

Mme Muriel FAGNI

Merci, Madame la Présidente.

Je présente la motion quand même, mais je vais essayer d'être efficace.

Après avoir accueilli les représentants et la directrice de l'association « Inseme » lors d'une commission conjointe qui regroupait la commission des politiques de santé et la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux, tous les commissaires présents ont pris acte des préoccupations exprimées par l'association concernant l'augmentation des taxes sur les billets d'avion.

Avec l'ensemble des groupes, nous avons travaillé et rédigé une motion en commission et on vous la présente maintenant.

L'objet, c'est de s'opposer à l'augmentation de la taxe de solidarité sur les billets d'avion, donc l'acronyme TSBA pour les vols entre la Corse et le continent.

La loi de finances pour 2025 prévoit une orientation significative de cette taxe et ce depuis le 1^{er} mars 2025 qui passe de 2,63 € à 7,40 € pour un vol domestique, soit 14,80 € pour les allers-retours Corse continent. Cette hausse vise à générer 850 millions d'euros de recettes supplémentaires pour l'État.

Nos arguments : inégalité et injustice. Pourquoi ? La Corse, en tant que territoire insulaire, dépend fortement du transport aérien pour des raisons médicales, professionnelles, familiales et économiques. L'augmentation de cette taxe aggrave les inégalités existantes et pénalise les Corses, notamment les familles en difficulté et les patients nécessitant des soins spécialisés sur le continent.

Il y a un impact économique et sanitaire. La hausse de la taxe pourrait entraîner un renoncement aux soins pour certains patients et augmenter les charges des organismes de sécurité sociale. Plus de 26 000 déplacements médicaux vers le continent sont enregistrés chaque année, soulignant l'importance du transport aérien pour l'accès aux soins spécialisés.

Également un impact sur l'économie et le tourisme, l'augmentation de cette taxe risque de compromettre l'attractivité touristique de la Corse en raison de la hausse des prix des billets. Le tourisme étant un secteur clé de l'économie insulaire, cette mesure pourrait entraîner des répercussions économiques significatives.

On rappelle aussi que cette exonération de la hausse de la TSBA pour la Corse avait été votée dans la loi des finances 2025 et a été validée par le Sénat et défendue par les parlementaires Corses. Le Gouvernement a justifié l'écart de cette mesure pour une éventuelle incompatibilité avec le droit européen, mais sans attendre l'avis de la Commission européenne.

Donc on demande l'annulation de la majoration que les parlementaires insulaires sont appelés à défendre l'annulation de cette taxe, que le Gouvernement est invité à réviser sa position.

On mandate le président du Conseil exécutif de Corse et les parlementaires pour porter ces arguments devant les instances nationales et européennes.

Nous affirmons notre attachement au principe d'égalité des citoyens, notamment en termes d'accès aux soins et on dénonce cette décision du Gouvernement de ne pas exempter la Corse de cette hausse de la TSBA, soulignant les impacts négatifs sur l'accès aux soins, l'économie, le tourisme de l'île.

On mandate le président du Conseil exécutif de Corse ainsi que les parlementaires afin de porter ces arguments devant les instances nationales et européennes pour obtenir une exemption qui serait à la fois juste et nécessaire pour les Corses.

Voilà, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la présidente de la commission.

Qui souhaite s'exprimer. Quel groupe commence ? Chantal.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente. Je vais être brève à cette heure tardive, je crois qu'on nous a accordé 3 minutes, mais je n'ai pas besoin de 3 minutes.

Cette initiative découle de la décision parlementaire et gouvernementale dans le cadre du projet de loi de finances. L'ensemble des parlementaires insulaires ont considéré, à juste titre, que la Corse ne devait pas être assujettie à cette augmentation de cette taxe de solidarité sur les billets d'avion, étant donné que sa vocation est de financer l'intermodalité, à savoir le rail et les autoroutes dont la Corse est dépourvue.

Par ailleurs, le principe de continuité territoriale conjugué au fait insulaire exige que les Corses utilisent beaucoup le transport aérien notamment pour raisons médicales.

L'association « Inseme » qui s'était rapprochée de l'ensemble des groupes, nous avait tous sollicités. Pour ce qui nous concerne, nous avons rédigé une motion demandant une adaptation législative consistant à maintenir la taxe à son montant initial pour tout trajet au départ ou à destination de l'île. N'ayant pas pu la déposer le mois dernier, nous avons travaillé entre élus de façon transpartisane puisqu'entre temps, le groupe de la majorité avait également préparé un texte.

Il a fallu discuter, ferrailer sur certains considérants, et c'est normal, mais on a essayé de trouver une rédaction neutre et complète. C'était le vœu de tous et la convergence a pu se faire.

Nous avons introduit dans le dispositif, c'était une demande de notre groupe, qu'a minima, si d'aventure il fallait un plan B, qu'il y ait un périmètre plus restreint, que l'on puisse circonscrire le tarif préférentiel de la taxe au tarif résident sur le fondement de l'accréditation, ce qui réglerait le problème des déplacements médicaux des insulaires, de leurs accompagnants principalement, mais aussi forcément des acteurs économiques qui aspirent à ce que l'exonération soit généralisée.

Chacun y a mis du sien. On a cité bien sûr l'ensemble des parlementaires de façon générique et notre groupe a renoncé dans cette rédaction commune à évoquer la taxe sur les transports perçue par la CdC, les fameux 9,14 euros par billet, qu'il faudrait aussi, dans l'idéal, neutraliser. 14 euros d'un côté, 9 euros de l'autre... ça pèse sur les ménages. La situation budgétaire de la CdC, on l'a vu cet après-midi, ne permet plus d'envisager cette éventualité.

La majorité a accepté d'assouplir sa position sur la « compensation » entre DCT et taxe de solidarité.

Je pense, comme nous l'avons écrit dans notre motion initiale, que le Gouvernement a considéré que la Corse avait eu la majoration de DCT, mais qu'au regard des discussions en commission paritaire, l'exonération de la TSBA ne pouvait pas être accordée, arguant de fait qu'il y avait eu en quelque sorte compensation.

Or, et c'est souvent le cas dans les négociations, on a gagné d'un côté mais pas de l'autre. Je considère que c'est un deal. Mais en aucun cas, les deux dispositifs sont corrélés.

La rédaction initiale laissait penser que le Gouvernement nous incitait à financer la hausse de la TSBA par la majoration de DCT. Or, les demandes de compensation formulées par les compagnies aériennes ne concernent que le service, donc hors taxe. La présidente d'Air Corsica, membre de la commission, a participé aux échanges et nous a éclairés sur certains points.

Donc, voilà comment nous en sommes arrivés à cette motion commune, qui rejoint le même objectif, celui d'une fiscalité allégée au nom de la continuité territoriale, du fait insulaire, du sous-équipement sanitaire, du fait que la Corse ne peut pas mobiliser d'autres modes de transports plus propres, etc...

Nous voterons bien entendu cette motion et l'application du principe d'équité.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Qui s'exprime ? Donc, Marie-Claude Brancard, ensuite Jean-Christophe et ensuite Don Joseph.

Mme Marie-Claude BRANCA

No emu da di ghjustu dui parolli: u travaddu hè statu fattu in cumunu, ognunu hà dittu a soia è so chì conta hè u risultatu pà u benistà di tutti quiddi chì deveni andà à curà si o chì deveni andà al di là di u mari è basta. Dunque no semu suddisfatti.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Donc, Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Duie parolle.

Très heureux de cette motion du fait qu'elle ait été élaborée dans le cadre transpartisan rappelé par Chantal.

Une pensée pour Laetitia Cucchi la présidente, pour son équipe et puis bien sûr, pour celles et ceux qui ont porté ce texte jusqu'à ce soir et qui s'appêtent, je pense, à le voter, espérons-le, de manière unanime.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Jean-Christophe. Don Jo.

M. Don Joseph LUCCIONI

Iè, à st'ora cusì tardi, simpliciamenti suddisfaci à nome di u gruppu fà populu in seme di issa intesa cumuna di tutti i gruppi di l'assemblea di Corsica nantu à issa dumanda di primura, di a noscia istituzione di l'associu in seme, salutà li anch'elli l'associu In seme, i travagliadori, les bénévoles, les dirigeants. Remercier également Mesdames les présidentes Antonini et Fagni des commissions respectives des politiques de santé et de la cohésion sociale pour leur travail, puisqu'il s'agissait non pas d'une proposition initiale de la majorité territoriale « Fà populu in seme », mais d'une proposition de motion au titre bien sûr des commissions concernées par cette affaire, de notre institution.

Ça a été dit en un peu plus de 3 minutes par Chantal Pedinielli pour le groupe « Un soffiu novu », il n'y a pas de souci. Pour le groupe « Un soffiu novu », il y avait également une proposition de motion du groupe. Après deux réunions et en intelligence collective, on a réussi à trouver un débouché commun. On s'en réjouit.

Pour notre part, sur les bancs de « Fà populu in seme », mais je peux parler aussi au nom de « Core in fronte » s'il m'y autorise, et de « Avanzemu », puisqu'on a eu des échanges avec les membres qui siègent dans ces commissions, on était attachés quand même à la référence, et ça a fini par être accepté avec une entente là aussi, à la référence de la compensation de la DCT

parce qu'on ne peut pas justifier cette taxe du côté du Gouvernement, et notamment de Bercy, par rapport à la majoration de la DCT qui est un dû.

Donc, comme l'a dit Chantal, on a trouvé un chemin commun, on s'en réjouit, spirendu chî l'evoluzione si farà in un sensu pusitivu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Merci pour cette convergence de vues. Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Simpliciamenti duie parolle di sicuru pè testimonià di u sustegnu - à ciò chî mi pare esse l'evidenza di un sustegnu unanimu – ma dinò pè salutà u travaglione ch'ella face sempre Laetitia Cucchi è l'associu Inseme chî hà purtatu stu cartulare cum'ella ne porta assai à prò di i malati è di e so famiglie in Corsica. È ghjera un occasione dinò per fà li un salutu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Merci pour cette convergence de vues.

Je souhaite m'associer totalement en tant que présidente à cette motion d'abord parce qu'on a une incohérence des décisions qui ont été prises en cours d'année concernant le transport aérien et que si cette incohérence perdure et se diffuse à d'autres secteurs d'activités, on va avoir des difficultés certaines.

La cause est juste, comme vient de le dire Josepha, surtout dans le cas du transport pour nécessité médicale, mais aussi autres bien évidemment pour les résidents. Je demande son avis à l'exécutif.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Bien sûr, l'exécutif a un avis très favorable rapport à cette taxe et par rapport aussi à la convergence qui vient de s'établir.

Je voulais simplement préciser qu'évidemment, l'office des transports avait aussi écrit directement dès ma prise de fonction, avec l'accord du Conseil exécutif, du président, au ministre Rebsamen, sachant que les parlementaires l'avaient fait au ministre de l'Économie et des finances, on est quand même ici, je voudrais l'indiquer, face à une problématique qui risque de ne pas s'arrêter immédiatement si on ne fait pas un rapport de force démocratique et politique suffisant.

Je veux dire par là qu'il est bien indiqué que le Gouvernement continue d'appliquer la surtaxe liée à la taxe, malgré l'amendement loi de finances qui ramenait à un plafond minimal la surtaxe. Donc ça veut dire qu'on n'applique pas la loi de finances 2025, premier problème quand même immédiat, même si on parle d'exemption en la matière. Je rejoins la demande d'exemption.

Mais de manière générique par rapport à la question de la fiscalité environnementale, je voudrais dire et conforter le propos de Madame la Présidente et d'autres, c'est que la TSBA sur l'aérien, plus la question des ETS sur les normes sur les émissions de dioxyde de carbone, fait qu'on arrive à une logique de fiscalité qui non seulement impacte les résidents, fait en sorte que la Corse devienne hors concurrence sur le plan touristique, et ça devient une problématique à la fois aérienne évidemment, surtout pour les résidents, les accompagnants et les personnes malades, mais aussi sur le maritime. On aura l'occasion d'en reparler.

Je voudrais simplement aussi dire que l'augmentation des taxes en général hors de la fiscalité environnementale, c'est aussi surtout les taxes aéroportuaires consulaires, non pas Corse mais Marseille, Paris qui augmentent beaucoup depuis quelques années.

Tout ça pour dire que sur ces questions-là, il va falloir, outre la demande immédiate, se pencher de manière significative sur le sujet parce que les impacts sont sur plusieurs niveaux.

Avis très favorable, bien évidemment.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, je vais soumettre au vote cette motion, fruit d'un travail collectif.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Nous avons ensuite une motion calée sur l'actualité immédiate relative au mouvement lycéen dans les lycées agricoles.

C'est Hervé Valdrighi qui va en parler.

Motion N° 2025/O1/005 déposée avec demande d'examen prioritaire par MM. Jean-Jacques LUCCHINI et Hervé VALDRIGHI pour le Groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien aux lycéens et à la communauté éducative des lycées agricoles de Corse

M. Hervé VALDRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

Cette motion fait suite donc au conflit avec les lycéens par rapport à la dotation globale horaire.

Après plusieurs réunions qui ont échoué jusqu'à ce mardi 25 mars, à l'initiative du président du Conseil exécutif dans les locaux de la Collectivité de Corse, nous avons participé avec mon collègue et président du conseil d'administration du lycée agricole de Sartène, Jean-Jacques Lucchini, avec le président de l'ODARC, les lycéens, les syndicats d'enseignants, les syndicats agricoles et la chambre d'agriculture à cette réunion.

Pour faire court donc, tard dans la soirée, un document a été signé par les syndicats d'enseignants, le président du Conseil exécutif et le préfet pour permettre enfin de trouver la voie à la reprise du dialogue sur trois points.

Le premier point, c'est la discussion sur le volume horaire et le respect du statut particulier de la Corse.

Le deuxième point, la sécurisation des moyens sur le long terme.

Le troisième point, c'est un engagement d'une réflexion sur un enseignement agricole adapté aux spécificités de la Corse dans la perspective d'un statut d'autonomie.

Suite à ça, un rendez-vous a été pris, nous avons reçu les convocations aujourd'hui, donc ce lundi 31 mars à 17 h 00 afin que puissent se poursuivre les discussions et trouver donc une solution définitive à ce conflit.

Il y aura une motion et il y aura aussi un amendement.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui souhaite s'exprimer ? Chantal.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente.

Je serai brève cette fois-ci, sûr, moins de 3 minutes. Je suis surveillée par mon collègue !

Cette motion, elle est complète et elle remporte l'adhésion des personnels de l'enseignement agricole des lycées de Sartène et de Borgo.

J'ai été, mardi, non pas à la réunion avec vous, mais j'ai été à la rencontre des représentants syndicaux qui étaient au carrefour de Madunina, entre Propriano et Sartène, dans le cadre d'un barrage filtrant. J'ai été à plusieurs titres, déjà en ma qualité d'administrative du conseil d'administration du lycée agricole, mais aussi en tant que parent d'élève puisque ma troisième fille étudie dans ce lycée. J'ai été tout autant en tant que citoyenne, connaissant bien la structure, et étant membre d'une famille, vous le savez, d'agriculteurs.

Alors quand il y a des problèmes, il faut le dire. Je le dis lorsque je considère que la Collectivité de Corse ne met pas les moyens nécessaires pour le bon fonctionnement de la structure, je parle notamment de l'exploitation agricole du lycée, en investissement comme en entretien. Cela relève de la compétence de la Collectivité de Corse. Mais je le dis aussi et du reste, nous voterons cette motion, lorsque l'État est en deçà de l'ambition qui devrait être la sienne, convergente avec la nôtre dans un territoire comme la Corse, à dominante rurale, avec une vocation agricole évidente.

Au cœur du problème, notre collègue Hervé Valdrighi l'a bien résumé, c'est cette baisse de dotation globale horaires pour la rentrée 2025 qui affecte les 2 établissements. Cela implique bien sûr un risque de suppression de postes où les élèves pourraient être regroupés de manière surchargée dans les classes.

Le maintien de la DGH de cette dotation à son niveau actuel est impératif, aussi bien pour Borg que pour Sartène. Et dans ce contexte croissant de restrictions budgétaires, la contractualisation des moyens sur 5 ans permettrait aux établissements de gagner en visibilité et de mieux prévoir sur cette période quinquennale.

Donc bien entendu, nous voterons nous aussi cette motion. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Chantal. Marie Claude ou Paul-Félix, je ne sais pas.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ne vais pas faire une intervention de fond, Marie-Claude va la faire. Simplement pour demander que le groupe « Core in fronte » soit associé à la motion comme co-auteur pour la postérité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord. Oui ?

M. Saveriu LUCIANI

Même proposition, notre groupe s'associe bien entendu à cette motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Parfait, très bien. Marie-Claude Branca.

Mme Marie-Claude BRANCA

Iè calchì parolli pà dì chì, è di sicuru ci assuciemu parchì l'agricultura hè vitale pà no è ci battimu sempri pà rimetta l'agricultura à u centru di a sucità corsa è ùn pudemu micca parmetta chì u Statu, Chantal hà dittu "il est en deçà de son rôle" ùn socu micca.

Nò hè a so vulintà di fà cussì, ùn hè micca chì ùn hè micca capaci hè chì hè a so vulintà di ùn fà nunda pà l'agricultura è pà l'educazioni di i ziteddi. Ghjeiu sò prufessori è vicu chì monda elevi ùn trovani micca un urientazioni è quandu ci sò dui licei agriculi, ci vole à fà tuttu par parmetta à l'elevi di prufittà di st'insignamentu.

Dunqua hè sicura chì ci vole à cuntinuà à fà attinzioni parchi pà u mumentu ùn ci hè nudda mi pare chì ghjè vintu in st'affari, è ci vurrarà à cuntinuà dinò ancu s'ì i cosi s'arranghjani pà quist'annu ci vurrarà di cuntinuà à surviglià è à cuntinuà à prupona in issi licei ancu altri furmazioni parchi l'agricultura hè una parti di l'avvena di a noscia sucità.

Mme Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, Paul-Jo, ensuite Josepha et Jean Jacques.

M. Paul-Joseph CAITUCCOLI

Vi ringraziu, Signora Presidente,

Ghjustu pà dì chì ci vole à prufittà ni di issa crisa pà rimetta in ballu una vera strategia in tornu à i cullegghji, da a maternelle à l'università è nutamente à antu à pasturisimu.

Avemu parlatu arimane di u pianu di massicciu, di a muntagnera. S'ellu ùn ci hè micca è notament à u liceu di Sartè una ristrutturazioni forte di a splutazione incù una scola in leia à a muntagnera è altru, ùn a li faremu micca.

È dunqua oghje ci hè i cumuni pasturali di Francia –ne socu vice presidente- chì hà surtitu un travaddu cù u ritturatu è l'accademia in diversi rughjoni francesi chì sò pronti à fà lu quì incù noscu in lingua corsa di sicuru à nantu à sti mistieri quì, dunqua ci sò dighjà i travaddi chì sò fatti.

È po, l'ultimu puntu ùn ci vole micca à sminticà tutta a furmazione à traversu u Centru di Prumuzione Suciale u C.P.S chì hè statu un punteddu storicu di u riacquistu ch'ellu sia à u nivellu agriculu ma dinò à u nivellu artisgianale è quì dinò, ci hè una pulitica maiò à rilancià.

È pà finiscia, vulariu dì à i ghjovani, à i ziteddi di Sartè è di Borgu è di i nosci rughjoni chì in l'anni 75 quand'è no t'aviami a forza, ùn ci era micca licei pà fà agricultura, in u sartinesu ci vulia à piddà, à fà u stop per cuddà fin'à Montesoru. Dunqua, oghje sapemu, t'avemu a cuscenza di st'affari quì di sta ricchezza, ch'avemu da esse à fianc'à eddi pà mantena li, è pà dà li forza.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti, Paul-Jo. Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Iè ghjustu qualchì parolle per dighjà piazzà u quadru di più generale di issa quistione, senza entre in i particolari à st'ora quì.

Ma ghjè a quistione di u rispettu di e cumpetenze di st'assemblea, di ciò chì ghjè vutatu ind'è st'assemblea, è di a quistione dinò di a cartula di furmazione, quì, ghjè a cartula di e furmazione agricole chì dipende di u ministeru di l'agricultura, ma ghjè listessa andatura quand'è no vutemu a cartula di a furmazione chì dipende di l'Educazione naziunale francese chì vutemu

qualcosa quì è ùn semu micca rispettati è ghjè qualcosa chè n'aviamu quand'eru in carica di ste quistione quì, à latu di l'esecutivu induve c'eranu dighjà statu qualchì impetti è qualchì discussione in quantu à ciò ch'è no vutavamu è chì duvia esse rispettatu.

Dunque u quadru quì deve esse rimpiazzatu.

Nantu à a quistione di l'agricultura in generale, quì dinò, ùn s'aprera micca u dibattitu sta sera, ma ci hè bisognu di una nova andatura nantu à a quistione agricula, nantu à l'accumpagnamentu di sti ghjovani chì facenu issa scumessa, issa sfida è chì anu a voglia veradimente di campà di u stantà di a pruduzione di a nostra terra, è ch'ellu ci vole di sicuru megliu accumpagnà li, è fà di manera, a sò ch'ellu ci hè una reunioni stu luni, spergu ch'ella truverà veramente una finalità pusitiva, ma po esse chè n'averemu bisognu à rimobilizà si torna perchè chì a vulintà di caccia l'ore, piatta a vulintà di sminuisce i mezi. U fattu di fà di manera, di raghjunge e classe, daretu ci hè una logica di cuntabilità, si pensa à l'educazione in metri quadrati è in numari di zitelli chì ùn hè mancu à pena un andatura per u sviluppu di una pedagogia è una vera vulintà di sviluppà l'insignamentu agriculu. Ci vulerà à esse attenti perchè chì ci hè statu una prova quì per via di què, ma ci seranu d'altre prove d'altre manere.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Bon in listessu filu, vogliu dì chì i licei di Sartè è di U Borgu ghjè u cumbattu per a tarra, ghjè u cumbattu per l'anima corsa, vogliu dì chì ghjè una simbolica, al di là di a carta di e furmazione, di a carta sculare, di e suppressione in u primariu, ghjè listessa mascina chè n'avemu in faccia. Ghjente chì ùn discutanu micca. C'est en français unilatéral.

Dunque ci hà da vulè à uppone à u sistema à u nostru sistema educativu, un prugettu dinò perchè chì l'aghju detta eri, bon aghju postu a quistione nantu à i licei, dicendu chì so chì si passa à livellu agriculu hè so chì si passa à livellu di l'educazione. Ùn ci vole micca à tintinnicà è à pinsà astr'affari, simu in traccia di subbisce Parigi. Ghjè Parigi chì ci impone un mudellu d'educazione è quì in u casu specificu di U Borgu o di Sartè, ci taglia a leia cù so chè no simu. Ghjè un nostru sale, è dà a voglia à zitelli dumane di muntagnà o d'impighjà o di fà l'agricultura, passa pè a nostra resistenza quì oghje.

Eccu per quessa che n'emu da vutà sta muzione.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

En quelques mots, je voudrais quand même rappeler la volonté politique qui a été la nôtre depuis 2015, puisque c'est quand même 18 millions d'euros qui ont été investis sur les 2 lycées agricoles. Donc, je pense qu'on a essayé de faire ce qu'il fallait.

Sur lycée agricole de Sartène, je vois que Chantal a des inquiétudes sur l'exploitation agricole, mais on a quand même investi dans une bergerie qui a coûté 100 000 € et qui est terminée. Il y a des bâtiments qui sont en cours de construction avec 3 ateliers de transformation fromagère et charcutière pour un pour un montant de 4 millions d'euros qui, on l'espère, seront bientôt terminés.

Donc voilà, la volonté est là.

On s'est retrouvés dans ce conflit, on a soutenu bien sûr le personnel éducatif parce que c'est des gens qui sont vraiment impliqués au lycée agricole, les élèves et les apprenants aussi qui étaient présents.

Moi, je voulais souligner aussi la tenue du conflit, surtout les élèves qui ont été vraiment extraordinaires, que ce soit aussi bien sur leur tenue que sur leur engagement. On a participé à diverses négociations puisqu'on a même eu une vision directe avec le ministère. Ils n'ont pas voulu écouter nos doléances. On a eu une réunion aussi, à la demande du président de l'exécutif, on a reçu l'intersyndicale et les élèves aussi, réunion avec bien sûr le président de l'ODARC et Lauda Guidicelli qui était présente, Hervé Valdrighi aussi pour le conseil d'administration du lycée agricole de Borgo.

Juste pour expliquer quand même le contexte du conflit très rapidement, il a fallu qu'on négocie la réunion de lundi sur le mode de discussion. Ce qui va être rappelé, c'est le respect du statut particulier de 2002 qui aujourd'hui n'est pas respecté, ça va être une des bases de discussion de la réunion de lundi. Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Jean Jacques.

Evidemment, je m'associe en tant que présidente totalement à cette motion et le comportement de l'État en la matière, de manière globale je dirais, relève encore de l'incohérence.

C'est quand même très paradoxal avec des stratégies qui sont perpendiculaires, d'un côté vouloir développer la question de l'autonomie

alimentaire, tout ce qui est bio etc., l'ancrage dans les territoires et de l'autre, réduire l'enseignement agricole, c'est complètement incohérent.

Bravo à tous pour tous vos efforts. Je demande quand même son avis à l'exécutif, bien sûr, qui a fortement œuvré, le président en particulier. Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Favorable, bien sûr. Nous nous préparons pour que la réunion de lundi soit utile, efficace et productive. Ce n'est pas acquis au moment où on parle, il faut quand même le dire parce qu'on parle de positions qui sont quand même assez éloignées. Donc, j'espère qu'elles se rapprocheront lundi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, donc vigilance maximale lundi.

Il y a un amendement, pardon. C'est pour ça que vous levez le bras, excusez-moi, parce que normalement après l'exécutif, on ne prend plus la parole. Allez-y, je vous en prie.

M. Hervé VALDRIGHI

Donc l'amendement fait suite à la réunion de mardi.

PROPOSITION D'AMENDEMENT : AJOUTER, à la suite du dernier considérant, les considérants suivants :

« CONSIDERANT la réunion du mardi 25 mars à la Collectivité de Corse entre le Président du Conseil exécutif de Corse, le Président de l'ODARC et lycéens, syndicats d'enseignants, syndicats agricoles et la Chambre d'agriculture.

CONSIDERANT le document cosigné le mardi 25 mars par le Président du Conseil exécutif de Corse, le préfet de Corse et les syndicats d'enseignants. »

AJOUTER, à la suite de « SOUHAITE une contractualisation des moyens pour les 5 prochaines années », la rédaction suivante :

« RAPPELLE que la Collectivité de Corse est dotée d'un statut particulier (loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002) ;

DEMANDE le respect des compétences qui lui sont dédiées, notamment l'article L. 4424-1 du CGCT ;

DEMANDE l'engagement d'une réflexion entre l'État, la Collectivité de Corse, la Chambre d'agriculture et la communauté éducative, en faveur d'un enseignement scolaire adapté aux réalités insulaires, par une mise hors norme des établissements agricoles. »

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Je précise, que ce soit bien clair au PV, que tous les groupes se sont associés, Josepha Giacometti aussi. Pierre, tu t'associes à la motion avant le vote ? Voilà, moi-même, très bien.

Donc maintenant nous passons au vote de l'amendement dans un premier temps. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je soumetts au vote la motion ainsi amendée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La motion ainsi amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.

Nous avons une troisième émotion qui avait été déposée par « Avanzemu » concernant le « Chjam'è rispondi ».

Je passe la parole à Saveriu.

Motion N° 2025/E1/001 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Avanzemu » : Demande de reconnaissance du Chjam'è Rispondi par l'UNESCO comme patrimoine culturel immatériel (PCI) et son inscription sur la liste de sauvegarde d'urgence

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Juste pour vous dire qu'en commission, comme vous l'aviez proposé, il y a un amendement qui donc va s'ajouter,

Semplicemente, à l'accorta cusì hè à pena tardi, u chjami è rispondi, ne femu à pena quì ma ùn hè micca u listessu, ghjè quantunque qualcosa chì face parte di l'usu dipoi sempre di stu populu, ci hè statu un mantenimentu malamente, diceraghju cusì, dipoi unepochi d'anni. Ci hè quantunque, si pò dì avà, una parte di a giuventù chì si mette à pena in via per ripiglià lu, oghje l'associu di Pigna, l'associu di u chjami è rispondi dumandanu, in a muzione aghju ghjà specificatu quantunque tutti i travagli da l'università sinament'à Matteu Ceccaldi, tutti so ch'elli ci anu fattu à livellu di u chjami è rispondi ghjè calcosa chì per noi oghje hà bisognu d'esse sustenutu puliticamente per andà versu l'internazionale è hè una ricunniscenza in tantu chì patrimoni immateriale di stu populu è di l'umanità.

Alors, je passe sur les considérants, vous vous imaginez bien que les considérants sont quand même en rapport avec notre histoire, notre langue, avec aussi et c'est nouveau, a pratica pedagogica in certi paesi, à u Paese Bascu è à l'isule Baleare induve ghjè insignatu d'un antra manera, ghjè insignatu avà in Corsica à u primariu piglia a testimone unepoche di stututrice quì, di maestri, da Tito Limongi, in u secundariu in certi cullegi. Ghjè un modu avà d'amparera di a lingua corsa, dunque u chjami è rispondi per noi oghje ghjè calcosa chì hà bisognu d'un sustegnu. Una perchè chì ghjè l'usu, ne parlava prima, ghjè u sale di a nostra vita, di a nostra lingua, è soprattuttu ci hè un bisognu per noi di puntellu, ancu in pedagugia per amparà sta lingua è per praticà la.

Eccu,

Je passe sur les considérants, vous les avez dans la motion, ci n'hè parechje, ancu troppu, è dunque ci vole à aghjustà u fattu chì 3 anni fà, ci hè statu una muzione vutata da l'Assemblea di a giuventù è chì l'emu aghjustatu dunque parlendu cun elli une poche di rimarche. Eccu, vi leghju solu a cunclusionu. So chè no dumandemu.

Donc, on soutient tous les acteurs engagés dans la campagne de sauvegarde et la promotion de ce volet identitaire indispensable du patrimoine culturel corse,

On demande solennellement, à l'instar de leur démarche, démarche des associations etc., la reconnaissance du « chjam'è rispondi » par l'UNESCO comme patrimoine culturel immatériel et son inscription sur la liste de sauvegarde d'urgence,

Bien entendu, l'Assemblée de Corse appuie et accompagnera cette démarche auprès du ministère de la culture et des instances internationales.

Eccu à l'accorta so co vulia di nantu à sta muzione, mi pare ch'ellu sia cum'è a lingua un cumbattu ch'ellu ci vole à purtà, al di là di so ch'ella ripresenta perchè chì ne parlu à nome di a memoria dinò l'emu cunnisciuta in certi paesi, in famiglia è ci hè calcosa chì oghje ùn si pò micca staccà di so chè no simu. Et voilà tout simplement, avec des mots très simples ce que je voulais dire sur le chjami è rispondi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y avait un rapport de la commission.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Madame la Présidente.

Simplement dire que cette motion que Monsieur Luciani vient de nous présenter a fait l'objet de débats et que donc deux personnes de l'Assemblea di a Giuventù, Madame Angélique Giovannangeli et Monsieur Jean-Baptiste Geronimi ont participé au débat.

Nous avons débattu et nous nous sommes accordés sur la rédaction d'un seul amendement de la commission qui portait donc sur 5 points. La commission donc a réussi à converger sur un seul amendement.

Elle a émis un avis favorable sur la motion ainsi amendée avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Madame Fagni.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Madame la Présidente.

Simplement pour préciser que les 2 personnes de l'Assemblea di a Giuventù qui ont justement travaillé avec nous. C'est Madame Angélique Degiovanni, pas Giovannangeli. Donc je voulais quand même le rectifier.

Et ensuite, on s'associe évidemment à la motion, c'est ce qu'on avait dit.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Enfin, moi je suis ravie que l'Assemblea di a Giuventù ait travaillé, d'abord antérieurement dans la précédente mandature, se soit impliquée sur le sujet et ait participé, la nouvelle mandature, il y a une continuité, ait participé à la commission et aux travaux.

Des bras se sont levés, plusieurs. Donc, il y avait Paul-Jo Caitucoli et quelqu'un d'autre.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

À ringrazià vi Signora Presidente,

Mi vulariu assucià à i parolli di Saveriu chì sà di ciò ch'ellu parla incù ciò ch'elli anu fattu Canta à l'epica ma vulariu sopratuttu salutà a stantara di Ghjuvan Petru Ristori, l'amichi di Pigna, è po Petru Santucci è d'altri ghjovani, sò ch'ellu ci hè u to figliolu è d'altri, è chì sò tutti sortenu di a pasturizia a più parti. Hè par quissa chì s'è ancu sè ci hè un pugno chì s'hè pisatu da a ghjente, è oghje ci sò i ghjovani è ani riisciutu ancu à fà u chjami è rispondi incù i novi tecnulugii.

Dunque un punteddu maiò di a noscia cultura com'edda hè u pasturalisimu, è l'aghju da dì pà l'ultima volta: in 2026 ci sarà l'annata internaziunale di u pasturalisimu in lu mondu purtata da l'UNESCO. È oghje, parlemu di i trè cent'anni di Paoli, in 2026 sarà pà u mondu sanu, un pezzu di l'umanità chì hà da pudè lucicà in u mondu sanu, ma micca pà fà fiori o pà fà bè, pà dì chì si parla di biodiversità, si parla di riscaldamentu, si parla di tradizioni è di ciò chè no pudemu fà pà cambià di sucità, è issu punteddu quì, à traversu ch'ella sia u chjami è rispondi ma tuttu ciò chè no semu à traversu i diversi populi di u mediteraniu è al di là, è bè, pudariami avè una bella

manifestazione chì intigressi tuttu ciò ch'ellu porta l'esse campagnolu à issu niveddu quì è dunque u chjami è rispondu hè un punteddu maiò di issa cultura è di issu estru paisanu è corsu è di u mediterraniu incù una apartura maiò postu chì l'amichi di Pigna anu travaddatu incù diversi populi di u mediterraniu induve ci sò i rimi diversi ma induv'ellu ci hè un fondu cumunu è quissu quì hè un solcu pà l'avvena è pà a noscia ghjuventù.

Hè un piccatu chì issi dui cartulari siani ghjunti cusì tardu. Ma sò punteddi maiò è pensu chì a noscia assemblea incù u travagliu chì hè statu fattu da u cumitatu di massicciu si merita una ghjurnata sana anantu à issu riauquistu quì, à nantu à e terre ghjustamenti chè n'avemu pruttettu è in prima di tutti quessi i terri di a cullettività di Corsica è parlaraghju di Cuppabia in particolare, chì l'aghju strappati à a speculazione è à a creazione d'un golfe.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

J'ai une petite question, il y a un amendement qui est un amendement de la commission, on est d'accord ? On ne va pas tout lire. Vous l'avez lu ? Tout le monde est d'accord ? Oui.

Premièrement, je précise que je m'associe en tant que présidente de l'Assemblée di a Giuventù, à cette motion, puisque les jeunes m'ont mandaté.

Deuxièmement, l'amendement, vous l'avez tous lu, donc je le soumetts au vote, c'est l'amendement de la commission après un travail conjoint. Je demande son avis à l'exécutif, pardon.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Ùn aghju micca intesu ciò chè vo avete dettu.

Favurevule à l'amendamentu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

U prim'affare ind'è i chjami è rispondu hè di sente à l'altru per pudè risponde cum'ellu ci vole. È schirzà. Allè, allora.

On demande simplement l'avis de l'exécutif.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Aghju rispostu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Và bè, dunque pusitivu.

Dunque dopu mettu à u votu l'**amendamentu 1** di a cummissione.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ?

Quale hè chì vota à prò ?

Tuttu u mondu. Eccu, sò d'accunsentu cù tuttu ciò chè vo avete dettu.

Association aussì de « Core in fronte », Josepha Giacometti, Pierre Ghionga, tout le monde s'associe ? Tout le monde s'est associé, Serge.

D'accord, c'est bon. Il est temps qu'on finisse. Quessa hè fatta.

Je vous ai envoyé tout à l'heure une dernière motion, mais vraiment en urgence...

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Madame la Présidente, a-t-on voté la motion ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah, on n'a pas voté la motion. Alors la motion amendée ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Ça, c'est pour ceux qui croyaient qu'Anne-Laure Santucci dormait !

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Possu di duie parolle ?

Ghjustu per di in cuclusionione chì incù l'impegnu è u travagliu di tutti i militanti, speremu chì l'anima di Pampasgiolu è di tant'altri, a so meludia, u so arte è u so sicretu saranu dinù tramandati;

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Bon ùn sà micca troppu parlà inglese ma, i versi di Pampasgiolu i cunnosce.

Presidente cosa vulete torna ? Nunda ? V`a bè!

Dunque mettimu à u votu a muzione.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chèùn vote micca ? Astensione ?

Quale hè chì vota à prò ?

Eccu, è tuttu u mondu hè assuciatu.

La motion ainsi amendée est ADOPTE à l'unanimité.

Dopu l'ultima.

Motion N° 2025/O1/006 déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse « **Opposition à la suppression du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESEC) et des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER) dans leur ensemble** »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous ai transmis tout à l'heure une motion en urgence car il y a une inquiétude forte au sein des conseils économiques et sociaux et en particulier, au CESEC de Corse.

J'ai été saisi par la Présidente qui est encore avec nous à cette heure en tribune, Marie-Jeanne Nicoli, parce que lors de l'examen en commission à l'Assemblée nationale de la proposition de loi visant à la simplification de la vie économique, un amendement a été adopté, qui vise à supprimer le Conseil économique, social et environnemental dans les régions. Nous sommes concernés même si nous, nous avons un CESEC parce que nous avons un statut particulier.

Si cette mesure était confirmée en séance plénière et dans le texte final, elle viendrait bien évidemment, vous le comprenez, remettre en cause un exercice démocratique local et territorial, la démocratie en fait sociale en provenance de la société civile et surtout le dialogue avec la société civile.

Donc, vous vous imaginez bien que tout le monde est très inquiet, y compris l'Association des régions de France qui nous a contactés tout à l'heure, c'était pendant le débat sur le budget et nous nous sommes associés au travail de toutes les autres régions.

Je vous propose une motion d'opposition à la suppression du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, mais évidemment par solidarité, parce qu'on ne gagnera pas ce combat tout seuls, des conseils économiques, sociaux, environnementaux, régionaux, ce qu'on appelle les CESER, que nous avons d'ailleurs reçus ici, tous les CESER, il y a quelques temps.

Dans la motion qui vous a été transmise, je ne la lis pas dans son intégralité, il y a quand même 2 petits amendements à faire pour que le texte soit clair.

Dans le premier considérant, il faudrait simplement préciser par la commission spéciale de « l'Assemblée nationale », c'est de « l'Assemblée nationale » et non pas du Sénat.

Et ensuite dans le dispositif, dénonce fermement la méthode employée, etc. en commission aussi de « l'Assemblée nationale ». Voilà les 2 petits amendements que je souhaitais introduire.

Il y a vraiment une méthode très brutale qui est mise en place, très inquiétante. Alors pour le coup, oui, ça simplifie la vie économique et la première cible, ce sont les représentants de la société civile qui est constituée d'acteurs économiques, on en a parlé encore tout à l'heure, au moment du vote sur le décret relatif à l'intégration de la Chambre de commerce et d'industrie. On sait très bien que l'ensemble des acteurs économiques sont importants, mais l'ensemble des acteurs sociaux aussi.

Donc, je voudrais que vous puissiez vous associer aussi à cette motion. Est-ce qu'il y a des interrogations ? Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Non, pas une interrogation, saluer la présidente au nom de « Fà populu in seme » du CESEC et son directeur de cabinet aussi, saluer le fait que vous êtes toujours dans la plus totale indépendance, mais aux côtés de l'institution, on l'a vu ces derniers jours, que ça soit à travers les rapports que vous remettez ou que ça soit à travers votre présence physique aussi.

Donc, pour ces raisons et pour le travail formidable que vous faites en termes d'appréciation de critique des dossiers, il nous semblait tout à fait opportun, naturel et logique de nous associer à votre motion, Madame la Présidente.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, beaucoup. D'autres interventions ? Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Bien sûr, notre entier soutien à la motion, à Madame la Présidente du CESEC, à son équipe, à celles et ceux qui, en son sein, œuvrent depuis des années, à la structuration d'une parole et d'une action de la société civile dans toutes ses composantes.

On comprend mal, on ne va pas en parler trop longuement à cette heure-ci, mais même si vous avez exposé les motivations des rédacteurs du texte qui nous incrimine, en tout état de cause, on ne peut pas l'accepter.

Donc, je pense et nous pensons à « Avanzemu » qu'il est bon que nous trouvions là aussi, et ça semble être le cas, les chemins d'une unanimité.

Donc, adhésion totale de notre groupe au texte, soutien à Madame la Présidente et à son équipe et bien sûr, volonté farouche de conserver en son principe et en son périmètre le CESEC de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Juste deux mots.

Je crois que c'est un problème de démocratie qui est en cause, là. C'est une des instances où la voix de la société civile a la possibilité de s'exprimer. Là, eh bien elle ne pourra plus le faire, elle ne pourra plus donner son avis. Mais il n'y a pas que les avis qui sont donnés à l'Assemblée, il y a des travaux de fond qui sont menés et ils ne viendront plus enrichir et alimenter la réflexion en général.

Je crois que c'est surtout ça qui est à souligner, c'est que probablement, je suppose, je n'ai pas la raison, mais que pour des raisons budgétaires, on sert les robinets et on bâillonne des pans de la société qui ont un rôle important. C'est un problème de démocratie. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tout à fait, merci. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Bien entendu, on est dans un soutien inconditionnel, d'autant plus que chaque entité politique de gouvernement, que ce soit un pays, que ce soit une région ou que ce soit une strate intermédiaire, je pense à d'autres pays européens, ont tous besoin d'avoir un organe consultatif d'opportunité qui associe le monde entrepreneurial, le monde salarial et le monde culturel.

L'Europe est dotée d'un CESE depuis la fin des années 50, je ne pense pas qu'elle envisage de le dissoudre. Je pense qu'il y a une dérive qui est ultra jacobine de la vision parlementariste française puisque s'ils arrivent à le voter, ça veut dire qu'ils trouvent des majorités et qu'on n'est plus du tout dans des logiques de transversalité, de recherche d'échanges, de recherche de lieux de

synthèses et de compromis qu'on ne trouve pas souvent parfois dans le bloc parlementaire, mais plutôt dans un bloc parallèle qui fait souvent office d'entremetteur, au bon sens du terme, et ça fait partie d'un équilibre sociétal.

Donc nous, on doit le garder et on doit être prêts, s'il advenait que dans une loi qui nous oppose un démantèlement, eh bien d'être prêts à créer, non pas un établissement public, mais un dispositif associatif qui permette de les intégrer, de les financer et de les laisser travailler.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Josépha d'abord, Annette et Jean.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Bien entendu, un soutien à la présidente et aux équipes du CESEC et au-delà bien sûr, au principe-même de ce qu'est le CESEC, du travail qu'il fournit, au-delà des avis, ça a été dit, le travail de fond qui a apporté et une respiration démocratique où les différents acteurs dans tous les domaines ont à s'exprimer, également sur le travail des élus, se saisissent de problématiques.

Je crois qu'il est bon que derrière des questions budgétaires, là où d'autres économies pourraient être très largement réalisées, on cherche à dissimuler aussi peut-être d'autres intentions.

Nous avons bien sûr la volonté à travers ce soutien, d'accompagner cette respiration démocratique nécessaire.

Mme Marie-Anne PIERI

Oui, un soutien actif à Madame la Présidente, à son directeur, aux membres du CESEC.

Moi, je voudrais dire que le Conseil économique et social est un partenaire actif et éclairant dans nos débats, un véritable partenaire. Il faut garantir le maintien du CESEC et le renforcer.

Sachez, Madame la Présidente, que l'ensemble de notre groupe sera à vos côtés pour que vive le CESEC et qu'il continue à nous accompagner au niveau de de l'Assemblée de Corse.

M. Jean BIANCUCCI

En en dehors des arguments qui ont été avancés par les uns et les autres, je voudrais insister sur un point important, c'est que le CESEC fait partie en quelque sorte du statut de la Corse. Donc, toucher au CESEC, c'est toucher à nos institutions.

Comme l'a dit Paul-Félix, il y a une volonté jacobine, mais là on la retrouve, elle est permanente. Je pense qu'il faut engager un combat en défense. Il ne faut pas qu'on touche au CESEC.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ce sera ta dernière intervention sur cette motion !

Je demande son avis à l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je l'ai donné hier.

Saluer bien sûr la Présidente du CESEC, l'ensemble des membres du CESEC, des équipes administratives. Et puis au-delà des personnes, bien sûr rappeler notre attachement à cette institution, partie intégrante des institutions de la Corse. Envoyer aussi un message de solidarité à l'ensemble des CESER en France.

Dire aussi qu'il y a des formes de propositions qui sont quand même, à mon avis, très démagogiques. L'argument avancé, c'est de diminuer les dépenses, mais je ne crois pas que lorsqu'on fait la balance entre les avantages et les inconvénients, la démocratie trouve son compte dans ce genre de proposition.

Je finis en disant aussi que je pense qu'il y aura un débat interne au groupe LIOT puisque j'ai vu qu'un des membres du groupe est favorable à ce vote.

Donc, je pense qu'on dira aussi aux députés nationalistes qui font partie du groupe de porter le débat au sein du groupe et essayer de solidariser le plus grand nombre possible de députés appartenant au groupe LIOT, avec la position qui sera exprimée ce soir par l'Assemblée de Corse, je pense et j'espère, à l'unanimité avec le soutien du Conseil exécutif de Corse.

Et je suis heureux que sur le discours de combat du très jeune Jean Biancucci, et en forme de symbole, il y ait aussi un vote à l'unanimité au terme de la dernière intervention de Jean dans cet hémicycle.

À ringrazià ti, o Ghjuvà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Il est prévu d'ailleurs dans le texte que nous transmettions cette motion aux parlementaires Corses dans un premier temps, et puis à l'ensemble de l'Assemblée nationale et du Sénat, au président de la République aussi, au président du Sénat, à la présidente de l'Assemblée nationale, au Premier ministre.

Nous passons au vote sur cette motion de soutien au CESEC et aux CESER.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Allez in santa pace !

La séance est levée à 22 h 26.